

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2015**

Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

a/s Bureau du chef du contentieux

C.P. 1

**Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2
416-308-6963**

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

Glenn Gibson, The Toronto-Dominion Bank

**31 West 52nd Street
New York, NY
10019-6101
212-827-7000**

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie

Actions ordinaires

Dénomination de chaque Bourse
où les titres sont inscrits

New York Stock Exchange

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	1 856 191 620
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S	5 387 491
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T	4 612 509
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y	5 481 853
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z	4 518 147
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	6 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui Non

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés

L'information fournie sous la rubrique *Rapports des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires - Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2015 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2015 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, et le premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

Le 29 janvier 2015, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment l'ajout de dispositions : a) à la rubrique 2B – *Cadeaux et activités de divertissement*, pour atténuer l'interdiction stricte d'accepter des cadeaux de la part des clients et d'autres particuliers; b) à la rubrique 2F – *Comportements professionnels inadéquats*, une nouvelle section pour renforcer le fait que les employés doivent traiter les clients de façon juste et s'abstenir d'exercer des activités en vue d'augmenter les ventes ou tout autre rendement; c) à la rubrique 2J – *Cadre de contrôle des dépenses de la TD et frais raisonnables*, pour rappeler aux employés et aux gestionnaires qui approuvent les dépenses au nom de TD leurs responsabilités respectives; et d) à la rubrique 3L – *Intérêts conflictuels de la TD*, une nouvelle section pour souligner davantage la volonté de TD d'éviter les conflits importants entre ses intérêts et ceux

de ses clients et des autres parties prenant part à des opérations financières avec TD. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2015 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2015 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2015, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

Sans objet.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans l'annexe 99.5 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 2 décembre 2015, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Information sur la sécurité dans les mines

Sans objet.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : /s/ Norie C. Campbell

Nom : Norie C. Campbell

Titre : Chef du contentieux

Date : Le 3 décembre 2015

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	Annexes
99.1	Notice annuelle datée du 2 décembre 2015
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2015
99.4	<i>Industry Guide 3</i> – Rendement de l’actif, ratio de distribution et ratios des fonds propres/actif
99.5	Calendrier des échéances d’obligations contractuelles
99.6	Code d’éthique
99.7	Consentement du cabinet d’experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires
99.8	Attestation conformément à l’article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
99.9	Attestation conformément à l’article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l’article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>

ANNEXE 99.1



La Banque Toronto-Dominion

NOTICE ANNUELLE

Le 2 décembre 2015

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque (au sens des présentes) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 (le « rapport de gestion 2015 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	Etats financiers annuels	Rapport de gestion 2015
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
Dénomination sociale, adresse et constitution	4		
Liens intersociétés	4		
DEVELOPPEMENT GENERAL DE L'ACTIVITE			
Historique des trois derniers exercices.....	4		5, 10-32
DESCRIPTION DES ACTIVITES			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger		4-8	16-32
Participation dans TD Ameritrade.....		58	27, 62, 103
Concurrence.....			65
Actifs incorporels.....		18, 21, 60-61	
Nombre moyen d'employés	6		
Prêt			36-50, 72-78
Politiques sociale et environnementale			102
Facteurs de risque	6		62-103
STRUCTURE DU CAPITAL			
Actions ordinaires.....	6	65-67	
Actions privilégiées	6	65-68	
Restrictions.....	7		
Notations	8		
MARCHE POUR LA NEGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE			
Inscriptions sur les marchés	10		
Cours et volume des opérations	11		
Placements antérieurs	13		
DIVIDENDES			
Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre).....	14		
Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre).....	15		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion		67	54
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	15		
Comité d'audit	20		
Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires	21		
Membres de la haute direction de la Banque.....	22		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	23		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction	23		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires	24		
POURSUITES ET MESURES REGLEMENTAIRES			
Poursuites	25		
Mesures réglementaires	25		
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES			
	26		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGES DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	26		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	26		
INTERETS DES EXPERTS	27		
RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES.....	27		
ANNEXE A – Liens intersociétés			
ANNEXE B – Charte du comité d'audit			

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2015.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, y compris dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion 2015 ») à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'activité, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2016 », ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2016 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, individuellement ou collectivement, de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et aux infrastructures), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque de mener à terme ses principales priorités, y compris la réalisation d'acquisitions et l'exécution de plans de maintien des activités et stratégiques, et à recruter, à former et à fidéliser des membres clés de la direction; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude ou autre comportement criminel auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe, y compris relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et nouveaux règlements, y compris les lois fiscales, les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres fondée sur les risques et les directives réglementaires en matière de liquidités, ainsi que de la modification et de l'application des lois et règlements en vigueur; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; l'intensification de la concurrence, y compris au moyen de services bancaires en ligne et mobiles et des concurrents non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement et de la volatilité du marché causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les principales estimations comptables et les changements aux normes, conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque; les crises de l'endettement existantes et éventuelles à l'échelle internationale; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2015, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions ou à l'un ou l'autre des événements dont il est question à la rubrique « Événements importants » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et la Banque avise les lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2015 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'exploitation aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2016 », telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1^{er} février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2015, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert plus de 24 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans trois principaux secteurs d'exploitation : Activités de détail au Canada, incluant TD Canada Trust, Financement auto TD Canada, Gestion de Patrimoine TD, Placements directs TD et TD Assurance; Activités de détail aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank[®], TD Auto Finance U.S. TD Wealth (U.S.) et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte environ 10,2 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2015, l'actif de TD atteignait 1,1 billion de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et à la cote de la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 16 à 32 du rapport de gestion 2015.

Développement de l'activité canadienne

Le 5 août 2013, la Banque a mené à terme l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de commerçants de Services aux détaillants HSBC Limitée, filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings PLC.

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., filiale de la Banque, a mené à terme la vente de l'entreprise de services institutionnels de la Banque, connue sous la dénomination Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de Banque Nationale du Canada.

Le 27 décembre 2013, la Banque, Aimia Inc. (« Aimia ») et Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») ont conclu une opération aux termes de laquelle la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, qui se composait essentiellement de comptes que détiennent des clients qui n'étaient pas des clients des services bancaires au public existants de la CIBC. La Banque est devenue le principal émetteur de cartes de crédit Aéroplan, un programme de fidélisation détenu par Aimia, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Développement de TD Bank, America's Most Convenient Bank®

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 300 succursales pratiques du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'entremise de sa filiale TD Bank USA, N.A., a fait l'acquisition de la quasi-totalité des portefeuilles de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation (« Target »), dont le solde en cours s'élève à 5,8 milliards de dollars. TD Bank USA, N.A. a aussi conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans dans le cadre de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa de Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target aux États-Unis. Avec prise d'effet au 24 février 2015, la Banque a prolongé son contrat avec Target, aux termes duquel elle continuera d'être l'émetteur exclusif des cartes de crédit de marque privée et co-marquées de Target à l'intention des clients de Target aux États-Unis jusqu'en mars 2025.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation d'Epoch Holding Corporation et de sa filiale en propriété exclusive, Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch »), une entreprise de gestion d'actifs établie à New York. TD a fait l'acquisition d'Epoch moyennant une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars US.

La Banque a réalisé la première étape de sa réorganisation interne en vue de se conformer à la règle adoptée par la Réserve fédérale aux termes de laquelle les importants établissements bancaires étrangers comportant des filiales américaines doivent constituer leurs filiales américaines sous une société de portefeuille intermédiaire unique de premier rang. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2015, TD US P&C Holdings ULC, société mère de TD Bank US Holding Company, a transféré ses activités du Canada aux États-Unis et est devenue la société de portefeuille bancaire de premier rang de la Banque aux États-Unis et sa dénomination a été changée pour TD Group US Holdings LLC.

Le 1^{er} octobre 2015, la Banque, par l'entremise de sa filiale TD Bank USA, N.A., a fait l'acquisition de la quasi-totalité des portefeuilles de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Nordstrom Inc. (« Nordstrom »), dont le solde en cours s'élève à 2,2 milliards de dollars US. TD Bank USA, N.A. a aussi conclu une entente dans le cadre de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa de Nordstrom et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Nordstrom aux États-Unis.

Participation dans TD Ameritrade

La Banque a investi dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers connexes par le truchement de la technologie à des petits investisseurs, à des négociateurs et à des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade offre ses services notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du New York Stock Exchange. En date du 31 octobre 2015, la Banque était propriétaire d'environ 41,54 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet EDGAR (« EDGAR ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis au www.sec.gov. La participation de la Banque D dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 2 et aux pages 16 à 32 du rapport de gestion de 2015.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2015, TD comptait en moyenne 81 483 employés équivalents plein temps.

Facteurs de risque

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Une explication du type de risques auxquels la Banque et ses entreprises sont exposées et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 62 à 103 du rapport de gestion 2015, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Conformément aux normes de fonds propres adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (« BSIF »), pour être admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 en vertu de Bâle III, les instruments de fonds propres non ordinaires émis par la Banque après le 1^{er} janvier 2013, y compris les actions privilégiées et les débentures subordonnées (les billets à moyen terme comportant des dispositions relatives aux FPUNV, au sens donné ci-après) doivent comporter une clause relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « dispositions relatives aux FPUNV »), aux termes de laquelle elles seraient converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir ou si la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale canadienne (chacun, un « événement déclencheur »).

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées, et toutes les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées. S'il survient un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV, la priorité existante

des actions privilégiées de la série touchée ne sera plus applicable puisque la totalité des actions privilégiées de cette série seront converties en actions ordinaires de la Banque qui prendront, au moment de la conversion, rang égal avec la totalité des autres actions ordinaires de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques. La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une

de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

Notations

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement pour la Banque et réduire l'accès aux marchés financiers. Une dévaluation des notes pourrait également nuire à la capacité de la Banque d'effectuer des opérations sur dérivés dans le cours normal et/ou obliger la Banque à consentir d'autres sûretés à ses contreparties. La Banque révisé régulièrement le niveau de sûretés accru qui serait nécessaire en cas de dévaluation des notes et détient des actifs liquides pour garantir les autres sûretés nécessaires en cas d'une dévaluation d'un niveau des notes de la dette à long terme de premier rang de la Banque. On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 66 du rapport de gestion 2015.

En date du 31 octobre 2015

	DBRS	Moody's Investors Service	Standard & Poor's
Titres de créance à long terme (dépôts)	AA	Aa1	AA-
Titres de créance à court terme (dépôts)	R-1 (haut)	P-1	A-1+
Titres de créance subordonnés de catégorie 2B	AA (bas)	A1	A
Titres de créance subordonnés de catégorie 2A		A2	A-
Titres de créance subordonnés de catégorie 2 (FPUNV)	A (bas)	A2 (hyb)	A-
Actions privilégiées	Pfd-2 (haut)	A3	P-2 (haut)
Actions privilégiées (FPUNV)	Pfd-2	A3 (hyb)	P-2
Perspective	Négative	Négative	Négative

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de la Banque et en fonction de facteurs partiellement indépendants de la volonté de la Banque, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

La Banque a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation énumérées ci-dessus relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, la Banque a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à la Banque au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. La Banque ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. A : bonne cote de solvabilité. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais la cote de solvabilité est inférieure à la notation AA. Des événements futurs peuvent être plus susceptibles d'influer sur cette capacité, mais les facteurs négatifs sont jugés gérables.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS^{MD} est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-2 présentent une qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital demeure importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés notées Pfd-1. Les sociétés dont les titres sont notés Pfd-2 correspondent en général aux sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans la catégorie A.

Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations notées A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale. En outre, l'indicateur « (hyb) » est ajouté à toutes les notations de titres hybrides émis par les banques, les assureurs, les sociétés de financement et les maisons de courtage. Selon leurs modalités, les titres hybrides permettent l'omission des dividendes, de l'intérêt ou des paiements de capital prévus, une telle omission pouvant éventuellement entraîner une dépréciation. Les titres hybrides peuvent également faire l'objet de diminutions de valeur autorisées contractuelles du capital qui donneraient lieu à une dépréciation. Avec l'indicateur hybride, la notation à long terme attribuée à un titre hybride est l'expression du risque de crédit relatif lié à ce titre.

Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT. Une notation provisoire est

dénotée par un (P) devant la notation.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées à des obligations d'une échéance initiale d'au plus 13 mois et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

Description des notations de Standard & Poor's sur site Web public

Une notation de crédit de Standard & Poor's à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale.

Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de Standard & Poor's. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de Standard & Poor's s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que Standard & Poor's attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de Standard & Poor's. Les notes P-2(haut) et P-2 accordées à des actions privilégiées canadiennes correspondent aux notes BBB+ et BBB, respectivement, accordées à des actions privilégiées mondiales.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange. Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

BOURSE DE TORONTO							
	Actions ordinaires	Actions privilégiées (Séries P à Y)					
		Série P ¹	Série Q ²	Série R ³	Série S	Série T	Série Y
Novembre 2014							
Haut (\$)	57,89	26,43	26,49	26,64	25,76	25,59	25,89
Bas (\$)	55,09	25,76	26,16	26,32	25,32	25,40	25,47
Volume (000)	39 142	75	59	47	25	68	41
Décembre 2014							
Haut (\$)	57,82	26,50	26,46	26,50	25,71	25,56	25,80
Bas (\$)	51,51	25,95	26,02	26,09	25,22	25,23	25,38
Volume (000)	81 491	124	114	75	126	55	116
Janvier 2015							
Haut (\$)	55,49	26,48	26,31	26,51	25,99	25,50	26,02
Bas (\$)	49,67	25,57	25,57	25,79	25,03	22,61	25,25
Volume (000)	78 649	247	394	115	104	146	84
Février 2015							
Haut (\$)	55,89	25,62	25,62	26,15	25,40	23,99	25,66
Bas (\$)	50,71	25,58	25,58	25,78	25,03	23,00	25,06
Volume (000)	64 465	87	102	112	197	167	35
Mars 2015							
Haut (\$)	55,18	25,61	25,62	25,91	25,60	24,31	25,78
Bas (\$)	52,81	25,61	25,62	25,71	25,23	23,84	25,33
Volume (000)	70 562	0	4	864	98	117	86
Avril 2015							
Haut (\$)	56,34			25,84	25,39	24,25	25,53
Bas (\$)	53,84			25,47	25,03	23,76	25,12
Volume (000)	51 661			262	143	64	86
Mai 2015							
Haut (\$)	56,48			25,51	25,28	24,36	25,59
Bas (\$)	54,15			25,50	24,95	24,01	25,17
Volume (000)	51 166			1	50	66	100
Juin 2015							
Haut (\$)	55,09				25,29	24,50	25,60
Bas (\$)	52,57				25,06	23,94	25,25
Volume (000)	81 185				52	229	118
Juillet 2015							
Haut (\$)	53,59				25,21	24,14	25,37
Bas (\$)	50,29				24,50	23,19	24,75
Volume (000)	62 929				95	58	150
Août 2015							
Haut (\$)	53,38				25,05	23,45	25,23
Bas (\$)	47,75				24,14	22,71	24,66
Volume (000)	63 051				75	139	154
Septembre 2015							
Haut (\$)	53,18				24,95	22,80	25,43
Bas (\$)	50,52				24,03	21,62	24,18
Volume (000)	75 490				49	185	139

BOURSE DE TORONTO

	Actions ordinaires	Actions privilégiées (Séries P à Y)					
		Série P ¹	Série Q ²	Série R ³	Série S	Série T	Série Y
Octobre 2015							
Haut (\$)	55,38				24,89	22,90	24,98
Bas (\$)	51,15				22,91	21,30	22,91
Volume (000)	70 867				74	48	70

Nota :

- 1 Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A rachetables à dividende non cumulatif, série P en circulation.
- 2 Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A rachetables à dividende non cumulatif, série Q en circulation.
- 3 Le 1^{er} mai 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A rachetables à dividende non cumulatif, série R en circulation.

BOURSE DE TORONTO

	Actions privilégiées (Séries Z à 11)						
	Série Z	Série 1 ¹	Série 3 ¹	Série 5 ^{1,2}	Série 7 ^{1,3}	Série 9 ^{1,4}	Série 11 ^{1,5}
Novembre 2014							
Haut (\$)	25,58	25,61	25,55				
Bas (\$)	25,45	25,35	25,20				
Volume (000)	54	565	619				
Décembre 2014							
Haut (\$)	25,63	25,69	25,55	25,00			
Bas (\$)	25,16	25,05	24,87	24,74			
Volume (000)	46	210	401	1 631			
Janvier 2015							
Haut (\$)	25,63	25,56	25,46	25,21			
Bas (\$)	23,25	24,60	24,01	24,11			
Volume (000)	52	329	542	1 725			
Février 2015							
Haut (\$)	24,20	25,04	24,95	24,90			
Bas (\$)	23,16	24,50	24,38	24,36			
Volume (000)	92	368	291	780			
Mars 2015							
Haut (\$)	24,24	25,00	24,95	24,84	25,08		
Bas (\$)	23,81	24,55	24,55	24,41	24,80		
Volume (000)	60	441	669	552	1 837		
Avril 2015							
Haut (\$)	24,31	24,98	24,79	24,70	25,07	25,13	
Bas (\$)	23,90	23,15	22,86	22,80	24,67	24,79	
Volume (000)	50	260	418	561	777	1 108	
Mai 2015							
Haut (\$)	24,32	24,93	24,89	24,49	25,00	25,20	
Bas (\$)	24,05	23,86	23,76	23,50	24,77	24,85	
Volume (000)	49	182	252	425	534	545	
Juin 2015							
Haut (\$)	24,35	24,06	23,93	23,81	25,00	25,17	
Bas (\$)	24,01	22,77	22,78	22,45	24,72	24,82	
Volume (000)	115	163	279	340	250	402	

BOURSE DE TORONTO

	Actions privilégiées (Séries Z à 11)						
	Série Z	Série 1 ¹	Série 3 ¹	Série 5 ^{1,2}	Série 7 ^{1,3}	Série 9 ^{1,4}	Série 11 ^{1,5}
Juillet 2015							
Haut (\$)	24,25	23,30	23,22	22,86	24,82	25,17	24,74
Bas (\$)	23,22	21,00	21,00	20,68	23,92	24,00	23,56
Volume (000)	52	248	279	366	310	455	721
Août 2015							
Haut (\$)	23,33	22,51	22,66	22,19	24,45	25,05	24,71
Bas (\$)	22,76	20,65	20,53	20,48	22,80	23,74	23,66
Volume (000)	58	204	231	257	346	145	282
Septembre 2015							
Haut (\$)	23,00	21,95	21,90	21,98	23,92	24,75	24,60
Bas (\$)	21,62	18,50	18,36	18,00	20,40	21,39	22,65
Volume (000)	111	306	253	262	214	133	380
Octobre 2015							
Haut (\$)	22,93	19,87	19,87	19,93	21,77	22,75	23,84
Bas (\$)	20,99	16,80	16,63	16,41	18,49	19,00	21,80
Volume (000)	89	614	569	618	389	266	223

Nota :

- 1 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.
- 2 Le 16 décembre 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5.
- 3 Le 10 mars 2015, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7.
- 4 Le 24 avril 2015, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9.
- 5 Le 21 juillet 2015, la Banque a émis 6 millions d'actions privilégiées à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11.

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débentures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2015	2014	2013
Actions ordinaires	2,00 \$	1,84 \$	1,62 \$
Actions privilégiées			
Série O ¹	-	1,21 \$	1,21 \$
Série P ²	0,33 \$	1,31 \$	1,31 \$
Série Q ³	0,35 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série R ⁴	0,70 \$	1,40 \$	1,40 \$
Série S ⁵	0,84 \$	0,84 \$	1,15 \$
Série T ⁵	0,58 \$	0,63 \$	0,16 \$ ⁶
Série Y ⁷	0,89 \$	0,89 \$	1,28 \$
Série Z ⁷	0,60 \$	0,65 \$	-
Série AA ⁸	-	0,31 \$	1,25 \$
Série AC ⁸	-	0,35 \$	1,40 \$
Série AE ⁹	-	0,78 \$	1,56 \$
Série AG ⁹	-	0,78 \$	1,56 \$
Série AI ¹⁰	-	1,17 \$	1,56 \$
Série AK ¹⁰	-	1,17 \$	1,56 \$
Série 1 ¹¹	0,98 \$	0,40 \$	-
Série 3 ¹¹	0,95 \$	0,24 \$	-
Série 5 ^{11, 12}	0,82 \$	-	-
Série 7 ^{11,13}	0,58 \$	-	-
Série 9 ^{11,14}	0,48 \$	-	-
Série 11 ^{11,15}	0,34 \$	-	-

Nota :

- 1 Le 31 octobre 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O en circulation.
- 2 Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P en circulation.
- 3 Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q en circulation.
- 4 Le 1^{er} mai 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R en circulation.
- 5 Le 31 juillet 2013, 4,6 millions des 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S de la Banque ont été converties, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T de la Banque.
- 6 Représente le montant des dividendes en espèces versés par action le 31 octobre 2013.
- 7 Le 31 octobre 2013, 4,5 millions des 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y de la Banque ont été converties, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z de la Banque.
- 8 Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA en circulation et la totalité de ses 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC en circulation.
- 9 Le 30 avril 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende cumulatif, série AE en circulation et la totalité de ses 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG en circulation.
- 10 Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI en circulation et la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK en circulation.
- 11 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
- 12 Le 16 décembre 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5.

- 13 Le 10 mars 2015, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7.
- 14 Le 24 avril 2014, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9.
- 15 Le 21 juillet 2015, la Banque a émis 6 millions d'actions privilégiées à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11.

**Dividendes de TD Ameritrade
(fin de l'exercice le 30 septembre)**

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,15 \$ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2015. Le 27 octobre 2015, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,17 \$ US par action sur ses actions ordinaires pour le premier trimestre de l'exercice 2016, dividende payable le 24 novembre 2015 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 10 novembre 2015. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que son conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne, en date du 2 décembre 2015, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
John L. Bragg Président du conseil, président et co-chef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (fabricant de produits alimentaires) Collingwood (Nouvelle-Écosse) Canada	Octobre 2004
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en conseils aux cadres et gestion des risques) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
Brian C. Ferguson Président et chef de la direction, Cenovus Energy Inc. (société pétrolière intégrée) Calgary (Alberta) Canada	Mars 2015
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et présidente mondiale retraitée de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
Mary Jo Haddad Administratrice de sociétés et présidente et chef de la direction retraitée, The Hospital for Sick Children Oakville (Ontario) Canada	Décembre 2014

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
Jean-René Halde* Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité Banque de développement du Canada Saint-Laurent (Québec) Canada <i>*M. Halde a été nommé au conseil le 2 décembre 2015</i>	Décembre 2015
David E. Kepler Administrateur de sociétés et vice-président à la direction retraité, The Dow Chemical Company Sandford, Michigan, É.-U.	Décembre 2013
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion et vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Lac Brome (Québec) Canada	Décembre 2008
Allan N. MacGibbon Vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Oakville (Ontario) Canada	Avril 2014
Harold H. MacKay Avocat-conseil, MacPherson Leslie & Tyerman LLP (cabinet d'avocats) Regina (Saskatchewan) Canada	Novembre 2004
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Bharat B. Masrani Président du groupe et chef de la direction Groupe Banque TD Toronto (Ontario) Canada	Avril 2014
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Administrateur de sociétés et ex-président et chef de la direction Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Claude Mongeau Président et chef de la direction, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (société nord-américaine de chemins de fer et de transport ferroviaire) Montréal (Québec) Canada	Mars 2015
Wilbur J. Prezzano Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, Eastman Kodak Company Charleston, Caroline du Sud, É.-U.	Avril 2003
Helen K. Sinclair Chef de la direction, BankWorks Trading Inc. (fournisseur de services de diffusion et de Web émissions) Toronto (Ontario) Canada	Juin 1996

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant mars 2011, M^{me} Goggins était présidente mondiale de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson. Avant janvier 2014, M^{me} Haddad était présidente et chef de la direction de The Hospital for Sick Children. Avant juillet 2015, M. Halde était président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. D'octobre 2014 à janvier 2015, M. Kepler était vice-président à la direction de The Dow Chemical Company et, avant octobre 2014, il en était vice-président à la direction, Services commerciaux, chef de la viabilité écologique et chef de l'information. De septembre 2012 à juillet 2014, M. Levitt était co-président du conseil non membre de la direction d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., de janvier 2011 à septembre 2012, il était avocat-conseil chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et, avant janvier 2011, il était co-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant de devenir vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. en juillet 2014, M. MacGibbon était, de juin 2012 à décembre 2013, conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) et, avant juin 2012, il était associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada). De juin 2011 à septembre 2013, M. MacGibbon a aussi été directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Avant de commencer à exercer ses fonctions actuelles à titre de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1^{er} novembre 2014, M. Masrani a été, de juillet 2013 au 31 octobre 2014, chef de l'exploitation de la Banque et, avant juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et, avant juillet 2013, il a été président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A. Avant décembre 2013, M. Mohamed était président et chef de la direction de Rogers Communications Inc.

Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 31 mars 2016. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 2 décembre 2015, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Harold H. MacKay Karen E. Maidment Wilbur J. Prezzano	Gouvernance de TD : <ul style="list-style-type: none"> établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs; repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et recommander des candidats pour combler les vacances au conseil qui surviennent entre les assemblées des actionnaires; élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD; examiner et recommander la rémunération des administrateurs non

Comité	Membres	Principales responsabilités
		<p>membres de la direction de TD;</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités; et • superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs.
Comité des ressources humaines	<p>Wilbur J. Prezzano (président) Amy W. Brinkley Mary Jo Haddad Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed Helen K. Sinclair</p>	<p>Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité; • établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de TD, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs en collaboration avec des conseillers indépendants; • superviser un processus solide de planification des compétences et de perfectionnement, y compris l'examen et l'approbation des plans de relève visant les postes de la haute direction et de chefs des fonctions de contrôle; • étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander à des fins d'approbation par le conseil le plan de relève visant ce poste; et • produire un rapport sur la rémunération à l'intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité du risque	Karen E. Maidment (présidente) William E. Bennett Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Harold H. Mackay Helen K. Sinclair	Supervision de la gestion des risques de TD : <ul style="list-style-type: none"> • approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel TD est exposée; • examiner et recommander la prise de position de TD en matière de tolérance du risque et les mesures qui s'y rattachent aux fins d'approbation par le conseil et faire le suivi des principaux risques de TD comme le prévoit le cadre de gestion des risques; • examiner le profil de risque de TD en regard des mesures de tolérance aux risques; et • fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques émergents.
Comité d'audit	William E. Bennett* (président) John L. Bragg Brian C. Ferguson* Jean-René Halde Alan N. MacGibbon* Karen E. Maidment* Irene R. Miller* Claude Mongeau	Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD : <ul style="list-style-type: none"> • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles de l'information financière; • être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité; • être à l'écoute des auditeurs nommés par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des sociétés d'assurance et des institutions

Comité	Membres	Principales responsabilités
		financières sous réglementation fédérale; et <ul style="list-style-type: none"> recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

* Désigné comme expert financier du comité d'audit.

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : William E. Bennett (président), John L. Bragg, Brian C. Ferguson, Jean-René Halde, Alan N. MacGibbon, Karen E. Maidment, Irene R. Miller et Claude Mongeau. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett, Ferguson et MacGibbon ainsi que M^{mes} Maidment et Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est président du comité d'audit de la Banque. M. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett occupe actuellement la fonction de président du comité d'audit du conseil de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et a déjà été président du comité d'audit du conseil de Capital Power Corporation et de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

John L. Bragg est président, fondateur et co-chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Limited et propriétaire fondateur de Bragg Communications Inc. M. Bragg est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison.

Brian C. Ferguson est président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant de prendre la direction de Cenovus Energy Inc., M. Ferguson a été vice-président à la direction et chef des finances d'Encana Corporation. M. Ferguson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta et il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Alberta. M. Ferguson est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Jean-René Halde est administrateur de sociétés. De juin 2005 à juillet 2015, il a été président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. Avant juin 2005, M. Halde a occupé le poste de chef de la direction auprès de nombreuses sociétés chefs de file, y compris Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Groupe Livingston Inc. M. Halde est titulaire d'un grade de premier cycle du Collège Sainte-Marie, d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Allan M. MacGibbon est vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Il a été auparavant directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de juin 2011 à septembre 2013. Il a également été associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada) de 2004 à juin 2012 et conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) de juin 2012 à décembre 2013. M. MacGibbon est membre du comité d'audit du conseil de CAE, Inc. M. MacGibbon est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est comptable professionnel agréé, comptable agréé et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. MacGibbon est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Karen E. Maidment est administratrice de sociétés et ex-chef des finances et administratrice principale de BMO Groupe Financier. M^{me} Maidment est la présidente du comité d'audit et membre du comité des risques du conseil de TD Ameritrade. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université McMaster, est comptable professionnelle agréée, comptable agréée et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M^{me} Maidment est l'un des experts financiers du comité d'audit.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M^{me} Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. M^{me} Miller est présidente du comité d'audit et de contrôle du conseil d'Inditex S.A. et a auparavant présidé le comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., de Coach, Inc., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M^{me} Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M^{me} Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Claude Mongeau est président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Avant de prendre la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, M. Mongeau a été vice-président à la direction et chef des finances de la société. M. Mongeau est titulaire d'un grade de premier cycle en psychologie de l'Université du Québec et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque, y compris le travail de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, qui est à l'heure actuelle Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY »). EY est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit des états financiers annuels de la Banque et examine les états financiers trimestriels de la Banque.

Il incombe au comité d'audit de recommander la nomination et de surveiller l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Le comité d'audit évalue le rendement et les compétences de l'auditeur nommé par les actionnaires et remet au conseil d'administration ses recommandations à l'égard de la nomination ou du renouvellement du mandat à des fins de recommandation aux actionnaires. L'auditeur nommé par les

actionnaires est alors nommé par les actionnaires, lors d'un vote sur cette question à l'assemblée générale annuelle.

Au moins une fois par année, le comité d'audit évalue le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris le principal associé, pour aider le conseil d'administration à formuler sa recommandation quant à la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Cette évaluation annuelle comprend une évaluation de la qualité d'audit et de certaines caractéristiques du service comme : l'indépendance de l'auditeur, l'objectivité et le scepticisme professionnel; la qualité de l'équipe de mission; et la qualité des communications et du service fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires. Dans le cadre de l'évaluation, le comité d'audit examine la nature et la portée des communications reçues de l'auditeur nommé par les actionnaires au cours de l'année, les réponses de la direction et du comité d'audit à un questionnaire annuel concernant le rendement de l'auditeur nommé par les actionnaires et les interactions avec celui-ci.

EY a été nommé l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 conformément à la Loi sur les banques et à la recommandation du comité d'audit et est l'unique auditeur externe indépendant de la Banque depuis le début de l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Avant 2006, EY était co-auditeur de la Banque.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe, Assurance, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Norie C. Campbell	Chef de groupe, Service juridique, Conformité, Lutte contre le blanchiment d'argent, Crimes financiers et gestion des fraudes, Projets d'entreprise et chef du contentieux, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Timothy D. Hockey	Chef de groupe, Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust	Toronto (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communication, chef des finances, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Michael B. Pedersen	Chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD, et président et chef de la direction, TD Bank US Holding Company, TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A.	Bryn Mawr, Pennsylvanie, É.-U.

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années. Comme il a été annoncé le 10 novembre 2015, de nombreux changements à l'équipe de haute direction de la Banque devraient entrer en vigueur le 2 janvier 2016.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} juillet 2013, M. Ahmed a été chef de groupe, Développement interne, Stratégies d'entreprise et Trésorier, siège social, Groupe Banque TD du 27 mai 2010 au 1^{er} juillet 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} novembre 2014, M^{me} Campbell était chef de groupe, Services juridiques, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014, a été vice-présidente à la direction, Service juridique, Siège social, et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2011 au 15 avril 2013, et première vice-présidente, Service juridique, Siège social, et chef du contentieux adjointe, Siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 1^{er} novembre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} novembre 2014, M^{me} Currie a été chef de groupe, Canaux directs, Marketing, Services communs de l'entreprise et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014, chef de groupe, Canaux directs et Stratégies liées aux effectifs et à l'entreprise, siège social, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 15 avril 2013 et chef de groupe, Marketing, Stratégies liées à l'entreprise et aux effectifs, Siège social, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2010 au 4 juillet 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} mai 2015, M. Hockey a été chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust du 1^{er} juillet 2013 au 1^{er} mai 2015 et chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Cartes de crédit, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust du 3 octobre 2011 au 1^{er} juillet 2013, et chef de groupe, Services bancaires canadiens et Financement auto TD, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust avant le 3 octobre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 15 avril 2013, M^{me} Johnston a été chef de groupe, Finances et chef des finances, siège social, Groupe Banque TD.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1^{er} novembre 2014, M. Masrani a été chef de l'exploitation de la Banque du 1^{er} juillet 2013 au 31 octobre 2014 et, avant le 1^{er} juillet 2013, il a été chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} juillet 2013, M. Pedersen a été chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 1^{er} juillet 2013 et chef de groupe, Gestion de patrimoine, Canaux directs et services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2010 au 4 juillet 2011.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2015, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 2 295 067 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, à notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 2 décembre 2015, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
 - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;

- b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
 - c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
 - iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M. Mongeau était, avant le 10 août 2009, un administrateur de Nortel Networks Corporation et de Nortel Networks Limited, qui ont chacune introduit des procédures de protection contre leurs créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 14 janvier 2009. Certaines filiales des États-Unis ont volontairement déposé des requêtes aux États-Unis en vertu du Chapitre 11 de la législation des États-Unis intitulée *Bankruptcy Code*, et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique ont déposé des requêtes correspondantes en Europe et au Moyen-Orient.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. La politique donne à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation du comité d'audit. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut pas fournir certains services à la Banque ou à ses filiales.

Conformément à la politique, le comité d'audit doit préapprouver une fois par année les types de services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires ainsi que le montant maximum des honoraires pouvant être payés pour de tels services. La politique prévoit également que le comité d'audit recevra, une fois par trimestre, un rapport annuel cumulatif des honoraires payés ou payables à l'auditeur nommé par les actionnaires pour les services rendus, ainsi que les détails de quelque mandat proposé à des fins d'examen et, au besoin, de préautorisation, par le comité d'audit. Pour prendre sa décision concernant les services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit tient compte du respect des exigences et des lignes directrices réglementaires et juridiques applicables ainsi que de la question de savoir si la prestation des services aurait une incidence négative sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque ou à agir comme s'il était dirigeant de la Banque.

Les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe indépendant actuel nommé par les actionnaires de la Banque, pour les services fournis au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

(en milliers de dollars CA)	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ¹		
	2015	2014	2013
Honoraires d'audit ²	22 242 \$	21 424 \$	19 649 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ³	2 570	2 004	2 445
Honoraires pour services fiscaux ⁴	2 775	5 089	3 588
Autres honoraires ⁵	852	609	403
Total	28 439 \$	29 126 \$	26 085 \$

Nota :

- 1 Certains montants comparatifs ont été reclassés/redressés afin de se conformer à la présentation adoptée au cours de la période en cours.
- 2 Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque et à l'audit de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.
- 3 Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent : les audits des régimes d'avantages sociaux; les audits d'organismes de bienfaisance; les services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre; les consultations comptables et fiscales dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de désinvestissements et de restructurations; les services d'attestation dans le cadre de fusions et d'acquisitions, notamment les procédures d'audit relatives au bilan d'ouverture et à la répartition du prix d'achat; les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux; l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière; les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation; la traduction d'états financiers et de rapports dans le cadre de l'audit ou de l'examen; et les services de conseils en technologie de l'information.
- 4 Les honoraires pour services fiscaux se rapportent à : aux services de conseils et de planification généraux en matière de fiscalité dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; aux publications fiscales sous forme électronique et sur papier; aux services de conseils et d'observation fiscales en matière d'impôt sur les bénéficiaires et d'impôt indirect; aux services relatifs au prix de transfert ainsi qu'aux questions relatives aux droits et aux douanes.
- 5 Tous les autres honoraires se rapportent aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, de restructurations de la dette et de recouvrements des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services fiscaux de fonds inscrits à la SEC, sous réserve des règles complexes sur les sociétés de placement de la SEC; aux bases de données aux fins de conformité fiscale; aux études de référence; aux services de conseils en matière de réglementation; ainsi qu'aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 28 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Mesures réglementaires

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la Banque et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. En outre, la Banque et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque agent responsable. Au cours du dernier exercice, Gestion privée TD Waterhouse Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») totalisant 5 000 \$, Services d'investissement TD Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif à la

CVMO totalisant 5 000 \$, Valeurs Mobilières TD Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif à la Bourse de Montréal totalisant 1 000 \$ et TD Waterhouse Canada Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif se rapportant à des dépôts tardifs à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières totalisant 5 600 \$ ainsi qu'une amende prévue par la réglementation de 10 000 \$ aux termes d'une entente de règlement (et 1 000 \$ pour les coûts) avec la Nova Scotia Securities Commission dans le cadre de la mise à la poste tardive de déclarations à un client.¹ En outre, trois filiales du segment Gestion de Patrimoine TD (Canada), soit TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc. et Services d'investissement TD Inc., ont conclu une entente avec la CVMO et fait un paiement volontaire de 600 000 \$ (et 50 000 \$ pour les coûts) à la CVMO relativement à certains frais excédentaires imputés à des clients en raison de frais directs et indirects perçus en trop. Gestion de Patrimoine TD (Canada) a elle-même déclaré les frais excédentaires imputés à la CVMO et à d'autres autorités de réglementation et a versé plus de 13,5 millions de dollars pour indemniser les clients et les anciens clients visés par les surcharges.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 2 décembre 2015, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

Société de fiducie CST
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : inquiries@canstockta.com
Site Web : www.canstockta.com

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare
P.O. Box 30170
College Station, Texas
77842-3170

¹ Le *Règlement 14-101 sur les définitions* limite le sens de « législation en valeurs mobilières » à la législation provinciale et territoriale canadienne et « autorité en valeurs mobilières » aux autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes.

ou

211 Quality Circle, Suite 210
College Station, Texas 77845

Téléphone : 1-866-233-4836

ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469

Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578

ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610

Site Web : www.computershare.com

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015 déposés en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario). EY est l'auditeur externe qui a préparé le *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires – Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). EY est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la *Rule 3520* du *Public Company Accounting Oversight Board*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2015.

Appendice A

Liens intersociétés

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES¹

(en millions de dollars canadiens)

			Au 31 octobre 2015
			Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal ²	Description	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales	1 628 \$
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	595
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 757
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 321
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	Services financiers	8
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire	45
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers	145
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	40 310
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	25
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	59
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt et de dépôt	11 632
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	1 728
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille	19 696
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	2 056
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	12
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	2 408
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
International			
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	Courtage direct international	49
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	678
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	1 051
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	6 683
TD Ameritrade Holding Corporation ³	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille	219
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier direct	
Thirdco II Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille de placement	133
TD Asset Administration UK Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières étrangères	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	215
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	1 242
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Banque commerciale	1 170

¹ À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Au 31 octobre 2015, la participation indirecte comme présentée de la Banque s'établissait à 41,54 % (40,97 % au 31 octobre 2014) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Appendice B

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ *Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque* ~ ~

Principales responsabilités

- assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- être à l'écoute de l'auditeur nommé par les actionnaires, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques;
- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale;
- recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

L'indépendance est essentielle :

- le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra

la documentation relative à chacune de ces réunions. De plus, ce comité rencontre le comité du risque au moins deux fois par année pour discuter de sujets pertinents pour les deux comités.

Tous les administrateurs non membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque et le rapport de gestion et en passant en revue l'opinion de l'auditeur nommé par les actionnaires relativement aux états financiers annuels avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et examiner de façon suffisamment détaillée le fondement des estimations et des jugements importants, y compris les réserves actuarielles, les provisions pour perte sur prêts et les autres provisions liées à l'évaluation et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et de structures d'accueil, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;
- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications importantes aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction de l'audit interne;

- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires; et
- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Banque, et de la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôle interne et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de procédés de contrôle interne suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation, au risque), l'efficience et l'efficacité de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley Act et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;
- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

Direction de l'audit interne

Le comité supervise la Direction de l'audit interne de la Banque et tous les aspects de la fonction d'audit interne impartis à un tiers. Le comité doit s'assurer que la Direction de l'audit interne soit suffisamment indépendante pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel, y compris le mode d'évaluation des risques ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées et s'assurer que le plan soit approprié, qu'il tienne compte des risques et qu'il traite de l'ensemble des activités pertinentes et des risques importants sur un cycle mesurable;
- examiner et approuver le budget financier annuel et le plan des ressources et examiner les mises à jour périodiques;
- examiner et approuver les mandats de la Direction de l'audit interne et de l'auditeur en chef au moins une fois par année;
- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité et la justesse de l'exploitation de la Direction de l'audit interne;
- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la division de l'audit interne qui est effectué tous les cinq ans;
- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner les rapports courants préparés par l'auditeur en chef et les autres renseignements fournis pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris tous les renseignements qui figurent dans les lignes directrices des autorités de réglementation ainsi que la réponse de la direction et en discuter, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs;
- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef d'avoir un accès illimité au comité de soulever des questions liées à l'audit interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de l'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction; et
- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la fonction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer chaque année le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et il doit recommander au conseil aux fins de recommandation aux actionnaires, la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur et il doit s'assurer que les honoraires d'audit soient proportionnels à l'étendue du travail pour garantir un audit de qualité. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires et s'assurer que les plans sont appropriés, tiennent compte des risques et visent toutes les activités pertinentes sur un cycle mesurable;

- au moins une fois par année, passer en revue les procédés utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment pour garantir son indépendance et relativement à toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Public Company Accounting Oversight Board et aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et des autorités de réglementation de la Banque, y compris le BSIF, principale autorité de réglementation de la Banque, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- demander à la direction de prendre les mesures de redressement nécessaires pour donner suite en temps opportun aux conclusions et aux recommandations de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles appliquent à sa présentation de l'information financière;
- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- au moins une fois par année, examiner et évaluer les qualifications, le rendement et l'indépendance de l'associé principal de l'auditeur des actionnaires et, au besoin lors du changement de l'associé principal, obtenir la confirmation de l'auditeur nommé par les actionnaires qu'il respecte les exigences relatives aux qualifications des auditeurs conformément à la *Loi sur les banques* (Canada);
- au moins une fois tous les cinq ans, effectuer un examen approfondi de l'auditeur nommé par les actionnaires; et
- une fois par année, examiner le rapport public du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et en discuter avec l'auditeur nommé par les actionnaires et, au besoin, discuter des conclusions du CCRC spécifiques à l'examen de l'audit de la Banque.

Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) la durée des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;
- recevoir les rapports écrits officiels préparés au moins une fois par année par l'auditeur nommé par les actionnaires, confirmant l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et décrivant les relations qui existent entre celui-ci et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;

- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme les critères à respecter pour accorder le contrat de l'auditeur nommé par les actionnaires et la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;
- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;
- examiner les résultats d'un examen indépendant de l'efficacité du service des finances réalisé par un tiers tous les cinq ans;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et
- offrir au chef des finances une tribune lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Examen et opérations entre personnes apparentées

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées, y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux Normes internationales d'information financière (plus précisément, IAS 24 – Information relative aux parties liées), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

Conduite des affaires et éthique

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment la Politique en matière de traitement des plaintes et de communication de l'information à la clientèle, sa Politique anticorruption et son Code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts énoncés dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus et de politiques qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires, et les procédés de gestion de la conformité réglementaire;

- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;
- examiner un rapport annuel préparé par le chef de la gestion des risques concernant les examens de la Banque effectués par le BSIF, et assurer auprès de la direction le suivi de l'état des recommandations et des suggestions, le cas échéant; et
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat et il s'assure que le service de la conformité soit suffisamment indépendant pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver son plan annuel, y compris son budget et ses ressources, ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie;
- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;
- évaluer au moins une fois l'an l'efficacité du service de la conformité;
- examiner les résultats d'un examen indépendant de l'efficacité du service de la conformité réalisé par un tiers tous les cinq ans;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit et en discuter et assurer le suivi de toute question non résolue, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs; et
- fournir une tribune permettant au chef de la conformité d'avoir un accès illimité au comité pour soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (LBA/FAT) qui vise à faire en sorte que la Banque se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;
- examiner un rapport annuel du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu; et

- examiner un rapport annuel de l'auditeur en chef concernant les résultats de la vérification de l'efficacité du programme LBA, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent soit suffisamment indépendant pour s'acquitter de ses responsabilités. La supervision et la surveillance seront effectuées de la manière suivante :

- examiner et approuver le plan annuel du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, y compris son budget et ses ressources, et toute modification importante touchant le plan annuel;
- examiner et approuver le programme LBA/FAT, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;
- au moins une fois l'an, évaluer l'efficacité de la fonction de LBA/FAT;
- examiner les résultats d'un examen indépendant portant sur l'efficacité du service LBA effectué par un tiers tous les cinq ans;
- examiner et approuver annuellement le mandat du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le mandat du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- confirmer la nomination et la révocation du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent destinés au comité d'audit et portant sur la conception et le déroulement des programmes LBA/FAT, la suffisance des ressources (humaines, informatiques, budgétaires), et toute recommandation à cet égard et en discuter, et effectuer un suivi des enjeux en cours, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs; et
- offrir une tribune au chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever toute question de conformité se rapportant aux relations et interactions entre le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, la direction et/ou les organismes de réglementation.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année, sans la présence de la direction, les actuaires nommés des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale;
- mettre en place une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable;

- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;
- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l'an et soumettre la présente charte au comité de gouvernance pour qu'il l'examine et en recommande l'approbation au conseil;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres rapports des réunions et des activités du comité; et
- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

Publié en octobre 2015

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Le présent rapport de gestion est daté du 2 décembre 2015. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
6 Résultat net	35 Revue du bilan
7 Produits	36 Qualité du portefeuille de crédit
11 Provision pour pertes sur créances	51 Situation des fonds propres
11 Charges	59 Titrisation et arrangements hors bilan
12 Impôts et taxes	61 Transactions entre parties liées
13 Information financière trimestrielle	62 Instruments financiers
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
16 Description des activités	62 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
20 Services de détail au Canada	66 Gestion des risques
25 Services de détail aux États-Unis	
29 Services bancaires de gros	
32 Sièges sociaux	
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS 2014	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES
33 Sommaire du rendement de 2014	103 Estimations comptables critiques
34 Rendement financier de 2014 par secteur d'exploitation	106 Modifications de méthodes comptables courantes et futures
	108 Contrôles et procédures
	109 INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, notamment dans le rapport de gestion du rapport annuel 2015 (le rapport de gestion de 2015) de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de ses secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2016», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2016 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions, fidéliser la clientèle, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris sans s'y restreindre les lois fiscales, les lignes directrices en matière d'information sur les fonds propres à risque et les directives réglementaires en matière de liquidité; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; la concurrence accrue, y compris provenant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et des concurrents offrant des services non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2015, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à toute transaction ou tout événement dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/francais. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes énoncées dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2015 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2016», telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD. La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 24 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 10,2 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2015, les actifs de la TD totalisaient 1,1 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR pour présenter des résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 2. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

La Banque a mis en œuvre de nouvelles normes IFRS et des modifications de normes IFRS qui doivent être appliquées de manière rétrospective (normes IFRS et modifications de normes IFRS pour 2015), à compter de l'exercice 2015. Par conséquent, certains montants correspondants ont été retraités, au besoin. Les normes et modifications de normes IFRS pour 2015 n'étaient pas intégrées dans les informations présentées sur les capitaux propres réglementaires avant l'exercice 2015. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2015.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation – comme présentés de la Banque.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Produits d'intérêts nets	18 724 \$	17 584 \$	16 074 \$
Produits autres que d'intérêts	12 702	12 377	11 185
Total des produits	31 426	29 961	27 259
Provision pour pertes sur créances	1 683	1 557	1 631
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 500	2 833	3 056
Charges autres que d'intérêts	18 073	16 496	15 069
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	9 170	9 075	7 503
Charge d'impôt sur le résultat	1 523	1 512	1 135
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	377	320	272
Résultat net – comme présenté	8 024	7 883	6 640
Dividendes sur actions privilégiées	99	143	185
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	7 925 \$	7 740 \$	6 455 \$
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	112 \$	107 \$	105 \$
Actionnaires ordinaires	7 813	7 633	6 350

TABLEAU 2 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	18 724 \$	17 584 \$	16 074 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	12 713	12 097	11 114
Total des produits	31 437	29 681	27 188
Provision pour pertes sur créances ²	1 683	1 582	1 606
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 500	2 833	3 056
Charges autres que d'intérêts ³	17 076	15 863	14 390
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	10 178	9 403	8 136
Charge d'impôt sur le résultat ⁴	1 862	1 649	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat ⁵	438	373	326
Résultat net – rajusté	8 754	8 127	7 136
Dividendes sur actions privilégiées	99	143	185
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	8 655	7 984	6 951
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	112	107	105
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	8 543	7 877	6 846
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁶	(255)	(246)	(232)
Frais de restructuration ⁷	(471)	–	(90)
Charge liée à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom Inc. (Nordstrom) et frais d'intégration connexes ⁸	(51)	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges ⁹	(8)	–	(100)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ¹⁰	55	43	57
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada ¹¹	–	(125)	(92)
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan ¹²	–	(131)	(20)
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts ¹³	–	19	(19)
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse ¹⁴	–	196	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	(730)	(244)	(496)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	7 813 \$	7 633 \$	6 350 \$

¹ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : profit de 62 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; écart de 73 millions de dollars entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis de Nordstrom, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2014 – profit de 49 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; profit de 231 millions de dollars découlant de la vente des Services institutionnels TD Waterhouse, comme expliqué à la note 14 ci-dessous; 2013 – profit de 71 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente.

² En 2014, la provision pour pertes sur créances rajustée exclut les éléments à noter suivants : reprise de 25 millions de dollars sur la provision au titre de l'incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts, comme expliqué à la note 13 ci-dessous; 2013 – 25 millions de dollars découlant de l'incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts.

³ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : amortissement d'immobilisations incorporelles de 289 millions de dollars, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 686 millions de dollars liés aux initiatives visant à réduire les coûts, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 9 millions de dollars aux frais d'intégration liés à l'opération conclue avec Nordstrom, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; charges pour litiges de 52 millions de dollars, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; recouvrement de pertes liées aux litiges de 39 millions de dollars, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2014 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 286 millions de dollars; frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 169 millions de dollars comme expliqué à la note 11 ci-dessous; frais de 178 millions de dollars relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; 2013 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 272 millions de dollars; frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 125 millions de dollars; charges pour litiges et relatives aux litiges de 127 millions de dollars; 129 millions de dollars liés aux initiatives visant à réduire les coûts; frais de préparation en prévision de la relation avec Aimia Inc. à l'égard du programme de fidélisation pour les cartes de crédit Visa Aéroplan de 27 millions de dollars.

⁴ Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la section «Impôts et taxes» du rapport de gestion.

⁵ La quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée rajustée exclut les éléments à noter suivants : amortissement d'immobilisations incorporelles de 61 millions de dollars, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2014 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 53 millions de dollars; 2013 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 54 millions de dollars.

⁶ L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte principalement à des acquisitions d'actifs et à des regroupements d'entreprises. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

⁷ Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. Au cours de 2015, la Banque a entrepris un examen de la restructuration et, au cours du deuxième trimestre de 2015, a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) et des frais de restructuration additionnels de 349 millions de dollars (243 millions de dollars après impôt), montant net, au quatrième trimestre de 2015. Les frais de restructuration engagés au cours de l'exercice 2015 visaient à réduire les coûts et à gérer les dépenses à long terme et à atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Ces mesures comprenaient la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers, et l'examen de l'organisation. Ces frais de restructuration ont été comptabilisés à titre d'ajustement au résultat net du secteur Siège social. La Banque a mis en place certaines mesures au quatrième trimestre de 2013, qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2014, dans le but de réduire les coûts à long terme et d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Pour mettre en place ces mesures, la Banque a comptabilisé une provision de 129 millions de dollars (90 millions de dollars après impôt) pour les frais de restructuration dans le cadre principalement d'initiatives d'optimisation des investissements dans les succursales et les biens immobiliers de détail.

⁸ Le 1^{er} octobre 2015, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée de Nordstrom aux États-Unis et est devenue le principal émetteur de cartes de crédit Nordstrom aux États-Unis. L'opération a été traitée à titre d'acquisition d'actifs et l'écart à la date d'acquisition entre le prix de la transaction et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisé dans les produits autres que d'intérêts. En outre, la Banque a engagé des frais de préparation, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'intégration des cartes acquises et à l'entente connexe. Ces montants sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

⁹ Par suite de nouvelles circonstances et de règlements conclus aux États-Unis au cours de l'exercice 2013, la Banque a déterminé que des charges pour litiges et liées aux litiges de 127 millions de dollars (100 millions de dollars après impôt) étaient nécessaires. Par suite d'un jugement défavorable et de l'évaluation de certains autres événements et expositions survenus aux États-Unis en 2015, la Banque a pris des mesures de prudence pour réévaluer sa provision pour litiges. Après avoir pris en compte ces facteurs, y compris les procédures

judiciaires connexes ou semblables, la Banque a déterminé, d'après les normes comptables applicables, qu'il était nécessaire d'augmenter de 52 millions de dollars (32 millions de dollars après impôt) la provision pour litiges de la Banque au deuxième trimestre de 2015. Au cours du troisième trimestre de 2015, la Banque a reçu des distributions de 39 millions de dollars (24 millions de dollars après impôt) par suite de règlements antérieurs conclus relativement à certaines procédures aux États-Unis, en vertu desquelles la Banque s'était vu conférer le droit à ces distributions, lorsqu'elles seraient disponibles. Le montant pour l'exercice 2015 tient compte du recouvrement de règlements antérieurs.

¹⁰ La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. La Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

¹¹ Par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de même que de certains actifs et passifs, la Banque a engagé des frais d'intégration. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des honoraires de conseillers et des coûts de formation. Les frais d'intégration de la Banque liés à l'acquisition de MBNA ont été plus élevés que prévu au moment de l'annonce de la transaction, surtout en raison des coûts additionnels engagés (autres que les montants capitalisés) pour concevoir des plateformes technologiques pour l'entreprise. Les frais d'intégration liés à cette acquisition ont été engagés par le secteur Services de détail au Canada. Le quatrième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration liés à MBNA Canada par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

¹² Le 27 décembre 2013, la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et le 1^{er} janvier 2014, la Banque est devenue le principal émetteur des cartes de crédit Visa Aéroplan. La Banque a engagé des frais de préparation à l'égard du programme, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'acquisition des cartes et de l'entente à l'égard du programme de fidélisation, qui se composent des frais liés à la technologie informatique, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing, des coûts de formation, et des coûts de gestion du programme en plus du montant de 127 millions de dollars (94 millions de dollars après impôt) à payer à la CIBC en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ces frais sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail au Canada. Le troisième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents liés au portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

¹³ Au cours du troisième trimestre de 2013, la Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances de 65 millions de dollars (48 millions de dollars après impôt) pour couvrir les pertes sur prêts résidentiels causées par les inondations en Alberta. Au quatrième trimestre de 2013, une provision de 40 millions de dollars (29 millions de dollars après impôt) a été reprise. Au cours du troisième trimestre de 2014, la Banque a repris la provision restante de 25 millions de dollars (19 millions de dollars après impôt). La reprise de la provision restante reflète les bas niveaux de défauts et de dépréciations à ce jour, ainsi que la faible probabilité de pertes importantes futures dans le portefeuille.

¹⁴ Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente des activités de services institutionnels de la Banque, connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix, qui a été appliqué aux troisième et quatrième trimestres de 2014. À la date de la transaction, un profit de 196 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans le secteur Siège social, dans les autres produits. Le profit n'est pas considéré comme survenu dans le cours normal des affaires pour la Banque.

TABLEAU 3 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ¹

(en dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Résultat de base par action – comme présenté	4,22 \$	4,15 \$	3,46 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,40	0,13	0,26
Résultat de base par action – rajusté	4,62 \$	4,28 \$	3,72 \$
Résultat dilué par action – comme présenté	4,21 \$	4,14 \$	3,44 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,40	0,13	0,27
Résultat dilué par action – rajusté	4,61 \$	4,27 \$	3,71 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.**TABLEAU 4 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT¹**

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	116 \$	115 \$	117 \$
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) ²	61	53	54
MBNA Canada	37	37	36
Aéroplan	17	14	–
Divers	24	27	25
	255	246	232
Logiciels et autres	289	236	176
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	544 \$	482 \$	408 \$

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.² Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée.**Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires**

La méthode de répartition des fonds propres de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. À compter du 1^{er} novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 5 : RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens	58 178 \$	49 495 \$	44 791 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	7 813	7 633	6 350
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat ¹	730	244	496
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	8 543	7 877	6 846
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	14,7 %	15,9 %	15,3 %

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.**ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2015****Frais de restructuration**

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. Au cours de 2015, la Banque a entrepris un examen de la restructuration et, au cours du deuxième trimestre de 2015, a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt), montant net, et des frais de restructuration additionnels de 349 millions de dollars (243 millions de dollars après impôt) au quatrième trimestre de 2015. Les frais de restructuration engagés au cours de l'exercice 2015 visaient à réduire les coûts et à gérer les dépenses à long terme et à atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Ces mesures comprenaient la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers, et l'examen de l'organisation.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom Inc. aux États-Unis

Le 1^{er} octobre 2015, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA, National Association (TD Bank USA, N.A.) a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Nordstrom Inc. (Nordstrom) aux États-Unis dont l'encours brut s'élevait à 2,9 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars US). De plus, la Banque et Nordstrom ont conclu une entente à long terme selon laquelle la Banque est devenue l'émetteur exclusif aux États-Unis des cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée Nordstrom à l'intention des clients de cette dernière.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit à leur juste valeur de 2,9 milliards de dollars. L'opération a été traitée à titre d'acquisition d'actifs et l'écart avant impôt de 73 millions de dollars à la date d'acquisition entre le prix de la transaction et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisé dans les produits autres que d'intérêts. Depuis cette date, le montant brut des produits et des pertes sur créances a été comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis dans l'état du résultat consolidé. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Nordstrom. La quote-part nette des produits et des pertes sur créances de Nordstrom est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Nordstrom ou à payer à Nordstrom sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

Résultat net

APERÇU

- Le résultat net comme présenté a atteint 8 024 millions de dollars, soit une hausse de 141 millions de dollars, ou 2 %, en regard de l'exercice précédent.
- Le résultat net rajusté a atteint 8 754 millions de dollars, soit une hausse de 627 millions de dollars, ou 8 %, en regard de l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté pour l'exercice a été de 8 024 millions de dollars, une hausse de 141 millions de dollars, ou 2 %, en comparaison de 7 883 millions de dollars à l'exercice précédent. Le résultat net comme présenté comprenait des frais de restructuration de 471 millions de dollars après impôt et d'autres éléments à noter. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 8 754 millions de dollars, une hausse de 627 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à 8 127 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse du résultat net rajusté provient principalement des augmentations des résultats dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, contrebalancées en partie par une hausse des pertes dans le secteur Siège social. Le résultat net des Services de détail au Canada a augmenté principalement en raison de la bonne croissance des volumes de prêts et de dépôts, de la bonne croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, du rendement élevé du portefeuille de crédit et de la hausse des produits d'assurance, en partie contrebalancés par la compression des marges et la croissance des charges. Le résultat net des Services de détail aux États-Unis a augmenté surtout sous l'effet de la forte croissance interne des volumes de prêts et de dépôts, de la diminution de la provision pour pertes sur créances, d'une bonne gestion des charges ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la compression des marges et la diminution des profits sur la vente de valeurs mobilières. Le résultat net des Services bancaires de gros a augmenté surtout sous l'effet de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par la croissance des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif. La perte du secteur Siège social a augmenté en raison de la hausse des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien et par suite de certains éléments positifs ponctuels survenus au cours de l'exercice précédent, y compris le profit tiré de la vente d'actions de TD Ameritrade et l'incidence favorable d'éléments fiscaux de l'exercice précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 4,21 \$, en hausse de 2 %, par rapport à 4,14 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 4,61 \$, contre 4,27 \$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 8 %.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis des Services de détail aux États-Unis

Le résultat des Services de détail aux États-Unis, compte tenu de la contribution de la participation de TD Ameritrade, a été touché par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 6 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015 par rapport à 2014	2014 par rapport à 2013
Services de détail aux États-Unis (y compris TD Ameritrade)		
Augmentation du total des produits – comme présenté	1 135 \$	570 \$
Augmentation du total des produits – rajusté	1 146	570
Augmentation des charges autres que d'intérêts – comme présentées	747	370
Augmentation des charges autres que d'intérêts – rajustées	745	370
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt	297	143
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt	304	143
Augmentation du résultat de base par action – comme présenté (en dollars)	0,16 \$	0,08 \$
Augmentation du résultat de base par action – rajusté (en dollars)	0,16	0,08

Une augmentation/diminution de un cent du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien ferait diminuer/augmenter le résultat net annuel total de la Banque d'environ 32 millions de dollars.

Produits

APERÇU

- Les produits comme présentés se sont établis à 31 426 millions de dollars, une hausse de 1 465 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits rajustés se sont établis à 31 437 millions de dollars, une augmentation de 1 756 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 1 140 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits autres que d'intérêts comme présentés ont augmenté de 325 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 617 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour l'exercice ont atteint 18 724 millions de dollars, soit une hausse de 1 140 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une diminution dans le secteur Siège social. Les produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement du fait de la solide croissance interne des volumes de prêts et de dépôts, de la hausse des produits d'honoraires, de la contribution de Nordstrom et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la compression des marges nettes et de la diminution de la désactualisation. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont progressé surtout grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à l'incidence d'Aéroplan pour un exercice complet, en partie atténuées par la diminution des marges. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros se sont accrues essentiellement en raison de la hausse des produits liés aux activités de transaction et de la forte croissance du portefeuille de prêts aux grandes entreprises. Les produits d'intérêts nets du secteur Siège social ont diminué surtout en raison de la baisse du résultat tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a baissé de 13 points de base (pdb) pour l'exercice pour s'établir à 2,05 % par rapport à 2,18 % pour l'exercice précédent. Le rétrécissement de la marge des Services de détail au Canada et de la marge des Services de détail aux États-Unis s'explique essentiellement par la compression de la marge sur les activités de base.

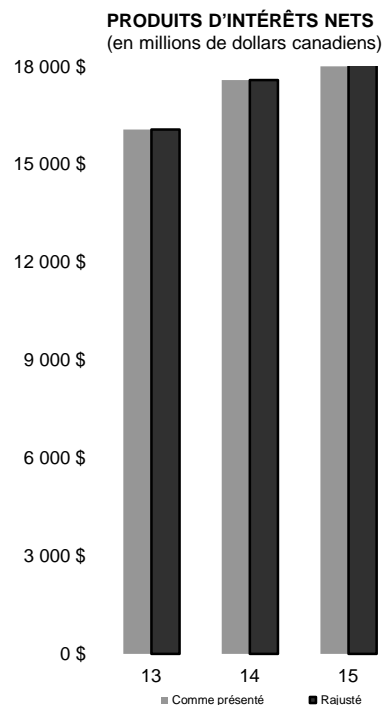


TABLEAU 7 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015			2014			2013		
	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ⁴	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	4 738 \$	15 \$	0,32 %	3 692 \$	17 \$	0,46 %	4 552 \$	23 \$	0,51 %
États-Unis	40 684	107	0,26	27 179	72	0,26	17 748	48	0,27
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	50 234	1 297	2,58	55 383	1 367	2,47	54 390	1 398	2,57
États-Unis	23 790	454	1,91	18 424	333	1,81	16 781	321	1,91
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	31 639	479	1,51	23 169	377	1,63	20 554	336	1,63
États-Unis	90 552	1 525	1,68	76 245	1 370	1,80	66 675	1 384	2,08
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	39 384	249	0,63	33 691	288	0,85	24 207	230	0,95
États-Unis	36 074	78	0,22	35 512	62	0,17	31 422	94	0,30
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels ⁵									
Canada	188 048	4 924	2,62	178 128	5 212	2,93	167 061	5 049	3,02
États-Unis	26 336	984	3,74	22 677	858	3,78	20 010	764	3,82
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	93 943	4 600	4,90	90 512	4 499	4,97	91 729	4 718	5,14
États-Unis	35 609	1 144	3,21	29 272	1 058	3,61	26 206	1 016	3,88
Cartes de crédit									
Canada	18 096	2 235	12,35	17 984	2 245	12,48	14 582	1 828	12,54
États-Unis	8 778	1 450	16,52	7 200	1 287	17,88	4 697	834	17,76
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁵									
Canada	62 879	1 759	2,80	55 048	1 808	3,28	52 820	1 584	3,00
États-Unis	85 553	2 730	3,19	64 343	2 308	3,59	55 186	2 270	4,11
Autres pays	77 467	800	1,03	69 494	767	1,10	62 180	718	1,15
Total des actifs productifs d'intérêts	913 804 \$	24 830 \$	2,72 %	807 953 \$	23 928 \$	2,96 %	730 800 \$	22 615 \$	3,09 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers									
Canada	181 101 \$	1 158 \$	0,64 %	172 897 \$	1 394 \$	0,81 %	168 369 \$	1 660 \$	0,99 %
États-Unis	178 287	218	0,12	147 025	197	0,13	130 378	211	0,16
Banques ⁶									
Canada	8 907	34	0,38	5 898	18	0,31	6 134	11	0,18
États-Unis	11 764	32	0,27	7 682	16	0,21	6 565	14	0,21
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{6, 7}									
Canada	180 596	1 796	0,99	145 233	1 540	1,06	120 426	1 270	1,05
États-Unis	154 578	909	0,59	125 375	1 065	0,85	111 787	1 248	1,12
Billets et débiteures subordonnés									
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	46 340	450	0,97	47 360	535	1,13	40 874	472	1,15
États-Unis	47 835	186	0,39	42 962	122	0,28	37 534	102	0,27
Passifs de titrisation⁸	34 968	593	1,70	41 745	777	1,86	50 591	927	1,83
Autres passifs									
Canada	4 889	79	1,62	5 652	88	1,56	5 625	82	1,46
États-Unis	33	4	12,06	29	1	3,45	72	3	4,17
Autres pays⁶	35 693	257	0,72	32 673	179	0,55	19 766	94	0,48
Total des passifs portant intérêt	892 944 \$	6 106 \$	0,68 %	782 495 \$	6 344 \$	0,81 %	706 644 \$	6 541 \$	0,93 %
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	913 804 \$	18 724 \$	2,05 %	807 953 \$	17 584 \$	2,18 %	730 800 \$	16 074 \$	2,20 %

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.² Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.³ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.⁴ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.⁵ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction moyens de 10 milliards de dollars (10 milliards de dollars en 2014, 9 milliards de dollars en 2013).⁶ Comprennent les dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 71 milliards de dollars (58 milliards de dollars en 2014, 47 milliards de dollars en 2013).⁷ Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 1 051 millions de dollars (895 millions de dollars en 2014, 821 millions de dollars en 2013).⁸ Comprennent des passifs de titrisation moyens d'une juste valeur de 11 milliards de dollars (16 milliards de dollars en 2014, 25 milliards de dollars en 2013) et des passifs de titrisation moyens au coût amorti de 24 milliards de dollars (26 milliards de dollars en 2014, 26 milliards de dollars en 2013).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 8 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)

	2015 par rapport à 2014			2014 par rapport à 2013		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	5 \$	(7) \$	(2) \$	(5) \$	(1) \$	(6) \$
États-Unis	36	(1)	35	25	(1)	24
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	(127)	57	(70)	26	(57)	(31)
États-Unis	96	25	121	32	(20)	12
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	138	(36)	102	43	(2)	41
États-Unis	257	(102)	155	199	(213)	(14)
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	49	(88)	(39)	90	(32)	58
États-Unis	1	15	16	12	(44)	(32)
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	290	(578)	(288)	334	(171)	163
États-Unis	139	(13)	126	102	(9)	93
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	171	(70)	101	(62)	(157)	(219)
États-Unis	229	(143)	86	119	(77)	42
Cartes de crédit						
Canada	14	(24)	(10)	426	(9)	417
États-Unis	282	(119)	163	444	9	453
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	257	(306)	(49)	67	157	224
États-Unis	761	(339)	422	377	(338)	39
Autres pays	75	(42)	33	96	(47)	49
Total des produits d'intérêts	2 673 \$	(1 771) \$	902 \$	2 325 \$	(1 012) \$	1 313 \$
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	66 \$	(302) \$	(236) \$	44 \$	(310) \$	(266) \$
États-Unis	42	(21)	21	27	(41)	(14)
Banques						
Canada	9	7	16	—	7	7
États-Unis	8	8	16	3	(1)	2
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	375	(119)	256	262	8	270
États-Unis	248	(404)	(156)	152	(335)	(183)
Billets et débiteures subordonnés	—	(22)	(22)	(29)	(6)	(35)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	(11)	(74)	(85)	75	(12)	63
États-Unis	14	50	64	15	5	20
Passifs de titrisation	(126)	(58)	(184)	(159)	9	(150)
Autres passifs						
Canada	(12)	3	(9)	1	5	6
États-Unis	—	3	3	(2)	—	(2)
Autres pays	25	53	78	72	13	85
Total de la charge d'intérêts	638 \$	(876) \$	(238) \$	461 \$	(658) \$	(197) \$
Produits d'intérêts nets	2 035 \$	(895) \$	1 140 \$	1 864 \$	(354) \$	1 510 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 12 702 millions de dollars, une hausse de 325 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 12 713 millions de dollars, une hausse de 616 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros, en partie atténuées par le secteur Siège social. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté essentiellement en raison de la contribution de Nordstrom et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont augmenté principalement en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et des primes d'assurance, le tout en partie contrebalancé par l'incidence du changement dans la composition des contrats de réassurance. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont augmenté du fait surtout d'une forte croissance des honoraires de prise ferme de titres d'emprunt et des prêts aux grandes entreprises. Les produits autres que d'intérêts du Siège social ont diminué principalement en raison des profits tirés de la vente d'actions de TD Ameritrade au cours de l'exercice précédent.

TABLEAU 9 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015 par rapport à 2014			
	2015	2014	2013	Variation en %
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de TD Waterhouse	430 \$	412 \$	406 \$	4 %
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	760	684	596	11
Honoraires de prise ferme et de conseil	443	482	365	(8)
Frais de gestion de placements	481	413	326	16
Gestion de fonds communs	1 569	1 355	1 141	16
Total des services de placement et de valeurs mobilières	3 683	3 346	2 834	10
Commissions sur crédit	925	845	785	9
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières	79	173	304	(54)
Produits (pertes) de négociation	(223)	(349)	(279)	36
Frais de services	2 376	2 152	1 966	10
Services de cartes	1 766	1 552	1 220	14
Produits d'assurance	3 758	3 883	3 734	(3)
Honoraires de fiducie	150	150	148	–
Autres produits (pertes)	188	625	473	(70)
Total	12 702 \$	12 377 \$	11 185 \$	3 %

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation pour l'exercice ont atteint 1 152 millions de dollars, une hausse de 173 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2015. L'augmentation des produits liés aux activités de négociation par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable au bon rendement dégagé par la négociation de titres de taux d'intérêt et de titres de crédit, ainsi qu'aux activités de négociation de contrats de change et de titres de capitaux propres qui ont tiré profit de l'activité accrue de la clientèle au cours de l'exercice. Les activités de négociation de titres de capitaux propres ont également bénéficié de la hausse de la volatilité dans le dernier semestre de l'exercice.

La proportion des produits liés aux activités de négociation qui est attribuable aux produits d'intérêts nets et celle qui est attribuable aux produits de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt montent, les produits d'intérêts nets diminuent et les produits de négociation comme présentés dans les produits autres que d'intérêts augmentent. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

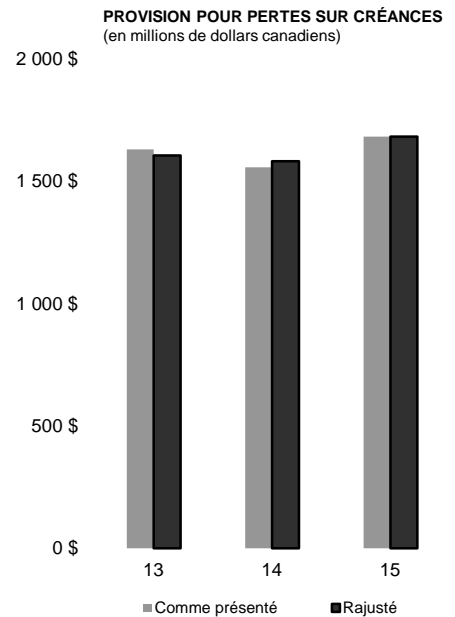
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

APERÇU

- La provision pour pertes sur créances comme présentée a été de 1 683 millions de dollars, en hausse de 126 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances rajustée a été de 1 683 millions de dollars, en hausse de 101 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances comme présentée pour l'exercice a été de 1 683 millions de dollars, en hausse de 126 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances rajustée a été de 1 683 millions de dollars, en hausse de 101 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse dans les secteurs Siège social et Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancée par une diminution dans le secteur Services de détail au Canada. La hausse de la provision pour pertes sur créances du secteur Siège social découle essentiellement de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées liées au portefeuille de prêts canadien. La provision pour pertes sur créances des Services de détail aux États-Unis a augmenté du fait surtout de la croissance des volumes, des provisions liées aux inondations en Caroline du Sud et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par l'amélioration continue de la qualité du crédit dans différents portefeuilles. La provision pour pertes sur créances des Services de détail au Canada a diminué surtout en raison des recouvrements accrus des services bancaires aux entreprises, de la vente de comptes radiés et de la solide performance du portefeuille de crédit des services bancaires aux particuliers.



APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Charges

APERÇU

- Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont été de 18 073 millions de dollars, en hausse de 1 577 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 17 076 millions de dollars, en hausse de 1 213 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les indemnités d'assurance et charges connexes ont été de 2 500 millions de dollars, en baisse de 333 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 57,5 % comparativement à 55,1 % à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité rajusté s'est établi à 54,3 %, en regard de 53,4 % à l'exercice précédent.

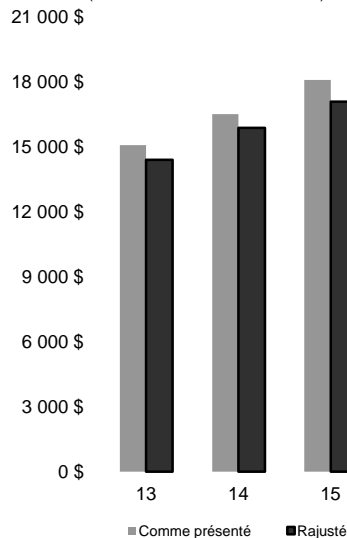
CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 18 073 millions de dollars, en hausse de 1 577 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts comme présentées comprennent des frais de restructuration de 686 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 17 076 millions de dollars, en hausse de 1 213 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. La hausse des charges autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis découle surtout des investissements à l'appui de la croissance des activités, de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de l'acquisition liée à Nordstrom, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des charges de personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des activités et de la hausse des charges relatives aux initiatives, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté surtout du fait de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de la hausse des charges d'exploitation.

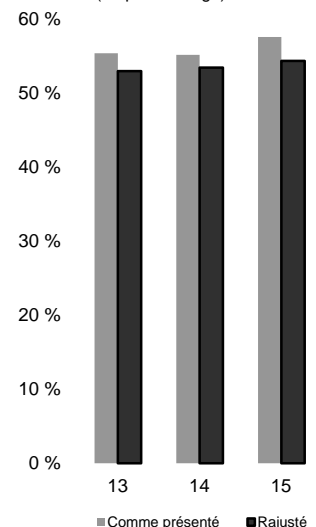
INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes ont été de 2 500 millions de dollars, en baisse de 333 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison d'un changement dans la composition des contrats de réassurance, de l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, d'événements météorologiques moins violents et de la baisse des coûts des demandes d'indemnisation.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS
(en millions de dollars canadiens)



RATIO D'EFFICACITÉ
(en pourcentage)



RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 57,5 % comparativement à 55,1 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est établi à 54,3 % en regard de 53,4 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté, compte tenu des indemnités d'assurance et charges connexes portées en diminution des produits, s'est établi à 59,0 % par rapport à 59,1 % à l'exercice précédent.

TABLEAU 10 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013	2015 par rapport à 2014 Variation en %
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	5 452 \$	5 171 \$	4 751 \$	5
Rémunération au rendement	2 057	1 927	1 634	7
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	1 534	1 353	1 266	13
Total des salaires et des avantages du personnel	9 043	8 451	7 651	7
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	887	800	755	11
Amortissement et pertes de valeur	376	324	330	16
Divers	456	425	371	7
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 719	1 549	1 456	11
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	172	147	216	17
Amortissement et pertes de valeur	212	209	188	1
Divers	508	454	443	12
Total des charges liées au matériel et au mobilier	892	810	847	10
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	662	598	521	11
Marketing et développement des affaires	728	756	685	(4)
Frais de restructuration	686	29	129	2 266
Frais liés aux activités de courtage	324	321	317	1
Services professionnels et services-conseils	1 032	991	1 009	4
Communications	273	283	281	(4)
Autres charges				
Impôt sur le capital et taxes d'affaires	139	160	147	(13)
Affranchissement	222	212	201	5
Déplacements et déménagements	175	185	186	(5)
Divers	2 178	2 151	1 639	1
Total des autres charges	2 714	2 708	2 173	–
Total des charges	18 073 \$	16 496 \$	15 069 \$	10
Ratio d'efficacité – comme présenté	57,5 %	55,1 %	55,3 %	240 pdb
Ratio d'efficacité – rajusté	54,3	53,4	52,9	90

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 50 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a augmenté de 11 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les autres impôts et taxes ont monté de 39 millions de dollars, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 252 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 213 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 16,6 % pour 2015, par rapport à 16,7 % pour l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2015.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,3 % pour l'exercice, comparativement à 17,5 % pour l'exercice précédent. La hausse sur douze mois est due en grande partie au changement dans la composition des activités et à la résolution de certains éléments liés à une vérification fiscale en 2014.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 221 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 198 millions de dollars pour l'exercice précédent, ne faisait pas partie du taux d'imposition effectif de la Banque.

Budget fédéral canadien

Comme il en a été fait mention dans les rapports aux actionnaires des deuxième et troisième trimestres de 2015 de la Banque, le budget d'avril du gouvernement du Canada comportait certaines propositions qui auraient eu une incidence négative sur les institutions financières. À notre avis, ces propositions seront maintenues par le gouvernement fédéral récemment élu et la Banque continuera de surveiller toute modification à ces propositions. Nous constatons que, si elles entrent en vigueur, une partie de ces propositions devrait avoir une incidence sur nos activités d'assurance à compter de l'exercice 2016, soit une augmentation de l'impôt sur le résultat pour ces activités d'environ 30 millions de dollars à 35 millions de dollars, établie trimestriellement.

TABLEAU 11 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	1 523	1 512	1 135
Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat^{1,2}			
Amortissement des immobilisations incorporelles	95	93	94
Frais de restructuration	215	–	39
Charge liée à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom et frais d'intégration connexes	31	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	5	–	26
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(7)	(6)	(14)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	44	33
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	47	7
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	(6)	6
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	(35)	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	339	137	191
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	1 862	1 649	1 326
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	485	435	404
Impôt sur le capital et sur les primes	135	157	140
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ³	428	426	380
Taxes municipales et taxes d'affaires	181	172	169
Total des autres impôts et taxes	1 229	1 190	1 093
Total des impôts et taxes – rajusté	3 091	2 839	2 419
Taux d'imposition effectif – rajusté⁴	18,3 %	17,5 %	16,3 %

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

³ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

⁴ Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2015

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 1 839 millions de dollars, soit une hausse de 93 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net comme présenté comprend des frais de restructuration de 243 millions de dollars après impôt et autres éléments à noter. Le résultat net rajusté pour le trimestre a été de 2 177 millions de dollars, soit une hausse de 315 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 0,96 \$ pour le trimestre, par rapport à 0,91 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,14 \$ pour le trimestre, par rapport à 0,98 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés ont été de 8 047 millions de dollars pour le trimestre, en hausse de 595 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 8 096 millions de dollars pour le trimestre, en hausse de 645 millions de dollars, ou 9 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. Les produits du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté principalement grâce à une forte croissance des volumes de prêts et de dépôts, à la hausse des honoraires pour l'ensemble des activités, à l'acquisition relative à Nordstrom et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par une baisse des marges. Les produits du secteur Services de détail au Canada ont augmenté du fait surtout de la bonne croissance des volumes de prêts et de dépôts, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires, de la croissance appréciable des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, et de l'accroissement des primes d'assurance; ces éléments ont été en partie annulés par une baisse des marges, un changement dans la composition des contrats de réassurance et la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance. Les produits des Services de détail aux États-Unis ont augmenté essentiellement en raison de la hausse des produits liés aux activités de négociation et de l'accroissement du portefeuille de prêts aux grandes entreprises au Canada et aux États-Unis, en partie neutralisés par la baisse des activités de prise ferme de titres de capitaux propres.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 509 millions de dollars, en hausse de 138 millions de dollars, ou 37 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à des augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Siège social, lesquelles ont été contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis a augmenté principalement en raison de l'augmentation des provisions pour les prêts commerciaux, des provisions liées aux inondations en Caroline du Sud et de l'incidence de la conversion de monnaies étrangères. La provision pour pertes sur créances du secteur Siège social a augmenté principalement en raison de la hausse des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadiens. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail au Canada a baissé grâce à des recouvrements plus élevés.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont élevées à 637 millions de dollars, soit une baisse de 83 millions de dollars, ou 12 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout du changement dans la composition des contrats de réassurance, de l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance, contrebalancés en partie par la hausse des coûts des demandes d'indemnisation pour l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 4 911 millions de dollars, soit une hausse de 580 millions de dollars, ou 13 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts comme présentées comprennent des frais de restructuration de 349 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre se sont établies à 4 480 millions de dollars, soit une hausse

de 293 millions de dollars, ou 7 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des charges autres que d'intérêts rajustées provient principalement d'une hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis, contrebalancée en partie par une baisse dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros sont demeurées relativement stables par rapport à celles du trimestre précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts pour les Services de détail aux États-Unis est attribuable surtout à l'acquisition relative à Nordstrom, aux investissements à l'appui de la croissance des activités et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par des économies continues grâce à la productivité.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 13,0 % pour le trimestre, contre 18,2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse du taux d'imposition effectif comme présenté découle en grande partie de l'incidence fiscale associée aux frais de restructuration. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 16,9 % pour le trimestre, contre 18,9 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse du taux d'imposition effectif rajusté est due en grande partie à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables et à la composition des activités.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

La Banque a profité d'une croissance solide des résultats rajustés sous-jacents tout au long des huit trimestres précédents. Les résultats des Services de détail au Canada ont été soutenus par la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance. Les résultats des Services de détail aux États-Unis ont bénéficié d'une solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et des investissements continus à l'appui de la croissance des activités. Les résultats des Services bancaires de gros ont bénéficié de l'accroissement des résultats des activités de négociation et du service de placement attribuable à l'activité intense de la clientèle. La contribution aux résultats de la participation de la Banque dans TD Ameritrade a augmenté au cours des deux derniers exercices en raison de la hausse des résultats de base de TD Ameritrade. Les résultats de la Banque ont également bénéficié de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères au cours des huit derniers trimestres.

TABLEAU 12 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>							
	2015				2014			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	4 887 \$	4 697 \$	4 580 \$	4 560 \$	4 457 \$	4 435 \$	4 391 \$	4 301 \$
Produits autres que d'intérêts	3 160	3 309	3 179	3 054	2 995	3 074	3 044	3 264
Total des produits	8 047	8 006	7 759	7 614	7 452	7 509	7 435	7 565
Provision pour pertes sur créances	509	437	375	362	371	338	392	456
Indemnités d'assurance et charges connexes	637	600	564	699	720	771	659	683
Charges autres que d'intérêts	4 911	4 292	4 705	4 165	4 331	4 040	4 029	4 096
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	259	502	344	418	370	330	447	365
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	108	91	88	90	86	77	80	77
Résultat net – comme présenté	1 839	2 266	1 859	2 060	1 746	2 107	1 988	2 042
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat²								
Amortissement des immobilisations incorporelles	65	62	65	63	62	60	63	61
Frais de restructuration	243	–	228	–	–	–	–	–
Charge liée à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom et aux coûts d'intégration connexes	51	–	–	–	–	–	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	–	(24)	32	–	–	–	–	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(21)	(19)	(15)	–	–	(24)	–	(19)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	–	–	–	54	27	23	21
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	–	–	–	16	–	115
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	–	–	–	(19)	–	–
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	–	–	–	–	–	(196)
Total des rajustements pour les éléments à noter	338	19	310	63	116	60	86	(18)
Résultat net – rajusté	2 177	2 285	2 169	2 123	1 862	2 167	2 074	2 024
Dividendes sur actions privilégiées	26	25	24	24	32	25	40	46
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	2 151	2 260	2 145	2 099	1 830	2 142	2 034	1 978
Attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	29	28	28	27	27	27	26	27
Actionnaires ordinaires – rajusté	2 122 \$	2 232 \$	2 117 \$	2 072 \$	1 803 \$	2 115 \$	2 008 \$	1 951 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action								
Comme présenté	0,96 \$	1,20 \$	0,98 \$	1,09 \$	0,92 \$	1,12 \$	1,05 \$	1,07 \$
Rajusté	1,15	1,21	1,15	1,12	0,98	1,15	1,09	1,06
Résultat dilué par action								
Comme présenté	0,96	1,19	0,97	1,09	0,91	1,11	1,04	1,07
Rajusté	1,14	1,20	1,14	1,12	0,98	1,15	1,09	1,06
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté								
	11,4 %	14,9 %	12,8 %	14,6 %	13,1 %	16,3 %	15,9 %	16,4 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté								
	13,5	15,0	15,0	15,1	14,0	16,8	16,6	16,2

(en milliards de dollars canadiens sauf indication contraire)

Actifs productifs moyens	958 \$	925 \$	906 \$	862 \$	832 \$	810 \$	798 \$	791 \$
Marge d'intérêts nette en pourcentage des actifs productifs moyens	2,02 %	2,01 %	2,07 %	2,10 %	2,13 %	2,17 %	2,26 %	2,16 %

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015.² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs d'exploitation suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

Les **Services de détail au Canada** offrent un éventail complet de produits et services financiers aux clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris des activités de cartes de crédit, de financement auto et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Sous la marque TD Canada Trust, les services bancaires personnels et les services bancaires aux petites entreprises offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 15 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 165 succursales et de 3 153 guichets bancaires automatiques, et des services bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile. Les activités de services bancaires commerciaux répondent aux besoins uniques des moyennes et grandes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme de produits et services financiers personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international et de produits et services bancaires courants. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise de notre réseau de concessionnaires automobiles. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme attrayante de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit d'affinité et de promotion conjointe. Les activités de gestion de patrimoine offrent une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels au Canada et en Europe par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurances multirisques et d'assurance de personnes au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque qui sont menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD}, les services de financement de véhicules automobiles et les services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les activités de services bancaires de détail offrent un large éventail de produits et services financiers à plus de 8 millions de clients par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 298 succursales situées tout le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et par application mobile, des guichets automatiques et des services bancaires par téléphone. Les activités de services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une vaste gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de financement de véhicules automobiles offrent aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles. Les services de gestion de patrimoine offrent une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les résultats de la participation de la Banque dans TD Ameritrade comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de produits et de services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux partout dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que des produits et des charges résiduels non répartis.

À compter du 1^{er} octobre 2015, les résultats du portefeuille de cartes de crédit acquis auprès de Nordstrom aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. À compter du 27 décembre 2013 et du 1^{er} janvier 2014, les résultats du portefeuille de cartes de crédit acquis auprès d'Aéroplan et ceux de la relation connexe avec Aimia Inc. (collectivement, «Aéroplan») sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada. Les résultats du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation et de l'entente connexe (collectivement «Target»), acquis le 13 mars 2013, et ceux d'Epoch Investment Partners Inc. (Epoch), acquis le 27 mars 2013, sont comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document. Pour de l'information sur la mesure du rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires». De l'information sectorielle est également présentée à la note 30 des états financiers consolidés de 2015.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 417 millions de dollars, en regard de 428 millions de dollars à l'exercice précédent.

Comme il est mentionné à la note 9 des états financiers consolidés de 2015, la Banque continue de titriser des prêts de détail et des créances; toutefois, selon les IFRS, la quasi-totalité de ces prêts et créances demeure au bilan.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2016» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et la section «Facteurs de risque» qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 13 : RÉSULTATS SECTORIELS

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 781	\$ 9 538	\$ 7 011	\$ 6 000	\$ 2 295	\$ 2 210	\$ (363)	\$ (164)	\$ 18 724	\$ 17 584
Produits (pertes) autres que d'intérêts	9 904	9 623	2 414	2 245	631	470	(247)	39	12 702	12 377
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	887	946	749	676	18	11	29	(76)	1 683	1 557
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 500	2 833	–	–	–	–	–	–	2 500	2 833
Charges autres que d'intérêts	8 407	8 438	6 170	5 352	1 701	1 589	1 795	1 117	18 073	16 496
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat	7 891	6 944	2 506	2 217	1 207	1 080	(2 434)	(1 166)	9 170	9 075
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 953	1 710	394	412	334	267	(1 158)	(877)	1 523	1 512
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	–	376	305	–	–	1	15	377	320
Résultat net – comme présenté	5 938	5 234	2 488	2 110	873	813	(1 275)	(274)	8 024	7 883
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite de l'impôt sur le résultat¹										
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	255	246	255	246
Charge liée à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom et aux coûts d'intégration connexes	–	–	51	–	–	–	–	–	51	–
Frais de restructuration	–	–	–	–	–	–	471	–	471	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	–	–	8	–	–	–	–	–	8	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–	(55)	(43)	(55)	(43)
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	125	–	–	–	–	–	–	–	125
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	131	–	–	–	–	–	–	–	131
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	–	–	–	–	–	(19)	–	(19)
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	–	–	–	–	–	(196)	–	(196)
Total des rajustements pour les éléments à noter	–	256	59	–	–	–	671	(12)	730	244
Résultat net – rajusté	5 938	\$ 5 490	\$ 2 547	\$ 2 110	\$ 873	\$ 813	\$ (604)	\$ (286)	\$ 8 754	\$ 8 127

(en milliards de dollars canadiens)

Fonds propres ordinaires moyens ²	13,9	\$ 12,6	\$ 31,1	\$ 25,1	\$ 5,8	\$ 4,7	\$ 7,4	\$ 7,1	\$ 58,2	\$ 49,5
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ^{3,4}	106	100	200	158	65	61	11	9	382	328

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

³ Les montants antérieurs à 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

⁴ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le premier semestre de l'année civile 2015 a été marqué par un net ralentissement de l'économie canadienne, et le produit intérieur brut (PIB) a baissé aux deux premiers trimestres. La croissance économique semble avoir redécollé entre juillet et septembre, en partie grâce à un rebond des exportations vers les États-Unis et à certains facteurs non récurrents, comme la remise en marche d'une grande usine d'automobiles. Pour les quatre ou cinq prochains trimestres, le PIB réel devrait atteindre une moyenne modérée de 2 % sur une base annualisée trimestrielle. Du côté de l'économie américaine, la progression a été constante entre janvier et septembre 2015, avec une moyenne de 2 % par trimestre. La croissance économique des États-Unis devrait s'accélérer pour grimper à environ 2,5 % pour les prochains trimestres.

Au-delà des frontières nord-américaines, la situation économique varie. Si les principaux pays d'Europe et le Royaume-Uni montrent des signes d'amélioration, d'autres économies s'en remettent encore largement à des mesures monétaires extraordinaires. Dans les marchés émergents, la croissance reste obstinément faible, ce qui reflète les différentes facettes de l'inquiétude que suscite l'économie chinoise, entrée dans une phase de croissance ralentie. Parallèlement, l'effritement des prix des marchandises à l'échelle mondiale, notamment les prix des métaux, a forcé une révision à la baisse des perspectives de croissance pour les économies exposées à la production de marchandises ou aux exportations vers la Chine, comme l'Australie.

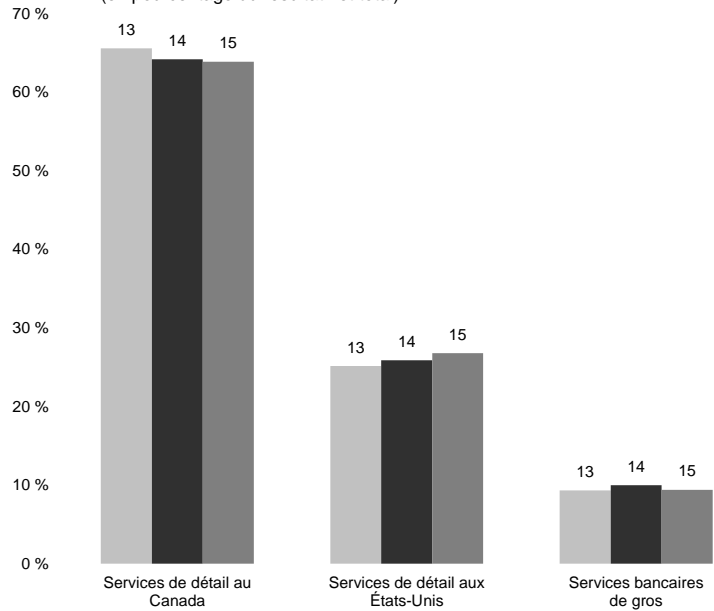
À l'inverse de nombreuses économies plombées par la faiblesse des prix des marchandises, les États-Unis, eux, tirent parti de cette faiblesse qui (surtout pour le secteur de l'énergie) contribue à soutenir les dépenses de consommation. Si l'activité n'a pas progressé de plus de 1,5 % entre juin et septembre, c'est du fait de la réduction progressive des stocks et de la pression de l'appréciation du dollar sur les exportations. Grimant de 3,2 %, les dépenses de consommation ont de loin dépassé la croissance globale sur la même période, signe d'une forte demande refoulée et d'un taux de chômage relativement bas. La montée des dépenses des ménages et des entreprises axées sur le marché intérieur devrait se traduire pour l'année civile 2016 par une croissance économique supérieure à la tendance. Puisque l'économie est de moins en moins déprimée, la Réserve fédérale américaine semble disposée à augmenter les taux en décembre 2015, avec des hausses graduelles par la suite.

Les perspectives des principaux secteurs de l'économie canadienne varient. L'endettement record pèsera vraisemblablement sur les dépenses des ménages, même si les paiements sur la dette demeurent abordables, grâce aux faibles taux d'intérêt. Au net, les dépenses des ménages devraient augmenter de façon soutenue, mais moins rapidement que par le passé. Les investissements non résidentiels devraient baisser encore au premier semestre de l'année civile 2016, puisque la faiblesse persistante des prix du pétrole continuera d'orienter la planification des investissements dans l'important secteur du pétrole et du gaz.

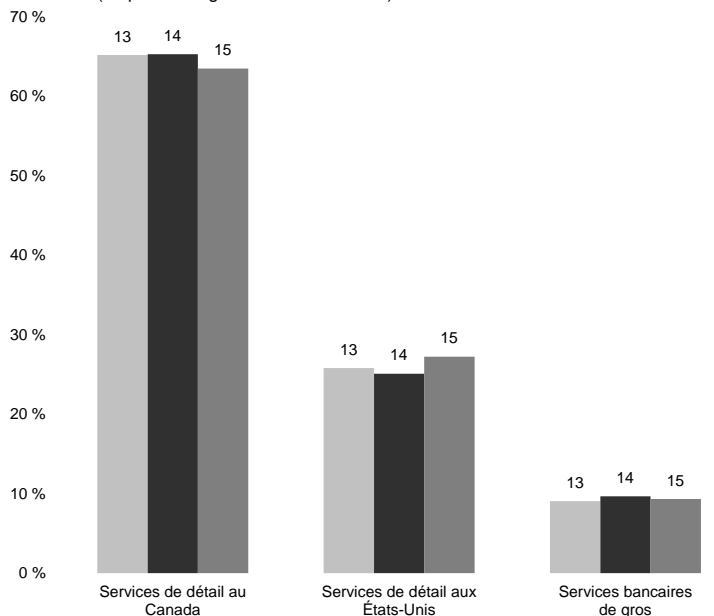
Depuis le début de l'année civile 2015, le secteur des investissements résidentiels est un important levier de l'économie canadienne. L'effet des baisses de taux d'intérêt passées, qui ont donné un coup de pouce à ce secteur, devrait s'estomper d'ici la mi-2016, et les investissements dans les habitations devraient reculer à mesure que l'offre augmentera sur le marché. Dans l'ensemble, une courte pause dans ce secteur est plausible, ce qui aidera à rééquilibrer le marché après une longue expansion.

Les exportateurs canadiens devraient représenter un vecteur de croissance clé au second semestre de l'année civile 2015 et en 2016, grâce à une remontée de la demande provenant des États-Unis et au taux de change favorable par rapport au dollar américain. Il est probable qu'une forte croissance dans ce secteur se traduise par des dépenses d'investissement, en particulier en machinerie et en équipement, ce qui devrait compenser la faiblesse prévue du secteur du pétrole et du gaz. Les investissements seront sans doute stimulés par une aide additionnelle du gouvernement fédéral, qui a promis d'accroître les dépenses d'investissement. Même s'il n'y a pas encore de détails, ces dépenses pourraient stimuler la croissance du PIB au cours des années civiles 2016 et 2017 de l'ordre de respectivement 0,1 et 0,3 point de pourcentage.

RÉSULTAT NET – COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION (en pourcentage du résultat net total)¹



RÉSULTAT NET – AJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION (en pourcentage du résultat net total)¹



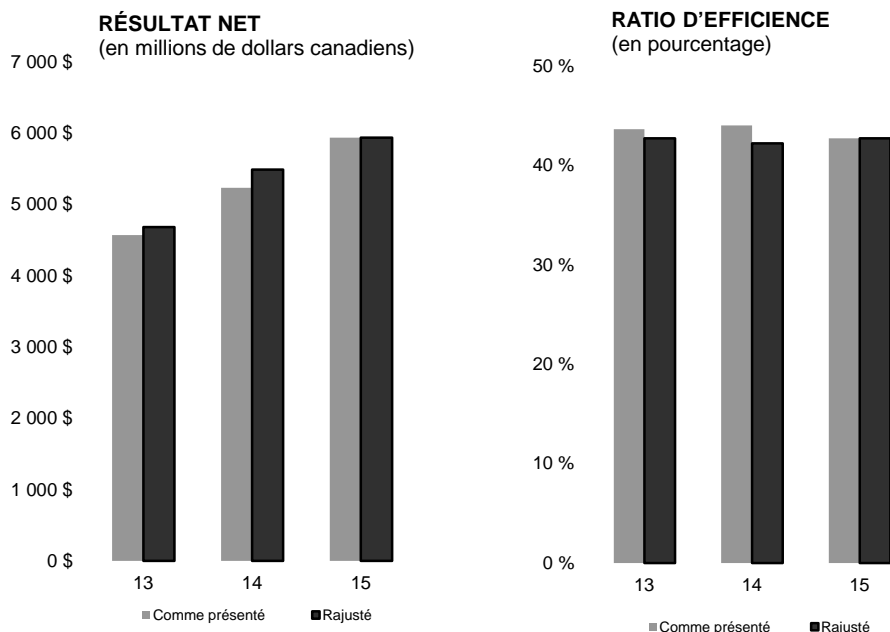
¹ Compte non tenu du secteur Siège social.

Puisque la croissance devrait s'établir à un niveau modeste de 2 % au cours des prochains trimestres, il ne semble pas y avoir de pressions inflationnistes fondamentales importantes au Canada; ainsi, l'inflation de base devrait avoisiner les 2 % dans un avenir prévisible, ce qui cadre avec la cible de la Banque du Canada. Les variations des prix du pétrole ont fait dévier l'inflation globale du taux de base, ayant crû d'à peine 1,1 % en moyenne sur une base annualisée, de juin à septembre 2015. La faiblesse des prix du pétrole étant susceptible de persister, l'inflation restera probablement bien loin de la cible de 2 % pour l'exercice 2016 et l'année civile 2016. La Banque du Canada n'est pas encore disposée à intervenir sur les taux d'intérêt en raison de la perspective d'une inflation relativement faible et d'un profil de croissance modérée. Le taux directeur devrait être maintenu à 0,50 % jusqu'à la mi-2017, puis la Banque du Canada devrait commencer à monter les taux d'intérêt, mais plus graduellement qu'au cours des cycles de resserrement antérieurs.

À notre avis, ces prévisions forment le scénario le plus probable. Cependant, toute prévision est incertaine, et les risques éventuels sont bien réels. Les perspectives de croissance de la Chine restent imprécises. Un ralentissement plus marqué que prévu de la croissance pourrait entraîner de fortes pressions à la baisse sur les prix des marchandises, ce qui pèserait sur les exportations canadiennes et les investissements connexes. Par ailleurs, les exportations canadiennes constituent en soi un risque éventuel, car elles représentent plus du quart de la croissance prévue pour l'année civile 2016; si l'évolution de la demande étrangère s'écartait des attentes, la croissance économique pourrait décevoir. Mais il est aussi possible que l'économie canadienne dépasse nos attentes. En particulier, il est arrivé dans le passé que la résilience de la demande de logements au Canada soit sous-estimée, ce qui pourrait se répéter vu les faibles taux d'intérêt et la progression soutenue des revenus.

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à près de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris les cartes de crédit, le financement auto et les activités de gestion de patrimoine et d'assurance.

**TABLEAU 14 : PRODUITS – Comme présenté**

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Services bancaires aux particuliers	9 993 \$	9 600 \$	8 808 \$
Services bancaires aux entreprises	2 323	2 284	2 232
Gestion de patrimoine	3 436	3 226	2 917
Assurance	3 933	4 051	3 825
Total	19 685 \$	19 161 \$	17 782 \$

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un résultat rajusté record de 5 938 millions de dollars et d'un ratio d'efficacité rajusté de 42,7 %.
- Reconnaissance comme un leader de l'industrie en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :
 - TD Canada Trust au premier rang parmi les cinq grandes banques de détail au classement de J.D. Power, entreprise mondiale de services de renseignements à caractère commercial, pour la satisfaction de la clientèle² pour une dixième année d'affilée. L'étude 2015 sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail canadiens est fondée sur les réponses de plus de 14 000 clients qui utilisent une principale institution financière pour leurs services bancaires.
 - Parmi les cinq grandes banques de détail, TD Canada Trust a conservé le premier rang pour l'excellence du service à la clientèle³ pour une onzième année d'affilée, selon Ipsos, entreprise mondiale d'études de marché.
 - TD Canada Trust s'est classée au premier rang des cinq grandes banques de détail pour l'excellence de ses services bancaires en ligne⁴ pour une onzième année d'affilée, selon Ipsos, entreprise mondiale d'études de marché.

² Parmi les cinq grandes banques de détail, TD Canada Trust a reçu la plus haute note dans les enquêtes exclusives effectuées par J.D. Power entre 2006 et 2015 relativement à la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail canadiens^{MS}. L'enquête de 2015 repose sur un total de plus de 14 000 réponses et mesure les opinions de consommateurs sur leur principale institution financière. Les résultats de cette enquête exclusive, réalisée entre avril et mai 2015, font état de l'expérience et des perceptions de consommateurs. Votre expérience peut différer. Consulter le site www.idpower.com.

³ Les Prix des Meilleurs services bancaires Ipsos 2015 sont basés sur les résultats cumulatifs des sondages trimestriels du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble de l'année de programme CSI 2015, terminée par la série de sondages d'août 2015, a été de 45 391 sondages complétés ayant livré 65 991 cotes d'institutions financières à l'échelle du pays.

⁴ TD Canada Trust s'est classée au premier rang pour l'excellence de ses services bancaires en ligne parmi les cinq grandes banques de détail dans les enquêtes exclusives effectuées par Ipsos entre 2006 et 2015 dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires^{MS}. Les Prix des Meilleurs services bancaires Ipsos 2015 sont basés sur les résultats cumulatifs des sondages trimestriels du CSI. L'échantillon pour l'ensemble de l'année de programme CSI 2015, terminée par la série de sondages d'août 2015, a été de 45 391 sondages complétés ayant livré 65 991 cotes d'institutions financières à l'échelle du pays.

- Parmi les cinq grandes banques de détail, TD Canada Trust est demeurée au premier rang pour l'excellence de ses services bancaires mobiles⁵, position qu'elle occupe depuis l'instauration de cette reconnaissance, selon Ipsos, entreprise mondiale d'études de marché.
- Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD a reçu la deuxième plus haute note pour la satisfaction globale de la clientèle dans l'enquête exclusive effectuée par J.D. Power sur la satisfaction des investisseurs canadiens en 2015^{MS6}.
- Accent maintenu sur le service à la clientèle et la commodité en misant sur l'optimisation de notre réseau de succursales et l'investissement dans l'expérience numérique, notamment les services bancaires mobiles et en ligne.
- Atteinte d'une forte croissance du volume des dépôts dans les comptes-chèques et comptes d'épargne en raison des efforts déployés pour l'acquisition et la fidélisation des clients de comptes de base.
- Financement auto TD au Canada a consenti un montant record de prêts-auto au Canada pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.
- Les services bancaires aux entreprises ont continué à générer une forte croissance du volume de prêts de 9 %.
- Le total des primes de TD Assurance a franchi un nouveau sommet en s'établissant à 3,9 milliards de dollars en 2015⁷.
- Gestion de Placements TD (GPTD), gestionnaire des Fonds Mutuels TD, a enregistré des ventes de fonds à long terme et des actifs gérés records.
- La TD a conservé des parts de marché solides au Canada⁸ pour les principaux produits :
 - N° 1 pour la part de marché des prêts immobiliers garantis, des dépôts de particuliers et des cartes de crédit
 - N° 2 pour la part de marché des prêts aux particuliers
 - N° 2 pour la part de marché des dépôts et des prêts des services bancaires aux entreprises
 - N° 1 pour la part de marché des actifs, des opérations de négociation et des produits du placement direct

ENJEUX DE 2015

- Contexte continu de faibles taux d'intérêt, ayant compté deux baisses du taux directeur de la Banque du Canada, qui ont entraîné un accroissement de la compression des marges sur les dépôts.
- Concurrence féroce entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants.
- Contexte difficile pour le crédit en raison de la faible croissance économique et du niveau élevé d'endettement des consommateurs.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Les grandes banques du pays ainsi que quelques solides joueurs régionaux et autres concurrents non bancaires se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La forte concurrence rend difficile de maintenir une croissance des parts de marché et de préserver les avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. La croissance des activités dans le secteur fortement concurrentiel de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à différencier l'expérience client en offrant les bons produits, services et outils et les bonnes solutions pour répondre aux besoins de notre clientèle. Au Canada, les activités d'assurance se répartissent entre l'industrie des assurances multirisques et l'industrie de l'assurance de personnes. L'industrie canadienne des assurances multirisques est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir constamment une expérience client légendaire dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnus comme un employeur de choix.
- Rendre l'expérience client et employé simple, rapide et facile afin de favoriser l'efficacité.
- Renforcer notre présence sur les marchés locaux de nos collectivités.
- Investir dans l'avenir pour dégager de façon constante un rendement supérieur des résultats.

⁵ Parmi les cinq grandes banques de détail, TD Canada Trust occupe le premier rang pour l'excellence de ses services bancaires mobiles dans les enquêtes exclusives effectuées par Ipsos entre 2013 et 2015 dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires^{MS}. Le prix pour l'excellence des services bancaires mobiles a été instauré en 2013. Les Prix des Meilleurs services bancaires Ipsos 2015 sont basés sur les résultats cumulatifs des sondages trimestriels du CSI. L'échantillon pour l'ensemble de l'année de programme CSI 2015, terminée par la série de sondages d'août 2015, a été de 45 391 sondages complétés ayant livré 65 991 cotes d'institutions financières à l'échelle du pays.

⁶ Les résultats de cette enquête exclusive reposent sur les réponses de 4 827 investisseurs qui ont recours aux services-conseils d'institutions financières au Canada à l'égard de leurs placements. L'enquête s'est déroulée entre mai et juin 2015. Vos expériences pourraient être différentes. Consultez jdpower.com.

⁷ Les primes brutes souscrites pour les activités d'Assurances générales et les primes perçues pour les activités de Vie et Santé.

⁸ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par l'Association des banquiers canadiens sur les prêts immobiliers garantis en date de juillet 2015, fournies par l'Association des banquiers canadiens sur les prêts et les dépôts des entreprises en date de juin 2015, tirées de sources d'information financière publiques sur les soldes moyens de cartes de crédit en date de juillet 2015, fournies par le BSIF sur les prêts et les dépôts des particuliers en date d'août 2015 et fournies par Investor Economics sur les actifs, les opérations de négociation et les produits en date de septembre 2015.

TABLEAU 15 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013
Produits d'intérêts nets	9 781 \$	9 538 \$	8 922 \$
Produits autres que d'intérêts	9 904	9 623	8 860
Total des produits	19 685	19 161	17 782
Provision pour pertes sur créances	887	946	929
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 500	2 833	3 056
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	8 407	8 438	7 754
Charges autres que d'intérêts – rajustées	8 407	8 091	7 602
Résultat net – comme présenté	5 938	5 234	4 569
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹			
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	125	92
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	131	20
Résultat net – rajusté	5 938 \$	5 490 \$	4 681 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté ²	42,8 %	41,7 %	42,3 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ²	42,8	43,7	43,3
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – comme présentée et rajustée	2,87	2,95	2,92
Ratio d'efficacité – comme présenté	42,7	44,0	43,6
Ratio d'efficacité – rajusté	42,7	42,2	42,7
Nombre de succursales de détail au Canada	1 165	1 165	1 179
Nombre moyen d'équivalents temps plein ³	39 218	39 389	39 535

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² À compter de l'exercice 2015, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

³ Au cours de l'exercice 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les résultats pour l'exercice 2013 n'ont pas été retraités.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté des Services de détail au Canada s'est établi à 5 938 millions de dollars pour l'exercice, soit une hausse de 704 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a été de 5 938 millions de dollars, une hausse de 448 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté s'explique principalement par une croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, un accroissement marqué des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, un rendement solide du portefeuille de crédit et une hausse des produits tirés des activités d'assurance, le tout contrebalancé en partie par la compression des marges et la croissance des charges. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 42,8 %, contre respectivement 41,7 % et 43,7 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris les cartes de crédit, le financement auto et les activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits pour l'exercice ont atteint 19 685 millions de dollars, soit une augmentation de 524 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 243 millions de dollars, ou 3 %, surtout du fait de la croissance soutenue des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence d'Aéroplan pour un exercice complet, en partie contrebalancées par la baisse des marges. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 281 millions de dollars, ou 3 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et de la croissance des primes d'assurance, en partie neutralisées par le changement dans la composition des contrats de réassurance. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,87 %, une diminution de 8 pnb entraînée principalement par le contexte de faibles taux et la concurrence sur le plan des prix.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une bonne croissance du volume moyen des prêts de 12,8 milliards de dollars, ou 5 %. Le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 9,5 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 2,4 milliards de dollars, ou 16 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation ont augmenté de 0,9 milliard de dollars, ou 3 %. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 4,5 milliards de dollars, ou 9 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 7,0 milliards de dollars, ou 5 %, en raison de la forte croissance des volumes de dépôts dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne de base, en partie contrebalancée par une diminution du volume de dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 5,1 milliards de dollars, ou 7 %.

Au 31 octobre 2015, les actifs administrés s'élevaient à 310 milliards de dollars, en hausse de 17 milliards de dollars, ou 6 %, et les actifs gérés, à 245 milliards de dollars, en hausse de 18 milliards de dollars, ou 8 %, en regard de l'exercice précédent, du fait de la solide croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 887 millions de dollars, soit une diminution de 59 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 855 millions de dollars, en baisse de 20 millions de dollars, ou 2 %, en raison surtout de la vente de comptes radiés et de la solide performance du portefeuille de crédit, en partie contrebalancées par l'augmentation des provisions dans le portefeuille de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 32 millions de dollars, en baisse de 39 millions de dollars, principalement en raison des recouvrements plus élevés à l'exercice considéré. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,26 %, en baisse de 3 pnb par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 715 millions de dollars, en baisse de 119 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les indemnisations d'assurance et charges connexes se sont élevées à 2 500 millions de dollars, en baisse de 333 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout du changement dans la composition des contrats de réassurance, de l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours des années antérieures, d'événements météorologiques moins violents et de la baisse des coûts des demandes d'indemnisation.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 8 407 millions de dollars, en baisse de 31 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont été de 8 407 millions de dollars, en hausse de 316 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique essentiellement par l'accroissement des charges de personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, la croissance des activités et la hausse des dépenses relatives aux initiatives, le tout en partie atténué par des gains de productivité.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté s'est établi à 42,7 %, par rapport à respectivement 44,0 % et 42,2 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts des particuliers – offrent une ligne complète de produits de comptes-chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail à l'échelle du Canada. En 2015, la TD a connu une solide croissance des volumes de dépôts des particuliers, et elle a accru sa part dominante du marché en déployant des efforts pour l'acquisition et la fidélisation de clients de comptes de base. La croissance des dépôts sans terme a contrebalancé la liquidation des dépôts à terme à faible marge surtout sur des canaux d'agents. Le secteur a compensé en grande partie l'incidence des faibles taux d'intérêt par la croissance des volumes, la gestion des marges et la croissance des autres produits.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail à l'échelle du Canada. En 2015, les volumes de prêts ont continué à croître, mais à un rythme modéré. La TD a maintenu sa part dominante du marché des prêts immobiliers garantis en misant sur l'offre de nouveaux produits et en déployant des efforts de fidélisation de sa clientèle.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit d'affinité et des cartes de crédit comarquées. En avril 2015, la TD a instauré, tout comme le reste de l'industrie, une réduction des frais d'interchange. Les activités de ce groupe de produits sont demeurées au premier rang pour la part de marché de cartes de crédit⁹.
- Financement auto – offrent du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entreprise d'un réseau étendu de concessionnaires dans l'ensemble du Canada. En 2015, la TD a obtenu une croissance record de son portefeuille dans un marché concurrentiel en offrant des solutions de financement aux concessionnaires de produits automobiles et récréatifs, en proposant des options de financement souples pour l'achat de véhicules et en continuant de soigner le service à la clientèle. De plus, afin d'accroître la productivité et l'efficacité de ses processus d'exécution et de décision de crédit, la TD a procédé à l'automatisation de ces processus clés.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises canadiennes exerçant leurs activités dans différentes industries. En 2015, ils ont continué à investir dans les ressources en contact direct avec les clients dans les marchés stratégiques pour amener une croissance solide des volumes et des gains de part de marché.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises dans l'ensemble du Canada. En 2015, ils ont poursuivi leurs investissements dans la technologie et les processus relatifs au crédit pour accélérer la mise en marché des produits et services et améliorer le service à la clientèle.

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – offrent une gamme complète de produits et services aux investisseurs de détail autonomes. La TD a conservé sa position de meneur sur le plan des actifs administrés et du volume d'opérations en 2015. En Europe, TD Direct Investing propose une vaste gamme de produits disponibles à des fins de négociation et d'investissement, y compris la négociation d'actions du Royaume-Uni et d'actions internationales, avec un accès direct à 17 marchés.
- Activités de conseil – offrent un service de planification financière, un service de courtage traditionnel et des services à la clientèle privée, comportant des portefeuilles de différentes tailles et des produits de différents niveaux de complexité, afin d'aider les clients pour la protection, la croissance et la transition de leur patrimoine. Les activités de conseil en gestion de patrimoine sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada. L'acquisition de nouveaux actifs a été le moteur de la croissance des actifs en 2015.
- Gestion de placements – GPTD est un gestionnaire de placements de premier plan qui possède de solides compétences pour servir des clients institutionnels et de détail. Fonds Mutuels TD, chef de file dans le secteur des fonds communs de placement, offre une gamme très diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Les activités de placements institutionnels de GPTD dominent le marché au Canada et comptent parmi leurs clients des caisses de retraite, des fonds de dotation et des sociétés de premier plan au Canada. Toutes les unités de gestion d'actifs travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD, y compris les secteurs des activités de conseil en gestion de patrimoine et des activités bancaires de détail, afin d'harmoniser les produits et services dans le but d'offrir à la clientèle une expérience client unique. GPTD a une fois de plus connu une année exceptionnelle grâce aux actifs gérés et aux ventes de fonds à long terme.

Assurance

- Assurances multirisques – la TD domine la distribution directe de produits d'assurance¹⁰ et est le troisième assureur de personnes¹⁰ en importance au Canada. Elle est le chef de file national dans le marché des groupes d'affinités, offrant des produits d'assurance habitation et auto aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs, et d'autres clients, par l'entremise des canaux directs.
- Assurance de personnes – offrent des produits de protection du crédit et d'assurance voyage distribués essentiellement par les succursales de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes et de protection de solde de carte de crédit sont distribués par les canaux de distribution directe.

⁹ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles tirées de sources d'information financière publique sur les soldes moyens de cartes de crédit en date de juillet 2015.

¹⁰ Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'Assurances générales. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2014.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2016

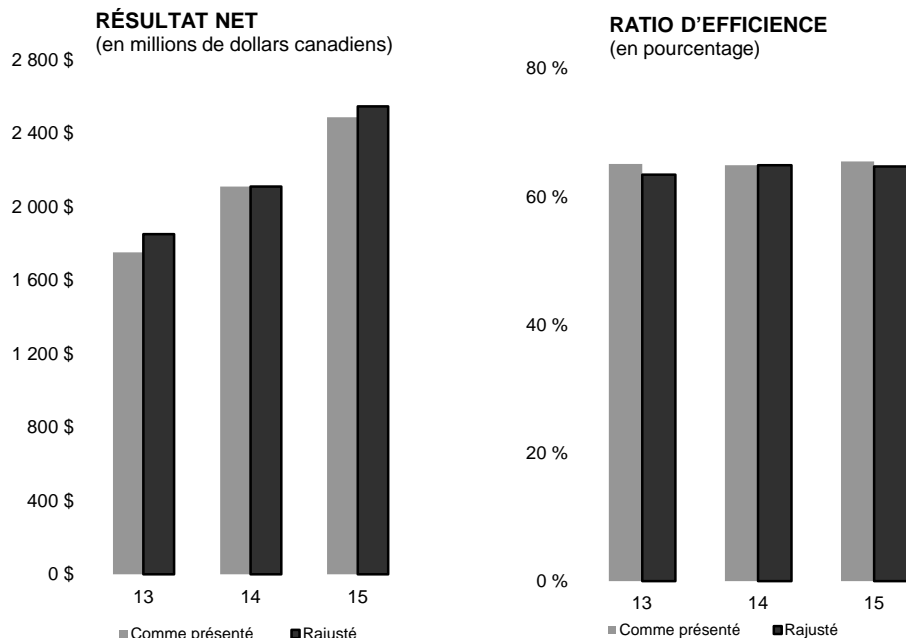
Nous restons déterminés à offrir un service à la clientèle et une commodité légendaires dans tous les canaux. Notre engagement à investir sans cesse dans nos activités nous positionne favorablement en vue de la croissance future. Nous nous attendons à une croissance modérée du résultat pour 2016 dans un contexte d'exploitation difficile. Au cours de la prochaine année, nous sommes d'avis que la pression sur les marges se maintiendra en raison de l'incidence du contexte continu de faibles taux d'intérêt et de la concurrence exercée sur les prix sur le marché. Nous prévoyons que le taux de croissance des prêts aux particuliers se maintiendra aux niveaux atteints pour l'exercice considéré. Les activités de prêt aux entreprises devraient demeurer fortes alors que nous resterons centrés sur l'acquisition de parts de marché. L'acquisition d'actifs dans les services de gestion de patrimoine devrait rester solide; toutefois, les avantages créés par l'appréciation des actifs au cours du prochain exercice dépendront du rendement des marchés financiers. Les résultats des activités d'assurance dépendront, entre autres, de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques ainsi que des changements futurs pouvant être apportés à la réglementation et à la législation. Le taux d'imposition sur les produits d'assurance devrait augmenter dès 2016 si les propositions législatives entrent en vigueur. Nous croyons que les pertes sur créances pour 2016 augmenteront du fait d'une normalisation des conditions de crédit et de la croissance des volumes. Nous continuerons de prioriser les initiatives visant la productivité.

Nos principales priorités pour 2016 sont les suivantes :

- Continuer à offrir un service à la clientèle légendaire dans toutes les activités et tous les canaux de distribution.
- Investir dans les occasions de croissance interne dans toutes nos activités et les mener à bien.
- Conserver notre position de chef de file sur le marché des cartes de crédit et accroître notre part de marché.
- Accélérer notre croissance dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des activités de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine afin d'être le leader de cette industrie.
- Poursuivre les investissements dans notre offre de produits d'assurance pour nous assurer qu'ils sont concurrentiels, faciles à comprendre et qu'ils procurent à nos clients la protection dont ils ont besoin.
- Continuer de rehausser la productivité pour améliorer l'expérience client, la satisfaction du personnel et la valeur pour les actionnaires.
- Demeurer un employeur de choix.

Services de détail aux États-Unis

Le secteur Services de détail aux États-Unis offre, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 8 millions de clients, dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, dont les cartes de crédit, le financement auto aux États-Unis et les activités de gestion de patrimoine.


TABLEAU 16 : PRODUITS – Comme présenté

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Services bancaires aux particuliers	5 496 \$	4 685 \$	3 778 \$	4 415 \$	4 297 \$	3 701 \$
Services bancaires aux entreprises	2 729	2 353	2 094	2 192	2 158	2 051
Gestion de patrimoine	411	330	202	330	303	198
Autres ¹	789	877	1 248	637	805	1 223
Total	9 425 \$	8 245 \$	7 322 \$	7 574 \$	7 563 \$	7 173 \$

¹ Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement.

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un résultat rajusté record de 2 053 millions de dollars US, soit une hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent.
- Maintien d'un service à la clientèle et d'une commodité légendaires.
 - Nommée la meilleure grande banque («Best Big Bank») en Amérique par le magazine *Money* pour une troisième année consécutive.
 - Lauréate du prix 2015 de J.D. Power dans la catégorie Satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises aux États-Unis dans les États du nord-est¹¹.
 - Classée pour la troisième année d'affilée sur la liste DiversityInc. des 50 meilleures entreprises aux États-Unis pour la diversité.
- Rendement supérieur à celui de la concurrence en matière de croissance des prêts et d'acquisition de la clientèle de particuliers.
- Part accrue du portefeuille de nouveaux clients et de clients existants.
- Maintien des investissements dans notre plateforme numérique et notre offre omnicanale.
- Expansion de nos activités de cartes de crédit et conclusion de la transaction liée à Nordstrom.

ENJEUX DE 2015

- Contexte continu de faibles taux d'intérêt et marché des prêts très concurrentiel qui ont entraîné une nouvelle compression des marges.
- Contexte difficile pour les prêts de détail en raison de la faible croissance économique.
- Concurrence féroce pour l'acquisition de nouveaux clients et la fidélisation des clients existants de la part de grandes banques américaines et d'autres concurrents.
- Gestion de l'incidence des réformes de la réglementation et des modifications législatives.

¹¹ Pour le Nord-est américain, TD Bank, N.A. a reçu la plus haute note dans l'enquête exclusive effectuée par J.D. Power en 2015 relativement à la satisfaction de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises au Canada^{MS}. L'enquête repose sur un total de 8 086 réponses, vise 8 institutions financières du Nord-est américain (le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le New Jersey, l'État de New York, la Pennsylvanie, le Rhode Island et le Vermont) et mesure les opinions de la clientèle des services bancaires aux petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 100 000 \$ et 10 millions de dollars. Les résultats de cette enquête exclusive réalisée entre juillet et août 2015 font état de l'expérience et des perceptions de consommateurs. Votre expérience et vos perceptions pourraient être différentes. Consultez le site www.jdpower.com.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine, où la concurrence fait rage, englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaires, un éventail de produits à prix avantageux qui répondent aux besoins changeants des clients, des prix raisonnables, une gestion efficace des dépenses et une gestion rigoureuse des risques.

STRATÉGIE GLOBALE

Nous visons à surpasser nos concurrents aux États-Unis quant à la croissance et à la performance.

Les sphères où nous livrons concurrence :

- Services bancaires de détail et commerciaux le long du littoral est des États-Unis.
- Secteurs rentables axés sur les consommateurs dans les marchés en croissance où nous bénéficions d'un avantage concurrentiel.
- Toute occasion d'affaires exceptionnelle dans les limites établies de notre appétit pour le risque.

Nos priorités pour réussir :

- Offrir un service et une commodité incomparables.
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients.
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain».
- Mener à bien des initiatives d'augmentation de la productivité qui améliorent l'expérience client et employé.
- Faire preuve de prudence à l'égard du risque.
- Tirer parti de notre culture unique en son genre axée sur nos employés.

TABLEAU 17 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS^{1, 2}

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Produits d'intérêts nets	7 011 \$	6 000 \$	5 173 \$	5 632 \$	5 503 \$	5 070 \$
Produits autres que d'intérêts	2 414	2 245	2 149	1 942	2 060	2 103
Total des produits – comme présenté	9 425	8 245	7 322	7 574	7 563	7 173
Total des produits – rajusté	9 498	8 245	7 322	7 630	7 563	7 173
Provision pour pertes sur créances – prêts ³	787	692	811	632	635	795
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	(38)	(16)	(32)	(29)	(14)	(31)
Provision pour pertes sur créances	749	676	779	603	621	764
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	6 170	5 352	4 768	4 952	4 907	4 671
Charges autres que d'intérêts – rajustées	6 148	5 352	4 642	4 933	4 907	4 545
Résultat net des Services de détail aux États-Unis – comme présenté⁴	2 112	1 805	1 506	1 701	1 657	1 474
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat⁵						
Charge liée à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom et frais d'intégration connexes	51	–	–	39	–	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	8	–	100	7	–	100
Résultat net des Services de détail aux États-Unis – rajusté⁴	2 171	1 805	1 606	1 747	1 657	1 574
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	376	305	246	306	281	241
Résultat net – rajusté	2 547 \$	2 110 \$	1 852 \$	2 053 \$	1 938 \$	1 815 \$
Résultat net – comme présenté	2 488	2 110	1 752	2 007	1 938	1 715

Principaux volumes et ratios

Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté ⁶	8,0 %	8,4 %	8,0 %	8,0 %	8,4 %	8,0 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ⁶	8,2	8,4	8,4	8,2	8,4	8,4
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale) ⁷	3,61	3,75	3,66	3,61	3,75	3,66
Ratio d'efficacité – comme présenté	65,5	64,9	65,1	65,5	64,9	65,1
Ratio d'efficacité – rajusté	64,7	64,9	63,4	64,7	64,9	63,4
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 298	1 318	1 317	1 298	1 318	1 317
Nombre moyen d'équivalents temps plein ⁸	25 647	26 074	25 247	25 647	26 074	25 247

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les produits, les provisions pour pertes sur créances et les charges liés à Target et à Nordstrom sont présentés au montant brut à l'état du résultat consolidé.

³ Comprend les provisions pour pertes sur créances sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, y compris tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC).

⁴ Les résultats excluent l'incidence liée à la quote-part du résultat net de la participation dans TD Ameritrade.

⁵ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

⁶ À compter de l'exercice 2015, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

⁷ La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade. De manière prospective, à compter du deuxième trimestre de 2015, a) la marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence des garanties sous forme de trésorerie affectées par des sociétés affiliées auprès de banques américaines, lesquelles ont été éliminées au niveau du secteur des Services de détail aux États-Unis; et b) la répartition des placements entre les comptes de dépôt assurés a été modifiée pour tenir compte des règles de liquidité de Bâle III.

⁸ Au cours de l'exercice de 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les résultats pour l'exercice de 2013 n'ont pas été retraités.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis a atteint 2 488 millions de dollars pour l'exercice considéré (2 007 millions de dollars US). Le résultat net rajusté des Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 2 547 millions de dollars (2 053 millions de dollars US), ce qui comprend le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis de 2 171 millions de dollars (1 747 millions de dollars US) et le résultat net de 376 millions de dollars (306 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat en dollars canadiens a également bénéficié de l'appréciation du dollar américain au cours de l'exercice. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 8,0 %, alors que le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté a été de 8,2 % pour l'exercice, contre 8,4 % à l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 1 701 millions de dollars US, soit une hausse de 44 millions de dollars US, ou 3 %, comparativement à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 1 747 millions de dollars US, en hausse de 90 millions de dollars US, ou 5 %, en regard de l'exercice précédent, essentiellement sous l'effet de la forte croissance interne, de la baisse de la provision pour pertes sur créances, d'une bonne gestion des charges et de la baisse du taux d'imposition effectif, contrebalancées en partie par la diminution des marges sur les prêts et des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières. La contribution de TD Ameritrade de 306 millions de dollars US a augmenté de 9 % en regard de l'exercice précédent, principalement en raison de la croissance solide des actifs et de la hausse des produits tirés des activités de négociation, compensées en partie par une hausse des charges d'exploitation et une diminution des profits sur les placements.

Les produits comme présentés pour l'exercice ont atteint 7 574 millions de dollars US, soit une augmentation de 11 millions de dollars US, ce qui est relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Les produits rajustés se sont établis à 7 630 millions de dollars US, soit une hausse de 67 millions de dollars US, ou 1 %, en regard de l'exercice précédent, essentiellement sous l'effet de la forte croissance interne des volumes de prêts et de dépôts, de la hausse des produits d'honoraires et de la contribution de Nordstrom, contrebalancées en partie par la compression de la marge nette, ainsi que par la diminution de l'incidence de la désactualisation et une baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,61 %, une diminution de 14 pdb par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de la diminution des marges sur les prêts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 11 milliards de dollars US, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance de 17 % des prêts aux entreprises et de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 11 milliards de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent, les dépôts de particuliers ayant monté de 7 %, les dépôts d'entreprises, de 5 %, et les dépôts de TD Ameritrade, de 4 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 9,6 milliards de dollars US au 31 octobre 2015, une augmentation de 430 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de l'appréciation du marché. Les actifs gérés s'établissaient à 76,9 milliards de dollars US au 31 octobre 2015, une augmentation de 17,6 milliards de dollars US, ou 30 %, par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la croissance nette des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 603 millions de dollars US, soit une diminution de 18 millions de dollars US, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'amélioration continue de la qualité du crédit de divers portefeuilles, contrebalancée par la croissance des volumes et les provisions liées aux inondations en Caroline du Sud. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 538 millions de dollars US, soit une diminution de 92 millions de dollars US, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent, témoignant de la bonne qualité du crédit et des taux de pertes favorables de divers produits, contrebalancés en partie par les provisions liées aux inondations en Caroline du Sud. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 93 millions de dollars US, soit une hausse de 90 millions de dollars US par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des conditions de crédit normalisées et de la croissance des volumes. La provision annualisée pour pertes sur créances exprimée en pourcentage du volume de prêts, exclusion faite des titres de créance classés comme prêts, s'est établie à 0,48 %, soit 7 pdb de moins qu'à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,5 milliard de dollars US, soit une hausse de 209 millions de dollars US, ou 17 %, par rapport à l'exercice précédent, amenée surtout par l'inclusion dans les prêts douteux de certaines lignes de crédit domiciliaires productives parce que les emprunteurs pourraient ne pas être admissibles selon les directives de crédit en vigueur actuellement. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1,1 % du total des prêts au 31 octobre 2015, soit un niveau comparable à celui de l'exercice précédent. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts totalisaient 797 millions de dollars US au 31 octobre 2015, contre 919 millions de dollars US au 31 octobre 2014.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 4 952 millions de dollars US, une augmentation de 45 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont atteint 4 933 millions de dollars US, en hausse de 26 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'incidence de Nordstrom et des investissements à l'appui de la croissance des activités, le tout en partie neutralisé par des gains de productivité. Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté se sont établis respectivement à 65,5 % et 64,7 %, par rapport à 64,9 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts des particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes-chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays. Ce portefeuille comprend les portefeuilles de cartes de crédit de Target et de Nordstrom.
- Financement auto – offrent des services de financement de véhicules par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles à l'échelle des États-Unis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.

Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients institutionnels afin de les aider en matière de protection, de croissance et de transition du patrimoine. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités américaines de placements institutionnels de GPTD et celles d'Epoch Investment Partners, Inc. Ces deux unités de gestion de placements travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD, y compris les secteurs des activités de conseil et des activités de services bancaires personnels et commerciaux, afin d'harmoniser les produits et services dans le but d'offrir à la clientèle une expérience client unique.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2016

Les Services de détail aux États-Unis resteront centrés sur leurs priorités, qui sont d'offrir un service à la clientèle et une commodité légendaires, et de resserrer les relations avec nos clients. Pour 2016, nous prévoyons une croissance économique modeste, le maintien des pressions exercées par les organismes de réglementation et un contexte d'exploitation soumis à une concurrence féroce. Même si la concurrence pour les prêts et les dépôts demeurera vive, nous nous attendons à connaître une forte croissance des prêts et des dépôts. S'il n'y a pas de hausse des taux d'intérêt, la marge d'intérêts nette devrait rester sous pression. Nous prévoyons une augmentation des pertes sur créances pour l'exercice 2016, entraînée par la croissance des volumes et un retour à la normale des conditions de crédit. Nous maintiendrons une approche rigoureuse en matière de gestion des charges, les avantages tirés de nos activités de restructuration et l'attention soutenue que nous portons aux initiatives d'amélioration de productivité devant financer en partie nos investissements stratégiques. Dans l'ensemble, s'il n'y a pas de hausse des taux d'intérêt, nous prévoyons une croissance modeste du résultat rajusté.

Nos principales priorités pour 2016 sont les suivantes :

- Dépasser nos concurrents en attirant de nouveaux clients et en augmentant la part de leur portefeuille.
- Poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie omnicanal, notamment en effectuant des investissements stratégiques clés dans nos capacités numériques.
- Améliorer l'expérience client et employé, évaluée par des sondages internes et externes.
- Continuer de satisfaire aux exigences élevées de la réglementation.
- Entreprendre des initiatives d'amélioration de la productivité dans l'ensemble de la Banque.

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2015.

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

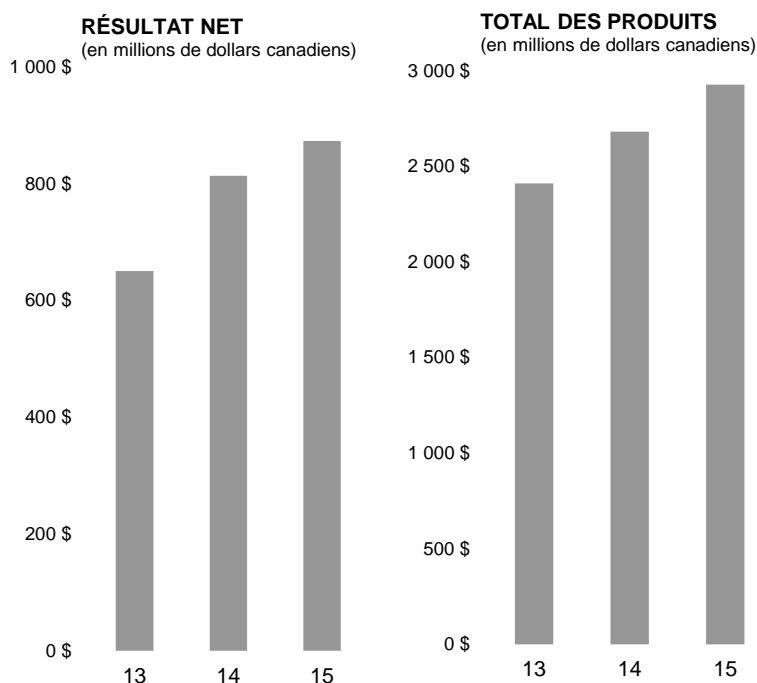


TABLEAU 18 : PRODUITS – Comme présenté¹

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Services bancaires de placement et de marchés financiers	2 334 \$	2 170 \$	1 931 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises	592	510	479
Total	2 926 \$	2 680 \$	2 410 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un résultat net de 873 millions de dollars et d'un rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de 15,2 %.
- Forte croissance des produits tirés des activités de base.
- Rendement robuste des activités de transaction, de prêts aux grandes entreprises et de prises fermes de titres de créance au Canada et aux États-Unis.
- Accroissement des produits offerts à nos clients aux États-Unis.
- Lauréate de quatre prix GlobalCapital Bond dans la catégorie Émetteurs souverains et supranationaux et leurs agences¹².
- Lauréate de neuf prix StarMine Analyst pour la recherche sur les titres de participation¹³.
- Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015)¹⁴ :
 - n° 1 pour la négociation de blocs d'options sur actions
 - n° 2 pour la négociation de blocs d'actions
 - n° 2 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements
 - n° 3 pour la prise ferme de titres d'emprunt de sociétés
 - n° 3 pour les syndications (période continue de douze mois)

ENJEUX DE 2015

- La faiblesse persistante des taux d'intérêt et les préoccupations relatives au moment des éventuelles hausses des taux, jumelées à un contexte mondial difficile, ont contribué à semer l'incertitude parmi les investisseurs.
- La faiblesse du secteur des ressources et de l'énergie a eu une incidence sur les activités des clients.
- Les changements réglementaires ont eu des retombées sur les activités de Valeurs Mobilières TD.

¹² Les prix GlobalCapital Bond Market récompensent les meilleurs emprunteurs, banques et banquiers pour les émetteurs souverains et supranationaux et leurs agences, du groupe d'institutions financières, des secteurs des grandes entreprises et des marchés émergents pour 2015. Les prix s'appuient sur les résultats d'un sondage sur le marché, les banques votant pour leurs émetteurs et emprunteurs favoris. Fondé sur le classement au 1^{er} rang dans la catégorie Émetteurs souverains et supranationaux et leurs agences sélectionnés.

¹³ Les prix StarMine Analyst de Thomson Reuters récompensent les meilleurs analystes de maisons de courtage et meilleures sociétés de courtage du monde pour 2015. Ils évaluent la performance des analystes de maisons de courtage selon le rendement obtenu par leurs recommandations d'achat ou de vente par rapport à la norme du secteur et selon la justesse de leurs prévisions des bénéfices dans 16 régions du monde. Fondé sur le classement au 3^e rang dans les catégories Analyste du secteur et Ensemble des analystes.

¹⁴ L'information sur la négociation de blocs d'actions repose sur les données sur le marché d'IRESS et l'information sur la négociation de blocs d'options sur actions provient de la Bourse de Montréal. En ce qui concerne la prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres d'emprunt de sociétés et les syndications, l'information provient de Bloomberg.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur canadien des services bancaires de gros est un marché mature où rivalisent surtout les banques canadiennes, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le contexte de négociation a été favorable en 2015, grâce à la vigueur de l'activité des clients, en dépit des bouleversements sur les marchés qui ont découlé de l'incertitude à l'échelle mondiale et de la volatilité des prix de l'énergie. Les émissions de titres à revenu fixe et les volumes de prêts ont été appréciables, les clients ayant continué de profiter de l'environnement de faibles taux d'intérêt. Cependant, les exigences réglementaires et les préoccupations quant au moment d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt aux États-Unis ont continué d'influencer la confiance des investisseurs et l'activité des clients. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion des coûts et du capital efficace seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

STRATÉGIE GLOBALE

- Améliorer notre modèle sectoriel axé sur le service à la clientèle en mettant l'accent sur des services-conseils et une exécution supérieurs.
- Renforcer notre position parmi les plus grands courtiers au Canada.
- Faire croître notre entreprise américaine en partenariat avec les Services de détail aux États-Unis.
- Conserver un profil de risque prudent reposant sur les clients, les contreparties et les produits de première qualité.
- Nous adapter aux changements rapides de l'industrie et de la réglementation.
- Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux.

TABLEAU 19 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	2 295 \$	2 210 \$	1 982 \$
Produits autres que d'intérêts	631	470	428
Total des produits	2 926	2 680	2 410
Provision pour pertes sur créances	18	11	26
Charges autres que d'intérêts	1 701	1 589	1 542
Résultat net	873 \$	813 \$	650 \$
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction ¹	1 545 \$	1 394 \$	1 273 \$
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens) ²	16	12	9
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires ³	15,2 %	17,5 %	15,6 %
Ratio d'efficience	58,1	59,3	64,0
Nombre moyen d'équivalents temps plein ⁴	3 748	3 654	3 536

¹ Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il apparaissait que les coûts de financement et avantages implicites du marché seraient dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Pour plus de renseignements sur la RVF, se reporter à la note 5 des états financiers consolidés de 2015.

² Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit et avant toute garantie sous forme de trésorerie, swaps sur défaut de crédit, réserves, etc., pour les activités de prêts aux grandes entreprises.

³ À compter de l'exercice 2015, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

⁴ Au cours de l'exercice de 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les résultats pour l'exercice 2013 n'ont pas été retraités.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 873 millions de dollars, en hausse de 60 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse du résultat découle de l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 15,2 %, comparativement à 17,5 % pour l'exercice précédent.

Les produits ont été de 2 926 millions de dollars pour l'exercice considéré, en hausse de 246 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits s'explique surtout par la hausse des produits liés aux activités de transaction, alors que l'accent que nous avons maintenu sur les montages au Canada et aux États-Unis s'est traduit par des honoraires de prise ferme de titres de créance robustes et par une croissance appréciable des prêts aux grandes entreprises. L'augmentation des honoraires de prise ferme de titres de créance a été largement stimulée par l'intensification de l'activité de la clientèle, et celle de produits tirés des prêts aux grandes entreprises est attribuable à la forte croissance des volumes de prêts. L'augmentation des produits tient compte également de l'incidence positive de la conversion de monnaies étrangères. Le tout a été en partie annulé par la baisse des honoraires de fusion et acquisition et de prises fermes de titres de capitaux propres, reflétant la baisse de l'activité dans le secteur. Les produits liés aux activités de négociation ont augmenté du fait de l'amélioration des activités de négociation de contrats de change et de titres à revenu fixe qui ont bénéficié de l'activité intense de la clientèle au cours de l'exercice, malgré la conjoncture mondiale difficile, ainsi que de la hausse des activités de négociation de titres de capitaux propres grâce à l'accroissement des volumes des clients et à la volatilité accrue au second semestre de l'exercice.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice considéré s'est établie à 18 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et est composée du coût engagé pour protéger le crédit et d'une provision spécifique pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. La provision pour pertes sur créances de l'exercice précédent comprenait surtout le coût engagé pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice considéré ont été de 1 701 millions de dollars, en hausse de 112 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté principalement en raison de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et d'une hausse des charges d'exploitation.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 15,2 %, par rapport à 17,5 % à l'exercice précédent. Le recul est principalement le fait de l'augmentation du capital réparti au secteur et de l'accroissement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, attribuable à la hausse des volumes de prêts aux grandes entreprises et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires de placement et de marchés financiers

- Comprennent les services-conseils, la prise ferme, la négociation, la facilitation et l'exécution. Les produits tirés de ces services ont augmenté par rapport à l'exercice précédent principalement en raison de la hausse des produits de transaction amenée par l'identification de l'activité de la clientèle sur les marchés financiers et le volume élevé des honoraires de prise ferme de titres de créance.

Services bancaires de financement de grandes entreprises

- Comprennent les prêts aux grandes entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités. Les produits tirés de ces services ont augmenté par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la hausse des produits d'honoraires et des volumes de prêts appréciables.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2016

Dans l'ensemble, l'économie mondiale présente une croissance modeste, et nous nous attendons à voir une amélioration graduelle des marchés financiers en 2016. Nous restons déterminés à étendre notre franchise axée sur les clients en Amérique du Nord, en travaillant en partenariat avec le reste de la Banque et en positionnant notre entreprise pour saisir les possibilités de croissance. Toutefois, mis ensemble, les exigences sur le plan réglementaire et des fonds propres en constante évolution, l'incertitude quant à une éventuelle hausse des taux d'intérêt, la volatilité des marchés de l'énergie et la concurrence accrue continueront de se répercuter sur nos activités. En dépit de ces facteurs qui assombriront probablement l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous sommes persuadés que notre modèle d'affaires intégré et diversifié entraînera des résultats solides et fera croître notre entreprise. En 2016, nous continuerons de miser sur nos priorités qui sont d'accroître notre clientèle, d'approfondir nos relations avec nos clients, d'être une contrepartie estimée, de gérer nos risques et d'améliorer notre productivité.

Nos principales priorités pour 2016 sont les suivantes :

- **Poursuivre notre croissance interne en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients.**
- **Être au premier rang des grands courtiers au Canada en faisant croître nos activités de montage et en accentuant notre avantage concurrentiel auprès de nos clients canadiens.**
- **Étendre la franchise aux États-Unis en étendant la gamme de services offerts à nos clients nord-américains.**
- **Redoubler d'efforts pour nous aligner parfaitement sur nos partenaires commerciaux et leurs clients.**
- **Continuer d'investir dans une infrastructure agile et efficace afin de nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation.**
- **Continuer de rehausser la productivité pour améliorer l'expérience client, la satisfaction du personnel et la valeur pour les actionnaires.**

Siège social

Le secteur Siège social fournit des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation et comprend l'incidence de la gestion de trésorerie et du bilan, les provisions pour pertes subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

TABLEAU 20 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Résultat net – comme présenté	(1 275) \$	(274) \$	(331) \$
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹			
Amortissement des immobilisations incorporelles	255	246	232
Frais de restructuration	471	–	90
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(55)	(43)	(57)
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	(19)	19
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	(196)	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	671	(12)	284
Résultat net – rajusté	(604) \$	(286) \$	(47) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social	(734) \$	(727) \$	(516) \$
Autres	18	334	364
Participations ne donnant pas le contrôle	112	107	105
Résultat net – rajusté	(604) \$	(286) \$	(47) \$

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice considéré a été de 1 275 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 274 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette comme présentée de l'exercice considéré comprend des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Événements importants en 2015» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document. La perte nette rajustée pour l'exercice considéré a été de 604 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 286 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation sur douze mois de la perte nette rajustée est attribuable aux autres éléments, dont la baisse s'explique par le profit à la vente d'actions de TD Ameritrade (85 millions de dollars après impôt) et l'incidence favorable des éléments fiscaux à l'exercice précédent, la diminution des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et par l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, en conséquence de l'accroissement des volumes et des améliorations apportées à la méthode de calcul de la provision dans le portefeuille de prêts canadien.

DIRECTION DU SIÈGE SOCIAL

Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

La fonction Direction du siège social de la Banque comprend l'Audit, les Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent, le Service de la Conformité, les Affaires internes et publiques, les Relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, les Activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les Stratégies de gestion des ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion du risque, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les Initiatives liées à l'environnement d'affaires, et le Développement interne.

Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution fait partie des activités du Siège social. Le groupe est responsable des canaux de services numériques et téléphoniques et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de la TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, commode et légendaire pour les clients de TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD}, de TD Canada Trust, et des entreprises de gestion de patrimoine et d'assurance de la TD.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et des attentes changeantes de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2016

La perte nette rajustée du secteur Siège social devrait rester relativement semblable à la perte nette rajustée du présent exercice.

Sommaire du rendement de 2014

TABLEAU 21 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2014

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 538 \$	6 000 \$	2 210 \$	(164) \$	17 584 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	9 623	2 245	470	39	12 377
Total des produits	19 161	8 245	2 680	(125)	29 961
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	946	676	11	(76)	1 557
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 833	–	–	–	2 833
Charges autres que d'intérêts	8 438	5 352	1 589	1 117	16 496
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat, montant net	6 944	2 217	1 080	(1 166)	9 075
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 710	412	267	(877)	1 512
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	305	–	15	320
Résultat net – comme présenté	5 234	2 110	813	(274)	7 883
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	256	–	–	(12)	244
Résultat net – rajusté	5 490 \$	2 110 \$	813 \$	(286) \$	8 127 \$

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour l'exercice ont atteint 17 584 millions de dollars, soit une hausse de 1 510 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement du fait de la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'inclusion de Target pour un exercice complet et de l'incidence des écarts de conversion. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont monté surtout grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à l'inclusion d'Aéroplan. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros ont augmenté en raison surtout de la hausse des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 12 377 millions de dollars, une hausse de 1 192 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 12 097 millions de dollars, une hausse de 983 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Siège social. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont augmenté principalement en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des honoraires liés aux volumes, de l'inclusion d'Aéroplan et de la hausse des produits d'assurance. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté essentiellement en raison de l'inclusion de Target et d'Epoch pour un exercice complet et de l'incidence des écarts de conversion, en partie contrebalancées par la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts. Les produits autres que d'intérêts du Siège social ont augmenté du fait surtout des profits tirés de la vente d'actions de TD Ameritrade au cours de l'exercice.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 16 496 millions de dollars, en hausse de 1 427 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 15 863 millions de dollars, en hausse de 1 473 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Siège social. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement en raison de l'inclusion de Target pour un exercice complet, des investissements à l'appui de la croissance des activités et de l'incidence des écarts de conversion, en partie compensés par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des frais relatifs au personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, l'inclusion d'Aéroplan, les investissements à l'appui de la croissance des activités et la croissance des volumes, contrebalancés en partie par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté principalement du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 474 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a augmenté de 377 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à l'exercice précédent. Les autres impôts et taxes ont monté de 97 millions de dollars, ou 9 %, en regard de l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 420 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 323 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 16,7 % pour 2014, par rapport à 15,1 % pour l'exercice précédent. L'augmentation sur douze mois est due en grande partie à la composition des activités, annulée par la résolution de certaines questions liées à une vérification fiscale.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 198 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 168 millions de dollars pour l'exercice précédent, ne faisait pas partie du taux d'imposition de la Banque.

BILAN

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total des actifs** s'établissait à 961 milliards de dollars au 31 octobre 2014, soit 98 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2013. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par une croissance de 19 milliards de dollars, ou 2 %, des actifs totaux. L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 34 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 18 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, d'une hausse de 15 milliards de dollars des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, et d'une hausse de 5 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (déduction faite d'un reclassement de 22 milliards de dollars hors de la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente).

Le **total des passifs** s'établissait à 904 milliards de dollars au 31 octobre 2014, soit 94 milliards de dollars, ou 12 %, de plus qu'au 31 octobre 2013. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par la croissance de 19 milliards de dollars, ou 2 %, des passifs totaux. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une hausse des dépôts de 59 milliards de dollars, une hausse de 19 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et une hausse de 8 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, en partie annulées par une baisse de 11 milliards de dollars des passifs de titrisation à la juste valeur.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 56 milliards de dollars au 31 octobre 2014, soit 5 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2013. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, découlant de gains plus élevés comptabilisés dans les écarts de conversion cumulés qui sont attribuables à la conversion de devises, en partie contrebalancées par le rachat d'actions privilégiées.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2014

Rendement financier de 2014 par secteur d'exploitation

Les **Services de détail au Canada** ont obtenu un résultat net comme présenté pour l'exercice de 5 234 millions de dollars, en hausse de 665 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour l'exercice a atteint un montant de 5 490 millions de dollars, une hausse de 809 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté s'explique principalement par une croissance des volumes de prêts et de dépôts, l'ajout d'Aéroplan, un accroissement marqué des actifs gérés, un rebond des résultats des activités d'assurance en raison de pertes additionnelles qui avaient été enregistrées à l'exercice précédent en conséquence de l'augmentation des réserves afin de couvrir les demandes d'indemnisation de sinistres automobiles et de sinistres attribuables à des événements météorologiques violents, le tout contrebalancé en partie par la croissance des dépenses. Les produits pour l'exercice ont atteint 19 161 millions de dollars, soit une augmentation de 1 379 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 616 millions de dollars, ou 7 %, surtout du fait de la croissance soutenue des volumes de prêts et de dépôts et de l'ajout d'Aéroplan. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 763 millions de dollars, ou 9 %, surtout en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, d'une croissance plus élevée des honoraires liés aux volumes, de l'ajout d'Aéroplan et de la hausse des produits d'assurance. Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 8 438 millions de dollars, en hausse de 684 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont été de 8 091 millions de dollars, en hausse de 489 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique par l'accroissement des charges de personnel, y compris la hausse de la rémunération variable en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, l'ajout d'Aéroplan, les investissements dans la croissance des activités et la croissance des volumes, le tout en partie contrebalancé par les initiatives visant à augmenter la productivité.

Les **Services de détail aux États-Unis** ont obtenu un résultat net comme présenté de 2 110 millions de dollars pour l'exercice (1 938 millions de dollars US), qui comprend le résultat net de la Banque de détail aux États-Unis de 1 805 millions de dollars (1 657 millions de dollars US) et le résultat net de 305 millions de dollars (281 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat comme présenté des Services de détail aux États-Unis s'est établi à 1 938 millions de dollars US, soit une hausse de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat rajusté de la Banque de détail aux États-Unis s'est établi à 1 657 millions de dollars US, soit une hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent. La contribution de TD Ameritrade s'est établie à 281 millions de dollars US, soit une hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance du résultat en dollars canadiens a également bénéficié de l'appréciation du dollar américain au cours de l'exercice. Les produits de l'exercice ont atteint 7 563 millions de dollars US, une hausse de 390 millions de dollars US, ou 5 %, comparativement à l'exercice précédent, attribuable surtout à l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts et à la prise en compte de Target et d'Epoch pour un exercice complet, en partie contrebalancés par la baisse des profits sur la vente de valeurs mobilières et de titres de créance classés comme prêts. Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont atteint 4 907 millions de dollars US, une augmentation de 236 millions de dollars US, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont atteint 4 907 millions de dollars US, en hausse de 362 millions de dollars US, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation des charges liées à l'incidence des acquisitions pour un exercice complet, et des investissements à l'appui de la croissance des activités, le tout en partie neutralisé par une amélioration de la productivité.

Les **Services bancaires de gros** ont réalisé un résultat net pour l'exercice de 813 millions de dollars, en hausse de 163 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits ont été de 2 680 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 270 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits tirés des marchés financiers s'explique surtout par la hausse des produits liés aux activités de transaction, le niveau robuste des prises fermes de titres de capitaux propres et de titres de créance, et la reprise des fusions et acquisitions. La hausse des produits liés aux activités de négociation est surtout attribuable à l'augmentation des activités de négociation d'instruments à revenu fixe et d'actions qui ont bénéficié de la forte activité de transaction de la clientèle. Les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme ont augmenté principalement en raison de la vigueur des marchés des titres de créance et de l'accent que nous avons maintenu sur les montages et sur nos stratégies axées sur le service à la clientèle. Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il apparaissait que les coûts de financement et les avantages du marché seraient dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. L'utilisation d'un RVF a entraîné une charge additionnelle avant impôt de 65 millions de dollars comptabilisée dans le secteur Services bancaires de gros. Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 589 millions de dollars, en hausse de 47 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté principalement en raison de la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, compensée en partie par une baisse des charges d'exploitation.

Le secteur **Siège social** a dégagé une perte nette comme présentée pour l'exercice de 274 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 331 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette rajustée s'est élevée à 286 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à une perte nette rajustée de 47 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée s'explique essentiellement par une augmentation des charges nettes du Siège social résultant d'investissements continus dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité. L'incidence légèrement défavorable des autres éléments s'explique par une diminution des profits des activités de trésorerie et des autres activités de couverture et par la réduction de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien, largement contrebalancées par le profit tiré de la vente d'actions de TD Ameritrade et par l'incidence favorable des éléments fiscaux.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

Le total des actifs s'établissait à 1 104 milliards de dollars au 31 octobre 2015, ce qui représente une augmentation de 144 milliards de dollars, ou 15 %, en regard du 31 octobre 2014.

TABLEAU 22 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015	Aux 31 octobre 2014
Actifs		
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	544 341 \$	478 909 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	88 782	63 008
Valeurs mobilières prises en pension	97 364	82 556
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	74 450	56 977
Passifs		
Dépôts	695 576	600 716
Dépôts détenus à des fins de transaction	74 759	59 334
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	67 156	53 112

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total des actifs** s'établissait à 1 104 milliards de dollars au 31 octobre 2015, soit 144 milliards de dollars, ou 15 %, de plus qu'au 31 octobre 2014.

L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 65 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 26 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente, d'une hausse de 15 milliards des valeurs mobilières prises en pension, d'une hausse de 17 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et d'une hausse de 14 milliards de dollars des dérivés. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères s'est traduite par une croissance de 42 milliards de dollars, ou 4 %, du total des actifs.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 65 milliards de dollars, par suite principalement de hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. La hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis est principalement attribuable à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, ainsi qu'à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La hausse dans le secteur Services de détail au Canada provient surtout de la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les **valeurs mobilières disponibles à la vente** ont augmenté de 26 milliards de dollars du fait de nouveaux placements et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 15 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation des volumes de transaction et de la conversion des monnaies étrangères dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 17 milliards de dollars du fait de nouveaux placements et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Le **total des passifs** s'établissait à 1 037 milliards de dollars au 31 octobre 2015, soit 133 milliards de dollars, ou 15 %, de plus qu'au 31 octobre 2014.

L'augmentation nette s'explique essentiellement par une hausse de 95 milliards de dollars des dépôts, une hausse de 15 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et une hausse de 14 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères s'est traduite par la croissance de 41 milliards de dollars, ou 4 %, du total des passifs.

Les **dépôts** ont monté de 95 milliards de dollars, principalement en raison d'une augmentation des dépôts sans terme de particuliers et des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 15 milliards de dollars essentiellement en raison d'une augmentation des émissions de certificats et de papier commercial dans les Services bancaires de gros.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 14 milliards de dollars, surtout du fait de la croissance des volumes de négociation et de la conversion des monnaies étrangères dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 67 milliards de dollars au 31 octobre 2015, soit 11 milliards de dollars, ou 19 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global due à la conversion des monnaies étrangères.

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 561 milliards de dollars, après la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 69 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été de 2 660 millions de dollars, une hausse de 416 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 683 millions de dollars, en regard de 1 557 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 406 millions de dollars pour atteindre 3 434 millions de dollars.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, la qualité du crédit de la Banque est demeurée stable en 2015, résistant à une économie incertaine. En 2015, le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 69 milliards de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et l'incidence du taux de change.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 32 des états financiers consolidés de 2015.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 67 % du total des prêts après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 70 % en 2014. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 30 milliards de dollars, ou 9 %, et totalisaient 377 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 38 % du portefeuille en 2015, en baisse par rapport à 40 % en 2014. En 2015, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont représenté 29 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 30 % en 2014.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 33 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en hausse par rapport à 29 % en 2014. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 2 % du total. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 4 % des prêts nets, en légère hausse par rapport à 2014.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2015, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 68 %, en baisse par rapport à 72 % en 2014. La principale concentration de risque au Canada est en Ontario, soit 40 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs pour 2015, en baisse par rapport à 41 % en 2014.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, soit 31 % du portefeuille, en hausse par rapport à 27 % en 2014, du fait surtout de l'incidence du taux de change et de la croissance des volumes de prêts aux entreprises et aux gouvernements, de prêts à la consommation, de prêts-auto indirects et de cartes de crédit. L'exposition aux titres de créance classés comme prêts et aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur, et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. Le risque par État aux États-Unis a principalement été concentré dans les États de la Nouvelle-Angleterre et au New Jersey, représentant respectivement 7 % et 6 % du total des prêts, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ce qui est semblable aux taux d'exposition en 2014.

Au cours de l'exercice 2015, le prix du pétrole brut West Texas Intermediate a chuté, passant de 80 \$ US à 47 \$ US le baril au 31 octobre 2015. Pour le portefeuille de crédit autre que de détail, l'exposition de la TD aux emprunteurs (production et services) du secteur du pétrole et du gaz s'établissait à 3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2015, soit moins de 1 % du total de l'encours des prêts et des acceptations de la Banque. Les caractéristiques du risque lié au secteur du pétrole et du gaz sont très diversifiées et arrimées à la stratégie de la TD en Amérique du Nord. La capacité d'emprunt de certains emprunteurs est réévaluée sur une base semi-annuelle et les résultats tirés de cette réévaluation servent à établir les niveaux d'exposition et les modalités de crédit. Pour les portefeuilles de crédit de détail, l'exposition de la TD aux prêts à la consommation en Alberta, province la plus touchée par la chute des prix du pétrole, s'établissait à 52,5 milliards de dollars au 31 octobre 2015. La Banque soumet régulièrement ses portefeuilles de crédit à des simulations de crise en tenant compte de la situation courante des marchés. Le rendement des portefeuilles de la Banque continue d'être conforme aux attentes, et ce, malgré le niveau actuel et les perspectives à court terme des prix des marchandises dans ce secteur.

TABLEAU 23 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2015		31 octobre 2014		31 octobre 2013		Pourcentage du total		
	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	185 009 \$	17 \$	184 992 \$	175 112 \$	164 375 \$	32,8 %	35,4 %	36,3 %	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	61 317	14	61 303	59 549	61 561	10,9	12,0	13,6	
Prêts-auto indirects	19 038	30	19 008	16 453	14 641	3,4	3,3	3,2	
Autres	16 075	33	16 042	16 073	15 141	2,8	3,3	3,3	
Cartes de crédit	17 941	108	17 833	17 822	15 173	3,2	3,6	3,3	
Total des prêts aux particuliers	299 380	202	299 178	285 009	270 891	53,1	57,6	59,7	
Immobilier									
Résidentiel	14 862	7	14 855	14 592	13 673	2,6	3,0	3,0	
Non résidentiel	11 330	3	11 327	9 766	8 151	2,0	2,0	1,8	
Total des prêts immobiliers	26 192	10	26 182	24 358	21 824	4,6	5,0	4,8	
Agriculture	5 411	2	5 409	4 586	3 914	1,0	0,9	0,9	
Automobile	4 049	1	4 048	3 288	2 325	0,7	0,7	0,5	
Services financiers	10 590	–	10 590	7 616	8 811	1,9	1,5	1,9	
Alimentation, boissons et tabac	1 463	11	1 452	1 641	1 248	0,3	0,3	0,3	
Foresterie	492	–	492	379	423	0,1	0,1	0,1	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	5 853	2	5 851	4 492	4 469	1,0	0,9	1,0	
Services de santé et services sociaux	4 928	2	4 926	4 298	3 685	0,9	0,9	0,8	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 141	20	2 121	1 888	1 594	0,4	0,4	0,4	
Métaux et mines	1 252	–	1 252	1 146	866	0,2	0,2	0,2	
Pipelines, pétrole et gaz	3 409	25	3 384	2 690	2 187	0,6	0,5	0,5	
Énergie et services publics	1 549	–	1 549	1 594	1 506	0,3	0,3	0,3	
Services professionnels et autres	3 734	8	3 726	3 471	2 669	0,7	0,7	0,6	
Commerce de détail	2 225	10	2 215	2 201	2 118	0,4	0,5	0,5	
Fabrication – divers et vente de gros	2 303	3	2 300	1 811	1 816	0,4	0,4	0,4	
Télécommunications, câblodistribution et médias	2 427	–	2 427	945	1 028	0,4	0,2	0,2	
Transports	1 388	2	1 386	1 070	770	0,2	0,2	0,2	
Divers	4 749	2	4 747	4 258	2 938	0,8	0,9	0,6	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	84 155	98	84 057	71 732	64 191	14,9	14,6	14,2	
Total – Canada	383 535	300	383 235	356 741	335 082	68,0	72,2	73,9	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	26 922	30	26 892	23 326	20 937	4,8	4,7	4,6	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	13 334	49	13 285	11 646	10 591	2,3	2,4	2,3	
Prêts-auto indirects	24 862	7	24 855	18 777	16 319	4,4	3,8	3,6	
Divers	693	3	690	613	532	0,1	0,1	0,2	
Cartes de crédit	12 274	109	12 165	7 543	6 887	2,2	1,5	1,5	
Total des prêts aux particuliers	78 085	198	77 887	61 905	55 266	13,8	12,5	12,2	
Immobilier									
Résidentiel	5 691	11	5 680	4 288	3 458	1,0	0,9	0,8	
Non résidentiel	18 317	14	18 303	14 023	12 064	3,3	2,8	2,7	
Total des prêts immobiliers	24 008	25	23 983	18 311	15 522	4,3	3,7	3,5	
Agriculture	467	–	467	363	289	0,1	0,1	0,1	
Automobile	3 027	2	3 025	2 529	1 848	0,5	0,5	0,4	
Services financiers	5 881	4	5 877	3 342	2 005	1,0	0,7	0,4	
Alimentation, boissons et tabac	2 536	2	2 534	2 085	1 653	0,4	0,4	0,4	
Foresterie	563	1	562	469	530	0,1	0,2	0,1	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	9 089	1	9 088	6 422	4 463	1,6	1,2	0,9	
Services de santé et services sociaux	9 719	3	9 716	7 371	5 773	1,7	1,5	1,3	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 497	6	1 491	1 300	1 214	0,3	0,3	0,3	
Métaux et mines	1 162	2	1 160	1 075	1 055	0,2	0,2	0,2	
Pipelines, pétrole et gaz	1 485	–	1 485	940	521	0,3	0,2	0,1	
Énergie et services publics	1 797	–	1 797	1 269	1 155	0,3	0,3	0,3	
Services professionnels et autres	8 674	11	8 663	6 403	5 339	1,5	1,2	1,1	
Commerce de détail	4 219	12	4 207	3 150	2 567	0,7	0,6	0,6	
Fabrication – divers et vente de gros	7 014	12	7 002	4 257	3 714	1,3	0,9	0,8	
Télécommunications, câblodistribution et médias	4 069	1	4 068	1 985	1 656	0,7	0,4	0,4	
Transports	11 117	2	11 115	7 164	4 882	2,0	1,3	1,0	
Divers	893	2	891	908	714	0,2	0,3	0,2	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	97 217	86	97 131	69 343	54 900	17,2	14,0	12,1	
Total – États-Unis	175 302	284	175 018	131 248	110 166	31,0	26,5	24,3	
Autres pays									
Particuliers	5	–	5	9	10	–	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 978	–	1 978	2 124	2 240	0,4	0,5	0,5	
Total – Autres pays	1 983	–	1 983	2 133	2 250	0,4	0,5	0,5	
Total, compte non tenu des autres prêts	560 820	584	560 236	490 122	447 498	99,4	99,2	98,7	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	2 187	207	1 980	2 482	3 571	0,4	0,5	0,8	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ²	1 414	83	1 331	1 616	2 368	0,2	0,3	0,5	
Total – Autres prêts	3 601	290	3 311	4 098	5 939	0,6	0,8	1,3	
Total	564 421 \$	874 \$	563 547 \$	494 220 \$	453 437 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées									
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			2 503	2 172	2 018				
Titres de créance classés comme prêts			57	59	98				
Total de la provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			2 560	2 231	2 116				
Total, après la provision			560 987 \$	491 989 \$	451 321 \$				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs			14,0 %	9,0 %	8,5 %				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision			14,0	9,0	8,5				

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Comprendent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABEAU 24 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre			31 octobre			31 octobre		
	2015			2014			2013		
	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets
Canada									
Provinces de l'Atlantique	10 717 \$	8 \$	10 709 \$	10 353 \$	9 694 \$	9 694 \$	1,9 %	2,1 %	2,1 %
Colombie-Britannique ³	52 008	22	51 986	50 148	48 868	48 868	9,2	10,2	10,9
Ontario ³	224 706	205	224 501	202 696	188 375	188 375	39,9	41,0	41,5
Prairies ³	66 140	44	66 096	64 164	60 367	60 367	11,7	13,0	13,3
Québec	29 964	21	29 943	29 380	27 778	27 778	5,3	5,9	6,1
Total – Canada	383 535	300	383 235	356 741	335 082	335 082	68,0	72,2	73,9
États-Unis									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	8 569	14	8 555	6 542	5 314	5 314	1,5	1,3	1,2
Floride	12 353	20	12 333	9 005	6 802	6 802	2,2	1,8	1,5
Nouvelle-Angleterre ⁴	39 053	91	38 962	32 373	29 477	29 477	7,0	6,5	6,5
New Jersey	33 543	65	33 478	24 551	20 253	20 253	5,9	5,0	4,4
New York	27 712	47	27 665	24 455	20 761	20 761	4,9	4,9	4,6
Pennsylvanie	14 346	24	14 322	8 712	8 207	8 207	2,5	1,8	1,8
Autres	39 726	23	39 703	25 610	19 352	19 352	7,0	5,2	4,3
Total – États-Unis	175 302	284	175 018	131 248	110 166	110 166	31,0	26,5	24,3
Autres pays									
Europe	196	–	196	369	752	752	–	0,1	0,2
Autres	1 787	–	1 787	1 764	1 498	1 498	0,4	0,4	0,3
Total – Autres pays	1 983	–	1 983	2 133	2 250	2 250	0,4	0,5	0,5
Total, compte non tenu des autres prêts	560 820	584	560 236	490 122	447 498	447 498	99,4	99,2	98,7
Autres prêts	3 601	290	3 311	4 098	5 939	5 939	0,6	0,8	1,3
Total	564 421 \$	874 \$	563 547 \$	494 220 \$	453 437 \$	453 437 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			2 560	2 231	2 116				
Total, après la provision			560 987 \$	491 989 \$	451 321 \$				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs									
			2015	2014	2013				
Canada			7,4 %	6,5 %	5,6 %				
États-Unis			33,3	19,1	23,0				
Autres pays			(7,0)	(5,2)	(15,5)				
Autres prêts			(19,2)	(31,0)	(29,9)				
Total			14,0 %	9,0 %	8,5 %				

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

Prêts immobiliers garantis

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la conjoncture économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 25 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Aux			
	Assurés ³		Non assurés		Assurés ³		Non assurés		Total			
	31 octobre 2015											
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 086 \$	2,2 %	1 675 \$	0,9 %	580 \$	0,9 %	965 \$	1,6 %	4 666 \$	1,9 %	2 640 \$	1,1 %
Colombie-Britannique ⁴	19 364	10,5	14 099	7,6	3 173	5,2	7 798	12,7	22 537	9,1	21 897	8,9
Ontario ⁴	53 592	29,0	34 447	18,6	10 603	17,4	21 411	34,8	64 195	26,1	55 858	22,7
Prairies ⁴	27 890	15,1	11 477	6,2	4 607	7,5	7 596	12,4	32 497	13,2	19 073	7,7
Québec	12 435	6,7	5 944	3,2	1 816	3,0	2 768	4,5	14 251	5,8	8 712	3,5
Total – Canada	117 367	63,5 %	67 642	36,5 %	20 779	34,0 %	40 538	66,0 %	138 146	56,1 %	108 180	43,9 %
États-Unis	951		26 413		10		13 439		961		39 852	
Total	118 318 \$		94 055 \$		20 789 \$		53 977 \$		139 107 \$		148 032 \$	
	31 octobre 2014											
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 110 \$	2,3 %	1 398 \$	0,8 %	649 \$	1,1 %	822 \$	1,4 %	4 759 \$	2,0 %	2 220 \$	0,9 %
Colombie-Britannique ⁴	20 660	11,8	11 408	6,5	3 720	6,2	7 278	12,2	24 380	10,4	18 686	8,0
Ontario ⁴	56 967	32,5	26 371	15,1	12 226	20,6	18 394	30,9	69 193	29,5	44 765	19,1
Prairies ⁴	27 658	15,8	9 067	5,2	5 267	8,8	6 873	11,5	32 925	14,0	15 940	6,8
Québec	12 442	7,1	5 044	2,9	2 035	3,4	2 304	3,9	14 477	6,2	7 348	3,1
Total – Canada	121 837	69,5 %	53 288	30,5 %	23 897	40,1 %	35 671	59,9 %	145 734	62,1 %	88 959	37,9 %
États-Unis	753		23 034		9		11 791		762		34 825	
Total	122 590 \$		76 322 \$		23 906 \$		47 462 \$		146 496 \$		123 784 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 26 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2, 3}

	<i>Aux</i>								
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
	31 octobre 2015								
Canada	1,2 %	4,4 %	7,9 %	14,3 %	37,5 %	31,8 %	2,9 %	– %	100,0 %
États-Unis	2,6	2,9	16,1	4,1	12,3	61,2	0,6	0,2	100,0
Total	1,4 %	4,3 %	8,9 %	13,0 %	34,3 %	35,4 %	2,6 %	0,1 %	100,0 %
	31 octobre 2014								
Canada	1,3 %	4,5 %	8,2 %	12,8 %	32,8 %	30,9 %	9,5 %	– %	100,0 %
États-Unis	2,3	1,9	18,8	2,9	10,4	63,0	0,6	0,1	100,0
Total	1,4 %	4,2 %	9,4 %	11,6 %	30,2 %	34,7 %	8,4 %	0,1 %	100,0 %

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 27 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1, 2, 3}

	31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 6}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ⁴	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	73 %	68 %	71 %	73 %	62 %	71 %
Colombie-Britannique ⁵	68	62	66	68	59	65
Ontario ⁵	69	65	67	69	61	67
Prairies ⁵	73	68	71	72	63	70
Québec	72	70	71	71	62	70
Total – Canada	70	65	68	70	61	68
États-Unis	69	62	66	70	65	68
Total	70 %	65 %	68 %	70 %	62 %	68 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁶ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont augmenté de 513 millions de dollars, ou 19 %, en regard de l'exercice précédent, principalement à cause des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les prêts douteux bruts ont augmenté de 223 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux nets ont baissé de 87 millions de dollars, ou 10 %, en 2015 en raison de l'amélioration continue de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts dans les services bancaires de détail. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, de 625 millions de dollars, soit une baisse de 154 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'amélioration de la qualité de crédit du portefeuille global. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 121 millions de dollars, une augmentation de 67 millions de dollars, ou 124 %, par rapport à l'exercice précédent découlant surtout des nouvelles créances douteuses dans le secteur des pipelines, du pétrole et du gaz.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont augmenté de 503 millions de dollars, ou 36 %, en 2015. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux nets de 1 345 millions de dollars, une hausse de 556 millions de dollars, ou 70 %, par rapport à l'exercice précédent, à cause principalement des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La majorité de la hausse attribuable aux lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis découle des lignes directrices réglementaires selon lesquelles les prêts qui doivent être renouvelés, mais dont les emprunteurs ne sont pas admissibles selon les directives de crédit en vigueur actuellement, doivent être classés comme prêts douteux. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 569 millions de dollars, une diminution de 53 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait de la bonne qualité du crédit du portefeuille global. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont été concentrés dans le secteur immobilier puisque l'immobilier est le principal secteur pour les prêts aux entreprises aux États-Unis.

Sur le plan géographique, 28 % du total des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été générés au Canada et 72 %, aux États-Unis. Les prêts douteux nets au Canada ont été concentrés en Ontario, avec 13 % du total des prêts douteux nets, en baisse par rapport à 15 % à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets aux États-Unis ont été concentrés dans les États de la Nouvelle-Angleterre et au New Jersey, avec, dans l'ordre, 20 % et 15 % des prêts douteux nets, ce qui est semblable aux taux d'exposition de 2014.

TABLEAU 28 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements^{1,2}			
Prêts douteux au début de la période	2 731 \$	2 692 \$	2 518 \$
Classés comme douteux au cours de la période	4 836	4 613	4 546
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(1 179)	(1 352)	(1 431)
Remboursements nets	(1 257)	(1 157)	(1 080)
Cessions de prêts	(8)	(7)	(5)
Montants radiés	(2 141)	(2 178)	(1 914)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	—	—	—
Variations de change et autres variations	262	120	58
Prêts douteux à la fin de l'exercice	3 244 \$	2 731 \$	2 692 \$

¹ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2015.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2015.

TABLEAU 29 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux						Pourcentage du total					
	31 oct. 2015	31 oct. 2014	31 oct. 2013	31 oct. 2012	31 oct. 2011	31 oct. 2015	31 oct. 2014	31 oct. 2013	31 oct. 2012	31 oct. 2011		
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
Canada												
Prêts hypothécaires résidentiels	395 \$	17 \$	378 \$	427 \$	434 \$	465 \$	596 \$	14,2 %	19,0 %	19,3 %	22,1 %	28,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	180	14	166	249	301	306	180	6,2	11,1	13,4	14,6	8,6
Prêts-auto indirects	47	30	17	17	16	14	16	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8
Divers	52	33	19	20	21	30	26	0,7	0,9	0,9	1,4	1,3
Cartes de crédit	153	108	45	66	43	95	18	1,7	2,9	2,0	4,5	0,9
Total des prêts aux particuliers	827	202	625	779	815	910	836	23,5	34,7	36,3	43,3	40,5
Immobilier												
Résidentiel	13	7	6	10	13	15	13	0,2	0,4	0,6	0,7	0,6
Non résidentiel	10	3	7	4	5	1	6	0,3	0,2	0,2	0,1	0,3
Total des prêts immobiliers	23	10	13	14	18	16	19	0,5	0,6	0,8	0,8	0,9
Agriculture	5	2	3	5	5	4	5	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Automobile	2	1	1	1	—	2	1	—	—	—	0,1	0,1
Services financiers	1	—	1	1	1	21	1	—	—	0,1	1,0	0,1
Alimentation, boissons et tabac	12	11	1	—	3	2	1	—	—	0,1	0,1	0,1
Foresterie	—	—	—	2	1	4	—	—	0,1	0,1	0,2	—
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	3	2	1	3	4	2	3	—	0,1	0,2	0,1	0,1
Services de santé et services sociaux	5	2	3	5	2	17	1	0,1	0,3	0,1	0,8	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	22	20	2	1	6	6	7	0,1	—	0,2	0,3	0,3
Métaux et mines	6	—	6	1	9	1	3	0,2	—	0,4	0,1	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	93	25	68	1	20	1	2	2,6	—	0,9	0,1	0,1
Énergie et services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services professionnels et autres	12	8	4	4	3	4	3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
Commerce de détail	19	10	9	7	18	22	21	0,3	0,4	0,8	1,0	1,0
Fabrication – divers et vente de gros	5	3	2	2	7	8	14	0,1	0,1	0,3	0,3	0,7
Télécommunications, câblodistribution et médias	2	—	2	1	—	19	1	0,1	—	—	0,9	0,1
Transports	4	2	2	1	1	—	1	0,1	—	0,1	—	0,1
Divers	5	2	3	5	2	3	5	0,1	0,3	0,1	0,1	0,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	219	98	121	54	100	132	88	4,5	2,4	4,5	6,3	4,3
Total – Canada	1 046	300	746	833	915	1 042	924	28,0	37,1	40,8	49,6	44,8
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	391	30	361	303	250	187	161	13,6	13,5	11,1	8,9	7,8
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	829	49	780	325	204	179	73	29,3	14,5	9,1	8,5	3,6
Prêts-auto indirects	162	7	155	128	76	24	6	5,8	5,7	3,4	1,2	0,3
Divers	8	3	5	4	1	2	—	0,2	0,2	0,1	0,1	—
Cartes de crédit	153	109	44	29	98	3	3	1,7	1,3	4,3	0,1	0,1
Total des prêts aux particuliers	1 543	198	1 345	789	629	395	243	50,6	35,2	28,0	18,8	11,8
Immobilier												
Résidentiel	79	11	68	79	98	133	250	2,6	3,5	4,4	6,3	12,1
Non résidentiel	147	14	133	154	205	191	282	5,0	6,9	9,1	9,1	13,7
Total des prêts immobiliers	226	25	201	233	303	324	532	7,6	10,4	13,5	15,4	25,8
Agriculture	1	—	1	1	1	2	4	—	—	0,1	0,1	0,2
Automobile	13	2	11	14	12	15	20	0,4	0,6	0,5	0,7	1,0
Services financiers	30	4	26	25	8	6	16	1,0	1,1	0,4	0,3	0,8
Alimentation, boissons et tabac	9	2	7	9	10	7	6	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3
Foresterie	1	1	—	1	1	1	1	—	—	0,1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	9	1	8	16	19	7	7	0,3	0,7	0,8	0,3	0,3
Services de santé et services sociaux	41	3	38	49	23	18	50	1,4	2,2	1,0	0,8	2,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	36	6	30	26	46	40	34	1,1	1,2	2,1	1,9	1,6
Métaux et mines	15	2	13	9	18	26	10	0,5	0,4	0,8	1,2	0,5
Pipelines, pétrole et gaz	6	—	6	—	—	4	—	0,2	—	—	0,2	—
Énergie et services publics	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	0,3
Services professionnels et autres	85	11	74	84	68	41	39	2,8	3,7	3,0	2,0	1,9
Commerce de détail	77	12	65	80	99	70	90	2,4	3,6	4,4	3,4	4,3
Fabrication – divers et vente de gros	52	12	40	39	28	46	22	1,5	1,7	1,3	2,2	1,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	14	1	13	16	12	10	6	0,5	0,7	0,5	0,5	0,3
Transports	33	2	31	15	39	32	46	1,2	0,7	1,8	1,5	2,2
Divers	7	2	5	5	12	14	7	0,2	0,3	0,5	0,7	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	655	86	569	622	699	663	896	21,4	27,7	31,2	31,6	43,4
Total – États-Unis	2 198	284	1 914	1 411	1 328	1 058	1 139	72,0	62,9	59,2	50,4	55,2
Autres pays												
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total – Autres pays	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	3 244 \$	584 \$	2 660 \$	2 244 \$	2 243 \$	2 100 \$	2 063 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des fonds propres sous forme d'actions ordinaires			4,24 %	4,28 %	4,83 %	4,86 %	5,27 %					

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2015.

³ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2015.

TABLEAU 30 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre			Aux			Pourcentage du total		
	2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013	2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013	2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada									
Provinces de l'Atlantique	40 \$	8 \$	32 \$	36 \$	34 \$		1,2 %	1,6 %	1,5 %
Colombie-Britannique ⁵	126	22	104	182	210		3,9	8,1	9,4
Ontario ⁵	549	205	344	346	404		12,9	15,4	18,0
Prairies ⁵	185	44	141	144	171		5,3	6,4	7,6
Québec	146	21	125	125	96		4,7	5,6	4,3
Total – Canada	1 046	300	746	833	915		28,0	37,1	40,8
États-Unis									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	126	14	112	68	49		4,2	3,0	2,2
Floride	184	20	164	96	75		6,2	4,3	3,4
Nouvelle-Angleterre ⁶	624	91	533	426	430		20,0	19,0	19,2
New Jersey	460	65	395	328	301		14,9	14,6	13,4
New York	370	47	323	205	184		12,1	9,1	8,2
Pennsylvanie	196	24	172	147	140		6,5	6,6	6,2
Autres	238	23	215	141	149		8,1	6,3	6,6
Total – États-Unis	2 198	284	1 914	1 411	1 328		72,0	62,9	59,2
Total	3 244 \$	584 \$	2 660 \$	2 244 \$	2 243 \$		100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets⁷			0,48 %	0,46 %	0,50 %				

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2015.

⁴ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2015.

⁵ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁶ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁷ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

Le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) consiste en une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement. La provision au bilan est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

Provision relative à des contreparties particulières

La Banque constitue une provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui sont individuellement significatifs lorsque la valeur de réalisation estimative d'un prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable du prêt.

Au cours de 2015, la provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 14 millions de dollars, ou 4 %, portant ainsi le total de la provision relative à des contreparties particulières à 369 millions de dollars. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 22 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à l'exercice précédent surtout en raison de la conversion des monnaies étrangères.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Au cours de 2015, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 63 millions de dollars, ou 14 %, totalisant ainsi 505 millions de dollars. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 75 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la conversion des monnaies étrangères.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées tient compte des risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées fait l'objet d'un examen trimestriel fondé sur des modèles de risque de crédit et le jugement de la direction. Le niveau de la provision est calculé au moyen de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD), et de l'exposition en cas de défaut (ECD) des portefeuilles connexes. La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas du portefeuille autre que de détail, les provisions sont estimées à partir de renseignements sur l'emprunteur. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité et de la structure de la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la

facilité. Dans le cas du portefeuille de prêts de détail, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est calculée par ensemble de portefeuilles, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques de risque de crédit semblables. Par exemple, les ensembles pourraient être divisés par type de produits et par estimation de PD. Les modèles de recouvrement servent à déterminer la PCD pour chaque ensemble. L'ECD est fonction de l'utilisation courante et de l'exposition historique en cas de défaut.

Au 31 octobre 2015, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées totalisait 2 873 millions de dollars, en hausse par rapport à 2 505 millions de dollars au 31 octobre 2014. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 370 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent surtout en raison de la conversion des monnaies étrangères et de l'accroissement du volume dans le portefeuille de prêts de détail aux États-Unis.

La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants de la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, certaines améliorations ont été apportées à la méthode, dont l'effet cumulatif n'a pas été important. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés de 2015.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris la provision relative aux contreparties particulières et la provision évaluée collectivement, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances totale de 1 683 millions de dollars en 2015, contre une provision totale de 1 557 millions de dollars en 2014. Ce montant comprenait 1 537 millions de dollars au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives et 146 millions de dollars au titre de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a diminué, passant de 0,33 % en 2014 à 0,32 %.

Au Canada, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts personnels et les cartes de crédit ont nécessité 828 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse de 39 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2014. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 62 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse de 22 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à 2014 en raison de l'amélioration de la performance de crédit dans le secteur des services professionnels et autres. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements a touché la plupart des industries.

Aux États-Unis, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont nécessité 630 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 68 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à 2014, en raison surtout de l'accroissement des provisions pour les portefeuilles de lignes de crédit domiciliaires et de cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 80 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 60 millions de dollars par rapport à 2014, en raison surtout des hausses dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers et de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, 58 % de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se sont rapportés au Canada, et 46 %, aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant au Canada a été concentrée en Ontario, soit 37 % du total de la provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, en baisse par rapport à 41 % en 2014. La provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant aux États-Unis a été concentrée dans les États de la Nouvelle-Angleterre et au New Jersey, soit respectivement 13 % et 9 % du total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse par rapport à respectivement 10 % et 7 % à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 31 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014	2013
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	76 \$	168 \$	231 \$
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	2 062	1 849	1 644
Recouvrements	(601)	(533)	(394)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 537	1 484	1 481
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros	44	8	(53)
Services de détail aux États-Unis	102	65	203
Divers	—	—	—
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	146	73	150
Provision pour pertes sur créances	1 683 \$	1 557 \$	1 631 \$

TABLEAU 32 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR INDUSTRIE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	25 \$	15 \$	16 \$	1,6 %	1,0 %	1,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	7	8	15	0,4	0,6	1,0
Prêts-auto indirects	153	137	128	10,0	9,2	8,6
Divers	148	167	221	9,6	11,3	14,9
Cartes de crédit	495	462	485	32,2	31,1	32,8
Total des prêts aux particuliers	828	789	865	53,8	53,2	58,4
Immobilier						
Résidentiel	(3)	(1)	(4)	(0,2)	(0,1)	(0,3)
Non résidentiel	3	3	1	0,2	0,2	0,1
Total des prêts immobiliers	–	2	(3)	–	0,1	(0,2)
Agriculture	2	1	3	0,1	0,1	0,2
Automobile	2	2	2	0,1	0,1	0,1
Services financiers	–	1	–	–	0,1	–
Alimentation, boissons et tabac	11	–	4	0,7	–	0,3
Foresterie	–	–	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	–	1	–	–	0,1
Services de santé et services sociaux	–	2	(1)	–	0,1	(0,1)
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	21	9	14	1,4	0,6	1,0
Métaux et mines	(1)	2	–	(0,1)	0,1	–
Pipelines, pétrole et gaz	21	(2)	10	1,4	(0,1)	0,7
Services professionnels et autres	(18)	31	3	(1,1)	2,1	0,2
Commerce de détail	9	19	33	0,6	1,2	2,2
Fabrication – divers et vente de gros	–	9	5	–	0,6	0,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	–	1	(4)	–	0,1	(0,3)
Transports	4	6	4	0,3	0,4	0,3
Divers	11	1	3	0,7	0,1	0,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	62	84	74	4,1	5,6	5,0
Total – Canada	890	873	939	57,9	58,8	63,4
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	24	8	11	1,6	0,6	0,7
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	69	38	54	4,5	2,5	3,7
Prêts-auto indirects	123	148	166	8,0	10,0	11,2
Divers	77	59	54	5,0	4,0	3,7
Cartes de crédit	337	309	51	21,9	20,8	3,4
Total des prêts aux particuliers	630	562	336	41,0	37,9	22,7
Immobilier						
Résidentiel	–	(7)	–	–	(0,5)	–
Non résidentiel	15	(4)	35	1,0	(0,3)	2,4
Total des prêts immobiliers	15	(11)	35	1,0	(0,8)	2,4
Agriculture	–	–	(1)	–	–	(0,1)
Automobile	4	2	2	0,3	0,1	0,1
Services financiers	1	(13)	1	0,1	(0,9)	0,1
Alimentation, boissons et tabac	4	(1)	1	0,3	(0,1)	0,1
Foresterie	–	–	1	–	–	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	2	(1)	12	0,1	(0,1)	0,7
Services de santé et services sociaux	2	8	10	0,1	0,6	0,7
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	9	6	6	0,6	0,4	0,4
Métaux et mines	–	–	6	–	–	0,4
Pipelines, pétrole et gaz	–	–	(2)	–	–	(0,1)
Énergie et services publics	–	–	(1)	–	–	(0,1)
Services professionnels et autres	8	7	24	0,5	0,5	1,6
Commerce de détail	11	3	24	0,7	0,2	1,6
Fabrication – divers et vente de gros	18	9	13	1,1	0,6	0,9
Télécommunications, câblodistribution et médias	2	–	3	0,1	–	0,2
Transports	–	(2)	(5)	–	(0,1)	(0,3)
Divers	4	13	15	0,3	0,9	1,0
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	80	20	144	5,2	1,3	9,7
Total – États-Unis	710	582	480	46,2	39,2	32,4
Total, compte non tenu des autres prêts	1 600	1 455	1 419	104,1	98,0	95,8
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	(27)	31	13	(1,8)	2,1	0,9
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ²	(36)	(2)	49	(2,3)	(0,1)	3,3
Total – Autres prêts	(63)	29	62	(4,1)	2,0	4,2
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 537 \$	1 484 \$	1 481 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	157	120	195			
Titres de créance classés comme prêts	(11)	(47)	(45)			
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	146	73	150			
Total de la provision pour pertes sur créances	1 683 \$	1 557 \$	1 631 \$			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 33 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Canada						
Provinces de l'Atlantique	38 \$	34 \$	32 \$	2,3 %	2,1 %	2,0 %
Colombie-Britannique ³	79	74	86	4,7	4,7	5,3
Ontario ³	567	602	651	33,7	38,7	39,9
Prairies ³	128	95	98	7,6	6,1	6,0
Québec	78	68	72	4,6	4,4	4,4
Total – Canada	890	873	939	52,9	56,0	57,6
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	33	36	17	2,0	2,3	1,0
Floride	51	43	28	3,0	2,8	1,7
Nouvelle-Angleterre ⁴	194	147	120	11,5	9,4	7,4
New Jersey	134	98	74	8,0	6,3	4,5
New York	120	89	61	7,1	5,7	3,7
Pennsylvanie	50	42	22	3,0	2,7	1,4
Autres	128	127	158	7,6	8,2	9,7
Total – États-Unis	710	582	480	42,2	37,4	29,4
Autres pays						
Autres	–	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 600	1 455	1 419	95,1	93,4	87,0
Autres prêts	(63)	29	62	(3,8)	1,9	3,8
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 537	1 484	1 481	91,3	95,3	90,8
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	146	73	150	8,7	4,7	9,2
Total de la provision pour pertes sur créances	1 683 \$	1 557 \$	1 631 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations⁵	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013			
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %	0,01 %			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,72	0,72	0,80			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,08	0,13	0,12			
Total – Canada	0,24	0,25	0,29			
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,09	0,04	0,06			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,38	1,54	1,07			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,10	0,03	0,28			
Total – États-Unis	0,46	0,49	0,48			
Autres pays						
Total, compte non tenu des autres prêts	0,31	0,31	0,33			
Autres prêts	(1,69)	0,59	0,85			
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	0,29	0,32	0,34			
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	0,03	0,02	0,03			
Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations	0,32 %	0,33 %	0,38 %			

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.⁵ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.**PRÊTS À RISQUE**

Au 31 octobre 2015, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,5 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2014), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances annuelle divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 3,84 % sur une année (3,70 % au 31 octobre 2014). Le portefeuille continue de dégager le rendement attendu. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 34 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie

(en millions de dollars canadiens)

Pays												<i>Aux</i>		
	Prêts et engagements ¹			Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²			Portefeuille de négociation et de placement ^{3,4}					Exposition totale ⁵		
	Emprunteurs Entreprises	Institutions souverains	Institutions financières	Total	Emprunteurs Entreprises	Institutions souverains	Institutions financières	Total	Emprunteurs Entreprises	Institutions souverains	Institutions financières		Total	
													31 octobre 2015	
GIPE														
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	203	4	207	–	–	3	3	1	25	2	28	238	
Irlande	–	–	–	–	–	–	375	375	–	–	–	–	375	
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Espagne	–	63	47	110	–	–	37	37	7	–	–	7	154	
Total GIPE	–	266	51	317	–	–	415	415	8	25	2	35	767	
Reste de l'Europe														
Belgique	4 794	–	40	4 834	98	32	1	131	6	–	–	6	4 971	
Finlande	7	65	13	85	–	23	64	87	–	952	–	952	1 124	
France	469	–	205	674	97	617	1 178	1 892	29	3 339	176	3 544	6 110	
Allemagne	1 451	1 094	100	2 645	507	754	738	1 999	88	9 442	127	9 657	14 301	
Pays-Bas	457	295	517	1 269	641	330	223	1 194	14	4 189	464	4 667	7 130	
Suède	–	30	167	197	–	27	62	89	28	458	441	927	1 213	
Suisse	1 103	181	216	1 500	22	–	707	729	11	–	211	222	2 451	
Royaume-Uni	2 161	2 434	128	4 723	750	764	3 982	5 496	114	548	4 002	4 664	14 883	
Autres ⁶	118	15	8	141	63	113	356	532	9	1 235	137	1 381	2 054	
Total – Reste de l'Europe	10 560	4 114	1 394	16 068	2 178	2 660	7 311	12 149	299	20 163	5 558	26 020	54 237	
Total – Europe	10 560 \$	4 380 \$	1 445 \$	16 385 \$	2 178 \$	2 660 \$	7 726 \$	12 564 \$	307 \$	20 188 \$	5 560 \$	26 055 \$	55 004 \$	
													31 octobre 2014	
GIPE														
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	232	5	237	–	–	3	3	9	12	9	30	270	
Irlande	–	–	–	–	14	–	417	431	–	–	–	–	431	
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Espagne	35	6	65	106	–	–	32	32	11	3	1	15	153	
Total GIPE	35	238	70	343	14	–	452	466	20	15	10	45	854	
Reste de l'Europe														
France	481	40	88	609	133	168	974	1 275	93	1 792	118	2 003	3 887	
Allemagne	954	474	159	1 587	320	673	480	1 473	220	6 094	137	6 451	9 511	
Pays-Bas	416	145	427	988	362	227	224	813	36	2 932	606	3 574	5 375	
Suède	–	76	101	177	–	30	30	60	4	621	539	1 164	1 401	
Suisse	854	–	198	1 052	19	–	611	630	68	–	74	142	1 824	
Royaume-Uni	1 568	1 772	156	3 496	567	227	3 641	4 435	197	704	4 241	5 142	13 073	
Autres ⁶	107	137	69	313	162	220	330	712	33	1 734	75	1 842	2 867	
Total – Reste de l'Europe	4 380	2 644	1 198	8 222	1 563	1 545	6 290	9 398	651	13 877	5 790	20 318	37 938	
Total – Europe	4 415 \$	2 882 \$	1 268 \$	8 565 \$	1 577 \$	1 545 \$	6 742 \$	9 864 \$	671 \$	13 892 \$	5 800 \$	20 363 \$	38 792 \$	

¹ Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2015 ni au 31 octobre 2014.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 5,6 milliards de dollars pour le GIPE (5,6 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et de 41,9 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (34,4 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

³ Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2014) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

⁴ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2015 ni au 31 octobre 2014.

⁵ Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,4 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

⁶ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (12 pays au 31 octobre 2014), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014.

TABLEAU 35 : EXPOSITION À L'EUROPE – Exposition brute aux prêts européens par pays

(en millions de dollars canadiens)

Pays	Aux					
	31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Prêts et engagements			Prêts et engagements		
	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total
GIPE						
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	204	3	207	233	4	237
Irlande	–	–	–	–	–	–
Portugal	–	–	–	–	–	–
Espagne	63	47	110	18	88	106
Total GIPE	267	50	317	251	92	343
Reste de l' Europe						
Belgique	–	4 834	4 834	–	135	135
Finlande	61	24	85	82	18	100
France	179	495	674	190	419	609
Allemagne	1 730	915	2 645	672	915	1 587
Pays-Bas	744	525	1 269	506	482	988
Suède	193	4	197	173	4	177
Suisse	662	838	1 500	353	699	1 052
Royaume-Uni	2 581	2 142	4 723	1 872	1 624	3 496
Autres ³	135	6	141	76	2	78
Total – Reste de l'Europe	6 285	9 783	16 068	3 924	4 298	8 222
Total – Europe	6 552 \$	9 833 \$	16 385 \$	4 175 \$	4 390 \$	8 565 \$

¹ Comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les prêts financés et les acceptations bancaires.² Comprennent les engagements et les lettres de crédit non utilisés.³ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (12 pays au 31 octobre 2014), dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014.

Environ 99 % (98 % au 31 octobre 2014) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AA ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA- ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. En outre, la Banque est exposée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 8,8 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) à des entités supranationales parrainées en Europe et des expositions indirectes comprenant 1,6 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2014) de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts ayant manifestement déjà subi une perte de valeur, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des transactions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, South Financial et Services financiers Chrysler, et de l'acquisition des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target, d'Aéroplan et de Nordstrom. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 36 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>					
	Solde du principal non remboursé ¹	Valeur comptable	Provision relative à des contreparties particulières	Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs	Valeur comptable après les provisions	Pourcentage du solde du principal non remboursé
31 octobre 2015						
Acquisitions facilitées par la FDIC	636 \$	601 \$	1 \$	45 \$	555 \$	87,3 %
South Financial	853	813	5	32	776	91,0
Autres ²	40	–	–	–	–	–
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 529 \$	1 414 \$	6 \$	77 \$	1 331 \$	87,1 %
31 octobre 2014						
Acquisitions facilitées par la FDIC	699 \$	660 \$	2 \$	49 \$	609 \$	87,1 %
South Financial	1 090	1 046	6	40	1 000	91,7
Autres ²	36	7	–	–	7	19,4
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 825 \$	1 713 \$	8 \$	89 \$	1 616 \$	88,5 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

² Comprennent les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et les portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target, d'Aéroplan et de Nordstrom.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a comptabilisé une reprise de 36 millions de dollars de la provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts acquis ayant subi une perte de valeur (reprise de pertes sur créances de 2 millions de dollars en 2014 et provision pour pertes sur créances de 49 millions de dollars en 2013). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 37 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – Principales statistiques de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Solde du principal non remboursé ¹		Solde du principal non remboursé ¹	
En souffrance aux termes du contrat				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	1 314 \$	85,9 %	1 540 \$	84,4 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	42	2,8	60	3,3
En souffrance depuis 90 jours ou plus	173	11,3	225	12,3
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 529 \$	100,0 %	1 825 \$	100,0 %
Région géographique				
Floride	933 \$	61,0 %	1 101 \$	60,3 %
Caroline du Sud	443	29,0	535	29,3
Caroline du Nord	110	7,2	143	7,9
États-Unis – autres et Canada	43	2,8	46	2,5
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 529 \$	100,0 %	1 825 \$	100,0 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces titres de créance sont classés comme prêts et comptabilisés au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs, notamment les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune

dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 43 millions de dollars US au 31 octobre 2015 (52 millions de dollars US au 31 octobre 2014). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a comptabilisé une reprise nette sur les provisions pour pertes sur créances de 29 millions de dollars US dans la provision pour pertes sur créances (reprise nette sur les provisions pour pertes sur créances de 14 millions de dollars US en 2014 et de 30 millions de dollars US en 2013).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014. Au 31 octobre 2015, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 158 millions de dollars US (187 millions de dollars US au 31 octobre 2014). Ce montant est reflété dans le tableau suivant comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 38 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	<i>Aux</i>
					En pourcentage de la valeur nominale
31 octobre 2015					
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 431 \$	1 268 \$	202 \$	1 066 \$	74,5 %
31 octobre 2014					
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 748 \$	1 523 \$	241 \$	1 282 \$	73,3 %

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retiré une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retirisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retirées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. Par conséquent, 4 % (13 % au 31 octobre 2014) du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes sont notés AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retirisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retirées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

TABLEAU 39 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

	Alt-A		Prime Jumbo		<i>Aux</i>	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
31 octobre 2015						
2003	36 \$	41 \$	41 \$	44 \$	77 \$	85 \$
2004	62	69	19	21	81	90
2005	256	297	18	20	274	317
2006	201	220	90	101	291	321
2007	274	314	112	120	386	434
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	829 \$	941 \$	280 \$	306 \$	1 109 \$	1 247 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					43	
Total					1 066 \$	
31 octobre 2014						
2003	58 \$	65 \$	64 \$	68 \$	122 \$	133 \$
2004	79	89	24	27	103	116
2005	300	361	23	26	323	387
2006	226	257	113	126	339	383
2007	310	371	137	152	447	523
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	973 \$	1 143 \$	361 \$	399 \$	1 334 \$	1 542 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					52	
Total					1 282 \$	

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation des fonds propres

TABLEAU 40 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	20 457 \$	19 961 \$
Résultats non distribués	32 053	27 585
Cumul des autres éléments du résultat global	10 209	4 936
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	62 719	52 482
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(19 143)	(16 709)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 192)	(2 355)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(367)	(485)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(1 498)	(711)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(140)	(91)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(188)	(98)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(104)	(15)
Actions autodétenues	(4)	(7)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 125)	(1 046)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(24 761)	(21 517)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	37 958	30 965
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	2 202	1 001
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1	3 211	3 941
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	399	444
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	5 812	5 386
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 autodétenus	(2)	–
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(352)	(352)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(354)	(352)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	5 458	5 034
Fonds propres de catégorie 1	43 416	35 999
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles directement émis plus primes liées au capital	2 489	–
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	5 927	6 773
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	207	237
Provisions collectives	1 731	1 416
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	10 354	8 426
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(170)	(170)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(170)	(170)
Fonds propres de catégorie 2	10 184	8 256
Total des fonds propres	53 600	44 255
Actifs pondérés en fonction des risques²		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	382 360 \$	328 393 \$
Fonds propres de catégorie 1	383 301	329 268
Total des fonds propres	384 108	330 581
Ratios et multiples de fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	9,9 %	9,4 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	11,3	10,9
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	14,0	13,4
Ratio de levier ³	3,7	s. o. ⁴
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres	s. o. ⁴	19,1

¹ La situation des fonds propres a été calculée selon la méthode «tout compris».

² À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour les troisième et quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires ont été respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

³ Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

⁴ Sans objet.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et,
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le service Gestion des fonds propres de l'entreprise gère les fonds propres de la Banque et est responsable de l'obtention, du maintien et du remboursement des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants, qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique, ou capital investi, est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement qui a été utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital à risque requis pour couvrir les risques opérationnels et d'affaires. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. À l'intérieur de son cadre de mesure, la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues à un niveau élevé pour préserver la confiance et les notations. Le choix des cibles de capitaux internes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec son profil de risque global et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque et par risques de pilier 1 et de pilier 2.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Ils comprennent également des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les immobilisations incorporelles et l'excédent d'éléments de fonds propres (soit les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 sont composés principalement d'actions privilégiées. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés et de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques¹⁵ respectifs.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1^{er} janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le rajustement de la valeur de crédit (RVC) a commencé, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte en 2014 de 57 % de l'exigence de fonds propres pour RVC. Ce pourcentage a grimpé à 64 % en 2015 et 2016, et grimpera à 72 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi compte de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC selon une progression semblable.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF

¹⁵ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires ont été respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

évalue que la Banque est en défaillance ou sur le point de le devenir, et qu'après la conversion des instruments de fonds propres non ordinaires, la viabilité de la Banque devrait être rétablie ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres de catégories 1 et 2 non ordinaires existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Selon la méthode transitoire, les modifications apportées au traitement à titre de fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives aux ratios de fonds propres sont intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon la méthode «tout compris», les fonds propres comprennent l'ensemble des ajustements réglementaires qui devront être apportés d'ici 2019 ainsi que les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires à 7 %. Compte tenu des réserves de conservation de fonds propres, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique variant entre 0 % et 2,5 %. Il n'y a actuellement aucune obligation de constituer une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique.

En juillet 2013, le CBCB a publié la version définitive mise à jour des mesures applicables aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Aucune banque canadienne n'a été désignée BISM. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci seront assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires à compter du 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, seront tenues de respecter une cible de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du pilier 1 «tout compris» de 8 %.

Cibles réglementaires «tout compris» du BSIF selon Bâle III						
Ratios de fonds propres et de levier de Bâle III	Ratio minimal du CBCB	Ratio de conservation des fonds propres	Ratio cible réglementaire du BSIF sans le supplément pour les BISI	Date d'entrée en vigueur	Supplément pour les BISI ¹⁶	Ratio cible réglementaire du BSIF avec le supplément pour les BISI ¹⁶
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1 ^{er} janvier 2013	1,0 %	8,0 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	8,5	1 ^{er} janvier 2014	1,0	9,5
Ratio du total des fonds propres	8,0	2,5	10,5	1 ^{er} janvier 2014	1,0	11,5
Ratio de levier	3,0	s. o.	3,0	1 ^{er} janvier 2015	s. o.	3,0

Bâle III a institué un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier a remplacé le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres du BSIF à compter du 1^{er} janvier 2015. Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF. Les principaux éléments du calcul du ratio comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan, des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Le BSIF exigeait des banques canadiennes qu'elles satisfassent à l'exigence relative au multiple de l'actif par rapport aux fonds propres jusqu'au 31 octobre 2014, date de son remplacement par le ratio de levier financier selon Bâle III. Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé de façon transitoire selon Bâle III en divisant le total de l'actif, y compris certains éléments hors bilan précisés, par le total des fonds propres.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs des Services bancaires de détail aux États-Unis.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme les lignes directrices du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et sur le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences de capital minimal à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2015, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient de respectivement 9,9 %, 11,3 % et 14,0 %. Au cours de l'exercice, la Banque a généré des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'environ 4,1 milliards de dollars grâce à la croissance interne (résultat net moins dividendes), ce qui a été suffisant pour financer des acquisitions, soutenir la croissance des affaires et améliorer la situation des fonds propres de la Banque, souvent sans mobiliser de capitaux additionnels sous forme d'actions ordinaires. L'exigence de fonds propres pour RVC représente environ 35 pdb, dont 64 % (ou 22 pdb) sont inclus dans le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 2015, selon la prise en compte progressive déterminée par le BSIF. Au 31 octobre 2015, les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres comprenaient respectivement 64 %, 71 % et 77 % de l'exigence pour RVC.

¹⁶ Le supplément pour les BISI s'appliquera aux exigences de fonds propres axées sur le risque à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2015, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 38 milliards de dollars. La croissance solide des résultats a contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires de 483 millions de dollars en vertu du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2015, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 43 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 38 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 5 milliards de dollars. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 1 au cours de l'exercice ont compris l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5, d'un capital de 500 millions de dollars, d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7, d'un capital de 350 millions de dollars, d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9, d'un capital de 200 millions de dollars et d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 11, d'un capital de 150 millions de dollars, incluant dans tous les cas des dispositions relatives aux FPUNV pour assurer l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, ainsi que le rachat d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, série Q et série R, pour un montant total de 716 millions de dollars.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 10 milliards de dollars au 31 octobre 2015. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice ont compris l'émission de débetures subordonnées à 2,692 %, venant à échéance le 24 juin 2025, d'un capital de 1,5 milliard de dollars, et de débetures subordonnées à 2,982 %, venant à échéance le 30 septembre 2025, d'un capital de 1 milliard de dollars, incluant dans les deux cas des dispositions relatives aux FPUNV pour assurer l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, ainsi que le rachat de débetures subordonnées à 5,48 %, venant à échéance le 2 avril 2020, d'un capital de 875 millions de dollars, et de débetures subordonnées à 4,97 %, venant à échéance le 30 octobre 2104, d'un capital de 800 millions de dollars. Le 15 septembre 2015, la Banque a annoncé qu'elle prévoyait racheter le 2 novembre 2015 les débetures subordonnées à 3,367 %, venant à échéance le 2 novembre 2020, d'un capital de 1 milliard de dollars.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le service Gestion des risques avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le service Gestion des risques dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes avec le service Gestion des fonds propres de l'entreprise évaluent et surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

DIVIDENDES

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,51 \$ par action au 31 octobre 2015, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 2,00 \$ par action (1,84 \$ en 2014). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2015. Au 31 octobre 2015, il y avait 1 855 millions d'actions ordinaires en circulation (1 845 millions en 2014). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2015 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 juin 2013, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. L'offre a commencé le 21 juin 2013 et s'est terminée conformément à ses modalités en juin 2014. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a racheté, dans le cadre de cette offre, 4 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 54,15 \$ l'action pour une contrepartie totale de 220 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque a racheté 18 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 43,25 \$ l'action pour une contrepartie totale de 780 millions de dollars.

Comme l'a autorisé le conseil d'administration le 2 décembre 2015, la Banque a annoncé qu'elle prévoyait lancer une offre publique de rachat dans le cadre normal des activités afin de racheter jusqu'à 9,5 millions de ses actions ordinaires à compter de décembre 2015, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. Le moment et le montant de tout rachat sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et au jugement de la direction qui se fonde sur divers facteurs, notamment les conditions de marché et l'adéquation des fonds propres.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 41 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015	Aux 31 octobre 2014
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	28 726 \$	25 910 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	12 586	12 016
Autres expositions aux produits de détail	60 976	52 018
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	150 497	118 571
Emprunteurs souverains	4 071	3 999
Banques	11 412	11 949
Expositions de titrisation	13 074	12 014
Expositions sur actions	866	926
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche NI	282 208	237 403
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	6 347	5 842
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	40 032	32 680
Total du risque de crédit	328 587	275 925
Risque de marché		
Portefeuille de négociation	12 655	14 376
Risque opérationnel		
Approche standard	41 118	38 092
Total	382 360 \$	328 393 \$

¹ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

² Les montants antérieurs à 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

TABLEAU 42 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé¹

(en milliards de dollars canadiens)

	31 octobre 2015		Exercices clos les 31 octobre 2014	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période	258,0 \$	17,9 \$	229,3 \$	10,3 \$
Taille du portefeuille	21,3	0,7	17,0	1,0
Qualité du portefeuille	(0,5)	(0,4)	–	–
Mises à jour des modèles	(0,9)	–	(2,4)	–
Méthode et politique	–	0,7	–	6,2
Acquisitions et cessions	2,2	–	1,8	–
Variations des taux de change	26,2	1,6	11,5	0,4
Autres	1,8	–	0,8	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	50,1	2,6	28,7	7,6
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période	308,1 \$	20,5 \$	258,0 \$	17,9 \$

¹ Les montants antérieurs à 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions compensées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC, lesquels ont été intégrés à 64 % pour l'exercice 2015 (57 % en 2014). Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux clients de détail (particuliers et petites entreprises), aux entreprises (clients de gros et commerciaux), aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs (y compris les charges payées d'avance, l'impôt exigible et l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables).

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour l'exercice 2015, est attribuable principalement à la croissance des prêts aux entreprises et prêts commerciaux dans les secteurs Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, ainsi que dans divers portefeuilles du secteur Services de détail au Canada.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique sont les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt exigible et l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

TABLEAU 43 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

– Information à fournir pour le risque de marché

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé¹

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	14,4	11,7
Variation dans les niveaux de risque	–	(0,4)
Mises à jour des modèles	–	2,8
Méthode et politique	(1,7)	0,3
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change et autres	négl. ²	négl. ²
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	(1,7)	2,7
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	12,7	14,4

¹ Les montants antérieurs à 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

² Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

La catégorie Méthode et politique rend compte des changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. Les changements apportés à l'égard de la portion Méthode en raison de l'exposition aux métaux précieux ont entraîné la diminution des actifs pondérés en fonction des risques.

La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

TABLEAU 44 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

– Information à fournir pour le risque opérationnel

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé¹

(en milliards de dollars canadiens)

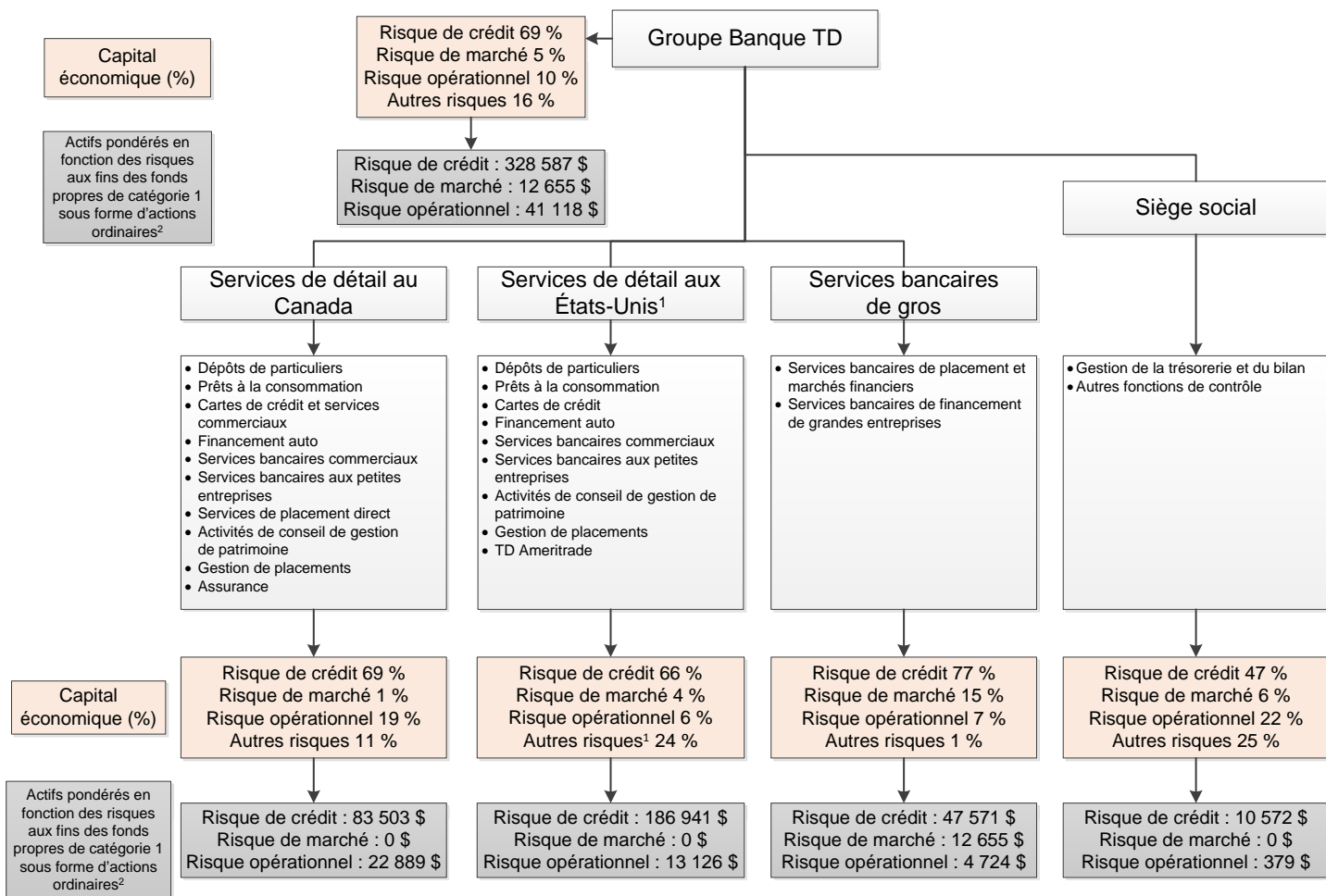
	<i>Exercices clos les</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	38,1	35,1
Revenus générés	3,0	3,0
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	41,1	38,1

¹ Les montants antérieurs à 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

La variation de la catégorie Revenus générés est principalement attribuable à une augmentation des produits bruts liés aux secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des fonds propres réglementaires et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2015. Les fonds propres réglementaires reflètent les actifs pondérés en fonction des risques requis pour les risques couverts par le pilier 1 seulement, soit le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des fonds propres requis à l'égard des risques inclus dans le dispositif réglementaire et comprend les risques relevés comme les risques couverts par le pilier 2 de Bâle II qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Le capital économique est également évalué à un niveau de confiance plus élevé, ce qui est en accord avec la notation de la dette cible globale de la Banque. Dans l'organigramme ci-dessous, les différences entre le capital économique et les actifs pondérés en fonction des risques réglementaires sont principalement attribuables aux risques additionnels couverts par le pilier 2 inclus dans le capital économique et aux différences de niveau de confiance. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.



¹ TD Ameritrade est incluse dans les Services de détail aux États-Unis dans les autres risques.

² Les montants sont en millions de dollars canadiens.

TABLEAU 45 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS¹

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	1 856,2	1 846,2
Actions autodétenues – ordinaires	(1,1)	(1,6)
Total des actions ordinaires	1 855,1	1 844,6
Options sur actions		
Droits acquis	7,0	7,1
Droits non acquis	11,4	12,3
Série P ²	–	10,0
Série Q ³	–	8,0
Série R ⁴	–	10,0
Série S	5,4	5,4
Série T	4,6	4,6
Série Y	5,5	5,5
Série Z	4,5	4,5
Série 1 ⁵	20,0	20,0
Série 3 ⁶	20,0	20,0
Série 5 ⁷	20,0	–
Série 7 ⁸	14,0	–
Série 9 ⁹	8,0	–
Série 11 ¹⁰	6,0	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	108,0	88,0
Actions autodétenues – privilégiées	(0,1)	–
Total des actions privilégiées	107,9	88,0
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000,0	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550,0	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450,0	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750,0	750,0

¹ Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés.

² Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P (actions de série P) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,607877 \$ par action de série P, pour un prix de rachat total d'environ 256 millions de dollars.

³ Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q (actions de série Q) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,615068 \$ par action de série Q, pour un prix de rachat total d'environ 205 millions de dollars.

⁴ Le 1^{er} mai 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R (actions de série R) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,503836 \$ par action de série R, pour un prix de rachat total d'environ 255 millions de dollars.

⁵ Le 4 juin 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (actions de série 1), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 100 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 1, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 1 ou de série 2, selon le cas, ont été versés.

⁶ Le 31 juillet 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (actions de série 3), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 100 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 3, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 3 ou de série 4, selon le cas, ont été versés.

⁷ Le 16 décembre 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (actions de série 5), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 100 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 5, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 5 ou de série 6, selon le cas, ont été versés.

⁸ Le 10 mars 2015, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (actions de série 7), pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 70 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 7, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 7 ou de série 8, selon le cas, ont été versés.

⁹ Le 24 avril 2015, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (actions de série 9), pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 40 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 9, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 9 ou de série 10, selon le cas, ont été versés.

¹⁰ Le 21 juillet 2015, la Banque a émis 6 millions d'actions privilégiées à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11 (actions de série 11), pour une contrepartie brute au comptant de 150 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 30 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 11, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 11 ont été versés.

MODIFICATIONS FUTURES DE L'ACCORD DE BÂLE

Évolution future des fonds propres réglementaires

En décembre 2014, le CBCB a publié les normes définitives du cadre de titrisation révisé. Le cadre définitif, en vigueur à compter de janvier 2018, améliore les méthodes actuelles de calcul des actifs pondérés en fonction des risques liés à la titrisation en les rendant plus sensibles aux risques et en limitant la dépendance excessive envers les agences de notation. Les normes définitives renvoient à la hausse les exigences en matière de fonds propres par rapport à celles du cadre actuel.

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada. Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» du présent document.

En février 2014, la Réserve fédérale des États-Unis a publié les règles définitives concernant les règles prudentielles resserrées pour les grandes banques étrangères et les sociétés de portefeuille bancaires américaines. En raison de ces règles, la TD devra consolider 90 % de ses participations dans des entités juridiques américaines sous une seule société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang d'ici le 1^{er} juillet 2016 et consolider 100 % de ses participations dans des entités juridiques américaines d'ici le 1^{er} juillet 2017. La société de portefeuille intermédiaire sera assujettie aux mêmes exigences étendues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques que les grandes sociétés de portefeuille bancaires.

En décembre 2014, le CBCB a publié un document consultatif sur la mise en place d'un dispositif de plancher de fonds propres se fondant sur les approches standard de Bâle II et Bâle III pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ce dispositif remplacera le plancher transitoire actuel, qui se fonde sur les exigences de Bâle I. Le plancher de fonds propres vise à établir des niveaux minimums de fonds propres du système bancaire, à atténuer le risque lié à l'approche fondée sur les modèles internes et à améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres d'une banque à l'autre. La calibration du plancher n'entre pas dans le champ d'application de ce document consultatif. L'incidence sur la Banque dépendra de la calibration définitive du plancher de fonds propres et des approches standard révisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. À l'heure actuelle, toutes ces approches sont soumises à un processus de révision et de consultation.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur une révision du cadre de RVC tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de crédit de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur du RVC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*. Le plan consiste à mettre en place le cadre révisé au début de 2018 afin de coïncider avec la mise en place du cadre révisé pour le risque de marché.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. Elle utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités ad hoc, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2015.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts aux particuliers en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Tous les autres produits titrisés par la Banque ont été créés au Canada et vendus à des structures de titrisation canadiennes. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2015.

TABLEAU 46 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

(en millions de dollars canadiens)

	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées		Tiers autres que des entités ad hoc	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Aux
						31 octobre 2015
Prêts hypothécaires résidentiels	23 452 \$	– \$	– \$	6 759 \$	– \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	3 642	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 828	38	
Total des créances	23 452 \$	– \$	3 642 \$	8 587 \$	38 \$	
						31 octobre 2014
Prêts hypothécaires résidentiels	23 796 \$	– \$	– \$	9 765 \$	– \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–	–	6 081	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	–	–	2 031	44	
Total des créances	23 798 \$	– \$	6 081 \$	11 796 \$	44 \$	

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

² La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titre les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2015, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé découlant de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titre des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 octobre 2015, l'encours du papier commercial émis par les entités était de néant (4 milliards de dollars au 31 octobre 2014), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 4 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 4 milliards de dollars (6 milliards de dollars au 31 octobre 2014), mais ne comptait aucun prêt à la consommation ni autre prêt aux particuliers sous-jacent assurés par des gouvernements (1 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titre les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2015, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD compte tenu des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,6 milliards de dollars (9,9 milliards de dollars au 31 octobre 2014). De plus, au 31 octobre 2015, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,7 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2014) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 47 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	6 962 \$	3,2	6 395 \$	3,3
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–
Prêts et crédit-bail – auto	1 847	1,6	1 777	1,3
Prêts et crédit-bail – matériel	–	–	–	–
Créances clients	1 792	2,2	1 753	1,7
Total des créances	10 601 \$	2,7	9 925 \$	2,7

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2015, la Banque détenait 1,1 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2014) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente et la catégorie des prêts et des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et dans d'autres catégories dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 1 268 millions de dollars au 31 octobre 2015 (659 millions de dollars au 31 octobre 2014). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit et de créances clients. Au 31 octobre 2015, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des produits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 28 des états financiers consolidés de 2015 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 28 des états financiers consolidés de 2015 comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur, dont le ratio de levier est plus élevé que celui de l'industrie dans lequel il exerce ses activités, aux fins d'acquisitions, d'acquisitions par emprunt ou de distributions. Au cours de l'exercice, nous avons raffiné notre définition et elle pourrait faire l'objet de plus de précisions à l'avenir. Au 31 octobre 2015, l'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé, y compris les montants financés et les montants non financés, était de 11,2 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit, des options vendues et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation des garanties de la Banque, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2015.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2015.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

1) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des

douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur indépendant de la TD.

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des frais s'élevant à 1 051 millions de dollars en 2015 (895 millions de dollars en 2014; 821 millions de dollars en 2013) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 95 milliards de dollars en 2015 (80 milliards de dollars en 2014; 70 milliards de dollars en 2013), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires d'administration équivalant à 25 pdb sur le solde quotidien global moyen dans les comptes de passage (assujetti à des ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2015, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 79 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 140 millions de dollars (104 millions de dollars au 31 octobre 2014).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCO INC.

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a versé 124 millions de dollars (122 millions de dollars en 2014; 128 millions de dollars en 2013) pour ces services. Au 31 octobre 2015, le montant à payer à Symcor était de 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2014).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2015 et 2014.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts et des instruments dérivés, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf certaines valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques «Jugements, estimations et hypothèses comptables» et «Évaluation de la juste valeur» du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA BANQUE ET LES RÉSULTATS FUTURS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attendent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence. Nombre de ces risques échappent au contrôle de la Banque et leur incidence, qui peut être difficile à prévoir, pourrait faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt, des produits de base et des capitaux propres ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques géopolitiques découlant de troubles politiques, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans ses plans et ses stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques potentiels.

Réalisation des principales priorités et stratégies

La Banque formule un certain nombre de priorités et de stratégies, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition, la Banque effectue un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, rien ne garantit que la TD atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion de nos priorités et stratégies fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne se réalisaient pas, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et la sécurité de l'information

Depuis quelques années, la technologie et la sécurité informatique entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des pirates informatiques et d'autres parties externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités, à la complexité de notre infrastructure technologique et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients et de nos prestataires de services indépendants peuvent être la cible d'attaques, d'intrusions ou d'autres méfaits. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées de systèmes et d'applications bancaires, de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service, d'hameçonnage et de vol de données, et de tentatives de soutirer frauduleusement des renseignements sensibles d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque afin d'accéder aux données de la Banque ou de ses clients. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, par des pratiques exemplaires, et par de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard. La Banque investit également dans des projets lui permettant de mettre à jour et d'améliorer constamment son infrastructure de technologie de l'information. Il est possible que la Banque ou des clients avec lesquels elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information, surtout parce que les techniques utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment. Par conséquent, s'il survient une attaque, une atteinte à la sécurité ou une compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour de nos systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité; et à des atteintes à la réputation.

Nouveaux moyens pour commettre des fraudes et comportements criminels

La Banque est constamment la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces parties ou pour leur compte, y compris des états financiers et des informations financières. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients et des contreparties quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Outre le risque de perte importante que peut entraîner un crime financier, ce dernier pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La TD a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses qui l'aideront encore davantage à contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des processus et des solutions de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, ce recours amène à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services

financiers et ses chaînes d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides et pointus et d'en assurer la surveillance augmente également. Tout comme les services, la technologie informatique, les établissements et les processus de la Banque sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des catastrophes, des interruptions d'un service public, et des actes criminels ou terroristes (notamment des cyberattaques), et chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient nuire à la capacité de la TD d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie tant de la relation que du bien ou du service. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, les changements touchant l'interprétation ou l'application de lois et de règlements actuels, les décisions juridiques, de même que les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes de réglementation et gouvernements du Canada, des États-Unis et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. Plus particulièrement, la plus récente crise financière a donné lieu, et pourrait encore donner lieu dans l'avenir, à des modifications sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et au secteur des services financiers. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de protection de la vie privée et de nouvelles lois importantes devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans les pays où nous exerçons nos activités. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, et nuire à sa réputation.

Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

Le 21 juillet 2010, la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank), loi fédérale des États-Unis, a été ratifiée. Cette loi entraîne une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain et une incidence sur presque tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi Dodd-Frank sont en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre. Parmi les règles qui touchent la Banque, mentionnons :

- **La règle Volcker** – En décembre 2013, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (la «Réserve fédérale») et d'autres organismes de réglementation américains ont publié les règlements définitifs visant la mise en œuvre de la règle Volcker de la loi Dodd-Frank, laquelle restreint la capacité des entités bancaires, à titre de mandant, à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à promouvoir certains fonds de couverture et fonds de capital-investissement, à détenir des participations dans de tels fonds ou à entretenir certaines relations avec de tels fonds, sous réserve de certaines exceptions et exclusions. En vertu des règlements définitifs, les entités bancaires ont dû s'assurer que leurs activités visées de négociation et de placement dans des fonds ainsi que leurs activités de parrainage liées aux fonds spéculatifs sont conformes à la règle Volcker d'ici le 21 juillet 2015, en l'absence de prorogation applicable. Selon la règle Volcker, les entités bancaires doivent établir des programmes de conformité détaillés conçus raisonnablement pour consigner, décrire, surveiller et limiter les activités visées de négociation et les activités liées à des fonds. La Banque a établi des programmes de conformité aux termes de la règle Volcker, au besoin. Toutefois, en raison de la complexité de l'application de la règle Volcker et du manque actuel de lignes directrices réglementaires sur certaines questions, il est possible que les activités de négociation et les activités liées à des fonds de la Banque puissent être touchées par d'éventuelles nouvelles restrictions qui pourraient être formulées dans certaines lignes directrices réglementaires ou modifications futures. La règle Volcker continuera probablement de faire augmenter nos coûts d'exploitation et de conformité.
- **Frais d'interchange sur cartes de débit** – En octobre 2011, sont entrés en vigueur les règlements de la Réserve fédérale pour la mise en œuvre de l'«amendement Durbin» à la règle Volcker visant à limiter les frais d'interchange sur cartes de débit à des frais raisonnables et proportionnels au coût de l'opération. En juillet 2013, la Cour de district des États-Unis du circuit du district de Columbia a annulé certaines parties de ces dispositions réglementaires. En mars 2014, la Cour d'appel des États-Unis du district de Columbia a renversé la décision de la Cour de district et maintenu la plupart des règles de la Réserve fédérale visant les frais d'interchange sur cartes de débit, mais a enjoint à la Réserve fédérale de fournir des explications supplémentaires sur le traitement des coûts de surveillance des transactions. En août 2014, un regroupement d'associations professionnelles et de commerçants a déposé une requête de bref de certiorari auprès de la Cour suprême des États-Unis. En janvier 2015, la requête a été rejetée.
- **Plan en matière de fonds propres et simulation de crise** – En vertu du processus d'analyse et d'examen exhaustif des fonds propres de la Réserve fédérale, nous devons produire notre plan de fonds propres et les résultats des simulations de crise de notre société de portefeuille bancaire américaine de premier rang (qui sera la société de portefeuille intermédiaire américaine de la Banque à compter de juillet 2016 comme il est décrit ci-après), sur une base consolidée, à la Réserve fédérale respectivement sur une base annuelle et semi-annuelle à compter de 2016. Étant donné les nouvelles dates de production incluses dans le règlement visant le plan de fonds propres, notre société de portefeuille bancaire américaine de premier rang doit produire son premier plan de fonds propres annuel et les résultats des tests de simulations de crise le 5 avril 2016, et les résultats des tests de mi-cycle, le 5 octobre 2016. Notre société de portefeuille bancaire américaine de premier rang sera également visée par les exigences de la Réserve fédérale en matière de simulations de crise de surveillance sur une base annuelle à compter de 2016. La Réserve fédérale définit des scénarios de simulations de crise menées par les sociétés de portefeuille bancaires à leurs propres fins, ainsi qu'à des fins de surveillance réglementaire. En outre, TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A. doivent effectuer des exercices de simulation de crise aux termes des exigences de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) des États-Unis, lequel définit les scénarios des simulations de crise menées par les banques nationales. Toute question découlant de l'examen des plans de fonds propres et des simulations de crise par les autorités de réglementation américaines pourrait toucher négativement les activités et/ou la réputation de la Banque, et pourrait mener à une augmentation des coûts.
- **Établissement d'une société de portefeuille intermédiaire** – En février 2014, la Réserve fédérale a adopté une règle définitive qui instaure des «règles prudentielles resserrées» pour certains établissements bancaires autres qu'américains qui sont présents aux États-Unis ayant des actifs consolidés d'au moins 10 milliards de dollars US. Ces règles comprennent le resserrement des normes de fonds propres et de liquidité, des obligations relatives aux simulations de crise et des normes de gestion des risques, et imposent des exigences et des attentes supplémentaires à l'endroit des établissements bancaires étrangers ayant des actifs combinés américains d'au moins 50 milliards de dollars US. De plus, les établissements bancaires étrangers ayant des actifs américains hors succursales d'au moins 50 milliards de dollars US, comme la Banque, sont tenus de constituer une société de portefeuille intermédiaire américaine de

premier rang distincte d'ici le 1^{er} juillet 2016. La société de portefeuille intermédiaire devra détenir elle-même les participations des établissements bancaires étrangers dans toutes ses filiales aux États-Unis (avec certaines exceptions limitées), mais pas les actifs des succursales et des agences aux États-Unis des établissements bancaires étrangers. La TD met en œuvre les dispositions en matière de société de portefeuille intermédiaire par étapes, la première ayant été franchie en juillet 2015, date à laquelle TD Group US Holdings LLC a été établie en tant que société de portefeuille intermédiaire de premier rang aux États-Unis. Quatre-vingt-dix pour cent des actifs américains hors succursales des établissements bancaires étrangers doivent être transférés à la société de portefeuille intermédiaire d'ici le 1^{er} juillet 2016; les participations restantes dans des filiales aux États-Unis devant être transférées d'ici le 1^{er} juillet 2017. On s'attend à ce que les mesures susmentionnées entraînent pour la TD des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité, et elles pourraient avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la TD.

La Banque a instauré un programme de mise en œuvre de la réforme réglementaire à l'échelle de l'entreprise afin d'analyser et de mettre en œuvre les dispositions applicables de la loi Dodd-Frank et ses règlements de mise en œuvre d'une manière intégrée et exhaustive. En général, en raison de la loi Dodd-Frank, de ses règlements de mise en œuvre et des mesures prises par les organismes de réglementation, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts d'exploitation et de conformité additionnels.

Bâle III

La ligne directrice du BSIF sur les normes de liquidité tiendra compte sous peu de la version définitive des règles sur le ratio de liquidité à long terme net publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Nous prévoyons que le BSIF obligera les banques à respecter le ratio de liquidité à long terme de 100 % au plus tard en 2018. La Banque continuera d'évaluer l'incidence de la mise en œuvre du ratio de liquidité à long terme et d'établir si des ajustements à ses stratégies de gestion de la liquidité et du financement sont nécessaires.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

Nos entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans toutes les régions géographiques où nous menons nos activités, dont certains des plus importants sont en train d'être apportés aux États-Unis, notamment l'instauration au cours des dernières années de nouvelles autorités de réglementation jouissant de leur propre pouvoir d'examen et d'intervention, comme le Consumer Financial Protection Bureau. Les organismes de réglementation ont démontré une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques par la prise de mesures coercitives et par l'imposition d'interventions publiques qui incluent des amendes et des pénalités substantielles en cas de manquements relatifs à la conformité. La TD continue de surveiller et d'évaluer l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires qui sont pertinentes pour ses entreprises de services aux consommateurs. De plus, la TD compte sur le Groupe de conformité aux pratiques bancaires responsables et équitables pour assurer la veille, la surveillance et l'analyse des risques liés au traitement équitable des prêts et de ceux liés aux actes ou pratiques malhonnêtes, mensongers ou abusifs. Cependant, bien que nos importantes ressources chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces règles dans les délais prescrits en tenant compte des attentes énoncées dans les mesures coercitives prises par les organismes de réglementation, il est possible que nous ne soyons pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les versions définitives des règles, ou leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les organismes de réglementation. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu. En outre, nous sommes d'avis que les organismes de réglementation pourraient continuer de recourir à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de surveillance non officielles, plus souvent que par le passé. En conséquence, malgré ses efforts en matière de prudence et de gestion, la Banque pourrait subir des répercussions négatives sur ses activités, ses stratégies d'affaires et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas réussi à mettre en œuvre les nouvelles règles, ordonnances ou mesures coercitives auxquelles elle est assujettie. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

Principes d'agrégation efficace des données sur les risques

En janvier 2013, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la version définitive de son document intitulé «Principles for Effective Risk Data Aggregation and Risk Reporting». Les principes d'agrégation tracent des lignes directrices pour, notamment, la gouvernance des données sur les risques, l'architecture et l'infrastructure, l'exactitude, l'exhaustivité, la fréquence et l'adaptabilité des rapports de données. Ainsi, la Banque fait face à une complexité accrue pour se conformer sur le plan de l'exploitation et pourrait devoir engager des coûts additionnels de conformité et d'exploitation. La Banque s'est mesurée à chacun de ces principes à l'échelle de l'entreprise et sur la base de risques précis. La Banque s'est dotée de programmes pour gérer les améliorations en matière d'agrégation et de présentation des données sur les risques.

Concurrence et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité, les prix et la variété des produits et services offerts, ainsi que la réputation et la capacité à innover de l'institution. La concurrence soutenue ou accrue peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et faire en sorte que nous perdions une part du marché. Une concurrence accrue pourrait nous contraindre à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels, y compris des institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels. Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers électroniques et en ligne sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Les canaux de distribution en constante évolution de ces concurrents peuvent aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque si elle entraîne une baisse des produits. Chacun des secteurs d'affaires de la Banque surveille le contexte concurrentiel dans lequel il évolue, notamment en remettant en question et en modifiant ses stratégies de recrutement et de gestion de la clientèle. La Banque a investi dans des capacités accrues afin que ses clients puissent faire des transactions aisément dans tous nos canaux, en particulier dans des technologies mobiles.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans divers recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces procédures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les poursuites de la part d'organismes de réglementation auxquels la Banque est partie sont présentés dans ses états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie et aux capitaux de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites de la part d'organismes de réglementation importantes en rapport avec ses entreprises et ses activités. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de la Banque.

Acquisitions et plans stratégiques

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. Le rendement financier de la Banque dépend également de sa capacité à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisaient pas ou s'ils étaient modifiés, le rendement financier de la Banque serait touché et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître. La Banque effectue un contrôle préalable, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des dirigeants clés, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des dirigeants clés, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra. La Banque se soumet annuellement à un exercice de planification des ressources humaines qui permet d'évaluer les capacités de leadership interne et les besoins de talents futurs. La Banque investit activement dans la formation de son personnel afin de mieux pourvoir à ses besoins de talents futurs.

Taux de change et d'intérêt

Les variations des taux de change et d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. La Banque gère ses activités liées au taux de change et d'intérêt selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section «Gestion des risques» du présent rapport.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes comptables et les estimations utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les nouvelles normes IFRS et modifications de normes IFRS sont décrites respectivement aux notes 2 et 4 de nos états financiers consolidés.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

SOMMAIRE

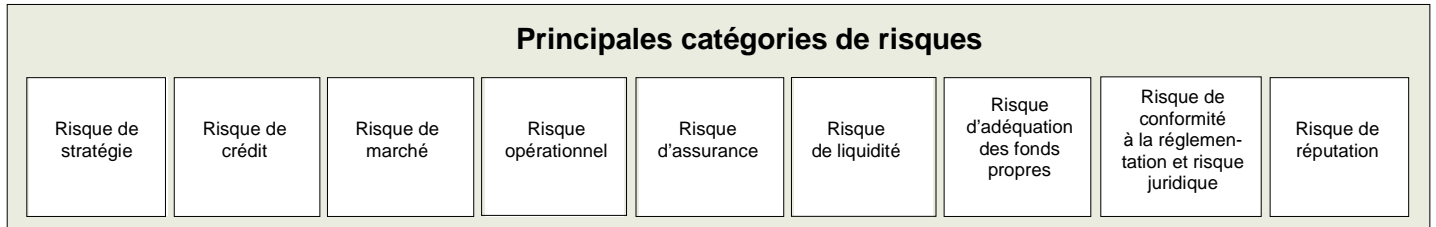
Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la TD, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion

des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la TD pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la TD décrit les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la TD sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation et risque juridique, et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque est le principal moyen employé par la TD pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque que la Banque est prête à prendre pour exécuter la stratégie de la Banque et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de sa mission, de sa stratégie, de ses principes directeurs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes directeurs de la Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

La TD tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque est au diapason avec le ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et informe sur la vision, la mission, les principes directeurs et le profil de leadership de la TD. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la TD encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la TD sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la TD. Le Code de conduite et d'éthique de la TD guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la TD d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la TD est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle qui mesure la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque préparée par le groupe de Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui comprennent la prise en compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance indépendante et des remises en question objectives. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la TD communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la TD permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

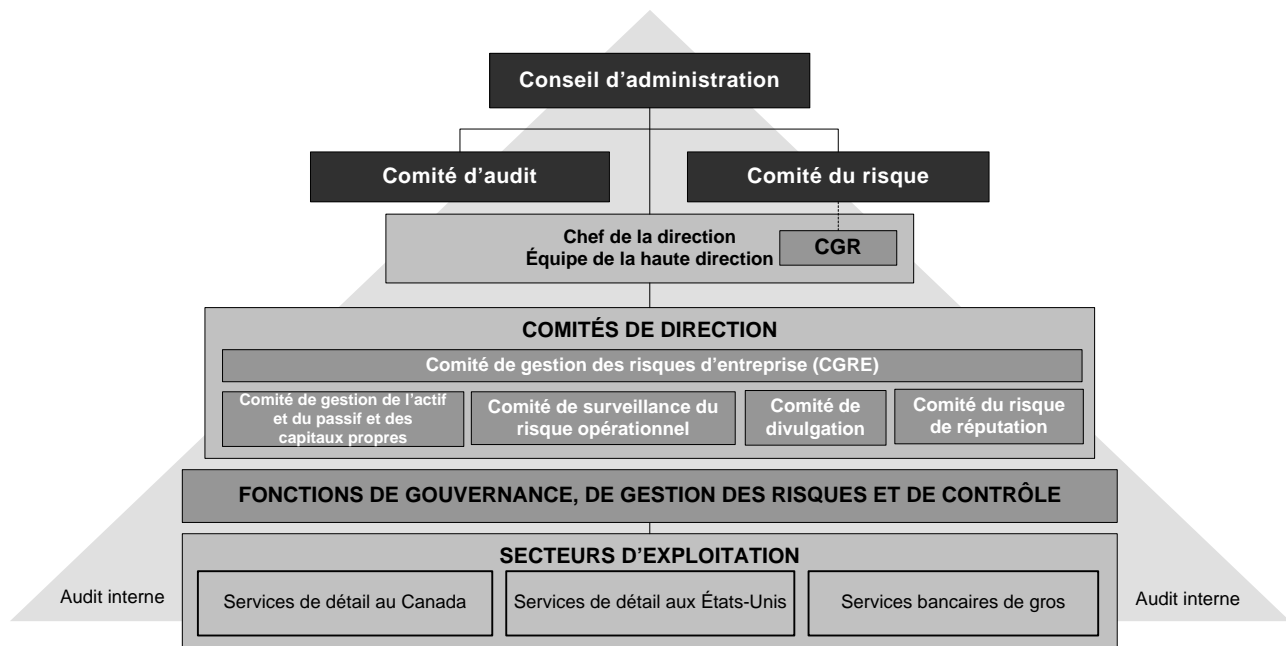
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la TD met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, les secteurs d'exploitation assument la responsabilité des risques dans leur activité et sont responsables du recensement, de l'évaluation et de la mesure des risques ainsi que de la conception et de la mise en place de contrôles d'atténuation. De plus, les secteurs d'exploitation surveillent l'efficacité continue de leurs contrôles et en rendent compte, afin de protéger la TD contre tout dépassement de son appétit pour le risque.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la TD et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la TD en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et l'appliquent aux secteurs d'exploitation. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, recommande la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque. La Banque utilise également un modèle selon «trois lignes de défense» pour décrire le rôle des secteurs d'exploitation (première ligne), des fonctions de gouvernance, de contrôle des risques et de surveillance comme de Gestion du risque et de Conformité à la réglementation et risque juridique (deuxième ligne), et des fonctions Audit interne (troisième ligne), pour la gestion des risques à l'échelle de la TD.

La Banque a un cadre rigoureux de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, principalement le comité du risque et le comité d'audit, ainsi que le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance. Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve la Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque, et les mesures qui s'y rattachent, afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes à la stratégie de la TD.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité d'audit

Le comité d'audit, en plus de surveiller la présentation de l'information financière, évalue le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe mondial de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque. Le comité s'assure que la Banque se conforme aux politiques en matière de déontologie personnelle et de conduite professionnelle, notamment au Code de conduite et d'éthique de la Banque ainsi qu'à sa politique de dénonciation.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore et, le cas échéant, recommande au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique conçu pour favoriser une culture de gouvernance saine au sein de la TD.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent le plan et l'orientation stratégiques à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD gèrent le risque selon l'appétit de la TD pour le risque et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la TD, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres – présidé par le Chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion du capital de risque, le Forum général sur les liquidités et le comité de placement à l'échelle de l'entreprise) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de transaction de la TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la TD.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.
- Comité du risque de réputation (CRR) – présidé par le CGR, le CRR surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques d'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, et est responsable de l'établissement de la stratégie, des cadres, des politiques et des pratiques de gestion des risques. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et en fait rapport. Le CGR est appuyé par une équipe de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance centrale et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité de recommander pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, évalués par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la TD fournit au conseil d'administration une assurance indépendante concernant l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance employés pour assurer la conformité avec l'appétit de la TD pour le risque. L'audit interne fait rapport sur son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

Conformité

Le mandat du Service de la conformité de la TD consiste à gérer les risques de conformité à l'échelle de la Banque afin de s'assurer qu'ils respectent les politiques établies et approuvées par le comité d'audit et le comité du risque. Le Service de la conformité est responsable de l'établissement de programmes et normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque de conformité connu et émergent à l'échelle de la TD. Le Service de la conformité assure une surveillance indépendante et met en place des processus de contrôle opérationnel afin de se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le groupe mondial LCBA établit un programme et des normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque connu et émergent de conformité à ce chapitre à l'échelle de la Banque. Le groupe LCBA assure une surveillance indépendante et met en place des processus de contrôle opérationnel afin d'assurer le respect des lois et des exigences réglementaires pertinentes. Les secteurs d'exploitation sont responsables du risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent et responsables du recensement et de l'évaluation du risque, de la mesure, de la conception et de la mise en place des contrôles d'atténuation des risques ainsi que de la surveillance du risque.

Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les risques liés à la situation de fonds propres et de placements, le risque de taux d'intérêt, les risques liés aux liquidités et au financement et les risques de marché des activités autres que de transaction de la Banque, et en fait rapport. Le groupe Gestion du risque surveille les activités touchant la situation de fonds propres et de placements du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise un modèle selon «trois lignes de défense» qui décrit les rôles et les responsabilités des secteurs d'exploitation, des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et du groupe d'audit interne pour la gestion des risques à l'échelle de la Banque. Le tableau qui suit décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense à la TD.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
PREMIÈRE LIGNE	RESPONSABILITÉS DES SECTEURS D'EXPLOITATION
RECENSEMENT ET CONTRÔLE	<ul style="list-style-type: none">• Gèrent et recensent les risques au quotidien.• Veillent à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de gestion des risques de la TD.• Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces.• Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités.• Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités.• Surveillent le profil de risque et en font rapport.
DEUXIÈME LIGNE	RESPONSABILITÉS DES FONCTIONS DE GOUVERNANCE, DE GESTION DES RISQUES ET DE SURVEILLANCE
ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Établissent les stratégies et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assurent la diffusion.• Assurent une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant des analyses, en recueillant des renseignements et en tenant des discussions.• Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités.• Surveillent le respect de l'appétit pour le risque et des politiques et en font rapport.
TROISIÈME LIGNE	RESPONSABILITÉS DU GROUPE D'AUDIT INTERNE
ASSURANCE INDÉPENDANTE	<ul style="list-style-type: none">• Fournit une assurance indépendante du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD.• S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la TD applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la TD, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la stratégie de la TD.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la TD en matière de gestion des risques comprend quatre grands processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, le total des risques et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la TD permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la TD est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses principaux secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent annuellement leurs propres risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structuré. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la TD sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la TD.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la TD. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la TD, le rendement est mesuré d'après la répartition du capital à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. Le CGRE, le comité du risque et le conseil d'administration reçoivent également des rapports annuels et périodiques sur l'évaluation des facteurs de stress de l'entreprise et un compte rendu annuel sur le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la TD, qui fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme, est un élément clé du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes qui aide à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels pertinents compte tenu du profil de risque de la TD. La conception des scénarios de stress tient compte des principaux risques macroéconomiques et idiosyncratiques auxquels la Banque est exposée. Une combinaison d'approches englobant des techniques de modélisation quantitatives et des analyses qualitatives permet d'évaluer l'incidence de situations de stress sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Le comité de gestion du capital de risque, sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, surveille les processus et les pratiques régissant le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Dans le cadre de son programme pour 2015, la Banque a évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomique conçus en interne, qui couvrent une fourchette de degrés de sévérité et de durées (présentés ci-dessous). Les scénarios ont été modélisés afin de couvrir une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la TD dans les économies nord-américaine et mondiale. Les variables de stress macroéconomiques comme le chômage, le PIB, le prix de revente des maisons et les taux d'intérêt ont fait l'objet de prévisions sur l'horizon de l'évaluation de stress, qui délimite l'évaluation des incidences. Dans les deux scénarios évalués dans le cadre du programme de 2015, la situation de capitalisation de la Banque est demeurée adéquate selon les mesures prises par la direction. Les résultats des scénarios appliqués ont été passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la Banque et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Scénarios de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise	
Scénario extrême	Scénario grave
<ul style="list-style-type: none"> Le scénario est fondé sur une crise financière européenne dans le cadre de laquelle la solvabilité préoccupante de certains pays provoque une fuite généralisée des capitaux. La vague de défaut de paiements des sociétés qui s'ensuit s'abat sur les institutions financières européennes et déferle sur les banques nord-américaines. Les chocs externes sur l'économie canadienne entraînent une correction des déséquilibres dans le secteur des ménages. Le taux de chômage monte en flèche et les prix des maisons s'effondrent. Le prix extrêmement faible du pétrole a de graves répercussions sur l'économie canadienne. 	<ul style="list-style-type: none"> Le scénario grave est modélisé sur des récessions déjà survenues aux États-Unis et au Canada. La récession dure quatre trimestres consécutifs et est suivie d'une période de reprise modeste. L'affaiblissement des principaux indices macroéconomiques, tels le PIB, les prix des maisons et le taux de chômage, est symptomatique de récession selon l'expérience.

Outre le programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les filiales de la Banque aux États-Unis effectuent leurs propres exercices de simulation de crise sur l'élaboration de plans de fonds propres et les simulations de crise prescrites par les organismes de réglementation, lesquels comprennent les exigences du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC visant les banques en exploitation de même que les exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres connexe visant les sociétés de portefeuille à compter de 2016.

La TD procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence. Le scénario simule des événements dommageables importants qui menaceraient la viabilité de la TD, afin de prévoir des solutions rationnelles permettant de renflouer les fonds propres et les liquidités de la Banque.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de l'adoption de stratégies moins qu'optimales ou inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de la décision de renoncer à certaines stratégies ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la TD. De plus, chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer les stratégies à long terme et à court terme pour son secteur d'affaires (en interne et par des acquisitions) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la TD, et s'assure que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin. Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres concernés de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports financiers ou d'exploitation et en procédant à des examens fonctionnels stratégiques. Le processus de planification annuel de la Banque permet d'examiner les stratégies à long terme et à court terme de l'entreprise et de chacun des secteurs et les grandes initiatives connexes, tout en établissant les limites de concentration des actifs de l'entreprise. Le processus permet d'évaluer les différents secteurs d'exploitation, et de veiller à ce que ces stratégies sectorielles soient alignées sur celles de l'entreprise et son appétit pour le risque. Une fois la stratégie établie, des examens fonctionnels stratégiques menés tout au long de l'exercice assurent que la stratégie demeure alignée. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie de chaque unité opérationnelle, de l'environnement opérationnel global, notamment la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent la situation globale du risque de stratégie et le respect de l'appétit de la TD pour le risque dans le cadre normal des activités. De plus, chaque acquisition importante est évaluée afin de déterminer si elle s'inscrit dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à sa politique en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais chaque unité de contrôle du risque de crédit relève individuellement du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de prise de décisions en matière de crédit, y compris les lignes directrices sur la gestion des exceptions aux limites de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, est centralisée au groupe Gestion du risque.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la TD, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille et de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit qu'ils sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de s'assurer que son portefeuille de prêts est diversifié. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse exhaustive du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur industriel pour s'assurer que ces notations reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur industriel et le risque-emprunteur.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1^{er} novembre 2007 l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- La TD a obtenu des renoncations temporaires permettant d'utiliser l'approche standard pour la majeure partie de ses portefeuilles de crédit aux États-Unis et pour certains petits portefeuilles de crédit. La Banque prévoit procéder à la transition des portefeuilles de crédit aux États-Unis à l'approche NI avancée en 2016, sous réserve de l'approbation réglementaire.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et les exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

L'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit est utilisée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas cités à la rubrique «Risque de crédit et dispositif Bâle». Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants : la PD – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an; la PCD – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut. En appliquant ces paramètres de risque, la TD peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail au Canada à l'aide de l'approche NI. Les actifs pondérés en fonction des risques des expositions de détail aux États-Unis sont actuellement présentés selon l'approche standard. Tous les modèles canadiens fondés sur des paramètres de détail (PD, ECD et PCD) ne tiennent compte que de l'historique de défauts internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail. Pour chaque portefeuille d'expositions de détail au Canada, la Banque a retenu l'historique mensuel au niveau des comptes individuels depuis 2000; tout l'historique disponible, qui comprend les récessions de 2001 et de 2008-2009 au Canada, sert à s'assurer que les résultats des modèles reflètent un cycle économique complet.

Des modèles fondés sur les paramètres de PD, d'ECD et de PCD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défauts et de pertes observés pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée du dispositif Bâle, la Banque définit, pour les expositions au Canada, comme un défaut un retard de 90 jours et plus pour tous les portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, de telle sorte qu'elles comprennent les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre le défaut et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit inutilisé avant le défaut. Les modèles fondés sur la PD, l'ECD et la PCD sont calibrés à l'aide de techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à 1 an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défauts et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale avant la mise en œuvre et annuellement comme décrit dans la rubrique «Gestion du risque de modèle» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,20
	8	De 18,21 à 99,99
Défaut	9	100,00

Expositions au risque de crédit autre que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions envers de grandes entreprises, des emprunteurs souverains et des banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2014 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaut rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Comme selon l'approche NI avancée employée pour mesurer l'adéquation des fonds propres sur un horizon de risque de un an, les paramètres sont estimés sur un horizon temporel futur de douze mois.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque calcule des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle.

L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaut	De 9A à 9B	Défaut	Défaut

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Si le niveau approprié de défauts historiques est disponible par modèle, ces données sont entrées dans le processus d'estimation de la PCD. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes moyens plus élevés que la normale ou des recouvrements moyens moins élevés que la normale, comme pendant une récession économique. Pour refléter ces paramètres, les PCD moyennes calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et les PCD moyennes plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaut

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaut. L'utilisation en cas de défaut (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaut au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

Puisque l'UCD est largement tributaire de la PD, les données sur l'ECD sont groupées par NRE jusqu'à un an avant le défaut. Une UCD moyenne est alors calculée pour chaque NRE compte tenu de l'incertitude statistique qui entache les estimations.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert d'UCD dans un scénario de ralentissement significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par catégorie de NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la TD utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 % ¹
Banques	20 % ¹
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	35 % ou 75 % ²
Autres expositions à la clientèle de détail (y compris les petites entreprises)	75 %
Entreprises	100 %

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

² 35 % pour un ratio prêt-valeur <=80 %; 75 % pour un ratio prêt-valeur >80 %.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 100 % (expositions garanties par l'immobilier résidentiel) ou de 150 % (toutes les autres expositions).

Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la TD. La Banque applique l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSIF comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, pour estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe mondial de contrôle de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. La TD évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2015, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la TD n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, l'ECD et la PCD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille actuel et la conjoncture.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la TD l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des activités commerciales et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une propriété immobilière. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD est le montant total auquel la Banque est exposée à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 48 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	32 897 \$	276 526 \$	309 423 \$	28 599 \$	261 063 \$	289 662 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	63 169	63 169	–	59 316	59 316
Autres expositions aux produits de détail	59 655	38 952	98 607	48 093	36 680	84 773
Total – Risque de crédit de détail	92 552	378 647	471 199	76 692	357 059	433 751
Expositions aux produits autres que de détail						
Entreprises	114 698	225 263	339 961	85 948	177 826	263 774
Emprunteurs souverains	55 934	128 496	184 430	35 788	96 948	132 736
Banques	13 542	111 602	125 144	9 794	98 736	108 530
Total – Risque de crédit autre que de détail	184 174	465 361	649 535	131 530	373 510	505 040
Expositions brutes au risque de crédit	276 726 \$	844 008 \$	1 120 734 \$	208 222 \$	730 569 \$	938 791 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Avant 2015, les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte des incidences des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la TD sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, la Banque utilise à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après des notations externes. La Banque utilise les notations attribuées par une ou plusieurs des agences de notations externes, y compris Moody's et S&P. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur l'ensemble des actifs sous-jacents et le rang de subordination de la position.

La Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour ses expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

En vertu de l'approche fondée sur les évaluations internes, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Les notations de la Banque reflètent son évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la PD et de la PCD pour chaque exposition. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque est assujettie à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers ou dans le bilan imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt et de change, les prix, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations des activités de négociation.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers, dans le bilan ou dans les bénéfices, ou le risque de volatilité des bénéfices provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, en particulier le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de position sur titres de participation.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de transaction. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2015, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins du capital exposé au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 49 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015			Aux 31 octobre 2014			Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	
Actifs exposés au risque de marché							
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	42 483 \$	219 \$	42 264 \$	43 773 \$	377 \$	43 396 \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	95 157	89 372	5 785	101 173	99 274	1 899	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	69 438	58 144	11 294	55 796	49 164	6 632	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 378	–	4 378	4 745	–	4 745	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	88 782	–	88 782	63 008	–	63 008	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	74 450	–	74 450	56 977	–	56 977	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	97 364	13 201	84 163	82 556	8 154	74 402	Risque de taux d'intérêt
Prêts	547 775	–	547 775	481 937	–	481 937	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 646	–	16 646	13 080	–	13 080	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	6 683	–	6 683	5 569	–	5 569	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ²	1 545	–	1 545	1 434	–	1 434	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	59 672	–	–	50 463	–	–	
Total des actifs	1 104 373	160 936	883 765	960 511	156 969	753 079	
Passifs exposés au risque de marché							
Dépôts détenus à des fins de transaction	74 759	2 231	72 528	59 334	1 793	57 541	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	57 218	52 752	4 466	51 209	47 483	3 726	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	10 986	10 986	–	11 198	10 190	1 008	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 415	1 402	13	3 250	3 242	8	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	695 576	–	695 576	600 716	–	600 716	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	16 646	–	16 646	13 080	–	13 080	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	38 803	33 594	5 209	39 465	37 247	2 218	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	67 156	12 376	54 780	53 112	8 242	44 870	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	22 743	–	22 743	24 960	–	24 960	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnées	8 637	–	8 637	7 785	–	7 785	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ²	11 866	–	11 866	13 525	–	13 525	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	98 568	–	–	82 877	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	1 104 373 \$	113 341 \$	892 464 \$	960 511 \$	108 197 \$	769 437 \$	

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015.

² Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la TD ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, aux clients de la Banque. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et quant à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

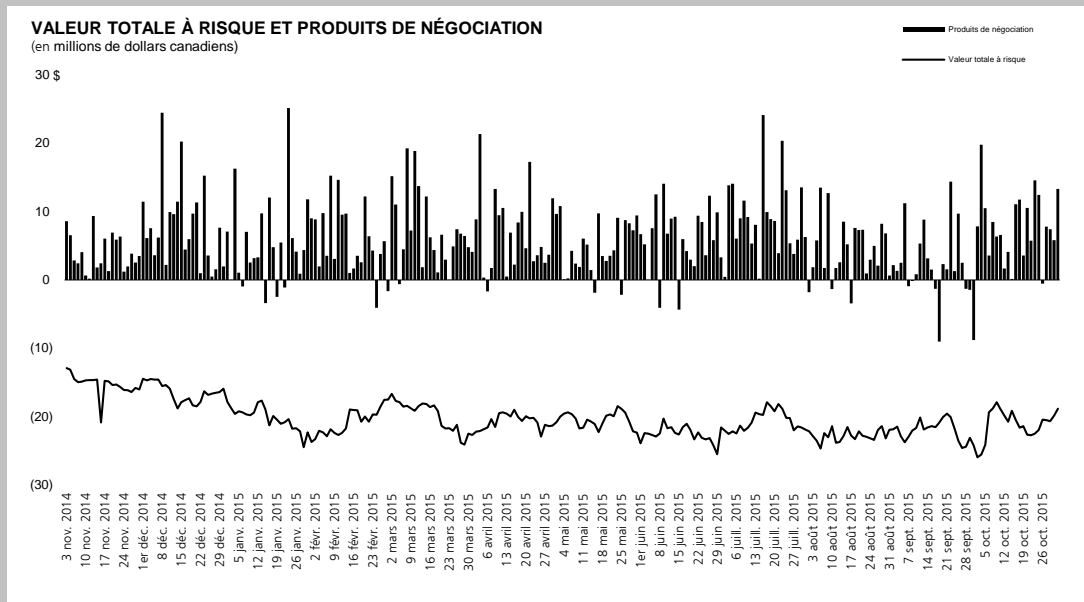
Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la VaR quotidienne et les produits liés aux activités de transaction dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de transaction représentent le total des produits de négociation présenté dans les autres produits et les produits d'intérêts nets sur les positions de transaction présentées dans les produits d'intérêts nets, et ils sont présentés en équivalence fiscale. L'exercice clos le 31 octobre 2015 a compris 23 jours de pertes de transaction et les produits liés aux activités de transaction ont été positifs pendant 91 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de transaction normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les IRC, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1^{er} février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

TABLEAU 50 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	2015				2014			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	8,4 \$	8,0 \$	14,9 \$	3,8 \$	5,3 \$	5,8 \$	12,8 \$	3,3 \$
Risque d'écart de taux	7,9	7,8	11,8	4,6	4,9	6,3	8,8	3,9
Risque sur titres de capitaux propres	9,8	9,0	13,5	4	5,1	3,7	9,6	1,5
Risque de change	4,9	3,8	9	1,1	1,6	2,7	5,5	0,7
Risque de marchandises	1,5	1,5	3,3	0,8	0,9	1,4	4	0,6
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	12,9	15,9	22,5	12,6	13,6	15,8	20,5	12,1
Effet de diversification ¹	(26,5)	(25,3)	négl. ²	négl. ²	(16,1)	(17,8)	négl. ²	négl. ²
Valeur totale à risque (une journée)	18,9 \$	20,7 \$	26 \$	15,3 \$	15,3 \$	17,9 \$	22,1 \$	14,2 \$
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	18,3	28,8	35,1	18,3	29,3	27,8	36,1	21,1
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	255,4	246,4	319,6	164,5	275,6	313,6	428,7	222,0

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne et la VaR en situation de crise sont relativement inchangées par rapport au trimestre précédent. Des hausses des positions en titres de participation ont fait monter la VaR moyenne pour le calcul du risque de position sur titres de participation par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques ont baissé de 102 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent surtout du fait d'une amélioration du modèle fondé sur les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque afin d'améliorer l'évaluation du risque de la propre dette de la Banque.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, ainsi que la crise du crédit à l'automne de 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

La Banque est exposée à un risque de marché lorsqu'elle conclut des opérations bancaires autres que de transaction avec ses clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme les «positions d'actif et de passif».

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, qui est présidé par le chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de transaction, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et entraîner une perte sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du service Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est révisé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Le risque de taux d'intérêt de la TD dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, déduction faite des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence des variations de taux d'intérêt sur la Banque. Deux des mesures utilisées sont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque. La sensibilité des produits d'intérêts nets correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants résultant d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La sensibilité des produits d'intérêts nets évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison du mouvement des taux d'intérêt. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque le taux en résultant ne devient pas négatif.

Le modèle utilisé pour calculer la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités, la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la TD établit des limites globales pour la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, qui sont liées respectivement aux capitaux propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites imposées par le conseil d'administration sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Les expositions par rapport aux limites imposées par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et au comité du risque.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque procède régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. La TD vise à stabiliser les produits d'intérêts nets au fil du temps grâce à une symétrie rigoureuse entre l'actif et le passif et à des couvertures.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour son portefeuille de dépôts de base.
- Son profil cible de placement d'après sa position nette en actions.

- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles. Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la TD à un risque financier considérable.

- **Engagements de taux** : La Banque modélise son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à financer et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires des incitatifs sans lien avec le marché comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.
- **Passifs sans échéance** : La Banque modélise son exposition aux passifs sans échéance comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

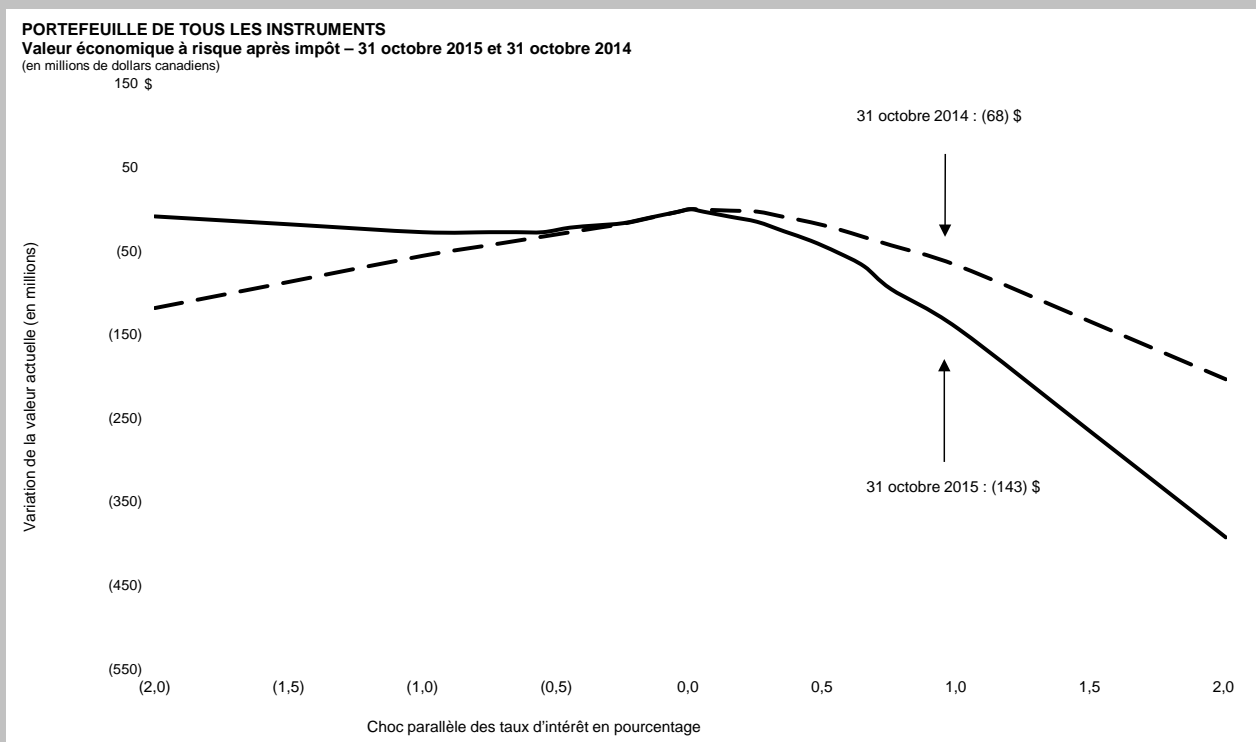
Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées. La Banque modélise aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt.

Les autres risques de marché que nous passons en revue régulièrement comprennent :

- **Risque de base** : La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque de position sur titres de participation** : La Banque est exposée au risque de position sur titres de participation du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les titres de participation.

Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt (mesurée par la VaR), à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2015, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 143 millions de dollars (68 millions de dollars au 31 octobre 2014) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt au Canada et de 25 pdb aux États-Unis aurait fait baisser de 27 millions de dollars (56 millions de dollars au 31 octobre 2014) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 51 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(5) \$	(15) ¹ \$	7 \$	(47) \$
Dollar américain	(138)	(12) ²	(75)	(9) ²
	(143) \$	(27) \$	(68) \$	(56) \$

¹ La sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 50 pdb des taux d'intérêt au Canada, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

² La sensibilité de la VaR a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

Pour la mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2015 aurait fait augmenter les produits d'intérêts nets avant impôt de 345 millions de dollars (augmentation de 438 millions de dollars le 31 octobre 2014) au cours des douze mois suivants. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2015 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 272 millions de dollars (diminution de 385 millions de dollars le 31 octobre 2014) au cours des douze mois suivants. Au cours du dernier exercice, les expositions mesurées par la sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée ont diminué du fait qu'une portion moindre de dépôts permanents non sensibles aux taux d'intérêt a été investie dans un profil d'échéances à plus long terme. Cela s'inscrit dans les stratégies de gestion des produits d'intérêts nets sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres. La sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 52 : SENSIBILITÉ DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS AVANT IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

Monnaie	31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	235 \$	(234) ¹ \$	354 \$	(354) \$
Dollar américain ¹	110	(38) ²	84	(31) ²
	345 \$	(272) \$	438 \$	(385) \$

¹ La sensibilité des produits d'intérêts nets a été mesurée d'après une baisse de 75 pdb des taux d'intérêt au Canada, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

² La sensibilité des produits d'intérêts nets a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur les produits d'intérêts nets, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux dépôts excédant les prêts; 2) procurer une marge suffisante d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion des fonds; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de la Banque.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LES MARGES SUR LES ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS

Comme il est indiqué plus haut, l'objectif de la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque est de s'assurer d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur les marges existantes des portefeuilles.

- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les fluctuations du taux de base par rapport aux acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres et le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

La Banque utilise une simulation modélisée du revenu d'intérêts net pour évaluer le niveau et les variations des produits d'intérêts nets qui seront dégagés au fil du temps, selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Ce modèle comprend également l'incidence des hypothèses quant à la croissance projetée des volumes de produits, aux nouvelles marges et à la combinaison de produits.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou de systèmes ou des activités humaines ainsi que de sources externes.

Les rouages d'une institution financière complexe exposent les entreprises de la Banque à une vaste gamme de risques opérationnels, notamment l'inexécution des transactions et les erreurs dans la documentation, les manquements au devoir de fiduciaire et le non-respect de la confidentialité de l'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail, et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque opérationnel fait partie intégrante de toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La Banque doit atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Conformément à Bâle, la Banque utilise à l'heure actuelle l'approche standard pour calculer les fonds propres réglementaires exposés au risque opérationnel. La Banque a soumis sa demande d'approbation au BSIF pour utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) selon Bâle II. L'AMA reflétera de façon plus directe le contexte dans lequel la Banque est exposée au risque opérationnel, et les capitaux propres réglementaires exposés au risque opérationnel seront calculés selon un modèle de répartition des pertes qui tient compte des événements déclencheurs de pertes internes, des événements déclencheurs de pertes externes, des analyses de scénario et d'autres ajustements.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui conçoit et maintient le cadre de gestion global du risque opérationnel de la Banque. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque et de faire rapport sur ce risque. Le groupe Gestion du risque veille à la surveillance adéquate du profil de risque opérationnel de la Banque et de son exposition à ce risque, et présente le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

La Banque a également des groupes affectés à des programmes précis de gestion du risque opérationnel. Il revient à ces groupes de surveiller l'application des politiques de gestion du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise. Ces politiques régissent les activités des fonctions du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des crises et incidents, la gestion du risque de fournisseurs, la gestion du risque de crime financier, la gestion des changements de projets, la gestion du risque lié à la technologie et la gestion de l'information.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation selon les politiques de gestion du risque opérationnel et le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, des limites, de la gouvernance, des politiques et des processus. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la TD. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Auto-évaluation des risques et des contrôles

Le contrôle interne est l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède annuellement à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de s'assurer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la TD exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de pouvoir les analyser et les gérer adéquatement et de prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue la TD en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour évaluer la probabilité et la conséquence d'une perte découlant d'incidents opérationnels peu fréquents mais dont l'incidence est importante (risque extrême). La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le service Gestion des risques, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et émergents.

Assurance

La Gestion du risque opérationnel comprend la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Afin de procurer une protection additionnelle contre les pertes, la Banque gère un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques propres aux activités d'assurance et d'autres risques. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture dans le portefeuille, sont constamment évaluées pour s'assurer que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la TD à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent les exigences de la TD en matière de notation financière minimale.

Technologie, information et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels et des canaux de distribution, et d'autres activités de prospection. La Banque doit gérer, pour ce qui touche les technologies, l'infrastructure, les systèmes et l'information ou les données, le risque de déficience, d'exploitation inadéquate ou d'accès non autorisé. Pour y arriver, la Banque surveille, gère et continue d'accroître sa capacité à atténuer les risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques de l'industrie et le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque. Ces programmes comprennent des évaluations strictes de la menace et de la vulnérabilité et des mesures correctives, une meilleure planification et mise en œuvre des tests de résilience de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion de la poursuite des activités et des crises et incidents

Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber les activités de la Banque, le service Gestion de la poursuite des activités aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités, et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Le solide programme de gestion de la poursuite des activités de la Banque à l'échelle de l'entreprise s'appuie sur une structure de gouvernance de la gestion des crises et incidents mondiaux à plusieurs paliers pour assurer l'efficacité de la surveillance, de la responsabilité, et de la gestion des crises et incidents ayant une incidence sur la Banque. Tous les groupes de la Banque sont tenus de maintenir et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

Gestion des fournisseurs

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Les avantages de traiter avec des tiers comprennent l'accès à des technologies de pointe, des connaissances spécialisées, des économies d'échelle et des efficacités opérationnelles. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités menées avec des tiers tout au long de la durée des contrats et s'assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance par la haute direction sont à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Gestion des projets

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le bureau de gestion des projets à l'échelle de l'entreprise (BGPE) de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la TD et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la TD d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Gestion du crime financier et de la fraude

Il est primordial pour la Banque de déceler les fraudes et autres formes de crimes financiers. Pour ce faire, le groupe Gestion du crime financier et de la fraude de la TD dirige la conception et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de pratiques de gestion du crime financier et de la fraude à l'échelle de la Banque. La TD dispose de capacités d'analyse de pointe de la fraude visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration à l'ensemble de l'entreprise afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les crimes financiers et les fraudes de plus en plus sophistiqués.

Outre les événements litigieux, la Banque n'a subi aucune perte individuelle importante découlant du risque opérationnel en 2015. Se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2015 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

Gestion du risque de modèle

La TD définit le risque de modèle comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles erronés ou mal utilisés, qu'il s'agisse de modèles distincts ou de l'ensemble des modèles, et de leurs résultats, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées ou à un risque d'atteinte de la réputation.

La Banque gère ce risque conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation du modèle ainsi que la surveillance continue de sa performance. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique de la Banque en matière de risque de modèle. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont un stock centralisé de tous les modèles qui est mis à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant aux exigences réglementaires et à l'importance, et surveillent la performance des modèles. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon le type de modèle et l'utilisation de celui-ci, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité du modèle et son importance;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Lorsqu'il convient, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une approche de validation semblable ou différente. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles ou les processus jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances multirisques, les assurances de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion des risques. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour ce secteur et s'assure de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par la Gestion des risques et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les engagements d'indemnisation sont régis par la politique générale de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année.

Risque de liquidité

Le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières, en temps opportun, sans devoir mobiliser des fonds à des taux défavorables, ou vendre des actifs à des prix dérisoires. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres à la Banque et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF qui est entrée en vigueur en janvier 2015. En vertu de cette norme, les banques canadiennes doivent respecter le ratio de liquidité à court terme (LCR) de 100 % à compter de janvier 2015. La Banque exerce ses activités selon une approche de financement prudente, en privilégiant les dépôts comme principale source de financement et peut accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers canaux des marchés du financement de gros de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de liquidité d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré conçu de façon à mieux assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Il s'assure que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances, des Services bancaires de gros et des représentants des établissements à l'étranger, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et de manière indépendante par la Gestion des risques. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement des rapports portant sur la situation de trésorerie de la Banque et approuve le cadre de gestion du risque de liquidité et les politiques annuellement.

Les groupes de trésorerie suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Le service de gestion de la liquidité et du financement du service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes afin de s'assurer de l'application uniforme et efficiente des approches de gestion de risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le service de gestion de la liquidité et du financement du service Gestion de la trésorerie et du bilan gère aussi la situation de risque de liquidité combinée des Services de détail au Canada (y compris des activités canadiennes de gestion de patrimoine), du Siège social et des Services bancaires de gros, et en fait rapport.
- Le service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité des Services de détail aux États-Unis.
- D'autres services régionaux de gestion des liquidités, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie conformément à leurs propres politiques, aux exigences réglementaires locales et, le cas échéant, à la politique de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la TD. La Banque ne recourt à des liquidités de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités qu'elle doit détenir pendant une période continue de 90 jours, la Banque a élaboré une vision interne de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de «stress combiné critique» présumé. Le scénario de stress combiné critique modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise qui a été déclenchée sur les marchés, surtout en ce qui a trait à un manque de confiance dans la capacité de la TD de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. La Banque suppose aussi une perte d'accès à toute forme de financement non garanti externe pendant la période de 90 jours.

Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions, à une augmentation importante du coût de financement de la Banque et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. La Banque calcule également nos «besoins en liquidités» pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- La totalité des échéances des titres de créance de gros non garantis et des échéances de titres de créance garantis.
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt de détail.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit disponibles pour les particuliers, les emprunteurs commerciaux et les grandes entreprises.
- Le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la TD et de mouvements défavorables des taux de référence pour l'ensemble des contrats de dérivés.
- La couverture des échéances des acceptations bancaires que la Banque émet pour le compte de clients et du PCAA renouvelable à court terme.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les mesures de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (LCR et outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs). Quant au LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. La politique en matière de liquidité de la TD stipule que la Banque doit maintenir des «liquidités disponibles» pour répondre aux «besoins en liquidités» associés au scénario de stress combiné critique en tout temps, de sorte à constituer des réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la TD et la cible de réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds réalisé par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués respectivement aux prêts et aux dépôts. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts sont établis en fonction du profil de

financement à terme approprié, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité additionnels sont aussi appliqués à d'autres engagements éventuels, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

Les actifs liquides non grevés que la TD considère comme des liquidités disponibles pendant la période d'évaluation de 90 jours en vertu de son cadre interne doivent être actuellement négociables, avoir une qualité de crédit suffisante et être facilement convertibles en trésorerie au moyen d'une vente ou d'une cession en garantie. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre d'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque s'attend à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché actuelles compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

La TD a accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne. La TD n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Le tableau ci-après présente les actifs liquides dont la TD tient compte pour établir les «liquidités disponibles», lesquels excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque, ces actifs étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins généraux de liquidités de la Banque.

TABLEAU 53 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²
<i>Aux</i>						
31 octobre 2015						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2,9 \$	– \$	2,9 \$	1 %	0,2 \$	2,7 \$
Obligations du gouvernement du Canada	17,6	29,0	46,6	11	19,6	27,0
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38,5	0,5	39,0	9	3,3	35,7
Obligations de gouvernements provinciaux	9,3	6,8	16,1	4	7,0	9,1
Obligations de sociétés émettrices	5,3	4,1	9,4	2	1,5	7,9
Actions	15,3	3,5	18,8	5	7,2	11,6
Autres titres ou prêts négociables	3,5	1,2	4,7	1	0,7	4,0
Total (libellé en dollars canadiens)	92,4	45,1	137,5	33	39,5	98,0
Trésorerie et montants à recevoir de banques	36,8	–	36,8	9	1,2	35,6
Obligations du gouvernement des États-Unis	13,0	28,7	41,7	10	28,7	13,0
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31,3	5,8	37,1	9	14,4	22,7
Autres obligations souveraines	43,0	35,5	78,5	19	21,8	56,7
Obligations de sociétés émettrices	55,5	0,9	56,4	13	4,3	52,1
Actions	5,9	3,1	9,0	2	1,3	7,7
Autres titres ou prêts négociables	6,6	14,2	20,8	5	12,4	8,4
Total (non libellé en dollars canadiens)	192,1	88,2	280,3	67	84,1	196,2
Total	284,5 \$	133,3 \$	417,8 \$	100 %	123,6 \$	294,2 \$
31 octobre 2014						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,1 \$	– \$	0,1 \$	– %	– \$	0,1 \$
Obligations du gouvernement du Canada	10,0	27,2	37,2	10	21,0	16,2
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39,4	1,0	40,4	11	2,1	38,3
Obligations de gouvernements provinciaux	6,9	5,2	12,1	4	6,7	5,4
Obligations de sociétés émettrices	8,3	3,4	11,7	3	0,2	11,5
Actions	22,7	3,8	26,5	7	6,2	20,3
Autres titres ou prêts négociables	2,4	0,9	3,3	1	0,8	2,5
Total (libellé en dollars canadiens)	89,8	41,5	131,3	36	37,0	94,3
Trésorerie et montants à recevoir de banques	39,8	–	39,8	11	1,1	38,7
Obligations du gouvernement des États-Unis	–	24,8	24,8	7	23,6	1,2
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31,2	5,6	36,8	10	13,1	23,7
Autres obligations souveraines	23,3	28,7	52,0	14	10,5	41,5
Obligations de sociétés émettrices	54,5	10,8	65,3	18	13,8	51,5
Actions	9,7	2,6	12,3	3	1,7	10,6
Autres titres ou prêts négociables	4,2	0,1	4,3	1	–	4,3
Total (non libellé en dollars canadiens)	162,7	72,6	235,3	64	63,8	171,5
Total	252,5 \$	114,1 \$	366,6 \$	100 %	100,8 \$	265,8 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de mise en pension et de prise en pension.

² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant. L'augmentation de 28,4 milliards de dollars du total des actifs liquides non grevés par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et à la croissance des dépôts.

TABLEAU 54 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	91,4 \$	89,4 \$
Filiales bancaires	175,2	150,2
Succursales à l'étranger	27,6	26,2
Total	294,2 \$	265,8 \$

La moyenne mensuelle des actifs liquides de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 55 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>					
	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²	
	31 octobre 2015					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2,7 \$	– \$	2,7 \$	1 %	0,4 \$	2,3 \$
Obligations du gouvernement du Canada	18,6	32,2	50,8	12	20,1	30,7
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38,1	0,5	38,6	9	3,5	35,1
Obligations de gouvernements provinciaux	8,8	7,6	16,4	4	7,5	8,9
Obligations de sociétés émettrices	7,8	4,2	12,0	3	1,7	10,3
Actions	16,0	3,2	19,2	4	6,5	12,7
Autres titres ou prêts négociables	4,0	1,0	5,0	1	0,6	4,4
Total (libellé en dollars canadiens)	96,0	48,7	144,7	34	40,3	104,4
Trésorerie et montants à recevoir de banques	38,3	–	38,3	9	1,2	37,1
Obligations du gouvernement des États-Unis	13,6	29,0	42,6	10	30,2	12,4
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	32,2	7,9	40,1	9	15,9	24,2
Autres obligations souveraines	43,9	37,9	81,8	19	21,9	59,9
Obligations de sociétés émettrices	56,6	9,4	66,0	15	11,7	54,3
Actions	6,1	3,0	9,1	2	1,0	8,1
Autres titres ou prêts négociables	5,4	5,4	10,8	2	4,2	6,6
Total (non libellé en dollars canadiens)	196,1	92,6	288,7	66	86,1	202,6
Total	292,1 \$	141,3 \$	433,4 \$	100 %	126,4 \$	307,0 \$
	31 octobre 2014					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,3 \$	– \$	0,3 \$	– %	– \$	0,3 \$
Obligations du gouvernement du Canada	10,2	30,0	40,2	11	23,3	16,9
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	40,0	0,7	40,7	11	4,7	36,0
Obligations de gouvernements provinciaux	5,4	5,5	10,9	3	6,0	4,9
Obligations de sociétés émettrices	9,6	3,4	13,0	4	0,7	12,3
Actions	23,3	3,8	27,1	8	5,0	22,1
Autres titres ou prêts négociables	2,1	1,0	3,1	1	0,9	2,2
Total (libellé en dollars canadiens)	90,9	44,4	135,3	38	40,6	94,7
Trésorerie et montants à recevoir de banques	33,8	–	33,8	9	0,8	33,0
Obligations du gouvernement des États-Unis	1,0	30,5	31,5	9	30,5	1,0
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	28,8	5,0	33,8	9	10,0	23,8
Autres obligations souveraines	24,5	23,8	48,3	14	6,6	41,7
Obligations de sociétés émettrices	49,5	4,7	54,2	15	8,5	45,7
Actions	8,8	2,8	11,6	3	1,8	9,8
Autres titres ou prêts négociables	5,4	3,6	9,0	3	3,2	5,8
Total (non libellé en dollars canadiens)	151,8	70,4	222,2	62	61,4	160,8
Total	242,7 \$	114,8 \$	357,5 \$	100 %	102,0 \$	255,5 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 56 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	100,8 \$	71,1 \$
Filiales bancaires	180,6	149,5
Succursales à l'étranger	25,6	34,9
Total	307,0 \$	255,5 \$

Les liquidités excédentaires des Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres entités en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires en matière de placement.

Outre le scénario de «stress combiné critique», la TD effectue des simulations de crise au moyen d'une multitude de différents scénarios. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD, des événements de crise macroéconomiques à l'échelle mondiale ou des événements propres à des régions ou des filiales, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs uniques. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios de crise servent à informer l'établissement ou à corriger les limites prévues dans les politiques et à améliorer les actions inscrites dans les plans de financement d'urgence.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la sévérité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les mesures de sortie de crise des plans de liquidité d'urgence régionaux sont alignées pour appuyer les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise ainsi que tout besoin local de liquidité relevé au cours d'une crise. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

Les notations de crédit sont importantes pour les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture routinières.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 57 : NOTATIONS DE CRÉDIT¹

Agence de notation	Au		
	31 octobre 2015		
	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang	Perspectives
Moody's	P-1	Aa1	Négative
S&P	A-1+	AA-	Négative
DBRS	R-1 (haut)	AA	Négative

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer que la TD peut effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Un abaissement marqué pourrait avoir une incidence sur les exigences de liquidités qui entraînerait la nécessité pour la Banque d'affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 58 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS

(en milliards de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Abaissement de un cran	0,2 \$	0,3 \$
Abaissement de deux crans	0,3	0,3
Abaissement de trois crans	0,4	0,6

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement et participer à des systèmes de compensation et/ou de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés figure dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 59 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2015					
	Grevés²		Non grevés			
	Donnés en garantie³	Autres⁴	Disponibles comme garantie⁵	Autres⁶	Total des actifs	Actifs grevés en pourcentage du total des actifs
Trésorerie et montants à recevoir de banques	– \$	– \$	– \$	3,2 \$	3,2 \$	– %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2,3	2,7	29,5	8,0	42,5	0,5
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁷	60,8	10,5	168,9	22,6	262,8	6,4
Dérivés	–	–	–	69,4	69,4	–
Valeurs mobilières prises en pension ⁸	–	–	–	97,4	97,4	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	20,4	46,2	81,6	396,1	544,3	6,0
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	16,6	16,6	–
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	6,7	6,7	–
Goodwill	–	–	–	16,3	16,3	–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2,7	2,7	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5,3	5,3	–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	1,9	1,9	–
Autres actifs ⁹	–	–	–	35,3	35,3	–
Total des actifs au bilan	83,5	59,4	280,0	681,5	1 104,4 \$	12,9 %
Éléments hors bilan¹⁰						
Valeurs mobilières prises en pension	78,9	–	29,5	(97,4)		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	18,3	–	7,5	0,5		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	1,9	–	14,0	(7,9)		
Total des éléments hors bilan	99,1	–	51,0	(104,8)		
Total	182,6 \$	59,4 \$	331,0 \$	576,7 \$		

	31 octobre 2014					
Total des actifs au bilan	72,7 \$	60,5 \$	257,9 \$	569,4 \$	960,5 \$	13,9 %
Éléments hors bilan	84,4	–	47,1	(89,4)		
Total	157,1 \$	60,5 \$	305,0 \$	480,0 \$		

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le grevement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque détient de tels actifs au bilan et hors bilan, il est présumé aux fins de la présentation de cette information que l'actif présenté au bilan est grevé avant l'actif hors bilan.

³ Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

⁴ Actifs qui soutiennent des activités de financement de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

⁵ Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

⁶ Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁷ Les valeurs mobilières comprennent : les prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

⁸ Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur de ces transactions, et non la valeur de la sûreté reçue.

⁹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

¹⁰ Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR correspond au quotient de l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité. Le scénario de crise tient compte d'un certain nombre de chocs systémiques et généralisés à tout le marché, y compris des retraits de dépôts, la perte partielle de la capacité de financement de gros, des obligations de fournir des sûretés supplémentaires à cause d'un abaissement de la note de crédit et de la volatilité du marché, des hausses soudaines d'emprunts sur les lignes de crédit non utilisées fournies par la Banque à sa clientèle et d'autres obligations dont la Banque compte s'acquitter durant une crise afin d'atténuer le risque d'atteinte à la réputation. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité du BSIF sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des États et de titres de haute qualité émis par des entités non financières. Pour calculer le LCR, la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie sont prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

Le tableau ci-dessous présente la position mensuelle moyenne réglementaire propre au LCR de la Banque pour le quatrième trimestre 2015, calculée selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

TABLEAU 60 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
	31 octobre 2015	
	Valeur non pondérée totale (moyenne)²	Valeur pondérée totale (moyenne)³
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o. \$	179,1 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	367,1 \$	25,6 \$
Dépôts stables ⁴	157,9	4,7
Dépôts moins stables	209,2	20,9
Financement de gros non garanti, dont :	195,9	93,6
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁵	85,4	19,8
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	77,4	40,7
Dettes non garanties	33,1	33,1
Financement de gros garanti	s. o.	5,9
Exigences supplémentaires, dont :	136,5	32,6
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	20,8	5,9
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	6,8	6,8
Facilités de crédit et de liquidité	108,9	19,9
Autres obligations de financement contractuelles	11,7	7,4
Autres obligations de financement conditionnelles ⁶	487,5	6,8
Total des sorties de trésorerie	s. o. \$	171,9 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	97,7 \$	14,9 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	10,8	6,1
Autres entrées de trésorerie	8,8	8,8
Total des entrées de trésorerie	117,3 \$	29,8 \$
	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	31 octobre 2015	31 juillet 2015
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité⁷	179,1 \$	166,1 \$
Total des sorties nettes de trésorerie⁸	142,1	134,8
Ratio de liquidité à court terme⁹	126 %	123 %

¹ La moyenne comprend les données de la fin des trois mois compris dans le trimestre considéré.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁴ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants ou soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

⁵ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁶ Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁷ Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

⁸ Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux d'entrées et de sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

⁹ Le LCR représente la moyenne des LCR de la fin de chaque trimestre.

Le LCR moyen de la Banque de 126 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2015 continue à satisfaire aux exigences réglementaires. La hausse de 3 % par rapport au LCR du trimestre précédent est attribuable surtout à l'incidence de l'activité de préfinancement, à la variation favorable de la composition des HQLA et à la croissance des dépôts.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidité de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2015 a été de 179,1 milliards de dollars (166,1 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2015), les actifs du niveau 1 représentant 80 %. Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées faisant partie de la Banque en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

Nous gérons notre position de LCR au moyen d'une cible minimale qui reflète la tolérance de la direction au risque de liquidité. Comme il est décrit à la rubrique «Mode de gestion du risque de liquidité de la TD», nous gérons les HQLA et les autres réserves de liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la TD et la cible de réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires au moyen du LCR et des flux de trésorerie nets cumulatifs. Par conséquent, le total des HQLA est soumis à un rééquilibrage continu en fonction des besoins de liquidités projetés. Ainsi, le montant des HQLA détenus par la TD doit être pris en compte dans le cadre des activités courantes de la TD plutôt que ponctuellement quand il y a une indication de changement de l'appétit pour le risque de la Banque, sauf indication contraire.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle prévoit notamment que tous les actifs doivent être financés selon la durée appropriée ou selon la capacité d'absorption du marché en situation de crise.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine au Canada et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total, exclusion faite de la titrisation.

L'augmentation de 57,5 milliards de dollars des dépôts provenant des canaux de services bancaires personnels et commerciaux dans le secteur Services de détail aux États-Unis entre le 31 octobre 2014 et le 31 octobre 2015 s'explique principalement par l'incidence du taux de change.

TABLEAU 61 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)

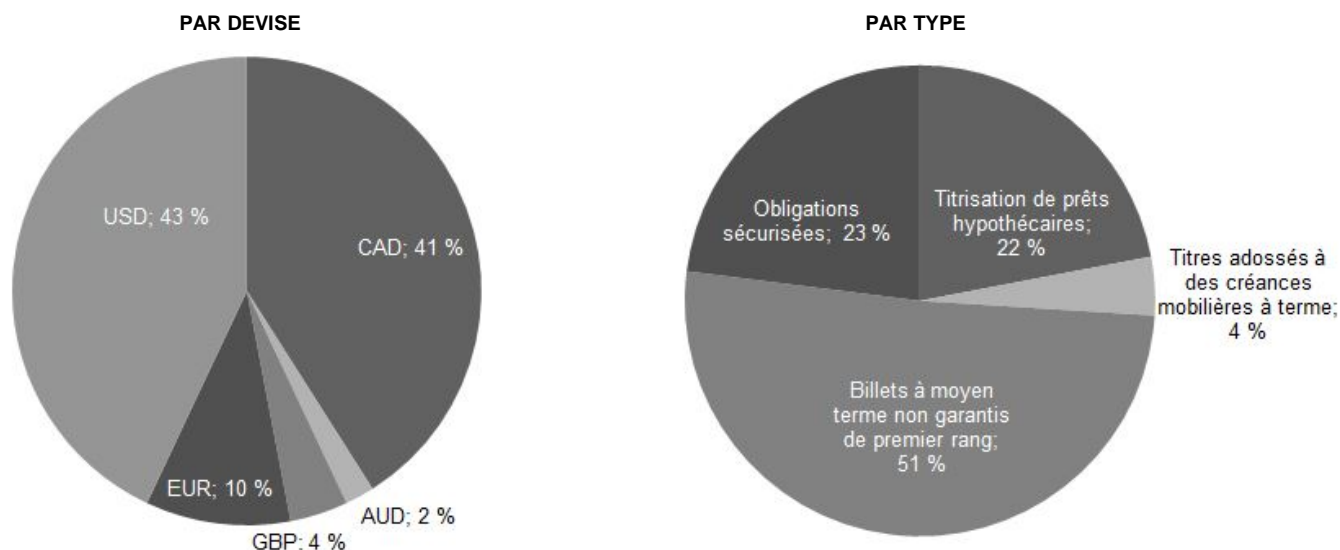
	31 octobre 2015	<i>Aux</i> 31 octobre 2014
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	293,3 \$	273,2 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	284,7	227,1
Autres dépôts	1,6	1,1
Total	579,6 \$	501,4 \$

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros à terme externe (plus de un an) pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par réseau de financement. La Banque utilise également des certificats de dépôt et du papier commercial pour du financement à court terme (un an ou moins).

Le tableau suivant présente par région les programmes ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe/Australie
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital inscrit à la SEC des États-Unis (F-10) (5 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (40 milliards de dollars)
Programme de titres adossés à des actifs de Genesis Trust II (7 milliards de dollars)	Programme de billets à moyen terme de premier rang inscrit à la SEC des États-Unis (F-10) (20 milliards de dollars US)	Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés (2 milliards de dollars)	Programme de billets liés inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (2 milliards de dollars US)	Programme d'émission de titres de créance de l'Australie (5 milliards de dollars A)

La TD évalue continuellement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et d'éventuels secteurs de placement en fonction des coûts d'émission. Par cette diversification, la Banque vise à optimiser la souplesse du financement et à réduire la concentration des sources de fonds et la dépendance à certaines sources de financement. Le profil de la dette à long terme de la TD est aussi bien diversifié par devise que par type de produits de financement à long terme, comme l'illustrent bien les graphiques ci-dessous.



La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre d'un client ou de petits groupes de clients déposants comme source de financement. Qui plus est, elle limite le financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014 :

TABLEAU 62 : FINANCEMENT DE GROS
(en millions de dollars canadiens)

							31 octobre 2015	Aux 31 octobre 2014
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ¹	5 984 \$	1 846 \$	1 701 \$	371 \$	– \$	– \$	9 902 \$	10 491 \$
Billet de dépôt au porteur	1 142	88	83	365	–	–	1 678	716
Certificats de dépôt	9 911	14 562	26 115	15 021	342	95	66 046	69 381
Papier commercial	3 424	5 628	4 143	2 109	–	–	15 304	8 144
Papier commercial adossé à des actifs ²	–	–	–	–	–	–	–	3 099
Obligations sécurisées	–	–	–	3 930	3 919	15 870	23 719	16 511
Titrisation de prêts hypothécaires	24	1 454	1 393	3 803	6 037	21 018	33 729	36 158
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	2 146	199	1 278	12 676	8 601	28 756	53 656	41 268
Billets et débiteures subordonnés ³	–	–	–	–	–	8 637	8 637	7 785
Titres adossés à des créances mobilières à terme	–	–	–	–	900	2 500	3 400	1 953
Divers ⁴	572	747	50	224	1	19	1 613	3 720
Total	23 203 \$	24 524 \$	34 763 \$	38 499 \$	19 800 \$	76 895 \$	217 684 \$	199 226 \$
Dont :								
Garantis	24 \$	1 455 \$	1 393 \$	7 735 \$	10 857 \$	39 407 \$	60 871 \$	57 721 \$
Non garantis	23 179	23 069	33 370	30 764	8 943	37 488	156 813	141 505
Total	23 203 \$	24 524 \$	34 763 \$	38 499 \$	19 800 \$	76 895 \$	217 684 \$	199 226 \$

¹ Comprennent le total des dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

² Représente du PCAA émis par des entités structurées consolidées soutenues par des banques.

³ Les billets et débiteures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁴ Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2015 des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant 2,1 milliards de dollars (3,8 milliards de dollars en 2014), de même que d'autres titres immobiliers garantis au moyen de titres adossés à des créances de 1,6 milliard de dollars (1 milliard de dollars en 2014). La Banque a émis aussi 14,8 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (17,4 milliards de dollars en 2014) et des obligations sécurisées de 6,5 milliards de dollars (8,6 milliards de dollars en 2014) dans différents monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015. Ces chiffres comprennent les billets à moyen terme non garantis et les obligations sécurisées émis et échéant après la clôture de l'exercice.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada, y compris la TD. Le projet de régime vise à réduire le risque de faillite pour ces banques et à fournir aux autorités les moyens de replacer une banque sur la voie de la viabilité dans le cas peu probable où celle-ci ferait faillite, sans perturber le système financier ou l'économie et sans recourir à des fonds publics. Une fois le régime mis en œuvre, il permettra la conversion opportune de certains passifs bancaires en fonds propres réglementaires lorsque le BSIF aura déterminé qu'une banque est en défaillance ou sur le point de le devenir. La consultation sur la recapitalisation interne propose que le pouvoir de conversion s'applique uniquement aux créances de premier rang à long terme qui sont émises, créées ou renégociées après une date de mise en œuvre déterminée par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a également proposé que les BISI, afin qu'elles disposent d'une capacité d'absorption des pertes suffisante, soient assujetties à une exigence en matière de capacité supérieure d'absorption se situant entre 17 % et 23 % des actifs pondérés en fonction des risques, en faisant la somme des fonds propres réglementaires (c.-à-d. les actions ordinaires et les instruments de FPUNV) et des créances de premier rang à long terme. Le 21 avril 2015, le gouvernement fédéral canadien a confirmé dans son budget fédéral de 2015 son intention de mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne. Le sommaire du projet de loi en matière de recapitalisation interne est conforme aux propositions énoncées dans le document pour consultation publique sur la recapitalisation interne, mais aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni pour le moment.

En juin 2015, le CBCB a publié la version définitive des règles de divulgation publique du ratio de liquidité à long terme. Ces règles définissent un cadre commun pour la divulgation publique du ratio de liquidité à long terme calculé selon les lignes directrices publiées par le CBCB en octobre 2014. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. Le ratio de liquidité à long terme et les exigences de divulgation relatives au ratio devraient devenir des normes minimales d'ici janvier 2018.

Le 30 septembre 2015, la Banque du Canada a finalisé les modifications de son cadre régissant les opérations sur les marchés financiers et des politiques d'octroi d'une aide d'urgence, avec entrée en vigueur immédiate. Les réformes visent à abaisser le profil de risque des principales institutions financières et à rehausser la résilience du financement et de la liquidité des marchés en situation de crise du marché. Pour ses opérations sur les marchés, la banque centrale a peaufiné les paramètres de ses programmes d'opérations de prise en pension d'un jour (y compris les mises en pension) et de prêt de titres, a réduit ses achats aux adjudications d'obligations à rendement nominal du gouvernement du Canada sur le marché primaire, et a instauré un programme régulier d'opérations de prise en pension ainsi qu'un mécanisme conditionnel de prise en pension qui sera activé à son gré en situation de grave crise dans l'ensemble du marché. En outre, la Banque du Canada a apporté des modifications à la manière dont elle s'occupe des problèmes de liquidité d'une institution en élargissant le rôle de l'aide d'urgence dans le redressement et la résolution de la crise d'une institution financière, pourvu que l'institution financière satisfasse à l'exigence d'avoir en place un plan de redressement et de résolution crédible. Une mise à jour de la politique d'octroi d'une aide d'urgence intégrant ces modifications sera publiée plus tard cette année.

Le 9 novembre 2015, le Financial Stability Board a publié la version finale de la norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) à l'intention des BISM. La norme relative à la TLAC définit les exigences minimales de fonds propres à l'égard des instruments et des passifs qui doivent être disponibles facilement aux fins de la recapitalisation interne dans le cadre des dispositifs en cas de résolution d'une BISM. De son côté, le même jour, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié un document pour consultation publique sur les fonds propres gardés aux fins de la TLAC, dans lequel il propose un traitement prudent pour les divers titres de placement des banques. Les recommandations s'appliquent à toutes les banques assujetties aux normes du comité de Bâle, qu'elles soient d'importance systémique mondiale ou non. Les commentaires sur le document pour consultation publique doivent être soumis au plus tard le 12 février 2016.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la Banque ou l'exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts personnels et commerciaux stables sans échéance précise (comptes-chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme personnels et commerciaux comme principale source de financement à long terme pour des actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque mène ses activités de financement à long terme d'après la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction, compte tenu d'éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts à terme et de dépôts à terme et la probabilité que les clients se prévalent de leur option de remboursement anticipé de prêts ou de sortie anticipée de dépôts. La Banque recourt également à des dépôts de gros non garantis à court terme pour financer des actifs détenus à des fins de transaction, en fonction de ses estimations internes de la liquidité de ces actifs quand ils sont soumis aux tensions des marchés.

TABLEAU 63 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2015									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 154	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	3 154
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 471	420	529	154	53	-	-	-	19 856	42 483
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	1 955	3 957	3 327	3 524	4 587	9 410	15 426	17 958	35 013	95 157
Dérivés	2 845	4 661	2 906	3 443	3 315	10 102	22 291	19 875	-	69 438
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	195	488	535	205	285	552	770	1 171	177	4 378
Valeurs mobilières disponibles à la vente	268	1 763	1 899	1 299	1 249	4 556	33 196	42 580	1 972	88 782
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	170	966	1 779	1 930	1 896	6 952	35 744	25 013	-	74 450
Valeurs mobilières prises en pension	57 371	21 490	14 315	3 002	1 083	95	8	-	-	97 364
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 301	2 418	12 045	11 703	11 579	30 751	111 105	31 471	-	212 373
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	970	2 127	4 263	3 529	3 702	7 450	32 885	18 732	61 813	135 471
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	30 215	30 215
Entreprises et gouvernements	18 755	4 682	7 030	6 699	4 132	11 578	49 473	52 845	12 335	167 529
Titres de créance classés comme prêts	1	5	94	43	-	120	243	1 681	-	2 187
Total des prêts	21 027	9 232	23 432	21 974	19 413	49 899	193 706	104 729	104 363	547 775
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 434)	(3 434)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 027	9 232	23 432	21 974	19 413	49 899	193 706	104 729	100 929	544 341
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 889	2 380	337	40	-	-	-	-	-	16 646
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	6 683	6 683
Goodwill ²	-	-	-	-	-	-	-	-	16 337	16 337
Autres immobilisations incorporelles ²	-	-	-	-	-	-	-	-	2 671	2 671
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	-	-	-	-	-	-	-	-	5 314	5 314
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 931	1 931
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 996	-	-	-	-	-	-	-	-	21 996
Autres actifs	2 356	539	1 468	85	120	93	140	82	8 365	13 248
Total de l'actif	146 697	\$ 45 896	\$ 50 527	\$ 35 656	\$ 32 001	\$ 81 659	\$ 301 281	\$ 211 408	\$ 199 248	\$ 1 104 373
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	12 654	\$ 16 457	\$ 27 238	\$ 11 751	\$ 4 308	\$ 360	\$ 1 202	\$ 789	\$ -	\$ 74 759
Dérivés	2 629	4 462	2 599	2 720	2 343	7 520	17 294	17 651	-	57 218
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	471	27	285	-	1 933	5 033	3 237	-	10 986
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	190	204	284	337	224	176	-	-	-	1 415
Dépôts ^{3,4}										
Particuliers	4 580	6 736	7 075	5 252	4 896	9 333	12 353	190	345 403	395 818
Banques	6 118	2 782	774	173	211	1	6	13	7 002	17 080
Entreprises et gouvernements	15 815	10 600	6 622	5 813	13 950	13 265	37 896	10 266	168 451	282 678
Total des dépôts	26 513	20 118	14 471	11 238	19 057	22 599	50 255	10 469	520 856	695 576
Acceptations	13 889	2 380	337	40	-	-	-	-	-	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	942	1 631	2 017	1 917	417	3 113	9 583	10 904	8 279	38 803
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	54 621	7 884	2 499	1 427	424	225	76	-	-	67 156
Passifs de titrisation au coût amorti	24	983	1 366	1 547	1 971	4 104	10 013	2 735	-	22 743
Montants à payer aux courtiers et aux clients	22 664	-	-	-	-	-	-	-	-	22 664
Passifs liés aux assurances	127	170	257	352	330	829	1 728	1 054	1 672	6 519
Autres passifs ⁵	1 356	2 243	682	286	170	1 261	3 215	101	4 909	14 223
Billets et débetures subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	8 637	-	8 637
Passif au titre des titres de fiducie de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	67 028	67 028
Total du passif et des capitaux propres	135 609	\$ 57 003	\$ 51 777	\$ 31 900	\$ 29 244	\$ 42 120	\$ 98 399	\$ 55 577	\$ 602 744	\$ 1 104 373
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	77	\$ 155	\$ 231	\$ 228	\$ 227	\$ 874	\$ 2 183	\$ 4 091	\$ -	\$ 8 066
Ententes de services de réseau	2	3	5	5	-	-	-	-	-	15
Guichets automatiques	9	19	28	29	30	21	35	-	-	171
Technologie de centre d'appels	3	5	8	8	8	32	29	-	-	93
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	12	71	36	38	27	112	74	7	-	377
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	868	1 406	2 415	2 917	1 586	3 183	8 479	192	-	21 046
Lettres de crédit documentaires et commerciales	53	50	97	64	12	35	19	-	-	330
Engagements de crédit et de liquidités ^{6,7}	12 541	14 457	9 654	5 665	8 509	11 579	63 334	3 660	1 881	131 280
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements des facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	-	151	148	138	138	464	707	-	-	1 746

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

⁴ Comprennent 24 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 13 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁵ Comprennent 106 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 29 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 22 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁶ Comprennent 133 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 63 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)¹

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2014									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 769	\$ 12	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	2 781
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 693	358	355	45	145	-	-	-	14 177	43 773
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ²	1 827	2 347	3 281	2 225	2 620	5 219	17 831	14 887	50 936	101 173
Dérivés	5 845	4 945	2 932	2 951	1 696	7 168	14 544	15 715	-	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	172	1 411	662	469	419	274	348	814	176	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente	482	1 350	1 851	1 719	393	5 316	24 877	25 089	1 931	63 008
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	98	1 353	485	966	573	5 807	20 478	27 217	-	56 977
Valeurs mobilières prises en pension	40 978	18 321	13 563	3 413	6 037	205	39	-	-	82 556
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 174	1 735	5 052	8 669	8 566	52 314	94 362	27 040	-	198 912
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	991	1 352	2 446	2 498	3 270	14 097	24 505	12 786	61 466	123 411
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	25 570	25 570
Entreprises et gouvernements	15 766	3 883	3 606	6 384	3 487	9 451	36 813	41 330	10 629	131 349
Titres de créance classés comme prêts	12	12	34	254	-	147	499	1 737	-	2 695
Total des prêts	17 943	6 982	11 138	17 805	15 323	76 009	156 179	82 893	97 665	481 937
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 028)	(3 028)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	17 943	6 982	11 138	17 805	15 323	76 009	156 179	82 893	94 637	478 909
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 256	1 796	22	6	-	-	-	-	-	13 080
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	5 569	5 569
Goodwill ³	-	-	-	-	-	-	-	-	14 233	14 233
Autres immobilisations incorporelles ³	-	-	-	-	-	-	-	-	2 680	2 680
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³	-	-	-	-	-	-	-	-	4 930	4 930
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	2 008	2 008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 130	-	-	-	-	-	-	-	-	17 130
Autres actifs	2 364	390	1 158	77	166	111	130	41	6 726	11 163
Total de l'actif	129 557	\$ 39 265	\$ 35 447	\$ 29 676	\$ 27 372	\$ 100 109	\$ 234 426	\$ 166 656	\$ 198 003	\$ 960 511
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 785	\$ 14 876	\$ 11 242	\$ 9 587	\$ 11 165	\$ 171	\$ 975	\$ 533	\$ -	\$ 59 334
Dérivés	4 904	4 661	2 558	2 707	1 453	6 391	12 973	15 562	-	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	290	1 284	356	-	797	5 527	2 944	-	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	231	281	447	528	370	1 218	175	-	-	3 250
Dépôts ^{4,5}										
Particuliers	5 136	6 616	6 616	5 753	5 278	9 431	13 260	170	290 980	343 240
Banques	6 316	4 071	1 239	76	800	3	6	11	3 249	15 771
Entreprises et gouvernements	16 711	11 213	3 905	13 163	4 196	17 332	26 326	6 704	142 155	241 705
Total des dépôts	28 163	21 900	11 760	18 992	10 274	26 766	39 592	6 885	436 384	600 716
Acceptations	11 256	1 796	22	6	-	-	-	-	-	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁶	2 817	2 861	691	518	425	3 812	7 152	9 440	11 749	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	42 928	6 093	1 908	838	1 108	129	108	-	-	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti	19	389	1 580	715	519	6 860	11 934	2 944	-	24 960
Montants à payer aux courtiers et aux clients	18 192	-	-	-	-	-	-	-	3	18 195
Passifs liés aux assurances	151	236	314	-	531	774	1 468	954	1 651	6 079
Autres passifs ⁵	2 697	3 554	903	339	285	400	2 536	99	5 084	15 897
Billets et débetures subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	7 785	-	7 785
Passif au titre des titres de fiducie de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	56 231	56 231
Total du passif et des capitaux propres	122 143	\$ 56 937	\$ 32 709	\$ 34 586	\$ 26 130	\$ 47 318	\$ 82 440	\$ 47 146	\$ 511 102	\$ 960 511
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	69	\$ 137	\$ 207	\$ 205	\$ 205	\$ 786	\$ 1 942	\$ 3 183	\$ -	\$ 6 734
Ententes de services de réseau	2	3	5	5	5	20	-	-	-	40
Guichets automatiques	20	34	53	41	28	42	47	-	-	265
Technologie de centre d'appels	2	5	7	7	7	29	54	-	-	111
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	6	68	17	26	9	132	64	-	-	322
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	647	1 295	2 378	2 605	1 637	2 633	6 316	884	-	18 395
Lettres de crédit documentaires et commerciales	24	59	43	21	9	21	20	10	-	207
Engagements de crédit et de liquidités ^{7,8}	12 616	12 366	5 779	4 195	4 161	11 416	45 269	3 061	1 505	100 368
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements à l'égard de titres de PCAA	-	272	189	66	66	381	408	-	-	1 382

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015.

² Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

³ Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprennent 17 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 6 à 9 mois », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprennent 119 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « moins de 1 mois », une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 1 à 3 mois », une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 3 à 6 mois », une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 6 à 9 mois », une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 9 mois à 1 an », une tranche de 28 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 34 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁷ Comprennent 76 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁸ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres d'une institution financière exige de la TD qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans toutes les circonstances afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration a la responsabilité ultime de la surveillance de l'adéquation et de la gestion des fonds propres. Le conseil d'administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées, et passe en revue et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques s'assure que le processus d'évaluation des fonds propres interne de la Banque permet de satisfaire efficacement les exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion des fonds propres de l'entreprise du service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée. Le groupe Gestion des fonds propres de l'entreprise met à jour les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. Le groupe Évaluation des fonds propres à risque, au sein du groupe Gestion du risque, dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris les filiales d'assurances, les filiales aux États-Unis et dans d'autres pays gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Toutefois, les politiques et procédures de gestion des fonds propres de ces filiales sont conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer aux règles définitives concernant les règles prudentielles resserrées pour les grandes banques étrangères et les sociétés de portefeuille bancaires américaines de la Réserve fédérale des États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise» et «Principaux risques et risques émergents qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et les résultats futurs».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies à la fois par les exigences de fonds propres internes et réglementaires, s'assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes pour faire face à des périodes de crise, de sorte que la Banque dépasse les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres minimums avant que ceux-ci ne s'écartent des exigences. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an, associée à la notation cible de la dette par la direction.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre à la Banque. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Un processus de surveillance périodique complet est en cours afin de planifier et de prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite de fonds propres est attribuée aux secteurs d'exploitation. L'utilisation des fonds propres fait l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la formation de nouveaux capitaux aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les incidences du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

Risque de réglementation et risque juridique

Le risque de réglementation et risque juridique est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d'autoréglementation et les codes de conduite internes, notamment les règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent («exigences légales et réglementaires»). Il comprend également les risques associés au non-respect, par la Banque ou d'autres parties à des contrats avec la Banque, des obligations contractuelles importantes ou d'engagements exécutoires similaires. Parmi les conséquences potentielles de l'incapacité à atténuer le risque de réglementation et risque juridique, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.

L'industrie des services financiers est parmi les industries les plus strictement réglementées, et l'on s'attend à ce que la direction d'une entreprise de services financiers respecte des normes élevées dans toutes ses transactions et relations d'affaires. Par conséquent, nous sommes exposés à un risque de réglementation et risque juridique dans la quasi-totalité de nos activités. Le non-respect des exigences légales et réglementaires peut non seulement donner lieu à des amendes ou à des blâmes, et mener à une poursuite, mais aussi poser un risque pour notre réputation. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les poursuites ou décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la TD.

Le risque de réglementation et risque juridique diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. C'est un risque auquel nous pouvons faire face dans le cadre normal des activités de la TD.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Le risque de réglementation et risque juridique étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. La gestion efficace de ce risque, énoncée dans un cadre de gestion du risque de réglementation et risque juridique, résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise entre les secteurs d'activité et les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque de se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise. En vertu de l'approche de la TD à la gouvernance en matière de gestion du risque, les secteurs d'activité ont la responsabilité de se conformer aux exigences légales et réglementaires dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la conformité légale et réglementaire, en plus d'en être garants. Les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, en collaboration avec le groupe chargé du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales), donnent des conseils et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de réglementation et risque juridique. Des représentants de ces groupes participent, au besoin, aux comités d'exploitation de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction des groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la tenue à niveau des processus et politiques qui permettent de s'assurer que la Banque respecte les lois et règlements qui la concernent (ainsi que ses propres politiques).

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE DE LA TD

Bien que chacun des secteurs d'activité de la TD soit responsable de l'évaluation de son risque de réglementation et risque juridique, de la conception et de la mise en œuvre des contrôles et du suivi de son profil de risque et des rapports à ce sujet, la gestion efficace du risque de réglementation et risque juridique résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise entre les secteurs d'activité et les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, grâce à : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de réglementation et risque juridique, b) des indications et services-conseils objectifs afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de réglementation et risque juridique et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent sont structurés et organisent leurs activités de façon à soutenir la surveillance indépendante et efficace du risque de réglementation et risque juridique dans toute l'entreprise, à promouvoir une culture d'intégrité, et à fournir des indications objectives de confiance. En particulier, les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité, du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent visent à bâtir et à diriger des groupes forts, résilients et durables qui gèrent efficacement le risque de réglementation et risque juridique à l'échelle mondiale, en faisant ce qui suit :

- Suivre et évaluer de manière indépendante, selon une approche fondée sur le risque, le caractère adéquat et l'efficacité des programmes de gestion du risque réglementaire et risque juridique et des contrôles au sein des entreprises, et la conformité à ces programmes et contrôles.
- Donner des indications objectives et assurer une analyse critique indépendante.
- Gérer les réformes réglementaires de manière proactive.
- Fournir à la haute direction et au comité d'audit du conseil des rapports, des conseils et des opinions de confiance et fiables sur l'état du risque de réglementation et risque juridique, des contrôles et des résultats.

Le Service juridique s'acquiesce de certaines fonctions centralisées et fournit des équipes pour soutenir la TD dans l'identification et la gestion du risque de réglementation et risque juridique, notamment en ce qui a trait aux questions liées aux informations à fournir et à la gouvernance, et la gestion des litiges afin de gérer le risque financier, de réputation et réglementaire de la Banque. En outre, les groupes chargés du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper le risque de réglementation et risque juridique de façon continue afin d'établir un repère critique pour évaluer si les contrôles internes de la TD sont efficaces pour atténuer adéquatement le risque de réglementation et risque juridique. Le Service juridique a élaboré des méthodes pour mesurer si le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des impressions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctrices coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler d'impressions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la TD et toucher n'importe quel aspect des activités de la Banque. Toutefois, il est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Par conséquent, le risque de réputation n'est pas géré indépendamment des autres principaux risques auxquels la TD est exposée, toutes les catégories de risque étant susceptibles de porter atteinte à la réputation et ainsi ternir la marque de la TD et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions régulières sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Le mandat du comité est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales et au niveau de l'entreprise dans l'ensemble de la TD pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le comité du risque de réputation voit à ce que les initiatives et activités qui lui ont été signalées ont reçu toute l'attention voulue de la haute direction et d'experts en la matière pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation avant leur mise en œuvre.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et en favorisant des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la TD.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la TD en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la TD à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques, conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la TD donne un aperçu complet de l'approche de la Banque à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la TD est approuvée par le comité du risque. Cette politique établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité d'examiner les questions touchant le risque de réputation et de les signaler, le cas échéant, au comité du risque de réputation.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le comité du risque et qui établit des pratiques courantes à adopter au sein de la TD dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouveaux produits et activités. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau stratégique et financier et au niveau de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de détail de la Banque et aux clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction, Collectivité, Environnement et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs d'exploitation et des fonctions du Siège social de la TD. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombent au CDE. Les secteurs d'exploitation de la TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur activité.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La TD gère le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit trois composantes : une politique environnementale, un cadre de gestion environnementale ainsi que des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Le SGE de la Banque est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique de l'industrie pour la gestion environnementale. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités environnementales.

À l'intérieur de son cadre de gestion environnementale, la Banque a relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels elle a pris des engagements volontaires.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le Rapport annuel sur les responsabilités de la Banque. Elles sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La TD applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros, commercial et de détail. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié au climat, la biodiversité, le risque lié à l'eau, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. En vertu de ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI-PSI), qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques liés à l'environnement, les risques sociaux et les risques liés à la gouvernance.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD, consultez le Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais/responsabilite>.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance et aux protocoles de TD Ameritrade et aussi en siégeant au conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus et protocoles de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont alignés afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise la responsabilité de la

participation dans TD Ameritrade, y compris les rencontres régulières avec le chef de la direction de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD a créé un comité de conformité conformément à une lettre de supervision fédérale des États-Unis, dont le mandat est d'avoir une vue holistique des principales questions de conformité et des faits nouveaux en matière de réglementation qui touchent toutes les activités de la Banque aux États-Unis, y compris TD Ameritrade, le cas échéant. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au conseil d'administration de la TD ou à un comité du conseil approprié.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Parmi les administrateurs désignés par la Banque, mentionnons le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, deux administrateurs indépendants de la TD et un ancien administrateur indépendant de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs désignés par la TD; sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et certaines autres exceptions limitées. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne participent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Estimations comptables critiques

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Un sommaire des principales méthodes comptables et estimations de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2015. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de 2015 de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités structurées.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés 2015 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2015 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des

intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2015 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de

sociétés de grande qualité au 31 octobre. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque fonde ses estimations des taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

Les actuaires doivent inclure dans certaines hypothèses une marge afin de tenir compte de l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir. Une fourchette de marges permises est prescrite par l'Institut canadien des actuaires à l'égard des variables liées à l'évolution des sinistres, aux recouvrements de la réassurance et au produit des placements. L'incidence des marges est désignée comme la provision pour écarts défavorables. Les indemnités attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont actualisées au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation, comme l'exige la pratique actuarielle reconnue au Canada, et une provision est constituée spécifiquement pour les écarts défavorables.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous la forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes.

Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les «modifications d'IAS 32»), qui ont clarifié les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque. La date de transition pour la Banque était le 1^{er} novembre 2013.

En raison de l'adoption des modifications d'IAS 32, certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne peuvent plus faire l'objet de compensation. Au 31 octobre 2014, les modifications d'IAS 32 avaient entraîné une augmentation des actifs dérivés et des passifs dérivés de 0,4 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2013), une augmentation des prises en pension et des mises en pension de 7,5 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013) et une augmentation des montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci de 7,8 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013).

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque.

IFRIC 21 a modifié le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications d'IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement. Les modifications d'IAS 39 n'ont pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure*. Toutes les BISI, y compris la Banque, sont tenues d'adopter IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017.

L'adoption d'IFRS 9, qui repose sur un cadre de gouvernance établi, représente une initiative importante pour la Banque et un plan de mise en place considérable. Un comité de direction codirigé par les groupes Finances et Risque a été formé et compte des représentants des groupes Technologie, Audit interne et Gestion de projets. Un plan de communication comprenant des protocoles de rapports sur l'avancement a été élaboré et prévoit la communication de rapports réguliers sur les principales décisions au comité de direction. Des séances de survol d'IFRS 9 ont eu lieu à différents niveaux de la Banque, y compris aux comités d'audit et du risque.

Le plan de mise en œuvre de la Banque comprend les étapes suivantes : a) Lancement et planification; b) Évaluation détaillée; c) Conception et élaboration de solutions; et d) Mise en œuvre, avec des flux de travail portant sur chacune des trois sections obligatoires d'IFRS 9 mentionnées ci-dessus ainsi que sur l'information financière et les obligations d'information. La Banque est en bonne voie de respecter les échéances du projet. L'étape Lancement et planification touche à son terme et les étapes Évaluation détaillée et Conception et élaboration de solutions progressent.

Voici un sommaire des nouveaux concepts comptables et états du projet selon IFRS 9 :

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en fonction du modèle d'affaires de la Banque en matière de gestion de ses actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes, le classement déterminant comment chaque actif sera évalué après la comptabilisation initiale : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est possible de choisir de détenir certains titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans virement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net. En plus des critères de classement décrits ci-dessus, IFRS 9 permet également de désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans la comptabilisation.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent en grande partie inchangés selon IFRS 9, sauf pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur. S'ils sont désignés à la juste valeur, la Banque devra comptabiliser la variation de la juste valeur des passifs financiers découlant de variations du risque de crédit de la Banque dans les autres éléments du résultat global.

La Banque a défini ses modèles d'affaires importants et évalue actuellement les caractéristiques des flux de trésorerie de l'ensemble des actifs financiers qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9.

Dépréciation

IFRS 9 met en place un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplacera l'actuel modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Actuellement, des pertes de valeur sont comptabilisées lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Selon IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées dans le résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne, ce qui pourrait hâter la comptabilisation des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

Selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, une dépréciation équivalant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée, selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Si la qualité du crédit s'améliore ensuite, de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes sera de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues correspondront à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie restante de l'instrument financier et tiendront compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur notre évaluation du risque de crédit. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance possible dans les 12 mois suivant la date de clôture. Le modèle d'IFRS 9 se divise en trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les instruments productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les instruments productifs dont le risque de crédit a augmenté de façon importante, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les actifs financiers non productifs.

Le nouveau modèle de dépréciation s'appliquera à tous les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque évalue actuellement les exigences technologiques que requiert le suivi de la migration du crédit selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues ainsi que l'incidence sur les paramètres de risques et les processus de modélisation du risque de crédit.

Modèle général de comptabilité de couverture

IFRS 9 met en place un nouveau modèle de comptabilité de couverture général qui harmonise mieux la comptabilisation et les activités de gestion du risque. Selon la nouvelle norme, un éventail plus large d'éléments couverts, de risques couverts et de types d'instruments de couverture sont admissibles à la comptabilité de couverture. Les tests pour établir l'efficacité seront davantage axés sur l'établissement d'un lien économique, sur l'atteinte d'un ratio de couverture cible et sur la surveillance de l'exposition au risque de crédit. La cessation volontaire de la comptabilité de couverture pour des relations de couverture n'est plus autorisée, sauf dans des circonstances limitées en fonction des objectifs de gestion du risque des stratégies de couverture. La Banque doit faire un choix de méthode comptable, soit adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture générale d'IFRS 9 ou continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39. La Banque continue d'évaluer ce choix de méthode comptable, conformément au plan de projet.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. Cette norme doit être appliquée rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2015. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2015.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2015. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2015 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2015.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2015, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 64 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Aux		
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total		Total
							31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Valeurs mobilières disponibles à la vente									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	161 \$	3 928 \$	7 653 \$	2 689 \$	– \$	– \$	14 431 \$	8 404 \$	9 329 \$
Coût amorti	160	3 922	7 671	2 697	–	–	14 450	8 355	9 301
Rendement	1,64 %	1,67 %	1,41 %	1,41 %	– %	– %	1,48 %	1,82 %	0,69 %
<i>Provinces</i>									
Juste valeur	454	1 935	1 911	2 876	9	–	7 185	4 545	2 588
Coût amorti	454	1 926	1 912	2 933	8	–	7 233	4 518	2 569
Rendement	1,16 %	1,83 %	1,83 %	2,28 %	4,44 %	– %	1,98 %	2,08 %	1,16 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis									
Juste valeur	145	–	–	10 491	–	–	10 636	152	141
Coût amorti	145	–	–	10 566	–	–	10 711	152	141
Rendement	0,04 %	– %	– %	1,83 %	– %	– %	1,81 %	0,12 %	0,14 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	402	1 051	2 153	1 847	6 496	–	11 949	11 978	15 035
Coût amorti	399	1 042	2 090	1 816	6 468	–	11 815	11 798	14 830
Rendement	2,52 %	1,86 %	1,50 %	2,32 %	1,56 %	– %	1,73 %	1,81 %	1,85 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	1 866	1 224	4 145	4 420	–	–	11 655	3 322	7 994
Coût amorti	1 865	1 223	4 159	4 466	–	–	11 713	3 313	7 978
Rendement	0,44 %	0,53 %	1,43 %	1,64 %	– %	– %	1,26 %	1,67 %	1,25 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes									
Juste valeur	456	1 540	2 064	–	–	–	4 060	3 306	2 810
Coût amorti	454	1 507	2 060	–	–	–	4 021	3 256	2 791
Rendement	2,11 %	2,32 %	1,76 %	– %	– %	– %	2,01 %	2,24 %	2,26 %
Autres titres de créance									
Titres adossés à des créances mobilières									
Juste valeur	1 688	1 103	1 975	6 113	5 883	–	16 762	18 903	29 320
Coût amorti	1 687	1 104	1 976	6 136	6 018	–	16 921	18 831	29 252
Rendement	1,18 %	1,04 %	1,05 %	1,67 %	1,04 %	– %	1,28 %	1,06 %	1,01 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	–	–	–	–	916	–	916	1 722	963
Coût amorti	–	–	–	–	921	–	921	1 713	948
Rendement	– %	– %	– %	– %	2,13 %	– %	2,13 %	2,77 %	1,75 %
Obligations de sociétés et autres									
Juste valeur	1 221	4 513	2 456	433	142	–	8 765	8 099	8 653
Coût amorti	1 216	4 521	2 461	433	139	–	8 770	8 008	8 471
Rendement	3,08 %	2,91 %	2,75 %	3,52 %	5,38 %	– %	2,96 %	2,91 %	3,12 %
Titres de capitaux propres									
Actions ordinaires									
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 858	1 858	1 760	1 640
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 770	1 770	1 642	1 560
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	5,42 %	5,42 %	4,74 %	3,69 %
Actions privilégiées									
Juste valeur	–	–	–	–	–	114	114	171	166
Coût amorti	–	–	–	–	–	112	112	153	152
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	4,33 %	4,33 %	1,26 %	3,70 %
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction									
Juste valeur	85	78	23	208	57	–	451	646	905
Coût amorti	83	75	19	185	58	–	420	596	835
Rendement	8,77 %	8,32 %	8,25 %	5,87 %	4,84 %	– %	6,84 %	4,61 %	7,46 %
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente									
Juste valeur	6 478 \$	15 372 \$	22 380 \$	29 077 \$	13 503 \$	1 972 \$	88 782 \$	63 008 \$	79 544 \$
Coût amorti	6 463	15 320	22 348	29 232	13 612	1 882	88 857	62 335	78 828
Rendement	1,44 %	1,99 %	1,60 %	1,82 %	1,40 %	5,35 %	1,89 %	1,89 %	1,56 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Au 31 octobre 2015, comprennent des valeurs mobilières de respectivement 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon et 8,6 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne, dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres. Au cours des exercices précédents, il n'y avait pas de valeurs mobilières détenues qui dépassaient 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 64 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1,2} (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Aux		
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total		
							31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	60 \$	– \$	923 \$	– \$	– \$	– \$	983 \$	– \$	259 \$
Coût amorti	59	–	915	–	–	–	974	–	259
Rendement	0,42 %	– %	1,87 %	– %	– %	– %	1,78 %	– %	0,99 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	–	2 582	6 608	6 391	3 266	–	18 847	18 879	12 513
Coût amorti	–	2 567	6 575	6 243	3 263	–	18 648	18 792	12 551
Rendement	– %	1,58 %	1,85 %	2,29 %	2,24 %	– %	2,03 %	2,04 %	2,09 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	5 811	8 812	8 695	947	–	–	24 265	15 492	13 103
Coût amorti	5 804	8 696	8 610	935	–	–	24 045	15 327	13 080
Rendement	1,09 %	0,58 %	0,23 %	0,33 %	– %	– %	0,57 %	1,00 %	1,31 %
Autres titres de créance									
Autres émetteurs									
Juste valeur	872	3 507	11 849	2 612	11 807	–	30 647	22 955	4 075
Coût amorti	878	3 491	11 842	2 616	11 956	–	30 783	22 858	4 071
Rendement	2,94 %	1,84 %	0,84 %	1,26 %	2,00 %	– %	1,50 %	1,08 %	2,22 %
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance									
Juste valeur	6 743 \$	14 901 \$	28 075 \$	9 950 \$	15 073 \$	– \$	74 742 \$	57 326 \$	29 950 \$
Coût amorti	6 741	14 754	27 942	9 794	15 219	–	74 450	56 977	29 961
Rendement	1,32 %	1,05 %	0,92 %	1,83 %	2,05 %	– %	1,33 %	1,38 %	1,76 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Au 31 octobre 2015, comprennent des valeurs mobilières de respectivement 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon et 8,6 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne, dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres. Au cours des exercices précédents, il n'y avait pas de valeurs mobilières détenues qui dépassaient 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 65 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>								
	Durée restante jusqu'à l'échéance								
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012	Total 31 octobre 2011
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	38 764 \$	141 728 \$	4 517 \$	185 009 \$	175 125 \$	164 389 \$	154 247 \$	142 297 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	44 270	17 040	7	61 317	59 568	61 581	64 753	65 531	
Prêts-auto indirects	392	8 838	9 808	19 038	16 475	14 666	13 965	13 607	
Divers	14 624	214	1 237	16 075	16 116	15 193	14 574	15 380	
Cartes de crédit	17 941	–	–	17 941	17 927	15 288	14 236	8 094	
Total des prêts aux particuliers	115 991	167 820	15 569	299 380	285 211	271 117	261 775	244 909	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	5 212	5 160	4 490	14 862	14 604	13 685	12 477	10 738	
Non résidentiels	7 516	2 311	1 503	11 330	9 768	8 153	7 252	5 899	
Total des prêts immobiliers	12 728	7 471	5 993	26 192	24 372	21 838	19 729	16 637	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	53 961	20 508	9 686	84 155	71 814	64 272	55 797	51 720	
Total des prêts – Canada	169 952	188 328	25 255	383 535	357 025	335 389	317 572	296 629	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	283	112	26 527	26 922	23 335	20 945	17 362	12 495	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	10 791	206	2 337	13 334	11 665	10 607	10 122	9 654	
Prêts-auto indirects	6 048	17 664	1 150	24 862	18 782	16 323	13 466	9 741	
Divers	203	436	54	693	615	533	490	449	
Cartes de crédit	12 274	–	–	12 274	7 637	6 900	1 097	892	
Total des prêts aux particuliers	29 599	18 418	30 068	78 085	62 034	55 308	42 537	33 231	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	1 143	2 446	2 102	5 691	4 294	3 470	3 015	3 101	
Non résidentiels	1 620	9 416	7 281	18 317	14 037	12 084	10 831	9 443	
Total des prêts immobiliers	2 763	11 862	9 383	24 008	18 331	15 554	13 846	12 544	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	14 682	41 127	41 408	97 217	69 417	55 000	47 181	41 853	
Total des prêts – États-Unis	44 281	59 545	71 476	175 302	131 451	110 308	89 718	75 084	
Autres pays									
Prêts aux particuliers	4	1	–	5	9	10	11	12	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 760	218	–	1 978	2 124	2 240	2 653	3 520	
Total des prêts – Autres pays	1 764	219	–	1 983	2 133	2 250	2 664	3 532	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	143	364	1 680	2 187	2 695	3 744	4 994	6 511	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	145	523	746	1 414	1 713	2 485	3 767	5 560	
Total – Autres prêts	288	887	2 426	3 601	4 408	6 229	8 761	12 071	
Total des prêts	216 285 \$	248 979 \$	99 157 \$	564 421 \$	495 017 \$	454 176 \$	418 715 \$	387 316 \$	

TABLEAU 66 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>									
	31 octobre 2015		31 octobre 2014		31 octobre 2013		31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	176 316 \$	66 949 \$	155 614 \$	59 555 \$	158 435 \$	45 395 \$	133 730 \$	37 781 \$	90 753 \$	28 301 \$
Taux variable	72 663	32 208	73 672	24 991	60 401	23 065	58 199	20 867	56 904	16 764
Total	248 979 \$	99 157 \$	229 286 \$	84 546 \$	218 836 \$	68 460 \$	191 929 \$	58 648 \$	147 657 \$	45 065 \$

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre présentée dans le tableau suivant.

TABLEAU 67 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015	2014	2013	2012	2011
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	3 028	2 855	2 644	2 314	2 309
Provision pour pertes sur créances	1 683	1 557	1 631	1 795	1 490
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	23	21	20	18	11
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	13	13	18	16	12
Prêts-auto indirects	224	207	160	155	155
Divers	218	234	274	310	329
Cartes de crédit	638	582	543	335	365
Total des prêts aux particuliers	1 116	1 057	1 015	834	872
Prêts immobiliers					
Résidentiels	4	1	2	3	3
Non résidentiels	3	3	3	4	3
Total des prêts immobiliers	7	4	5	7	6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	74	109	104	108	102
Total Canada	1 190	1 166	1 119	942	974
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	16	17	33	42	30
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	47	43	65	101	74
Prêts-auto indirects	206	232	231	145	55
Divers	101	79	74	67	69
Cartes de crédit	454	288	56	50	54
Total des prêts aux particuliers	824	659	459	405	282
Prêts immobiliers					
Résidentiels	5	12	16	91	113
Non résidentiels	22	18	59	84	60
Total des prêts immobiliers	27	30	75	175	173
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	124	117	191	385	373
Total États-Unis	948	776	650	790	655
Autres pays					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	–	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	13	5	11	–	48
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	6	20	38	112	39
Total – Autres prêts	19	25	49	112	87
Total des radiations en diminution du portefeuille	2 157	1 967	1 818	1 844	1 716
Recouvrements					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	1	5	3	4	4
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	2	5	2	3	1
Prêts-auto indirects	78	138	35	20	20
Divers	58	60	55	51	48
Cartes de crédit	124	109	101	46	43
Total des prêts aux particuliers	263	317	196	124	116
Prêts immobiliers					
Résidentiels	1	1	1	1	–
Non résidentiels	1	2	1	1	1
Total des prêts immobiliers	2	3	2	2	1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	33	29	28	25	27
Total Canada	296	346	224	149	143
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	11	10	17	15	9
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	5	5	4	6	3
Prêts-auto indirects	83	12	64	35	14
Divers	23	20	22	19	20
Cartes de crédit	113	60	5	5	4
Total des prêts aux particuliers	235	107	112	80	50
Prêts immobiliers					
Résidentiels	9	14	8	8	9
Non résidentiels	9	15	10	13	8
Total des prêts immobiliers	18	29	18	21	17
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	50	73	49	57	71
Total États-Unis	285	180	161	137	121
Autres pays					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1	–	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	1	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	–	–	–	–	–
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	19	7	9	1	–
Total – Autres prêts	19	7	9	1	–
Total des recouvrements portés au portefeuille	601	533	394	287	264
Radiations nettes	(1 556)	(1 434)	(1 424)	(1 557)	(1 452)
Cessions	(3)	–	(41)	–	–
Écarts de conversion et autres ajustements	321	112	46	20	(28)
Total de la provision pour pertes sur créances	3 473	3 090	2 856	2 572	2 319
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	39	62	1	(72)	5
Provision pour pertes sur prêts – solde à la fin de l'exercice	3 434	3 028	2 855	2 644	2 314
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,30 %	0,31 %	0,33 %	0,39 %	0,40 %

¹ Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» à la note 8 des états financiers consolidés de 2015 de la Banque.

³ La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 68 : DÉPÔTS MOYENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les</i>								
	31 octobre 2015			31 octobre 2014			31 octobre 2013		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada¹									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	6 685 \$	– \$	– %	5 405 \$	– \$	– %	4 050 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	45 081	570	1,26	38 443	597	1,55	35 768	443	1,24
Dépôts sur préavis	172 124	306	0,18	159 687	421	0,26	144 463	459	0,32
Dépôts à terme	146 714	2 112	1,44	120 493	1 934	1,61	110 648	2 039	1,84
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	370 604	2 988	0,81	324 028	2 952	0,91	294 929	2 941	1,00
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	8 723	–	–	6 961	–	–	7 544	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	2 812	4	0,14	1 387	3	0,22	897	3	0,33
Dépôts sur préavis	239 078	842	0,35	196 735	1 059	0,54	170 255	1 222	0,72
Dépôts à terme	94 016	313	0,33	74 999	216	0,29	70 034	248	0,35
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	344 629	1 159	0,34	280 082	1 278	0,46	248 730	1 473	0,59
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	55	–	–	20	–	–	10	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	1 874	5	0,27	1 803	2	0,11	2 557	6	0,23
Dépôts sur préavis	2	–	–	27	–	–	28	–	–
Dépôts à terme	17 042	90	0,53	17 951	81	0,45	9 435	41	0,43
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	18 973	95	0,50	19 801	83	0,42	12 030	47	0,39
Total – Dépôts moyens	734 206 \$	4 242 \$	0,58 %	623 911 \$	4 313 \$	0,69 %	555 689 \$	4 461 \$	0,80 %

¹ Au 31 octobre 2015, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 13 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014, 7 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

TABLEAU 69 : DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>				
	Durée restante jusqu'à l'échéance				
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total
	31 octobre 2015				
Canada	31 147 \$	4 234 \$	20 715 \$	64 989 \$	121 085 \$
États-Unis	28 018	27 687	14 672	2 545	72 922
Autres pays	10 222	4 976	4 168	–	19 366
Total	69 387 \$	36 897 \$	39 555 \$	67 534 \$	213 373 \$
	31 octobre 2014				
Canada	23 860 \$	3 411 \$	13 461 \$	54 743 \$	95 475 \$
États-Unis	32 950	13 359	28 012	2 380	76 701
Autres pays	12 131	1 985	1 446	–	15 562
Total	68 941 \$	18 755 \$	42 919 \$	57 123 \$	187 738 \$
	31 octobre 2013				
Canada	25 229 \$	5 196 \$	8 695 \$	36 036 \$	75 156 \$
États-Unis	41 595	15 634	7 974	1 684	66 887
Autres pays	11 141	4 504	77	18	15 740
Total	77 965 \$	25 334 \$	16 746 \$	37 738 \$	157 783 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 70 : EMPRUNTS À COURT TERME¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>		
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	67 156 \$	53 112 \$	34 414 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	75 082	62 025	46 234
Solde maximal à la fin du mois	74 669	55 944	42 726
Taux moyen pondéré au 31 octobre	0,25 %	0,39 %	0,43 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	0,37	0,38	0,45

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015.

ANNEXE 99.3

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la Banque) est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2015. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2015.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2015, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



Bharat B. Masrani
Président du Groupe et
chef de la direction



Colleen M. Johnston
Chef des finances

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2015 et 2014 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2015 et 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre question

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2015 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 2 décembre 2015.



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2015, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2015, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2015 et 2014, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 2 décembre 2015 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2015

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 154 \$	2 781 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	42 483	43 773
	45 637	46 554
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Notes 5, 7)	95 157	101 173
Dérivés (Notes 5, 11)	69 438	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	4 378	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 5, 7)	88 782	63 008
	257 755	224 722
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)	74 450	56 977
Valeurs mobilières prises en pension	97 364	82 556
Prêts (Note 8)		
Prêts hypothécaires résidentiels	212 373	198 912
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	135 471	123 411
Cartes de crédit	30 215	25 570
Entreprises et gouvernements	167 529	131 349
Titres de créance classés comme prêts	2 187	2 695
	547 775	481 937
Provision pour pertes sur prêts (Note 8)	(3 434)	(3 028)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	544 341	478 909
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 646	13 080
Participation dans TD Ameritrade (Note 12)	6 683	5 569
Goodwill (Note 14)	16 337	14 233
Autres immobilisations incorporelles (Note 14)	2 671	2 680
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15)	5 314	4 930
Actifs d'impôt différé (Note 26)	1 931	2 008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 996	17 130
Autres actifs (Note 16)	13 248	11 163
	84 826	70 793
Total de l'actif	1 104 373 \$	960 511 \$
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17)	74 759 \$	59 334 \$
Dérivés (Notes 5, 11)	57 218	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9)	10 986	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	1 415	3 250
	144 378	124 991
Dépôts (Note 17)		
Particuliers	395 818	343 240
Banques	17 080	15 771
Entreprises et gouvernements	282 678	241 705
	695 576	600 716
Divers		
Acceptations	16 646	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	38 803	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	67 156	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti (Note 9)	22 743	24 960
Montants à payer aux courtiers et aux clients	22 664	18 195
Passifs liés aux assurances	6 519	6 079
Autres passifs (Note 18)	14 223	15 897
	188 754	170 788
Billets et débetures subordonnés (Note 19)	8 637	7 785
Total du passif	1 037 345	904 280
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 1 856,2 au 31 octobre 2015 et 1 846,2 au 31 octobre 2014) (Note 21)	20 294	19 811
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 108,0 au 31 octobre 2015 et 88,0 au 31 octobre 2014) (Note 21)	2 700	2 200
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (1,1) au 31 octobre 2015 et (1,6) au 31 octobre 2014) (Note 21)	(49)	(54)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : (0,1) au 31 octobre 2015 et (0,04) au 31 octobre 2014) (Note 21)	(3)	(1)
Surplus d'apport	214	205
Résultats non distribués	32 053	27 585
Cumul des autres éléments du résultat global	10 209	4 936
	65 418	54 682
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	1 610	1 549
Total des capitaux propres	67 028	56 231
Total du passif et des capitaux propres	1 104 373 \$	960 511 \$

Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction



William E. Bennett
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Produits d'intérêts			
Prêts	20 319 \$	19 716 \$	18 498 \$
Valeurs mobilières			
Intérêts	3 155	2 913	2 965
Dividendes	1 214	1 173	1 048
Dépôts auprès de banques	142	126	104
	24 830	23 928	22 615
Charges d'intérêts			
Dépôts	4 242	4 313	4 461
Passifs de titrisation	593	777	927
Billets et débiteures subordonnés	390	412	447
Divers	881	842	706
	6 106	6 344	6 541
Produits d'intérêts nets	18 724	17 584	16 074
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	3 683	3 346	2 834
Commissions sur crédit	925	845	785
Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières (Note 7)	79	173	304
Produit (perte) de négociation (Note 22)	(223)	(349)	(279)
Frais de service	2 376	2 152	1 966
Services de cartes	1 766	1 552	1 220
Produits d'assurance (Note 23)	3 758	3 883	3 734
Honoraires de fiducie	150	150	148
Autres produits (pertes)	188	625	473
	12 702	12 377	11 185
Total des produits	31 426	29 961	27 259
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	1 683	1 557	1 631
Indemnisations d'assurance et charges connexes (Note 23)	2 500	2 833	3 056
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel (Note 25)	9 043	8 451	7 651
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 719	1 549	1 456
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	892	810	847
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	662	598	521
Marketing et développement des affaires	728	756	685
Frais de restructuration	686	29	129
Frais liés aux activités de courtage	324	321	317
Services professionnels et services-conseils	1 032	991	1 009
Communications	273	283	281
Divers	2 714	2 708	2 173
	18 073	16 496	15 069
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	9 170	9 075	7 503
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 26)	1 523	1 512	1 135
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 12)	377	320	272
Résultat net	8 024	7 883	6 640
Dividendes sur actions privilégiées	99	143	185
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	7 925 \$	7 740 \$	6 455 \$
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	112 \$	107 \$	105 \$
Actionnaires ordinaires	7 813	7 633	6 350
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 27)			
De base	1 849,2	1 839,1	1 837,9
Dilué	1 854,1	1 845,3	1 845,1
Résultat par action (en dollars) (Note 27)			
De base	4,22 \$	4,15 \$	3,46 \$
Dilué	4,21	4,14	3,44
Dividendes par action (en dollars)	2,00	1,84	1,62

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Résultat net	8 024 \$	7 883 \$	6 640 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
<i>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</i>			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(464)	69	(472)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	(93)	(163)	(271)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	8 090	3 697	1 885
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger ³	–	(13)	4
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture ⁴	(2 764)	(1 390)	(737)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger ⁵	–	13	(4)
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁶	4 805	2 439	(86)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁷	(4 301)	(2 875)	(805)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</i>			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel ⁸	400	(458)	339
	5 673	1 319	(147)
Résultat global pour l'exercice	13 697 \$	9 202 \$	6 493 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires privilégiés	99 \$	143 \$	185 \$
Actionnaires ordinaires	13 486	8 952	6 203
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	112	107	105

¹ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 210 millions de dollars en 2015 (charge d'impôt sur le résultat de 67 millions de dollars en 2014; recouvrement d'impôt sur le résultat de 285 millions de dollars en 2013).

² Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 78 millions de dollars en 2015 (charge d'impôt sur le résultat de 81 millions de dollars en 2014; charge d'impôt sur le résultat de 136 millions de dollars en 2013).

³ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2015 (charge d'impôt sur le résultat de néant en 2014; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2013).

⁴ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 985 millions de dollars en 2015 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 488 millions de dollars en 2014; recouvrement d'impôt sur le résultat de 264 millions de dollars en 2013).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2015 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 4 millions de dollars en 2014; charge d'impôt sur le résultat de 1 million de dollars en 2013).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 2 926 millions de dollars en 2015 (charge d'impôt sur le résultat de 1 394 millions de dollars en 2014; charge d'impôt sur le résultat de 140 millions de dollars en 2013).

⁷ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 2 744 millions de dollars en 2015 (charge d'impôt sur le résultat de 1 617 millions de dollars en 2014; charge d'impôt sur le résultat de 587 millions de dollars en 2013).

⁸ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 147 millions de dollars en 2015 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 210 millions de dollars en 2014; charge d'impôt sur le résultat de 172 millions de dollars en 2013).

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	19 811 \$	19 316 \$	18 691 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	128	199	297
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	355	339	515
Rachat d'actions aux fins d'annulation	–	(43)	(187)
Solde à la fin de l'exercice	20 294	19 811	19 316
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	2 200	3 395	3 395
Émission d'actions	1 200	1 000	–
Rachat d'actions	(700)	(2 195)	–
Solde à la fin de l'exercice	2 700	2 200	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(54)	(145)	(166)
Achat d'actions	(5 269)	(4 197)	(3 552)
Vente d'actions	5 274	4 288	3 573
Solde à la fin de l'exercice	(49)	(54)	(145)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(1)	(2)	(1)
Achat d'actions	(244)	(154)	(86)
Vente d'actions	242	155	85
Solde à la fin de l'exercice	(3)	(1)	(2)
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	205	170	196
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	25	48	(3)
Options sur actions (Note 24)	–	(5)	(25)
Divers	(16)	(8)	2
Solde à la fin de l'exercice	214	205	170
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	27 585	23 982	20 863
Résultat net attribuable aux actionnaires	7 912	7 776	6 535
Dividendes sur actions ordinaires	(3 700)	(3 384)	(2 977)
Dividendes sur actions privilégiées	(99)	(143)	(185)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	(28)	(11)	–
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires et d'actions privilégiées	(17)	(177)	(593)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	400	(458)	339
Solde à la fin de l'exercice	32 053	27 585	23 982
Cumul des autres éléments du résultat global			
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>			
Solde au début de l'exercice	638	732	1 475
Autres éléments du résultat global	(557)	(94)	(743)
Solde à la fin de l'exercice	81	638	732
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>			
Solde au début de l'exercice	3 029	722	(426)
Autres éléments du résultat global	5 326	2 307	1 148
Solde à la fin de l'exercice	8 355	3 029	722
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>			
Solde au début de l'exercice	1 269	1 705	2 596
Autres éléments du résultat global	504	(436)	(891)
Solde à la fin de l'exercice	1 773	1 269	1 705
Total	10 209	4 936	3 159
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			
Solde au début de l'exercice	1 549	1 508	1 477
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	112	107	105
Divers	(51)	(66)	(74)
Solde à la fin de l'exercice	1 610	1 549	1 508
Total des capitaux propres	67 028 \$	56 231 \$	51 383 \$

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Pour les exercices clos les 31 octobre</i>		
	2015	2014	2013
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat	9 547 \$	9 395 \$	7 775 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	1 683	1 557	1 631
Amortissement (Note 15)	588	533	518
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	662	598	521
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 7)	(79)	(173)	(304)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée (Note 12)	(377)	(320)	(272)
Impôt différé (Note 26)	(352)	31	(370)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 16, 18)	(294)	(204)	(425)
Valeurs mobilières vendues à découvert	(662)	(2 364)	8 391
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	6 016	767	(7 409)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(63 947)	(33 717)	(33 820)
Dépôts	108 446	72 059	64 449
Dérivés	(7 633)	(4 597)	(4 068)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	371	1 783	(364)
Passifs de titrisation	(2 429)	(11 394)	(3 962)
Divers	(16 267)	(8 041)	(5 007)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	35 273	25 913	27 284
Flux de trésorerie des activités de financement			
Variation des valeurs mobilières mises en pension	14 044	13 494	(4 402)
Émission de billets et de débentures subordonnés (Note 19)	2 500	-	-
Rachat de billets et de débentures subordonnés (Note 19)	(1 675)	(150)	(3 400)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	108	168	247
Émission d'actions privilégiées (Note 21)	1 184	989	-
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	-	(220)	(780)
Rachat d'actions privilégiées (Note 21)	(717)	(2 195)	-
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	5 541	4 491	3 655
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(5 513)	(4 351)	(3 638)
Dividendes versés	(3 444)	(3 188)	(2 647)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(112)	(107)	(105)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	11 916	8 931	(11 070)
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	1 290	(15 190)	(7 075)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 7)			
Achats	(58 775)	(38 887)	(58 102)
Produit tiré des échéances	27 055	30 032	39 468
Produit tiré des ventes	6 631	6 403	18 189
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)			
Achats	(15 120)	(9 258)	(11 352)
Produit tiré des échéances	9 688	6 542	2 873
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	(23)	(37)	(489)
Produit tiré des échéances	875	1 263	1 399
Produit tiré des ventes	-	10	1 030
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	(972)	(828)	(751)
Variations des valeurs mobilières acquises dans le cadre de prises en pension	(14 808)	(13 069)	4 915
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de la vente d'actions de TD Ameritrade (Notes 12, 13)	(2 918)	(2 768)	(6 211)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(47 077)	(35 787)	(16 106)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	261	143	37
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	373	(800)	145
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	2 781	3 581	3 436
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	3 154 \$	2 781 \$	3 581 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	554 \$	1 241 \$	869 \$
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	6 167	6 478	6 931
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	23 483	22 685	21 532
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	1 216	1 179	1 018

Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, des principales méthodes comptables suivies et des informations fournies s'y rapportant, une liste de toutes les notes est présentée ci-dessous.

Note	Sujet	Page
1	Nature des activités	10
2	Sommaire des principales méthodes comptables	10
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	20
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	23
5	Évaluations à la juste valeur	23
6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	36
7	Valeurs mobilières	37
8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	43
9	Transferts d'actifs financiers	47
10	Entités structurées	48
11	Dérivés	51
12	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	58
13	Acquisitions et cessions importantes	59
14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	60
15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	62
16	Autres actifs	62
17	Dépôts	63
18	Autres passifs	64
19	Billets et débetures subordonnés	64
20	Titres de fiducie de capital	65
21	Capitaux propres	65
22	Produits liés aux activités de négociation	68
23	Assurance	68
24	Rémunération fondée sur des actions	73
25	Avantages du personnel	74
26	Impôt sur le résultat	79
27	Résultat par action	80
28	Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	81
29	Transactions entre parties liées	85
30	Informations sectorielles	86
31	Risque de taux d'intérêt	88
32	Risque de crédit	90
33	Fonds propres réglementaires	94
34	Gestion des risques	95
35	Renseignements sur les filiales	96
36	Événement postérieur à la date du bilan	97

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2, ainsi qu'en appliquant les nouvelles normes IFRS et modifications de normes IFRS (normes et modifications de normes IFRS pour 2015) qui ont été adoptées rétrospectivement par la Banque et qui sont décrites à la note 4. Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 2 décembre 2015.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2015 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité : 1) lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; 2) qu'elle est exposée à des risques ou des rendements importants liés à l'entité; 3) et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme «les rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées, notamment les entités ad hoc, sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;

- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement; ou
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentées dans l'état du résultat consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de gestion de placements sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou à une date donnée, ou selon les actifs administrés par mandat de placement. Les honoraires d'administration peuvent correspondre à un montant fixe par compte-client ou être établis à partir d'un pourcentage des actifs gérés quotidiens, mensuels ou annuels pour les comptes institutionnels. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie et autres produits d'honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs

financiers, ou les deux, est géré, et sa performance est évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les actifs financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen pondéré et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective de dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs sont également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Prêts et provision pour pertes sur prêts

Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, des sorties du bilan et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Dépréciation des prêts, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme un prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Pour les titres de créance douteux bruts classés comme prêts, après toute comptabilisation de dépréciation, les

produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

Prêts renégociés

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur. Une fois le prêt modifié, une dépréciation additionnelle est comptabilisée si la Banque détermine que la valeur de réalisation estimée du prêt modifié a diminué en raison de cette modification. Les prêts modifiés sont soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques existantes de la Banque en matière de dépréciation.

Provision pour perte sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des sorties nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établit des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouverts. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie sont passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances surviennent qui indiquent la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, le défaut est défini en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis ne sont pas amortis. Les prêts acquis sont soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux

d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts par rapport à la valeur comptable des prêts. La dépréciation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne sont pas constatés.

Prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes visées assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif est incluse dans l'actif compensatoire à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en compte dans le calcul de l'ajustement de l'actif compensatoire, comme il est décrit ci-dessus.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au titre des acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Billets et débiteures subordonnés

Les billets et débiteures subordonnés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et par la suite, au coût amorti. Les charges d'intérêts, y compris les coûts de transactions incorporés à l'actif, sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Garanties

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les garanties, y compris les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

CAPITAL SOCIAL

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction dans le but surtout de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaie étrangère ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être réinvestis à l'avenir. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change ayant prévalu pendant l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au cours de clôture à la fin de la période, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille, comme décrit à la note 5, et utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est passé en résultat à la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de

transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, la différence entre les valeurs comptables respectives étant comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de vente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la

trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement dans les charges autres que d'intérêts et les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation selon les IFRS ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et est appliquée au solde du goodwill. Une perte de valeur ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	3 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restante à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés).

Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur sont comptabilisées dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite de l'incidence des couvertures, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée, déduction faite de la réassurance, principalement les contrats d'assurances multirisques, sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées progressivement dans les produits autres que d'intérêts sur la durée des polices, à l'exception des contrats dont la période de risque diffère de façon importante de la durée du contrat. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les autres passifs, y compris les primes attribuables aux réassureurs. La part des réassureurs est comptabilisée à titre d'actif dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées.

Pour les assurances multirisques, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure où les événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les variations des passifs actuariels sont comptabilisées dans les indemnisations d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Toute augmentation des provisions en raison du passage du temps est comptabilisée comme des charges d'intérêts.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour utiliser les différences temporaires déductibles. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait

une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation

de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque fonde ses estimations des taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

Les actuaires doivent inclure dans certaines hypothèses une marge afin de tenir compte de l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir. Une fourchette de marges permises est prescrite par l'Institut canadien des actuaires à l'égard des variables liées à l'évolution des sinistres, aux recouvrements de la réassurance et au produit des placements. L'incidence des marges est désignée comme la provision pour écarts défavorables. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont actualisées au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation, comme l'exige la pratique actuarielle reconnue au Canada, et une provision est constituée spécifiquement pour les écarts défavorables.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes.

Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les « modifications d'IAS 32 »), qui ont clarifié les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque. La date de transition pour la Banque était le 1^{er} novembre 2013.

En raison de l'adoption des modifications d'IAS 32, certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne peuvent plus faire l'objet de compensation selon ces modifications. Au 31 octobre 2014, les modifications d'IAS 32 ont entraîné une augmentation des actifs dérivés et des passifs dérivés de 0,4 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2013), une augmentation des prises en pension et des mises en pension de 7,5 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013) et une augmentation des montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci de 7,8 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013).

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque.

IFRIC 21 a modifié le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications d'IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement. Les modifications d'IAS 39 n'ont pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39.

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure*. Toutes les banques d'importance systémique intérieure (BSI), y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. L'adoption d'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Banque, qui repose sur un cadre de gouvernance établi et un plan solide de mise en place.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. Cette norme doit être appliquée rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

NOTE 5 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

GOVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction à la catégorie disponibles à la vente, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes de taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant

aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens reçus en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après ajustement pour tenir compte de la valeur des biens reçus en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et avantages implicites du marché sont dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction.

Le RVF s'applique à la fois aux actifs et aux passifs, mais se rapporte surtout aux actifs dérivés non garantis étant donné que l'incidence du risque de crédit propre de la Banque, composante importante des coûts de financement, est déjà intégrée dans l'évaluation des passifs dérivés non garantis par l'application du rajustement de la valeur du débit. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les courbes des obligations hypothécaires du Canada.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Autres passifs financiers désignés à la juste valeur

Pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marchés observables comme les courbes de rendement de titres de référence. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables. La Banque prend actuellement des engagements de prêts hypothécaires envers ses clients afin de leur accorder un prêt hypothécaire à taux fixe avant la date prévue de leur financement. La Banque évalue les engagements de prêts au moyen d'un modèle d'évaluation des options et par des ajustements calculés à l'aide d'un taux de prêt prévu afin d'établir précisément la juste valeur. Le taux de prêt prévu représente la meilleure estimation de la Banque, fondée sur une analyse historique,

quant aux montants des engagements de prêts qui seront réellement financés. Si des prorogations d'engagement sont exercées par l'emprunteur, la Banque réévaluera l'option vendue à la juste valeur.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas par la suite évalués à la juste valeur comprennent les prêts, les dépôts, certains passifs de titrisation, certaines valeurs mobilières prises en pension, les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débentures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, engagements de clients au titre d'acceptations et acceptations.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 154 \$	3 154 \$	2 781 \$	2 781 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	42 483	42 483	43 773	43 773
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ²				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	43 667	44 095	34 119	34 371
Autres titres de créance	30 783	30 647	22 858	22 955
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	74 450	74 742	56 977	57 326
Valeurs mobilières prises en pension	97 364	97 364	82 556	82 556
Prêts	542 418	544 862	476 486	480 314
Titres de créance classés comme prêts	1 923	2 166	2 423	2 730
Total des prêts	544 341	547 028	478 909	483 044
Autres				
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 646	16 646	13 080	13 080
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 996	21 996	17 130	17 130
Autres actifs	4 247	4 247	3 590	3 590
Total des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	804 681 \$	807 660 \$	698 796 \$	703 280 \$
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	695 576 \$	697 376 \$	600 716 \$	601 705 \$
Acceptations	16 646	16 646	13 080	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	67 156	67 156	53 112	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti	22 743	23 156	24 960	25 271
Montants à payer aux courtiers et aux clients	22 664	22 664	18 195	18 195
Autres passifs	7 788	7 826	9 926	9 958
Billets et débentures subordonnés	8 637	8 992	7 785	8 358
Total des passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	841 210 \$	843 816 \$	727 774 \$	729 679 \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

² Comprennent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 7.

Hierarchie des justes valeurs

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et les obligations d'État, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015				31 octobre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ²	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ²
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	493	\$ 11 560	\$ –	\$ 12 053	302	\$ 12 229	\$ –	\$ 12 531
Provinces	–	6 121	24	6 145	–	5 454	–	5 454
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1	15 719	–	15 720	–	8 698	–	8 698
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	4 194	5	4 199	–	3 427	–	3 427
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 019	–	1 019	–	789	–	789
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	–	2 558	57	2 615	–	2 805	20	2 825
Autres émetteurs	–	7 359	191	7 550	–	6 128	66	6 194
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	28 933	447	186	29 566	40 695	5 172	4	45 871
Actions privilégiées	33	–	5	38	40	–	–	40
Prêts détenus à des fins de transaction	–	10 650	–	10 650	–	10 142	–	10 142
Marchandises	5 410	154	–	5 564	5 154	–	–	5 154
Droits conservés	–	–	38	38	–	–	48	48
	34 870	59 781	506	95 157	46 191	54 844	138	101 173
Dérivés								
Dérivés de taux	2	27 968	–	27 970	2	23 420	–	23 422
Dérivés de change	45	38 692	6	38 743	56	24 852	16	24 924
Dérivés de crédit	–	59	4	63	–	18	–	18
Dérivés d'actions	–	1 376	560	1 936	–	5 962	1 033	6 995
Contrats de marchandises	32	691	3	726	94	341	2	437
	79	68 786	573	69 438	152	54 593	1 051	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières	106	4 272	–	4 378	202	4 538	–	4 740
Prêts	–	–	–	–	–	–	5	5
	106	4 272	–	4 378	202	4 538	5	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	14 431	–	14 431	199	8 205	–	8 404
Provinces	–	7 185	–	7 185	–	4 494	51	4 545
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	22 585	–	22 585	–	12 130	–	12 130
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	11 648	7	11 655	–	3 317	5	3 322
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	4 060	–	4 060	–	3 306	–	3 306
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	16 261	501	16 762	–	18 903	–	18 903
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	916	–	916	–	1 722	–	1 722
Obligations de sociétés et autres	–	8 618	147	8 765	–	8 080	19	8 099
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires ^{3, 4}	177	100	1 575	1 852	210	242	1 303	1 755
Actions privilégiées	20	–	94	114	29	1	141	171
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	–	169	282	451	–	337	309	646
	197	85 973	2 606	88 776	438	60 737	1 828	63 003
Valeurs mobilières prises en pension	–	13 201	–	13 201	–	8 154	–	8 154
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction								
Dérivés								
Dérivés de taux	34	22 959	88	23 081	2	20 033	81	20 116
Dérivés de change	25	30 588	5	30 618	43	22 975	14	23 032
Dérivés de crédit	–	290	–	290	–	325	–	325
Dérivés d'actions	2	1 316	957	2 275	–	5 660	1 537	7 197
Contrats de marchandises	49	899	6	954	93	440	6	539
	110	56 052	1 056	57 218	138	49 433	1 638	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	10 986	–	10 986	–	11 198	–	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
	–	1 402	13	1 415	–	3 242	8	3 250
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 783	29 961	59	38 803	14 305	25 126	34	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	–	12 376	–	12 376	–	8 242	–	8 242

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

² La juste valeur est la même que la valeur comptable.

³ Au 31 octobre 2015, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2014) était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

⁴ Au 31 octobre 2015, les actions ordinaires comprenaient la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2014), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 31 octobre 2014, il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2015	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2014	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(9) \$	33 \$	- \$	24 \$	- \$
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	-	-	-	-	-	5	-	5	-
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	20	-	-	63	-	(96)	72	(2)	57	(1)
Autres émetteurs	66	(10)	-	61	-	(168)	267	(25)	191	-
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	4	-	-	276	-	(94)	-	-	186	-
Actions privilégiées	-	-	-	31	-	(26)	-	-	5	-
Droits conservés	48	3	-	-	-	(13)	-	-	38	2
	138	(7)	-	431	-	(406)	377	(27)	506	1
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	5	1	-	-	-	(6)	-	-	-	2
	5	1	-	-	-	(6)	-	-	-	2
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	51	1	-	-	-	-	-	(52)	-	1
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5	-	-	-	-	2	-	-	7	-
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	-	-	(44)	-	-	43	502	-	501	(44)
Obligations de sociétés et autres	19	3	5	-	-	(3)	242	(119)	147	5
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 303	91	2	404	-	(225)	-	-	1 575	40
Actions privilégiées	141	(34)	(12)	-	-	(1)	-	-	94	(12)
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	309	29	28	-	-	(68)	38	(54)	282	28
	1 828 \$	90 \$	(21) \$	404 \$	- \$	(252) \$	782 \$	(225) \$	2 606 \$	18 \$

	Total des pertes réalisées et latents (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2015	Variation des pertes latents (profits latents) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2014	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
	1 631 \$	6 \$	- \$	- \$	834 \$	(591) \$	- \$	- \$	1 880 \$	(13) \$
Dérivés⁴										
Dérivés de taux	81	2	-	-	-	5	-	-	88	4
Dérivés de change	(2)	(2)	-	-	-	-	(3)	6	(1)	1
Dérivés de crédit	-	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Dérivés d'actions	504	(63)	-	(96)	194	(124)	-	(18)	397	(66)
Contrats de marchandises	4	26	-	-	-	(25)	(2)	-	3	7
	587	(41)	-	(96)	194	(144)	(5)	(12)	483	(58)
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	8	(40)	-	-	90	(45)	-	-	13	(46)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	34 \$	- \$	- \$	(78) \$	- \$	105 \$	- \$	(2) \$	59 \$	- \$

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

² Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 octobre 2015 d'actifs dérivés de 0,6 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014) et de passifs dérivés de 1,1 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2014	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2013	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	5 \$	– \$	– \$	10 \$	– \$	(68) \$	73 \$	– \$	20 \$	– \$
Autres émetteurs	84	3	–	145	–	(195)	37	(8)	66	(2)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	15	–	–	159	–	(170)	–	–	4	–
Actions privilégiées	–	–	–	54	–	(54)	2	(2)	–	–
Droits conservés	67	5	–	–	–	(24)	–	–	48	(7)
	171	8	–	368	–	(511)	112	(10)	138	(9)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	9	1	–	–	–	(5)	–	–	5	(4)
	9	1	–	–	–	(5)	–	–	5	(4)
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	–	1	–	–	–	–	187	(137)	51	1
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	8	–	–	3	–	(6)	–	–	5	–
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	19	1	–	–	–	–	40	(41)	19	1
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 215	7	31	97	–	(48)	1	–	1 303	30
Actions privilégiées	136	(6)	4	6	–	1	–	–	141	4
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	228	30	20	–	–	(14)	46	(1)	309	20
	1 606 \$	33 \$	55 \$	106 \$	– \$	(67) \$	274 \$	(179) \$	1 828 \$	56 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2014	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2013	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
Dérivés ⁴	1 396 \$	65 \$	– \$	– \$	687 \$	(494) \$	1 \$	(24) \$	1 631 \$	50 \$
Dérivés de taux	58	21	–	–	–	1	–	1	81	23
Dérivés de change	(1)	–	–	–	–	(2)	1	–	(2)	–
Dérivés de crédit	–	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Dérivés d'actions	392	166	–	(119)	221	(161)	5	–	504	164
Contrats de marchandises	(3)	–	–	–	–	8	(1)	–	4	4
	446	188	–	(119)	221	(155)	5	1	587	191
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	12	(49)	–	–	84	(39)	–	–	8	(52)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	7 \$	– \$	– \$	(26) \$	– \$	52 \$	1 \$	– \$	34 \$	– \$

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

² Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 octobre 2014 d'actifs dérivés de 1,1 milliard de dollars (982 millions de dollars au 1^{er} novembre 2013) et de passifs dérivés de 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2013), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS QUI SONT CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Écart de crédit

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

Taux de remboursements anticipés et taux de liquidation

Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation attendus sont des données importantes pour les droits conservés et représentent le montant des remboursements non programmés du principal. Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation sont obtenus à partir des prévisions de remboursements anticipés, lesquelles sont fondées sur un certain nombre de facteurs tels que les taux de remboursements anticipés passés pour des portefeuilles de prêts semblables et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, les taux d'intérêt futurs.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements sur les prêts hypothécaires consentis par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des dérivés de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action.

Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur.

Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

Les tableaux ci-après présentent les actifs et les passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

			31 octobre 2015		31 octobre 2014		Aux
Technique d'évaluation			Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
			Données non observables importantes (niveau 3)				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	55	136	100	101	points
Autres titres de créance	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	128	–	132	points
Titres de capitaux propres ¹	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	8	20	1	23	%
		Ratio BAIIA	4,6	22	5,3	25	fois
	Comparable de marché	Équivalent de prix	52	117	78	118	%
Droits conservés	Flux de trésorerie actualisés	Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation	–	–	–	10	%
		Taux d'actualisation	280	360	326	427	pdb ²
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	s. o. ³	s. o. ³	105	105	points
Dérivés Dérivés de taux	Modèle d'évaluation des options sur swap Flux de trésorerie actualisés	Volatilité propre aux devises	17	292	8	188	%
		Courbes de swaps indexés sur l'inflation	1	2	1	2	%
Dérivés de change	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	8	12	6	18	%
Dérivés de crédit	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	7	55	5	103	pdb ²
Dérivés d'actions	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	10	90	14	85	%
		Corrélation quanto	(38)	17	(40)	17	%
		Rendement de l'action	–	12	–	11	%
		Volatilité des actions	6	94	11	80	%
Contrats de marchandises	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(45)	(25)	(45)	(25)	%
		Corrélation des options sur swap	24	36	34	46	%
Dépôts détenus à des fins de transaction	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	(23)	98	–	98	%
		Corrélation quanto	(38)	17	(45)	18	%
		Rendement de l'action	–	14	–	11	%
		Volatilité des actions	6	116	10	68	%
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	17	292	8	188	%
		Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	1	72	3	72
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%

¹ Au 31 octobre 2015, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2014), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

² Points de base.

³ Sans objet.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une volatilité de (13) % à 33 %. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	6 \$	6 \$	– \$	– \$
Droits conservés	2	–	3	–
	8	6	3	–
Dérivés				
Dérivés d'actions	24	33	21	22
	24	33	21	22
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Autres titres de créance				
Obligations de sociétés et autres	3	3	2	–
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	52	16	54	20
Actions privilégiées	5	5	8	8
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	4	4	4	4
	64	28	68	32
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction				
Dérivés				
Dérivés de taux	29	14	20	16
Dérivés d'actions	54	40	32	31
	83	54	52	47
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2	2	1	1
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	1	1		
Total	195 \$	141 \$	151 \$	112 \$

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre	
	2015	2014
Solde au début de l'exercice	33 \$	41 \$
Nouvelles transactions	57	44
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(60)	(52)
Solde à la fin de l'exercice	30 \$	33 \$

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période qu'une tranche de la perte ou du profit résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Passifs de titrisation à la juste valeur

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier.

Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Au 31 octobre 2015, la Banque n'avait aucun passif de titrisation désigné à la juste valeur par le biais du résultat net en cours puisque les passifs de titrisation restants sont venus à échéance au cours de l'exercice. Au 31 octobre 2014, le montant que la Banque aurait été contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 8 millions de dollars.

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts et engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts et engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces dépôts et engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait. Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 4 millions de dollars au 31 octobre 2015 (inférieur à la valeur comptable de l'ordre de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net comprenait un montant de 1 million de dollars relatif au risque de crédit de la Banque (5 millions de dollars au 31 octobre 2014). Étant donné la nature à court terme des engagements de prêt, les variations du risque de crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été de (16) millions de dollars (55 millions de dollars en 2014).

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015				31 octobre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS								
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 154 \$	– \$	– \$	3 154 \$	2 781 \$	– \$	– \$	2 781 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	–	42 483	–	42 483	–	43 773	–	43 773
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	–	44 095	–	44 095	–	34 371	–	34 371
Autres titres de créance	–	30 647	–	30 647	–	22 955	–	22 955
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	74 742	–	74 742	–	57 326	–	57 326
Valeurs mobilières prises en pension	–	84 163	–	84 163	–	74 402	–	74 402
Prêts	–	197 568	347 294	544 862	–	189 331	290 983	480 314
Titres de créance classés comme prêts	–	528	1 638	2 166	–	984	1 746	2 730
Total des prêts	–	198 096	348 932	547 028	–	190 315	292 729	483 044
Autres								
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	16 646	–	16 646	–	13 080	–	13 080
Montants à recevoir des courtiers et des clients	–	21 996	–	21 996	–	17 130	–	17 130
Autres actifs	–	4 010	237	4 247	–	3 121	469	3 590
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	3 154 \$	442 136 \$	349 169 \$	794 459 \$	2 781 \$	399 147 \$	293 198 \$	695 126 \$
PASSIFS								
Dépôts	– \$	697 376 \$	– \$	697 376 \$	– \$	601 705 \$	– \$	601 705 \$
Acceptations	–	16 646	–	16 646	–	13 080	–	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	–	54 780	–	54 780	–	44 870	–	44 870
Passifs de titrisation au coût amorti	–	23 156	–	23 156	–	25 271	–	25 271
Montants à payer aux courtiers et aux clients	–	22 664	–	22 664	–	18 195	–	18 195
Autres passifs	–	7 001	825	7 826	–	9 204	754	9 958
Billets et débiteures subordonnés	–	8 992	–	8 992	–	8 358	–	8 358
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	– \$	830 615 \$	825 \$	831 440 \$	– \$	720 683 \$	754 \$	721 437 \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

NOTE 6 : COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaut et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires et comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaut de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments de la note Autres actifs ainsi qu'au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments de la note Autres passifs.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut des créances est présenté au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi qu'au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan. Les montants connexes et les actifs

affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers¹

(en millions de dollars canadiens)

Aux

31 octobre 2015

	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant prise en considération des montants compensés dans le bilan	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, après prise en considération des montants compensés dans le bilan consolidé	Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé ^{2, 3}		
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Actifs affectés en garantie	Montant net
Actifs financiers						
Dérivés	96 632 \$	27 194 \$	69 438 \$	39 962 \$	18 602 \$	10 874 \$
Valeurs mobilières prises en pension	113 007	15 643	97 364	6 705	90 538	121
Total	209 639	42 837	166 802	46 667	109 140	10 995
Passifs financiers						
Dérivés	84 412	27 194	57 218	39 962	11 966	5 290
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	82 799	15 643	67 156	6 705	60 445	6
Total	167 211 \$	42 837 \$	124 374 \$	46 667 \$	72 411 \$	5 296 \$

31 octobre 2014

Actifs financiers						
Dérivés	69 921 \$	14 125 \$	55 796 \$	39 783 \$	8 278 \$	7 735 \$
Valeurs mobilières prises en pension	94 877	12 321	82 556	14 021	68 457	78
Total	164 798	26 446	138 352	53 804	76 735	7 813
Passifs financiers						
Dérivés	65 334	14 125	51 209	39 783	6 353	5 073
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	65 433	12 321	53 112	14 021	39 088	3
Total	130 767 \$	26 446 \$	104 321 \$	53 804 \$	45 441 \$	5 076 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

² La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

³ Comprennent des montants quand les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

NOTE 7 : VALEURS MOBILIÈRES

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 451 millions de dollars au 31 octobre 2015 (646 millions de dollars au 31 octobre 2014). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, des produits d'intérêts nets de 27 millions de dollars après impôt (41 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. La diminution de 4 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (diminution de 18 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du résultat net de 4 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (diminution de 18 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2014). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 312 millions de dollars (331 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 13 millions de dollars après impôt (17 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015.

RECLASSEMENTS DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

La Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Depuis la date du reclassement, le profit net latent ou la perte nette latente comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les reclassements sont des transactions non monétaires qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La Banque a effectué les reclassements suivants :

Reclassements de certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date du reclassement	31 octobre 2015			31 octobre 2014		À la date du reclassement	
	Montants reclassés	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Flux de trésorerie recouvrables, sur une base non actualisée
1 ^{er} mars 2013	11 084 \$	4 248 \$	4 219 \$	6 845 \$	6 805 \$	1,8 %	11 341 \$
23 septembre 2013	9 854	8 995	8 916	9 790	9 728	1,9	10 742
1 ^{er} novembre 2013	21 597	22 532	22 637	21 949	21 863	1,1	24 519
Autres reclassements ¹	5 044	5 085	5 121	—	—	3,0	5 859

¹ Représentent les reclassements effectués au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015. La variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 a été une diminution de 4,3 millions de dollars (augmentation de 8,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une diminution de 275 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 (une augmentation de 53 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014). Depuis le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Produits d'intérêts nets ¹	540 \$	541 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	540	541
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	199	192
Résultat net	341 \$	349 \$

¹ Comprennent l'amortissement des profits nets latents de 46 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance, qui est présenté comme un reclassement en résultat des profits nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente à l'état du résultat global consolidé. L'incidence de cet amortissement sur les produits d'intérêts nets est contrebalancée par l'amortissement de la prime de reclassement nette correspondante sur ces titres de créance.

Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						31 octobre	Aux
							2015	31 octobre
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	4 591 \$	2 954 \$	717 \$	2 932 \$	859 \$	– \$	12 053 \$	12 531 \$
Provinces	2 006	622	390	1 299	1 828	–	6 145	5 454
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	3 983	2 403	1 844	5 664	1 826	–	15 720	8 698
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 162	1 306	388	258	85	–	4 199	3 427
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	81	265	553	–	–	–	899	713
Commercial	25	15	15	61	4	–	120	76
	12 848	7 565	3 907	10 214	4 602	–	39 136	30 899
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	487	564	607	699	258	–	2 615	2 825
Autres émetteurs	3 293	2 661	864	696	36	–	7 550	6 194
	3 780	3 225	1 471	1 395	294	–	10 165	9 019
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	29 566	29 566	45 871
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	38	38	40
	–	–	–	–	–	29 604	29 604	45 911
Droits conservés	–	3	1	26	8	–	38	48
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	16 628 \$	10 793 \$	5 379 \$	11 635 \$	4 904 \$	29 604 \$	78 943 \$	85 877 \$
Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	836 \$	12 \$	– \$	– \$	36 \$	– \$	884 \$	2 498 \$
Provinces	–	26	5	212	326	–	569	552
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	611	258	71	–	–	–	940	609
	1 447	296	76	212	362	–	2 393	3 659
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	38	111	198	552	45	–	944	428
Autres émetteurs	223	459	182	–	–	–	864	471
	261	570	380	552	45	–	1 808	899
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	177	177	182
	–	–	–	–	–	177	177	182
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 708 \$	866 \$	456 \$	764 \$	407 \$	177 \$	4 378 \$	4 740 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						31 octobre 2015	Aux 31 octobre 2014
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
	Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction							
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	161 \$	3 928 \$	7 653 \$	2 689 \$	– \$	– \$	14 431 \$	8 404 \$
Provinces	454	1 935	1 911	2 876	9	–	7 185	4 545
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	547	1 051	2 153	12 338	6 496	–	22 585	12 130
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 866	1 224	4 145	4 420	–	–	11 655	3 322
Titres adossés à des créances hypothécaires	456	1 540	2 064	–	–	–	4 060	3 306
	3 484	9 678	17 926	22 323	6 505	–	59 916	31 707
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	1 688	1 103	1 975	6 113	5 883	–	16 762	18 903
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	916	–	916	1 722
Obligations de sociétés et autres	1 221	4 513	2 456	433	142	–	8 765	8 099
	2 909	5 616	4 431	6 546	6 941	–	26 443	28 724
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 858	1 858	1 760
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	114	114	171
	–	–	–	–	–	1 972	1 972	1 931
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	85	78	23	208	57	–	451	646
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	6 478 \$	15 372 \$	22 380 \$	29 077 \$	13 503 \$	1 972 \$	88 782 \$	63 008 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	59 \$	– \$	915 \$	– \$	– \$	– \$	974 \$	– \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	2 567	6 575	6 243	3 263	–	18 648	18 792
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5 804	8 696	8 610	935	–	–	24 045	15 327
	5 863	11 263	16 100	7 178	3 263	–	43 667	34 119
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	866	10 082	2 268	5 798	–	19 014	17 933
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	6 158	–	6 158	610
Autres émetteurs	878	2 625	1 760	348	–	–	5 611	4 315
	878	3 491	11 842	2 616	11 956	–	30 783	22 858
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6 741	14 754	27 942	9 794	15 219	–	74 450	56 977
Total des valeurs mobilières	31 555 \$	41 785 \$	56 157 \$	51 270 \$	34 033 \$	31 753 \$	246 553 \$	210 602 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015				Aux 31 octobre 2014			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	14 450 \$	42 \$	(61) \$	14 431 \$	8 355 \$	50 \$	(1) \$	8 404 \$
Provinces	7 233	19	(67)	7 185	4 518	29	(2)	4 545
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	22 526	169	(110)	22 585	11 950	208	(28)	12 130
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	11 713	4	(62)	11 655	3 313	11	(2)	3 322
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	4 021	49	(10)	4 060	3 256	50	–	3 306
	59 943	283	(310)	59 916	31 392	348	(33)	31 707
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	16 921	15	(174)	16 762	18 831	84	(12)	18 903
Obligations de sociétés et autres	921	2	(7)	916	1 713	9	–	1 722
	8 770	75	(80)	8 765	8 008	117	(26)	8 099
	26 612	92	(261)	26 443	28 552	210	(38)	28 724
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	1 770	118	(30)	1 858	1 642	131	(13)	1 760
Actions privilégiées	112	6	(4)	114	153	18	–	171
	1 882	124	(34)	1 972	1 795	149	(13)	1 931
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	420	33	(2)	451	596	55	(5)	646
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	88 857 \$	532 \$	(607) \$	88 782 \$	62 335 \$	762 \$	(89) \$	63 008 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

Dans le tableau ci-dessous, les pertes latentes sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant les 31 octobre 2015 et 31 octobre 2014, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût amorti. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois».

Pertes latentes sur valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2015					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	13 618 \$	61 \$	131 \$	– \$	13 749 \$	61 \$
Provinces	6 800	67	–	–	6 800	67
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains						
	12 848	95	1 056	15	13 904	110
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE						
	8 973	62	–	–	8 973	62
Titres adossés à des créances hypothécaires						
Résidentiel	1 348	10	–	–	1 348	10
	43 587	295	1 187	15	44 774	310
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
	11 038	130	2 165	51	13 203	181
Obligations de sociétés et autres						
	4 497	57	659	23	5 156	80
	15 535	187	2 824	74	18 359	261
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires						
	171	30	–	–	171	30
Actions privilégiées						
	21	4	–	–	21	4
	192	34	–	–	192	34
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction						
	74	2	–	–	74	2
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	59 388 \$	518 \$	4 011 \$	89 \$	63 399 \$	607 \$
31 octobre 2014						
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	954 \$	1 \$	– \$	– \$	954 \$	1 \$
Provinces	1 166	2	–	–	1 166	2
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains						
	1 932	11	1 033	17	2 965	28
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE						
	–	–	135	2	135	2
Titres adossés à des créances hypothécaires						
Résidentiel	–	–	–	–	–	–
	4 052	14	1 168	19	5 220	33
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
	3 616	6	698	6	4 314	12
Obligations de sociétés et autres						
	2 316	14	153	12	2 469	26
	5 932	20	851	18	6 783	38
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires						
	32	13	–	–	32	13
Actions privilégiées						
	–	–	–	–	–	–
	32	13	–	–	32	13
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction						
	–	–	59	5	59	5
Total	10 016 \$	47 \$	2 078 \$	42 \$	12 094 \$	89 \$

Profits (pertes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits nets et des pertes nettes sur valeurs mobilières aux 31 octobre.

Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Profits réalisés nets (pertes réalisées nettes)			
Valeurs mobilières disponibles à la vente	124 \$	183 \$	312 \$
Pertes de valeur			
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(45)	(10)	(8)
Total	79 \$	173 \$	304 \$

¹ Aucune perte de valeur pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 31 octobre 2014 n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» de la présente note.

NOTE 8 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque aux 31 octobre.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Aux								
	31 octobre 2015								
	Prêts bruts				Provision pour pertes sur prêts ¹				
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux ²	Total	Relative à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Pertes sur prêts subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets
Prêts hypothécaires résidentiels ^{3, 4, 5}	208 802 \$	2 343 \$	786 \$	211 931 \$	– \$	47 \$	58 \$	105 \$	211 826 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	128 123	5 923	1 278	135 324	–	136	632	768	134 556
Cartes de crédit	28 148	1 761	306	30 215	–	217	897	1 114	29 101
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{3, 4, 5}	163 840	1 990	874	166 704	156	28	916	1 100	165 604
	528 913 \$	12 017 \$	3 244 \$	544 174 \$	156 \$	428 \$	2 503 \$	3 087 \$	541 087 \$
Titres de créance classés comme prêts				2 187	207	–	57	264	1 923
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 414	6	77	–	83	1 331
Total				547 775 \$	369 \$	505 \$	2 560 \$	3 434 \$	544 341 \$
									31 octobre 2014
Prêts hypothécaires résidentiels ^{3, 4, 5}	195 466 \$	2 242 \$	752 \$	198 460 \$	– \$	22 \$	48 \$	70 \$	198 390 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	116 971	5 406	853	123 230	–	110	577	687	122 543
Cartes de crédit	23 576	1 694	294	25 564	–	199	801	1 000	24 564
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{3, 4, 5}	128 242	1 201	832	130 275	134	22	746	902	129 373
	464 255 \$	10 543 \$	2 731 \$	477 529 \$	134 \$	353 \$	2 172 \$	2 659 \$	474 870 \$
Titres de créance classés comme prêts				2 695	213	–	59	272	2 423
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 713	8	89	–	97	1 616
Total				481 937 \$	355 \$	442 \$	2 231 \$	3 028 \$	478 909 \$

¹ Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

² Au 31 octobre 2015, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,2 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

³ Compte non tenu des prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2014), ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de néant au 31 octobre 2015 (5 millions de dollars au 31 octobre 2014). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

⁴ Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 126 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (131 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

⁵ Au 31 octobre 2015, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 419 millions de dollars (435 millions de dollars au 31 octobre 2014), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

⁶ Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 21 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (24 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 134 millions de dollars au 31 octobre 2015 (180 millions de dollars au 31 octobre 2014) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre.

Prêts douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015						31 octobre 2014		<i>Aux</i>
	Solde de principal non remboursé ²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	Solde de principal non remboursé ²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	
Prêts hypothécaires résidentiels	844 \$	786 \$	47 \$	790 \$	807 \$	752 \$	22 \$	740 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 437	1 278	136	1 045	977	853	110	796	
Cartes de crédit	306	306	217	294	294	294	199	292	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	978	874	184	866	978	832	156	910	
Total	3 565 \$	3 244 \$	584 \$	2 995 \$	3 056 \$	2 731 \$	487 \$	2 738 \$	

¹ Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

² Représente le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates, sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2014	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2015
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	134 \$	57 \$	(73) \$	42 \$	(3) \$	(1) \$	156 \$
Titres de créance classés comme prêts	213	(27)	(13)	–	–	34	207
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	347	30	(86)	42	(3)	33	363
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	8	(6)	(1)	10	–	(5)	6
Total de la provision relative à des contreparties particulières	355	24	(87)	52	(3)	28	369
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	49	(39)	12	–	3	47
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	110	577	(809)	249	–	9	136
Cartes de crédit	199	832	(1 092)	237	–	41	217
Entreprises et gouvernements	22	85	(125)	42	–	4	28
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	353	1 543	(2 065)	540	–	57	428
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	89	(30)	(5)	9	–	14	77
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	442	1 513	(2 070)	549	–	71	505
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	48	4	–	–	–	6	58
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	602	3	–	–	–	52	657
Cartes de crédit	924	40	–	–	–	65	1 029
Entreprises et gouvernements	872	110	–	–	–	90	1 072
Titres de créance classés comme prêts	59	(11)	–	–	–	9	57
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 505	146	–	–	–	222	2 873
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	70	53	(39)	12	–	9	105
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	712	580	(809)	249	–	61	793
Cartes de crédit	1 123	872	(1 092)	237	–	106	1 246
Entreprises et gouvernements	1 028	252	(198)	84	(3)	93	1 256
Titres de créance classés comme prêts	272	(38)	(13)	–	–	43	264
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	3 205	1 719	(2 151)	582	(3)	312	3 664
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	97	(36)	(6)	19	–	9	83
Total de la provision pour pertes sur créances	3 302	1 683	(2 157)	601	(3)	321	3 747
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	274	19	–	–	–	20	313
Provision pour pertes sur prêts	3 028 \$	1 664 \$	(2 157) \$	601 \$	(3) \$	301 \$	3 434 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2013	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2014
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	151 \$	68 \$	(144) \$	72 \$	– \$	(13) \$	134 \$
Titres de créance classés comme prêts	173	31	(5)	–	–	14	213
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	324	99	(149)	72	–	1	347
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	24	(7)	(3)	4	–	(10)	8
Total de la provision relative à des contreparties particulières	348	92	(152)	76	–	(9)	355
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	23	(38)	15	–	–	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118	557	(808)	240	–	3	110
Cartes de crédit	128	771	(870)	169	–	1	199
Entreprises et gouvernements	30	36	(82)	30	–	8	22
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	298	1 387	(1 798)	454	–	12	353
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	93	5	(17)	3	–	5	89
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	391	1 392	(1 815)	457	–	17	442
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	65	(19)	–	–	–	2	48
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	565	14	–	–	–	23	602
Cartes de crédit	767	138	–	–	–	19	924
Entreprises et gouvernements	833	(13)	–	–	–	52	872
Titres de créance classés comme prêts	98	(47)	–	–	–	8	59
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 328	73	–	–	–	104	2 505
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	87	4	(38)	15	–	2	70
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	683	571	(808)	240	–	26	712
Cartes de crédit	895	909	(870)	169	–	20	1 123
Entreprises et gouvernements	1 014	91	(226)	102	–	47	1 028
Titres de créance classés comme prêts	271	(16)	(5)	–	–	22	272
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 950	1 559	(1 947)	526	–	117	3 205
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	117	(2)	(20)	7	–	(5)	97
Total de la provision pour pertes sur créances	3 067	1 557	(1 967)	533	–	112	3 302
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	212	54	–	–	–	8	274
Provision pour pertes sur prêts	2 855 \$	1 503 \$	(1 967) \$	533 \$	– \$	104 \$	3 028 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre. Les Services de détail aux États-Unis peuvent accorder jusqu'à 15 jours de grâce. Au 31 octobre 2015, 3 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) de prêts des Services de détail aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie de 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

Prêts en souffrance mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015				31 octobre 2014			
	De	De	De	Total	De	De	De	Total
	1 jour à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 jours à 89 jours		1 jour à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 jours à 89 jours	
Prêts hypothécaires résidentiels	1 511 \$	729 \$	103 \$	2 343 \$	1 406 \$	724 \$	112 \$	2 242 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 023	702	198	5 923	4 577	666	163	5 406
Cartes de crédit	1 317	287	157	1 761	1 254	279	161	1 694
Entreprises et gouvernements	1 829	123	38	1 990	1 041	107	53	1 201
Total	9 680 \$	1 841 \$	496 \$	12 017 \$	8 278 \$	1 776 \$	489 \$	10 543 \$

¹ Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2015, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 279 millions de dollars (155 millions de dollars au 31 octobre 2014). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, des prêts découlant de l'acquisition de South Financial, des acquisitions facilitées par la FDIC et de l'acquisition de Services financiers Chrysler, des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada (MBNA), de Target Corporation (Target), d'Aéroplan et de Nordstrom Inc. (Nordstrom), et présentaient des soldes de principal non remboursé en cours respectifs de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars, 327 millions de dollars, 143 millions de dollars, 32 millions de dollars et 41 millions de dollars, et des justes valeurs respectives de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars, 129 millions de dollars, 85 millions de dollars, 10 millions de dollars et néant aux dates d'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Acquisitions facilitées par la FDIC		
Solde de principal non remboursé ¹	636 \$	699 \$
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(12)	(18)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(23)	(21)
Valeur comptable	601	660
Provision relative à des contreparties particulières ³	(1)	(2)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(45)	(49)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Acquisitions facilitées par la FDIC ⁴	555	609
South Financial		
Solde de principal non remboursé ¹	853	1 090
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(18)	(19)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(22)	(25)
Valeur comptable	813	1 046
Provision relative à des contreparties particulières ³	(5)	(6)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(32)	(40)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	776	1 000
Autres⁵		
Solde de principal non remboursé ¹	40	36
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(40)	(29)
Valeur comptable	–	7
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	–	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Autres	–	7
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 331 \$	1 616 \$

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

² Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.

³ Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

⁴ La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

⁵ Comprennent Services financiers Chrysler, MBNA, Target, Aéroplan et Nordstrom.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 octobre 2015, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 601 millions de dollars (660 millions de dollars au 31 octobre 2014) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé. Au 31 octobre 2015, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 39 millions de dollars (60 millions de dollars au 31 octobre 2014) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé.

NOTE 9 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels créés ou acquis aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titrise aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités structurées consolidées. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015		Aux 31 octobre 2014	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de la transaction				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	30 355 \$	30 211 \$	33 792 \$	33 561 \$
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	2	2
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	3 173	3 170	2 321	2 321
Total	33 528 \$	33 381 \$	36 115 \$	35 884 \$
Passifs connexes²	(34 142) \$	(33 729) \$	(36 469) \$	(36 158) \$

¹ Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

² Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 23 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (25 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (11 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Valeur comptable des actifs		
<i>Nature de la transaction</i>		
Mises en pension ^{1, 2}	24 708 \$	19 924 \$
Prêts de valeurs mobilières	14 239	10 718
Total	38 947	30 642
Valeur comptable des passifs connexes²	24 656 \$	19 939 \$

¹ Comprennent des actifs de 4,9 milliards de dollars au 31 octobre 2015 découlant de mises en pension liées au secteur des métaux précieux (3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

² Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2015, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 38 millions de dollars (44 millions de dollars au 31 octobre 2014). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 3 millions de dollars (3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2015, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 20 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 octobre 2014), et leur juste valeur, à 26 millions de dollars (22 millions de dollars au 31 octobre 2014). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 s'est élevé à 12 millions de dollars (7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

NOTE 10 : ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiduciaires soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées que si des conditions préalables sont remplies afin de s'assurer que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiduciaires (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiduciaires soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placement. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la juste valeur des hypothèques rachetées par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 29 millions de dollars (84 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014). En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans. Bien que la Banque dispose d'un pouvoir sur le Fonds, elle n'absorbe pas une forte proportion des rendements variables du Fonds, puisque la variabilité des rendements du Fonds découle principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements. Par conséquent, la Banque ne consolide pas le Fonds.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les entités CaTS); et 2) TD Covered Bond Guarantor Limited Partnership et TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (ensemble, les entités d'obligations sécurisées).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants

de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de ses programmes d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par une entité d'obligations sécurisées. La garantie relative aux remboursements de principal et aux paiements d'intérêts est adossée au portefeuille d'actifs détenu par l'entité. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide les entités d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces entités et conserve tous leurs rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placement de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titre les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds de placement et les fiducies incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces titres n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015				31 octobre 2014				Aux
	Titrisations	Fonds de placement et fiducies	Autres	Total	Titrisations	Fonds de placement et fiducies	Autres	Total	
ACTIFS FINANCIERS									
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction									
Dérivés ¹	6 148 \$	1 167 \$	– \$	7 315 \$	3 450 \$	5 913 \$	– \$	9 363 \$	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	156	–	156	–	335	–	335	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	12	64	39	115	35	34	41	110	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	42 415	388	122	42 925	41 426	584	120	42 130	
Prêts	43 820	–	–	43 820	37 335	–	–	37 335	
Divers	3 081	–	–	3 081	2 553	–	–	2 553	
Total de l'actif	7	–	2 717	2 724	6	–	2 101	2 107	
	95 483	1 775	2 878	100 136	84 805	6 866	2 262	93 933	
PASSIFS FINANCIERS									
Dérivés ¹	–	195	–	195	–	187	–	187	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	3 023	181	–	3 204	1 432	163	–	1 595	
Total du passif	3 023	376	–	3 399	1 432	350	–	1 782	
Exposition hors bilan ²	11 869	353	1 832	14 054	10 584	356	986	11 926	
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	104 329	1 752	4 710	110 791	93 957	6 872	3 248	104 077	
Taille des entités structurées non consolidées soutenues ³	10 404 \$	12 541 \$	1 750 \$	24 695 \$	9 756 \$	58 561 \$	1 750 \$	70 067 \$	

¹ Les dérivés exposés au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

² Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

³ La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds de placement et des fiducies; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période sont surtout des fonds de placement et des fiducies créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts de la Banque reçus en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 se sont élevés à 1,6 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2014). Le total des actifs gérés dans ces entités au cours de la période s'est établi à 178,9 milliards de dollars à la fin de la période (161,3 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

NOTE 11 : DÉRIVÉS

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat.

Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses participations dans des établissements à l'étranger lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à des positions ouvertes en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux de trésorerie d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaut de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties à l'égard desquelles la Banque court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaut de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation des notations de crédit ou de l'indice de crédit spécifiés. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Juste valeur des dérivés¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015				31 octobre 2014	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ²		Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction						
Dérivés de taux						
Contrats à terme standardisés	–	\$ 36	–	\$ 32	1	–
Contrats de garantie de taux	24	33	3	26	31	22
Swaps	23 706	20 485	23 520	19 983	20 127	17 940
Options vendues	–	665	–	495	–	592
Options achetées	729	–	609	–	594	–
Total des dérivés de taux	24 459	21 219	24 132	20 536	20 753	18 554
Dérivés de change						
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	11 892	10 801	8 783	9 724	8 030	6 525
Swaps	–	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	18 245	20 373	19 630	18 224	11 936	14 487
Options vendues	–	630	–	427	–	351
Options achetées	612	–	404	–	346	–
Total des dérivés de change	30 749	31 804	28 817	28 375	20 312	21 363
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	2	79	9	55	1	37
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	6	5	11	8	12	2
Total des contrats sur dérivés de crédit	8	84	20	63	13	39
Autres contrats						
Dérivés d'actions	701	1 327	890	1 317	5 311	5 742
Contrats de marchandises	690	931	726	954	437	539
Total des autres contrats	1 391	2 258	1 616	2 271	5 748	6 281
Juste valeur – à des fins de transaction	56 607	55 365	54 585	51 245	46 826	46 237
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction						
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	–	–	–	–	–	–
Swaps	3 732	2 577	3 806	2 543	2 648	1 559
Options vendues	–	2	–	2	–	3
Options achetées	36	–	32	–	21	–
Total des dérivés de taux	3 768	2 579	3 838	2 545	2 669	1 562
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 628	468	3 408	455	1 612	398
Swaps	–	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	6 175	2 208	6 518	1 788	3 000	1 271
Total des dérivés de change	9 803	2 676	9 926	2 243	4 612	1 669
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	17	262	43	227	5	286
Total des contrats sur dérivés de crédit	17	262	43	227	5	286
Autres contrats						
Dérivés d'actions	1 502	1 138	1 046	958	1 684	1 455
Total des autres contrats	1 502	1 138	1 046	958	1 684	1 455
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	15 090	6 655	14 853	5 973	8 970	4 972
Total de la juste valeur	71 697	\$ 62 020	\$ 69 438	\$ 57 218	\$ 55 796	\$ 51 209

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4. Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction sur une période de 12 mois était respectivement positive de 44 milliards de dollars et négative de 44 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>										
	31 octobre 2015										
	Actifs dérivés					Passifs dérivés					
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Total	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Total
	Juste valeur	Flux de trésorerie		Juste valeur	Flux de trésorerie		Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	Investissement net	
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction											
Dérivés de taux	448 \$	596 \$	– \$	2 794 \$	3 838 \$	837 \$	403 \$	51 \$	1 254 \$	2 545 \$	
Dérivés de change	–	9 881	13	32	9 926	–	1 650	537	56	2 243	
Dérivés de crédit	–	–	–	43	43	–	–	–	227	227	
Autres contrats	–	410	–	636	1 046	–	–	–	958	958	
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	448 \$	10 887 \$	13 \$	3 505 \$	14 853 \$	837 \$	2 053 \$	588 \$	2 495 \$	5 973 \$	
										31 octobre 2014	
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction											
Dérivés de taux	20 \$	744 \$	– \$	1 905 \$	2 669 \$	224 \$	297 \$	– \$	1 041 \$	1 562 \$	
Dérivés de change	–	3 817	9	786	4 612	–	1 013	117	539	1 669	
Dérivés de crédit	–	–	–	5	5	–	–	–	286	286	
Autres contrats	–	650	–	1 034	1 684	–	–	–	1 455	1 455	
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	20 \$	5 211 \$	9 \$	3 730 \$	8 970 \$	224 \$	1 310 \$	117 \$	3 321 \$	4 972 \$	

¹Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le tableau suivant présente l'incidence des instruments dérivés et des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture et les éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats des activités de couverture comptabilisés dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2015	2014	2013
Couvertures de juste valeur			
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les produits lié(e)s aux dérivés ^{1,2}	(773) \$	(142) \$	290 \$
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les produits lié(e)s aux éléments couverts attribuables au risque couvert ²	776	113	(262)
Inefficacité des couvertures ²	3	(29)	28
Couvertures de flux de trésorerie			
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global lié(e)s aux dérivés ³	7 725	3 849	55
Profits (pertes) reclassé(e)s des autres éléments du résultat global dans les produits ⁴	7 047	4 494	1 382
Inefficacité des couvertures ²	(4)	1	(3)
Couvertures d'un investissement net			
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global lié(e)s aux dérivés ^{1,3}	(3 732)	(1 878)	(1 001)
Profits (pertes) reclassé(e)s des autres éléments du résultat global dans les couvertures des produits ⁴	–	17	(5)
Inefficacité des couvertures ²	–	–	–

¹ Comprennent des instruments financiers non dérivés comme des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères. La juste valeur attribuable au risque de change de ces instruments financiers non dérivés s'est établie à 22,2 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (21,6 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

² Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

³ Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.

⁴ Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets ou dans les produits autres que d'intérêts, selon le cas.

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture de flux de trésorerie désignées devraient survenir aux 31 octobre.

Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2015					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	18 125 \$	19 630 \$	12 223 \$	3 061 \$	517 \$	53 556 \$
Sortie de trésorerie	(10 055)	(23 030)	(14 754)	(8 994)	–	(56 833)
Flux de trésorerie nets	8 070 \$	(3 400) \$	(2 531) \$	(5 933) \$	517 \$	(3 277) \$
						31 octobre 2014
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	16 877 \$	23 155 \$	10 107 \$	721 \$	275 \$	51 135 \$
Sortie de trésorerie	(4 530)	(9 745)	(8 847)	(2 673)	–	(25 795)
Flux de trésorerie nets	12 347 \$	13 410 \$	1 260 \$	(1 952) \$	275 \$	25 340 \$

Les produits découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Les profits et les pertes de change relatifs aux flux de trésorerie futurs des éléments couverts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés ou engagés.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2015 et 31 octobre 2014, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture. Ces profits (pertes) sont partiellement contrebalancés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Dérivés de taux	(108) \$	(66) \$	69 \$
Dérivés de change	(23)	13	(47)
Dérivés de crédit	(35)	(100)	(187)
Dérivés d'actions	2	10	4
Autres contrats	-	-	-
Total	(164) \$	(143) \$	(161) \$

¹ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse¹

(en milliards de dollars canadiens)	Détenus à des fins de transaction					Aux	
	Négoiés hors Bourse ²		Négoiés en Bourse	Total	Détenus à des fins autres que de transaction ⁴	31 octobre	31 octobre
	Réglés à travers une chambre de compensation ³	Non réglés à travers une chambre de compensation				2015	2014
Notionnel							
Dérivés de taux							
Contrats à terme standardisés	- \$	- \$	261 \$	261 \$	- \$	261 \$	263 \$
Contrats de garantie de taux	329	44	-	373	-	373	283
Swaps	2 939	581	-	3 520	1 116	4 636	4 256
Options vendues	-	20	9	29	-	29	37
Options achetées	-	17	15	32	2	34	42
Total des dérivés de taux	3 268	662	285	4 215	1 118	5 333	4 881
Dérivés de change							
Contrats à terme standardisés	-	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de gré à gré	-	665	-	665	49	714	549
Swaps	-	-	-	-	-	-	1
Swaps de taux et de devises	-	472	-	472	77	549	495
Options vendues	-	24	-	24	-	24	19
Options achetées	-	23	-	23	-	23	19
Total des dérivés de change	-	1 184	-	1 184	126	1 310	1 083
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	1	2	-	3	6	9	7
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	-	1	-	1	-	1	1
Total des contrats sur dérivés de crédit	1	3	-	4	6	10	8
Autres contrats							
Dérivés d'actions	-	34	43	77	36	113	108
Contrats de marchandises	-	9	16	25	-	25	30
Total des autres contrats	-	43	59	102	36	138	138
Total	3 269 \$	1 892 \$	344 \$	5 505 \$	1 286 \$	6 791 \$	6 110 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4. Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

³ Les instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins de la gestion des fonds propres; par conséquent, le capital de ces instruments bénéficie d'un traitement privilégié comparativement au capital des instruments dérivés non réglés à travers une chambre de compensation centrale.

⁴ Comprennent, au 31 octobre 2015, 912 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés à travers des chambres de compensation (476 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et 374 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés à travers une chambre de compensation (359 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance¹

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	31 octobre 2015				Aux 31 octobre 2014
	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dérivés de taux					
Contrats à terme standardisés	214 \$	47 \$	– \$	261 \$	263 \$
Contrats de garantie de taux	347	26	–	373	283
Swaps	1 229	2 463	944	4 636	4 256
Options vendues	21	6	2	29	37
Options achetées	25	5	4	34	42
Total des dérivés de taux	1 836	2 547	950	5 333	4 881
Dérivés de change					
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	655	57	2	714	549
Swaps	–	–	–	–	1
Swaps de taux et de devises	111	317	121	549	495
Options vendues	23	1	–	24	19
Options achetées	22	1	–	23	19
Total des dérivés de change	811	376	123	1 310	1 083
Dérivés de crédit					
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	2	6	1	9	7
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	–	1	–	1	1
Total des contrats sur dérivés de crédit	2	7	1	10	8
Autres contrats					
Dérivés d'actions	52	57	4	113	108
Contrats de marchandises	16	8	1	25	30
Total des autres contrats	68	65	5	138	138
Total	2 717 \$	2 995 \$	1 079 \$	6 791 \$	6 110 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4. Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe Gestion du risque des marchés financiers, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec échéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-après. Ce tableau indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	26 \$	67 \$	21 \$	22 \$	74 \$	25 \$
Swaps	21 908	26 915	13 869	20 919	26 737	14 571
Options achetées	638	727	359	614	707	363
Total des dérivés de taux	22 572	27 709	14 249	21 555	27 518	14 959
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	11 976	20 750	4 866	9 492	16 556	3 778
Swaps de taux et de devises	26 148	52 070	16 645	14 936	37 891	14 397
Options achetées	404	688	166	346	558	145
Total des dérivés de change	38 528	73 508	21 677	24 774	55 005	18 320
Autres contrats						
Dérivés de crédit	17	287	118	13	184	106
Dérivés d'actions	1 079	4 185	954	6 156	9 949	1 275
Contrats de marchandises	582	1 431	365	343	1 207	368
Total des autres contrats	1 678	5 903	1 437	6 512	11 340	1 749
Total des dérivés	62 778	107 120	37 363	52 841	93 863	35 028
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	39 962	58 659	24 957	39 783	58 632	23 988
Total des dérivés après compensation	22 816	48 461	12 406	13 058	35 231	11 040
Moins l'incidence des garanties	11 820	12 173	3 649	5 678	6 002	2 135
Dérivés nets	10 996	36 288	8 757	7 380	29 229	8 905
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	1 937	14 735	2 070	998	11 700	1 659
Total	12 933 \$	51 023 \$	10 827 \$	8 378 \$	40 929 \$	10 564 \$

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>							
	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Total	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Par secteur								
Institutions financières	35 352 \$	29 486 \$	4 373 \$	10 418 \$	6 405 \$	4 762 \$	46 130 \$	44 666 \$
Gouvernements	9 107	4 286	38	1 308	2 830	16	11 975	5 610
Autres	2 111	1 112	837	1 298	1 725	155	4 673	2 565
Coût de remplacement courant	46 570 \$	34 884 \$	5 248 \$	13 024 \$	10 960 \$	4 933 \$	62 778 \$	52 841 \$
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							51 782	45 461
Total du coût de remplacement courant							10 996 \$	7 380 \$
Par région de risque²					31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2015 % de répartition	31 octobre 2014 % de répartition
Canada					4 268 \$	2 811 \$	38,8 %	38,1 %
États-Unis					4 379	2 375	39,8	32,2
Autres pays								
Royaume-Uni					256	632	2,3	8,5
Autres pays européens					1 496	832	13,6	11,3
Autres					597	730	5,5	9,9
Total – Autres pays					2 349	2 194	21,4	29,7
Total du coût de remplacement courant					10 996 \$	7 380 \$	100,0 %	100,0 %

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

² Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 30 octobre 2015, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 97 millions de dollars (77 millions de dollars au 31 octobre 2014) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de néant (1 million de dollars au 31 octobre 2014) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2015, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 14 milliards de dollars (9 milliards de dollars au 31 octobre 2014). La Banque a fourni une sûreté de 16 milliards de dollars (7 milliards de dollars au 31 octobre 2014) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2015, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 194 millions de dollars (293 millions de dollars au 31 octobre 2014) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 228 millions de dollars (327 millions de dollars au 31 octobre 2014) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 octobre 2015, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 41,54 % (40,97 % au 31 octobre 2014) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 10 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014), selon le cours de clôture de 34,47 \$ US (33,74 \$ US au 31 octobre 2014) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, TD Ameritrade a racheté 8,4 millions d'actions (8,5 millions d'actions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Le 5 décembre 2013, la convention des actionnaires a été prolongée de cinq ans, soit jusqu'au 24 janvier 2021, et modifiée de façon à ce que, à compter du 24 janvier 2016, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque soit tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, à compter du 24 janvier 2016, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 % : 1) la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 % jusqu'à l'expiration de la convention des actionnaires; et 2) le rachat d'actions ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention des actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les administrateurs désignés par la Banque comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, deux administrateurs indépendants de la Banque et un ancien administrateur indépendant de la Banque.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2015 et 31 octobre 2014, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de versement de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2015	<i>Aux</i> 30 septembre 2014
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 127 \$	1 249 \$
Montants nets à recevoir des clients	16 697	13 118
Autres actifs, montant net	16 661	12 491
Total de l'actif	34 485 \$	26 858 \$
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	3 539 \$	2 729 \$
Montants à payer aux clients	20 966	16 340
Autres passifs	3 570	2 438
Total du passif	28 075	21 507
Capitaux propres³	6 410	5 351
Total du passif et des capitaux propres	34 485 \$	26 858 \$

¹ Certains montants comparatifs ont aussi été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

³ La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les 30 septembre</i>		
	2015	2014	2013
Produits			
Produits d'intérêts nets	764 \$	629 \$	477 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	3 227	2 756	2 332
Total des produits	3 991	3 385	2 809
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	991	823	704
Divers	1 370	1 168	1 031
Total des charges d'exploitation	2 361	1 991	1 735
Autres charges (produits)	45	17	(34)
Résultat avant impôt	1 585	1 377	1 108
Charge d'impôt sur le résultat	585	524	421
Résultat net¹	1 000 \$	853 \$	687 \$
Résultat par action – de base (en dollars)	1,84 \$	1,55 \$	1,25 \$
Résultat par action – dilué (en dollars)	1,83	1,54	1,24

¹ La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas inclus.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de TD Ameritrade présentée ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque aux 31 octobre 2015 et 31 octobre 2014. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 2,8 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

NOTE 13 : ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom Inc. aux États-Unis

Le 1^{er} octobre 2015, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA, National Association (TD Bank USA N.A.), a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Nordstrom Inc. aux États-Unis, dont l'encours brut s'élevait à 2,9 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars US). De plus, la Banque et Nordstrom ont conclu une entente à long terme selon laquelle la Banque est devenue l'émetteur exclusif aux États-Unis des cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée Nordstrom à l'intention des clients de cette dernière.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 2,9 milliards de dollars. La transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs et la différence avant impôt de 73 millions de dollars entre le prix de la transaction à la date d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Depuis cette date, les montants bruts des produits et des pertes sur créances ont été comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Nordstrom. La quote-part des produits et des pertes sur créances de Nordstrom est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Nordstrom ou à payer à Nordstrom sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

Acquisition de certains comptes de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC

Le 27 décembre 2013, la Banque, Aimia Inc. (Aimia) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) ont conclu une transaction en vertu de laquelle la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, lequel comprend essentiellement des comptes détenus par des clients qui ne faisaient pas affaire avec la CIBC pour leurs activités bancaires de détail. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition ont été comptabilisés dans le secteur des Services de détail au Canada.

La Banque a acquis environ 540 000 comptes de titulaires de cartes représentant 3,3 milliards de dollars de soldes de cartes de crédit à un prix d'acquisition égal à la valeur au pair majoré d'un montant de 50 millions de dollars, moins certains ajustements, soit une contrepartie au comptant totalisant 3,3 milliards de dollars. À la date d'acquisition, la juste valeur des créances sur cartes de crédit acquises s'établissait à 3,2 milliards de dollars et celle d'une immobilisation incorporelle représentant la relation établie pour les cartes de crédit, à 146 millions de dollars.

Dans le cadre de la convention d'acquisition, la Banque a accepté de verser à la CIBC un montant supplémentaire de 127 millions de dollars en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ce versement a été comptabilisé comme une charge autre que d'intérêts en 2014.

Vente des Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur des services institutionnels de la Banque, connu sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix. Un profit avant impôt de 231 millions de dollars a été comptabilisé dans les autres produits du secteur Siège social au premier trimestre de 2014. Un profit avant impôt additionnel de 13 millions de dollars a été comptabilisé par la suite dans les autres produits du Siège social au moment du règlement du mécanisme d'ajustement du prix.

Acquisition d'Epoch Investment Partners, Inc.

Le 27 mars 2013, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation d'Epoch Holding Corporation, y compris sa filiale en propriété exclusive Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch), cabinet de gestion d'actifs dont le siège social est situé à New York. Epoch a été acquise pour une contrepartie au comptant de 674 millions de dollars. Les actionnaires d'Epoch Holding Corporation ont reçu 28 \$ US au comptant par action.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de la société acquise à compter de la date d'acquisition ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Au 27 mars 2013,

l'acquisition a contribué à hauteur de 34 millions de dollars aux immobilisations corporelles et à hauteur de 9 millions de dollars aux passifs. L'excédent de la contrepartie sur la juste valeur des actifs nets acquis de 649 millions de dollars a été attribué aux immobilisations incorporelles liées aux relations avec les clients à hauteur de 149 millions de dollars et au goodwill, à hauteur de 500 millions de dollars. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, l'acquisition a participé aux produits d'exploitation et au résultat net, y ajoutant respectivement 96 millions de dollars et 2 millions de dollars.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Target Corporation aux États-Unis

Le 13 mars 2013, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA, N.A., a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Target Corporation aux États-Unis dont l'encours brut s'élevait à 5,8 milliards de dollars. TD Bank USA, N.A. a également conclu une entente s'étalant sur une période de sept ans aux termes de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa Target et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Target Corporation aux États-Unis.

Aux termes de cette entente, la Banque et Target Corporation ont droit à une quote-part du bénéfice généré par ces portefeuilles. Target Corporation est responsable de tous les aspects de l'exploitation et du service à la clientèle et assume la plus grande part des coûts d'exploitation des actifs en question. La Banque, pour sa part, supervise les politiques de gestion des risques, en plus de s'assurer du respect de la conformité réglementaire et d'assumer tous les coûts liés au financement des créances clients pour les comptes Visa Target existants et pour tous les comptes de cartes de crédit de marque privée existantes et nouvellement émises à l'intention des clients de Target aux États-Unis. La Banque a comptabilisé cette transaction comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition à compter de la date d'acquisition ont été comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 5,7 milliards de dollars et des immobilisations incorporelles d'un montant total de 98 millions de dollars. Depuis cette date, le montant brut des produits et des pertes sur créances a été comptabilisé dans l'état du résultat consolidé. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Target Corporation. La quote-part nette des produits et des pertes sur créances de Target Corporation est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Target Corporation ou à payer à Target Corporation sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

NOTE 14 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital non réparti s'établissait à environ 8 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque est tiré des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et s'est situé dans une fourchette de 10 à 14 fois.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis ¹	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2013	2 200 \$	10 943 \$	150 \$	13 293 \$
Ajouts	5	–	–	5
Cessions	(13)	–	–	(13)
Écarts de conversion et autres	57	891	–	948
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2014²	2 249	11 834	150	14 233
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2014	2 249	11 834	150	14 233
Écarts de conversion et autres	120	1 984	–	2 104
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2015²	2 369 \$	13 818 \$	150 \$	16 337 \$

Taux d'actualisation avant impôt

2014	10,3 – 12,4 %	10,7 – 12,0 %	13,8 %
2015	9,1 – 12,4	9,7 – 10,5	12,4

¹ Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

² Aux 31 octobre 2015 et 2014, le cumul des pertes de valeur était de néant.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2013	2 039 \$	583 \$	1 369 \$	157 \$	528 \$	4 676 \$
Ajouts	–	146	468	63	21	698
Cessions	–	–	(34)	–	–	(34)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(154)	(4)	–	(158)
Écarts de conversion et autres	165	9	28	11	23	236
Au 31 octobre 2014	2 204	738	1 677	227	572	5 418
Ajouts	–	–	394	74	6	474
Cessions	–	–	(31)	(3)	–	(34)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(178)	(12)	–	(190)
Écarts de conversion et autres	353	20	76	15	82	546
Au 31 octobre 2015	2 557 \$	758 \$	1 938 \$	301 \$	660 \$	6 214 \$

Amortissement et dépréciation

Au 1 ^{er} novembre 2013	1 323 \$	102 \$	429 \$	82 \$	247 \$	2 183 \$
Cessions	–	–	(1)	–	–	(1)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
Dotation aux amortissements pour l'exercice	165	76	227	50	45	563
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(154)	(4)	–	(158)
Écarts de conversion et autres	110	3	29	2	7	151
Au 31 octobre 2014	1 598	181	530	130	299	2 738
Cessions	–	–	(16)	(1)	–	(17)
Pertes de valeur	–	–	5	–	–	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	162	83	295	63	50	653
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(178)	(12)	–	(190)
Écarts de conversion et autres	264	6	47	7	30	354
Au 31 octobre 2015	2 024 \$	270 \$	683 \$	187 \$	379 \$	3 543 \$

Valeur comptable nette :

Au 31 octobre 2014	606 \$	557 \$	1 147 \$	97 \$	273 \$	2 680 \$
Au 31 octobre 2015	533	488	1 255	114	281	2 671

NOTE 15 : TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque au 31 octobre.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables¹

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2013	858 \$	2 668 \$	786 \$	1 368 \$	1 377 \$	7 057 \$
Ajouts	5	141	195	155	183	679
Cessions	(6)	(21)	(51)	(29)	(24)	(131)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(130)	(86)	(81)	(65)	(362)
Écarts de conversion et autres	52	239	30	(130)	90	281
Au 31 octobre 2014	909	2 897	874	1 283	1 561	7 524
Ajouts	–	174	113	211	134	632
Cessions	(2)	(21)	(111)	(23)	(19)	(176)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(62)	(116)	(104)	(66)	(348)
Écarts de conversion et autres	111	268	30	76	144	629
Au 31 octobre 2015	1 018 \$	3 256 \$	790 \$	1 443 \$	1 754 \$	8 261 \$
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur						
Au 1 ^{er} novembre 2013	– \$	787 \$	342 \$	714 \$	579 \$	2 422 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	125	182	126	99	532
Cessions	–	(4)	(38)	(22)	(20)	(84)
Pertes de valeur	–	–	–	1	–	1
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(130)	(86)	(81)	(65)	(362)
Écarts de conversion et autres	–	162	9	(106)	20	85
Au 31 octobre 2014	–	940	409	632	613	2 594
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	134	183	137	134	588
Cessions	–	(18)	(73)	(22)	(19)	(132)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(62)	(116)	(104)	(66)	(348)
Écarts de conversion et autres	–	141	16	38	50	245
Au 31 octobre 2015	– \$	1 135 \$	419 \$	681 \$	712 \$	2 947 \$
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2014	909 \$	1 957 \$	465 \$	651 \$	948 \$	4 930 \$
Au 31 octobre 2015	1 018	2 121	371	762	1 042	5 314

¹Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 16 : AUTRES ACTIFS
Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015	Aux 31 octobre 2014
Créances clients et autres éléments	7 810 \$	6 540 \$
Intérêts courus	1 563	1 330
Actif d'impôt exigible	1 245	1 030
Actif au titre des régimes à prestations définies	104	15
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 441	1 419
Charges payées d'avance	869	829
Chèques et autres effets en voie de règlement	216	–
Total	13 248 \$	11 163 \$

NOTE 17 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2015 s'établissait à 213 milliards de dollars (188 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

	Par type			Par pays			31 octobre	Aux
	À vue	À préavis	À terme	Canada	États-Unis	Autres pays	2015	31 octobre
							Total	2014
Particuliers	13 183 \$	332 220 \$	50 415 \$	189 120 \$	205 071 \$	1 627 \$	395 818 \$	343 240 \$
Banques ¹	6 880	122	10 078	10 856	1 618	4 606	17 080	15 771
Entreprises et gouvernements ²	64 670	103 781	114 227	192 166	87 067	3 445	282 678	241 705
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ³	-	-	1 402	1 402	-	-	1 402	3 242
Détenus à des fins de transaction ¹	-	-	74 759	3 739	58 926	12 094	74 759	59 334
Total	84 733 \$	436 123 \$	250 881 \$	397 283 \$	352 682 \$	21 772 \$	771 737 \$	663 292 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus								
Au Canada							6 195 \$	5 739 \$
À l'étranger							47 485	36 962
Dépôts productifs inclus ci-dessus								
Au Canada							391 088	340 993
À l'étranger							326 885	278 121
Fonds fédéraux américains déposés ¹							84	1 477
Total^{2, 4}							771 737 \$	663 292 \$

¹ Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

² Comprennent une somme de 24 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (17 milliards de dollars au 31 octobre 2014) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) liée à la Fiducie de capital TD IV.

³ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

⁴ Comprennent des dépôts de 438 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (370 milliards de dollars au 31 octobre 2014) libellés en dollars US et de 36 milliards de dollars (21 milliards de dollars au 31 octobre 2014) libellés dans d'autres devises.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							31 octobre	Aux
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	2015	31 octobre 2014
Particuliers	28 539 \$	9 333 \$	6 130 \$	3 602 \$	2 621 \$	190 \$	50 415 \$	52 260 \$
Banques	10 058	1	3	3	-	13	10 078	12 522
Entreprises et gouvernements	52 800	13 265	16 061	9 447	12 388	10 266	114 227	99 550
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	1 226	176	-	-	-	-	1 402	3 242
Détenus à des fins de transaction	72 408	360	368	379	455	789	74 759	59 334
Total	165 031 \$	23 135 \$	22 562 \$	13 431 \$	15 464 \$	11 258 \$	250 881 \$	226 908 \$

¹ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)

				31 octobre	Aux
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	2015	31 octobre 2014
Particuliers	11 316 \$	7 075 \$	10 148 \$	28 539 \$	29 399 \$
Banques	8 900	774	384	10 058	12 502
Entreprises et gouvernements	26 415	6 622	19 763	52 800	49 188
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	383	282	561	1 226	1 849
Détenus à des fins de transaction	29 111	27 238	16 059	72 408	57 655
Total	76 125 \$	41 991 \$	46 915 \$	165 031 \$	150 593 \$

¹ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS**Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	3 901 \$	3 666 \$
Intérêts courus	882	943
Charges salariales à payer	2 601	2 653
Chèques et autres effets en voie de règlement	–	237
Passif d'impôt exigible	69	34
Passif d'impôt différé	323	287
Passif au titre des régimes à prestations définies	1 947	2 393
Passifs liés aux entités structurées	3 400	5 053
Provisions	1 100	631
Total	14 223 \$	15 897 \$

NOTE 19 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Écart de taux révisé (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	<i>Aux</i>	
				31 octobre 2015	31 octobre 2014
2 avril 2020 ¹	5,48 ²	2,00 ²	2 avril 2015	– \$	869 \$
2 novembre 2020 ³	3,37 ²	1,25 ²	2 novembre 2015	998	997
20 septembre 2022 ⁴	4,64 ²	1,00 ²	20 septembre 2017	267	268
9 juillet 2023	5,83 ²	2,55 ²	9 juillet 2018	650	650
26 mai 2025	9,15	s. o. ⁵	–	199	199
24 juin 2025 ⁶	2,69 ²	1,21 ²	24 juin 2020	1 489	–
30 septembre 2025 ⁶	2,98 ²	1,83 ²	30 septembre 2020	1 000	–
30 octobre 2104 ⁸	4,97 ⁷	1,77 ⁷	30 octobre 2015	–	796
14 décembre 2105	4,78 ⁷	1,74 ⁷	14 décembre 2016	2 235	2 211
18 décembre 2106	5,76 ⁷	1,99 ⁷	18 décembre 2017	1 799	1 795
Total				8 637 \$	7 785 \$

¹ Le 2 avril 2015 (la «date de rachat»), la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 5,48 % d'un capital de 875 millions de dollars venant à échéance le 2 avril 2020, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital. L'intérêt sur les débentures a cessé de courir à compter de la date de rachat.

² Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux rajusté équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de l'écart de taux rajusté indiqué.

³ Le 15 septembre 2015, la Banque a annoncé son intention de racheter, le 2 novembre 2015, la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 3,367 % d'un capital de 1 milliard de dollars venant à échéance le 2 novembre 2020, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital.

⁴ Obligation d'une filiale.

⁵ Sans objet.

⁶ Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les billets et débentures subordonnés sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les suppléments de prospectus respectifs, en supposant qu'aucun intérêt n'est déclaré et à verser sur les billets subordonnés respectifs, le cas échéant, serait de 450 millions de dollars pour les débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025 et de 300 millions de dollars pour les débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025.

⁷ Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, et il sera rajusté tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de l'écart de taux rajusté indiqué.

⁸ Le 30 octobre 2015 (la «date de rachat»), la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 4,97 % d'un capital de 800 millions de dollars venant à échéance le 30 octobre 2104, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant en capital. L'intérêt sur les débentures a cessé de courir à compter de la date de rachat.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Moins de 1 an	998 \$	– \$
De 1 an à 3 ans	–	–
De 3 ans à 4 ans	–	–
De 4 ans à 5 ans	–	–
Plus de 5 ans	7 639	7 785
Total	8 637 \$	7 785 \$

NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit Fiducie de capital TD III (Fiducie III) et Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV).

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, la Fiducie III, fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements. La Banque consolidant la Fiducie III, les TD CaTS III sont présentés au bilan consolidé à titre de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3

Le 26 janvier 2009, la Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires. Chaque billet TD CaTS IV – 1 et TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonçait ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé qu'elle ne prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 alors en circulation. Au 31 octobre 2015, le montant en capital des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat	Aux	
				Au gré de l'émetteur	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé						
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 % ¹	31 déc. 2013 ²	964 \$	993 \$
TD CaTS IV émis par la Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % ³	30 juin 2014 ⁴	550	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % ⁵	30 juin 2014 ⁴	450	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % ⁶	31 déc. 2014 ⁴	750	750
	1 750				1 750 \$	1 750 \$

¹ Pour la période allant du 17 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 décembre 2018 exclusivement, et par la suite à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majorée de 4,30 %.

² À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

³ Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

⁴ À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 1, TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. En raison du retrait progressif des instruments non admissibles en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la Banque s'attend à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 qui seront alors en circulation.

⁵ Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

⁶ Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

NOTE 21 : CAPITAUX PROPRES**ACTIONS ORDINAIRES**

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Les actions privilégiées émises après le 1^{er} janvier 2013 comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point

de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	1 846,2	19 811 \$	1 838,9	19 316 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	3,3	128	5,0	199
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	6,7	355	6,4	339
Rachat d'actions aux fins d'annulation	–	–	(4,1)	(43)
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	1 856,2	20 294 \$	1 846,2	19 811 \$
Actions privilégiées – catégorie A				
Série P ¹	–	– \$	10,0	250 \$
Série Q ²	–	–	8,0	200
Série R ³	–	–	10,0	250
Série S	5,4	135	5,4	135
Série T	4,6	115	4,6	115
Série Y	5,5	137	5,5	137
Série Z	4,5	113	4,5	113
Série 1 ⁴	20,0	500	20,0	500
Série 3 ⁴	20,0	500	20,0	500
Série 5 ⁴	20,0	500	–	–
Série 7 ⁴	14,0	350	–	–
Série 9 ⁴	8,0	200	–	–
Série 11 ⁴	6,0	150	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	108,0	2 700 \$	88,0	2 200 \$
Actions autodétenues – ordinaires⁵				
Solde au début de l'exercice	(1,6)	(54) \$	(3,9)	(145) \$
Achat d'actions	(98,2)	(5 269)	(80,7)	(4 197)
Vente d'actions	98,7	5 274	83,0	4 288
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	(1,1)	(49) \$	(1,6)	(54) \$
Actions autodétenues – privilégiées⁵				
Solde au début de l'exercice	–	(1) \$	(0,1)	(2) \$
Achat d'actions	(9,9)	(244)	(6,1)	(154)
Vente d'actions	9,8	242	6,2	155
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	(0,1)	(3) \$	–	(1) \$

¹ Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P (actions de série P) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,607877 \$ par action de série P, pour un prix de rachat total d'environ 256 millions de dollars.

² Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q (actions de série Q) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,615068 \$ par action de série Q, pour un prix de rachat total d'environ 205 millions de dollars.

³ Le 1^{er} mai 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R (actions de série R) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,503836 \$ par action de série R, pour un prix de rachat total d'environ 255 millions de dollars.

⁴ Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9 et 11 sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci, le cas échéant, serait de respectivement 100 millions, 100 millions, 100 millions, 70 millions, 40 millions et 30 millions.

⁵ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%) ¹	Écart de taux révisé (%) ¹	Date du prochain rachat / de la conversion ¹	Convertible en ¹
Actions privilégiées à taux fixe					
Série 11 ²	21 juillet 2015	4,9	s. o.	31 octobre 2020 ³	s. o.
Actions privilégiées à taux rajusté⁴					
Série S	11 juin 2008	3,371	1,60	31 juillet 2018	Série T
Série Y	16 juillet 2008	3,5595	1,68	31 octobre 2018	Série Z
Série 1 ²	4 juin 2014	3,9	2,24	31 octobre 2019	Série 2
Série 3 ²	31 juillet 2014	3,8	2,27	31 juillet 2019	Série 4
Série 5 ²	16 décembre 2014	3,75	2,25	31 janvier 2020	Série 6
Série 7 ²	10 mars 2015	3,6	2,79	31 juillet 2020	Série 8
Série 9 ²	24 avril 2015	3,7	2,87	31 octobre 2020	Série 10
Actions privilégiées à taux variable^{4,5}					
Série T	31 juillet 2013	s. o.	1,60	31 juillet 2018	Série S
Série Z	31 octobre 2013	s. o.	1,68	31 octobre 2018	Série Y

¹ Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Aux dates de rachat et à la prochaine date de rachat ou de la conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux rajusté indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux révisé sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux rajusté indiqué.

² Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

³ Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à compter du 31 octobre 2020, à un prix de rachat de 26,00 \$, et par la suite, à un prix de rachat décroissant.

⁴ Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 \$ par action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconverter en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

⁵ Assujetties à un prix de rachat de 25,50 \$ par action si elles sont rachetées avant le 31 juillet 2018 pour la série T et avant le 31 octobre 2018 pour la série Z.

DIVIDENDE EN ACTIONS

Le 31 janvier 2014, la Banque a versé un dividende en actions équivalant à une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, ce qui correspond au fractionnement d'une action ordinaire en deux actions ordinaires.

RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 juin 2013, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter pour annulation jusqu'à 24 millions d'actions ordinaires de la Banque. L'offre a commencé le 21 juin 2013 et s'est terminée conformément à ses modalités en juin 2014. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a racheté 4 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 54,15 \$ l'action pour une contrepartie totale de 220 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Banque avait racheté 18 millions d'actions ordinaires en vertu de l'offre à un prix moyen de 43,25 \$ pour une contrepartie totale de 780 millions de dollars.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, 6,7 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (6,4 millions d'actions ordinaires à un escompte de 0 % en 2014) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Les éléments suivants sont inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2015	Aux 31 octobre 2014
Actions privilégiées de FPI, série A	646 \$	556 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 ¹	964	993
Total	1 610 \$	1 549 \$

¹ Se reporter à la note 20, qui contient une description des titres de Fiducie de capital TD III.

Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A (les actions de série A). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 % jusqu'au 17 octobre 2017 et à un taux annuel correspondant au TIOI à trois mois majoré de 1,1725 % payable trimestriellement par la suite. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US majoré d'un montant compensatoire à tout moment après le 15 octobre 2012 et avant le 15 octobre 2017, et au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements.

NOTE 22 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certaines valeurs mobilières et certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation comprennent les produits d'intérêts nets, les produits (pertes) de négociation et les produits tirés des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation, tous comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les transactions sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits représentent les produits de négociation pour chaque catégorie de transactions importante.

Produits liés aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	1 380 \$	1 337 \$	1 231 \$
Produits (pertes) de négociation	(223)	(349)	(279)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(5)	(9)	(6)
Total	1 152	979	946
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	636	601	557
Portefeuilles de monnaies étrangères	467	385	368
Portefeuilles d'actions et autres	54	2	27
Instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(5)	(9)	(6)
Total	1 152 \$	979 \$	946 \$

¹ Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

NOTE 23 : ASSURANCE

RISQUE D'ASSURANCE

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances multirisques, les assurances de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (découlant par exemple du risque lié aux primes d'assurance autre que d'assurance vie, du risque lié au provisionnement de l'assurance autre que l'assurance vie, du risque de catastrophe, du risque de mortalité, du risque de morbidité ou du risque de longévité), du comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du service Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, qui assume un volet additionnel de surveillance de la gestion du risque.

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion des risques pour ce secteur et s'assure qu'il se conforme aux politiques en matière de risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique de gestion du risque d'assurance de la Banque décrivent collectivement la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont tenus à jour par la Gestion des risques et sont alignés sur l'appétit de la Banque à l'égard du risque d'assurance.

La Banque constitue des provisions pour couvrir les paiements futurs estimés (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs par

rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs au titre des demandes d'indemnisation sont régis par la politique générale de la Banque en matière de provisionnement des activités d'assurance.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont instaurées.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance des activités d'assurance sont régis par des politiques de gestion du risque lié aux catastrophes et à la réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année.

AUTRES RISQUES CONNEXES

L'atténuation par la Banque du risque d'assurance en recourant à l'achat de réassurance entraîne une exposition au risque de crédit des contreparties. Le risque de crédit des contreparties est géré au moyen des politiques de gestion du risque lié aux catastrophes et à la réassurance. Pour gérer efficacement le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, la Banque a un système qui assure une symétrie entre une partie de ses investissements et la provision nette pour sinistres impayés. Par conséquent, la majeure partie de la variation de la valeur des actifs détenus aux fins de symétrie sera contrebalancée par une variation équivalente des valeurs actualisées de la provision nette pour sinistres impayés. Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité sont gérés par les politiques de placement.

PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé dans les produits d'assurance et les charges liées aux indemnisations, dans les indemnisations d'assurance et charges connexes, y compris les incidences des indemnisations et de la réassurance sur l'état du résultat consolidé.

Produits d'assurance, indemnisations d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2015	2014	2013
Produits d'assurance			
Primes gagnées			
Montant brut	4 220 \$	4 423 \$	4 253 \$
Réassurance cédée	891	856	836
Primes gagnées, montant net	3 329	3 567	3 417
Produits tirés des commissions et autres produits ¹	429	316	317
Produits d'assurance	3 758	3 883	3 734
Indemnisations d'assurance et charges connexes			
Montant brut	2 734	3 041	3 273
Réassurance cédée	234	208	217
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 500 \$	2 833 \$	3 056 \$

¹ Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 177 millions de dollars en 2015 (182 millions de dollars en 2014; 182 millions de dollars en 2013).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR LES ASSURANCES MULTIRISQUES

Pour les assurances multirisques, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres impayés (se reporter à la rubrique a) ci-après) et les primes non acquises (se reporter à la rubrique b) ci-après).

a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour sinistres impayés au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Montant brut	Réassurance/ Autres montants à recouvrer	Montant net	Montant brut ¹	Réassurance/ Autres montants à recouvrer	Montant net
Solde au début de l'exercice	4 371	\$ 148	\$ 4 223	3 962	\$ 180	\$ 3 782
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	2 415	6	2 409	2 504	39	2 465
Matérialisation des sinistres pour les années de survenance antérieures (favorable) défavorable	(163)	11	(174)	(132)	(39)	(93)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	18	–	18	(17)	1	(18)
Provision pour écarts défavorables	41	–	41	44	(1)	45
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 311	17	2 294	2 399	–	2 399
Indemnisations payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	(1 003)	–	(1 003)	(1 064)	(3)	(1 061)
Des années de survenance antérieures	(929)	(34)	(895)	(934)	(37)	(897)
	(1 932)	(34)	(1 898)	(1 998)	(40)	(1 958)
Augmentation (diminution) des autres montants à recouvrer	7	7	–	8	8	–
Solde à la fin de l'exercice	4 757	\$ 138	\$ 4 619	4 371	\$ 148	\$ 4 223

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

b) Variation de la provision pour primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour primes non acquises au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 559	\$ –	\$ 1 559	1 506	\$ –	\$ 1 506
Primes souscrites	3 074	87	2 987	3 006	91	2 915
Primes gagnées	(3 043)	(87)	(2 956)	(2 953)	(91)	(2 862)
Solde à la fin de l'exercice	1 590	\$ –	\$ 1 590	1 559	\$ –	\$ 1 559

c) Autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance

Les autres variations de 310 millions de dollars (297 millions de dollars au 31 octobre 2014) des passifs au titre des contrats d'assurance s'entendent des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes et d'autres montants dus aux termes des contrats d'assurance qui sont surtout attribuables au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

MATÉRIALISATION DES SINISTRES LIÉS AUX ASSURANCES MULTIRISQUES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis pour les huit dernières années de survenance, ainsi que l'évolution de la matérialisation au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)

	Année de survenance								Total
	2008 et avant	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance	3 335 \$	1 598 \$	1 742 \$	1 724 \$	1 830 \$	2 245 \$	2 465 \$	2 409 \$	
Estimations révisées									
Un an plus tard	3 366	1 627	1 764	1 728	1 930	2 227	2 334	–	
Deux ans plus tard	3 359	1 663	1 851	1 823	1 922	2 191	–	–	
Trois ans plus tard	3 422	1 720	1 921	1 779	1 884	–	–	–	
Quatre ans plus tard	3 527	1 763	1 926	1 768	–	–	–	–	
Cinq ans plus tard	3 630	1 753	1 931	–	–	–	–	–	
Six ans plus tard	3 612	1 756	–	–	–	–	–	–	
Sept ans plus tard	3 646	–	–	–	–	–	–	–	
Estimations actuelles du cumul des sinistres	3 646	1 756	1 931	1 768	1 884	2 191	2 334	2 409	
Cumul des paiements à ce jour	(3 376)	(1 633)	(1 711)	(1 481)	(1 404)	(1 473)	(1 383)	(1 003)	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	270	123	220	287	480	718	951	1 406	4 455 \$
Incidence de l'actualisation									(249)
Provision pour écarts défavorables									413
Provision, montant net, pour sinistres impayés									4 619 \$

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour les assurances multirisques, selon la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation, les sinistres se matérialiseront dans l'avenir suivant la même tendance que l'expérience passée.

L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour les assurances multirisques afin de présenter les variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurances multirisques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015		Aux 31 octobre 2014	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation absolue de 1 % des principales hypothèses				
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	127 \$	94 \$	118 \$	87 \$
Diminution de l'hypothèse	(136)	(100)	(126)	(93)
Hypothèse utilisée pour la marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	(45)	(33)	(41)	(30)
Diminution de l'hypothèse	45	33	41	30
Incidence d'une variation absolue de 5 % des principales hypothèses				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	(32)	(24)	(31)	(23)
Diminution de l'hypothèse	32	24	31	23
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	(219)	(161)	(200)	(147)
Diminution de l'hypothèse	219	161	200	147

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à une forte exposition à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2015, pour les activités d'assurances multirisques, les polices d'assurance auto représentaient 68,9 % des primes souscrites, montant net (70,3 % au 31 octobre 2014), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 30,6 % (29,4 % au 31 octobre 2014). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 59,0 % des primes souscrites, montant net (60,6 % au 31 octobre 2014). Les provinces de l'Ouest représentaient 28,8 % (27,7 % au 31 octobre 2014), les provinces de l'Atlantique, 6,3 % (5,6 % au 31 octobre 2014) et le Québec, 5,9 % (6,1 % au 31 octobre 2014).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur des assurances multirisques. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Bien que le paiement maximal pour un sinistre puisse s'élever à 1,2 million de dollars (3,1 millions de dollars au 31 octobre 2014), la plupart du temps il ne dépasse pas 250 mille dollars (250 mille dollars au 31 octobre 2014). Le risque de concentration est encore atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 24 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS**

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquerraient sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 23,6 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (25,9 millions au 31 octobre 2014). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 11 décembre 2024. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions comme il est mentionné à la note 21 :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	2015		2014		2013	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	19,4	36,72 \$	22,0	33,89 \$	27,5	31,00 \$
Attribuées	2,6	52,46	2,6	47,59	3,3	40,54
Exercées	(3,3)	30,31	(5,0)	31,32	(8,4)	27,60
Périmées/annulées	(0,3)	44,25	(0,2)	39,60	(0,4)	36,64
Options en cours à la fin de l'exercice	18,4	40,65 \$	19,4	36,72 \$	22,0	33,89 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	7,0	35,90 \$	7,1	31,18 \$	8,8	29,67 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2015 a été de 53,98 \$ (52,15 \$ en 2014; 43,26 \$ en 2013).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2015.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
21,25 \$ – 32,99 \$	2,7	3,4	31,28 \$	2,7	31,28 \$
36,03 \$ – 36,64 \$	6,0	5,6	36,63	2,6	36,62
39,21 \$ – 40,54 \$	3,6	6,3	40,35	0,5	39,21
43,06 \$ – 44,25 \$	1,1	2,3	43,42	1,1	43,42
45,31 \$ – 52,46 \$	5,0	8,4	50,01	0,1	45,31

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 19,8 millions de dollars (25,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 24,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, 2,6 millions (2,6 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 3,3 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) d'options ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 9,06 \$ l'option (9,29 \$ l'option en 2014; 7,83 \$ l'option en 2013).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015	2014	2013
Taux d'intérêt sans risque	1,44 %	1,90 %	1,43 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,2 ans	6,3 ans
Volatilité prévue ¹	25,06 %	27,09 %	27,23 %
Rendement de l'action prévu	3,65 %	3,66 %	3,51 %
Prix d'exercice/cours de l'action	52,46 \$	47,59 \$	40,54 \$

¹ La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2015, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 26 millions (26 millions en 2014).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2015, 6,5 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (7,6 millions au 31 octobre 2014).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 441 millions de dollars (415 millions de dollars en 2014; 336 millions de dollars en 2013). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 471 millions de dollars (718 millions de dollars en 2014; 621 millions de dollars en 2013). Au 31 octobre 2015, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 1,6 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2014) et était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire à compter du 1^{er} janvier 2014, au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les cotisations de la Banque ont totalisé 67 millions de dollars (65 millions de dollars en 2014; 63 millions de dollars en 2013) et ont été passées en charges dans les salaires et avantages du personnel. Au 31 octobre 2015, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2014). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 25 : AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies pour les employés de la Banque au Canada. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2015 se sont établies à 357 millions de dollars (302 millions de dollars en 2014). Les cotisations de 2015 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2014 pour les deux régimes de retraite principaux. Les cotisations de 2014 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2013 et du 31 octobre 2011 respectivement pour l'Association et le RRTD. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation est en date du 31 octobre 2015 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite, qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 1,50 % et 1,75 % sur des périodes mobiles de dix ans. L'objectif principal de la gestion des placements de l'Association et du RRTD est d'obtenir des rendements raisonnables et stables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, à une gestion de portefeuille prudente et à des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent des régimes de respectivement 8 % et 15 %. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux ne portent pas sur les actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par l'Association et le RRTD doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB- au sein du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes : les instruments de créances dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille; les instruments de créance d'une seule et même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadiennes ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille; et les instruments de créance émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ne doivent pas dépasser respectivement 100 %, 75 % et 10 % du portefeuille. En outre, jusqu'à 14 % du total du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes : les instruments de créances dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; et les titres d'un seul et même émetteur ne peuvent constituer plus de 10 % du portefeuille. Le reste du portefeuille de titres de créance d'entités gouvernementales ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

Le RRTD n'est pas autorisé à investir dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

L'avoir des portefeuilles d'actions de l'Association et du RRTD est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 10 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Tant pour l'Association que pour le RRTD, des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, mais bien pour gérer les risques. L'Association est aussi autorisée à investir dans d'autres instruments alternatifs, comme les actions de sociétés à capital fermé.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion des prestations de retraite) est présentée ci-après :

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 octobre 2015	Fourchette acceptable		% du total		Association ¹		RRTD ¹	
			Juste valeur		Fourchette acceptable		Juste valeur	
			Cotée	Non cotée	Cotée	Non cotée	Cotée	Non cotée
Titres de créance	58-76 %	64 %	– \$	2 852 \$	44-56 %	50 %	– \$	369 \$
Capitaux propres	24-42	30	1 015	346	44-56	50	–	374
Placements alternatifs ¹	0-10	6	37	227	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers ²	s. o.	s. o.	–	74	s. o.	s. o.	–	33
Total		100 %	1 052 \$	3 499 \$		100 %	– \$	776 \$
Au 31 octobre 2014								
Titres de créance	58-72 %	60 %	– \$	2 489 \$	44-56 %	50 %	– \$	277 \$
Capitaux propres	24-34,5	32	1 228	84	44-56	50	–	280
Équivalents de trésorerie	0-4	2	–	93	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Placements alternatifs ¹	0-12,5	6	40	188	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers ²	s. o.	s. o.	–	101	s. o.	s. o.	–	25
Total		100 %	1 268 \$	2 955 \$		100 %	– \$	582 \$
Au 31 octobre 2013								
Titres de créance	58-72 %	58 %	– \$	2 094 \$	44-56 %	49 %	– \$	199 \$
Capitaux propres	24-34,5	34	1 086	138	44-56	51	–	208
Équivalents de trésorerie	0-4	2	–	79	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Placements alternatifs ¹	0-12,5	6	37	162	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers ²	s. o.	s. o.	–	157	s. o.	s. o.	–	17
Total		100 %	1 123 \$	2 630 \$	44-56	100 %	– \$	424 \$

¹ Les placements alternatifs de l'Association comprennent principalement des fonds de titres de participation privés, dont une juste valeur de néant au 31 octobre 2015 (néant au 31 octobre 2014; 1 million de dollars au 31 octobre 2013) a été investie dans la Banque et des sociétés de son groupe. Les régimes de retraite principaux investissent également dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

² Se compose principalement d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir ainsi que de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation et de prix), le risque de crédit, le risque de longévité et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face tous les régimes de retraite sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. En outre, s'il y a lieu, les approbations des autorités locales pertinentes seront obtenues afin de se conformer aux exigences réglementaires locales. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. La Banque a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour liquider le volet à cotisations définies du régime à compter du 1^{er} avril 2011. La liquidation s'est conclue le 31 mai 2012. La capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. Les cotisations au régime pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 se sont élevées à 103 millions de dollars (92 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 81 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013), lesquelles comprenaient les cotisations de base et les cotisations jumelées. La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance vie à certains employés de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler).

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite ¹			Autres régimes de retraite ²		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	5 321	\$ 4 338	\$ 4 143	\$ 557	\$ 551	\$ 526	2 644	\$ 2 196	\$ 2 325
Obligations incluses en raison de la fusion des régimes de retraite de Financement auto TD ³	–	–	–	–	–	–	19	–	–
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	359	282	278	20	18	17	13	10	12
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	219	205	184	23	26	24	113	106	92
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	(279)	591	(234)	(12)	50	(29)	(35)	188	(223)
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	18	44	98	–	(82)	30	(11)	129	19
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	(71)	(1)	(3)	(21)	6	(7)	17	17	10
Cotisations des participants	69	66	65	–	–	–	–	–	–
Prestations versées	(259)	(204)	(193)	(14)	(12)	(10)	(251)	(114)	(100)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	264	106	61
Coûts des services passés – (crédit) ⁴	–	–	–	–	–	–	(30)	6	–
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	5 377	5 321	4 338	553	557	551	2 743	2 644	2 196
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	4 805	4 177	3 743	–	–	–	1 734	1 575	1 462
Actifs inclus en raison de la fusion des régimes de retraite de Financement auto TD ³	–	–	–	–	–	–	18	–	–
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	205	208	175	–	–	–	76	77	56
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	158	264	54	–	–	–	(31)	72	86
Cotisations des participants	69	66	65	–	–	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	357	302	340	14	12	10	153	35	26
Prestations versées	(259)	(204)	(193)	(14)	(12)	(10)	(251)	(114)	(100)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	216	98	49
Charges administratives au titre des prestations définies	(8)	(8)	(7)	–	–	–	(5)	(9)	(4)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	5 327	4 805	4 177	–	–	–	1 910	1 734	1 575
Actif (passif) net au titre des prestations définies	(50)	(516)	(161)	(553)	(557)	(551)	(833)	(910)	(621)
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	359	282	278	20	18	17	13	10	12
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	14	(3)	9	23	26	24	37	29	36
Coûts des services passés – (crédit) ⁴	–	–	–	–	–	–	(30)	6	–
Charges administratives au titre des prestations définies	8	7	7	–	–	–	8	5	4
Charge totale	381	\$ 286	\$ 294	43	\$ 44	\$ 41	28	\$ 50	\$ 52
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	4,21 %	4,82 %	4,53 %	4,30 %	4,80 %	4,50 %	4,27 %	4,75 %	4,01 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,86	2,83	2,82	3,50	3,50	3,50	1,29	1,43	1,37
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	4,42 %	4,21 %	4,82 %	4,40 %	4,30 %	4,80 %	4,39 %	4,27 %	4,75 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,63	2,86	2,83	3,25	3,50	3,50	1,20	1,30	1,43

¹ Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 5,35 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,60 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

² Comprend le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

³ Le 31 décembre 2014, certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été fusionnés, de sorte que certaines obligations et certains actifs, qui n'étaient pas présentés par le passé, sont dorénavant inclus pour l'exercice considéré. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les soldes d'ouverture de ces obligations et actifs se sont élevés respectivement à 19 millions de dollars et 18 millions de dollars (respectivement 14 millions de dollars et 16 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 16 millions de dollars et 15 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

⁴ Comprend un profit sur règlement de 35 millions de dollars lié à la partie du régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth qui a été réglée au cours de la période.

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2016 des cotisations de 335 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 16 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 40 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future qui ont servi à établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net sont comme suit :

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			Autres régimes de retraite		
							Aux 31 octobre		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	22,1	21,9	22,0	22,1	21,9	22,0	22,0	22,0	20,2
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	23,9	23,8	23,2	23,9	23,8	23,2	24,0	23,3	21,9
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	23,3	23,2	23,2	23,3	23,2	23,2	22,5	23,1	20,7
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	25,1	25,0	24,1	25,1	25,0	24,1	25,0	25,6	22,2

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et les autres régimes de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière s'est établie respectivement à 16 années (16 années en 2014, 15 années en 2013), 17 années (18 années en 2014, 17 années en 2013) et 13 années (13 années en 2014, 13 années en 2013).

Le tableau ci-après présente la sensibilité aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque des obligations au titre des prestations projetées et de la charge pour les régimes de retraite principaux de la Banque, du principal régime d'avantages complémentaires de retraite et des autres régimes de retraite importants de la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au						Exercice clos le	
	31 octobre 2015						31 octobre 2015	
	Obligations			Charge				
Régimes de retraite principaux	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	Autres régimes de retraite	Régimes de retraite principaux	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	Autres régimes de retraite			
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses								
Taux d'actualisation								
Diminution de 1 % de l'hypothèse	907 \$	103 \$	404 \$	109 \$	4 \$	8 \$		
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	(705)	(80)	(324)	(96)	(3)	(12)		
Augmentation des salaires								
Diminution de 1 % de l'hypothèse	(275)	s. o. ¹	(1)	(53)	s. o. ¹	s. o. ¹		
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	298	s. o. ¹	1	58	s. o. ¹	s. o. ¹		
Espérance de vie								
Diminution de 1 an de l'hypothèse	(103)	(18)	(75)	(16)	(2)	(3)		
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	102	18	76	16	2	3		
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé								
Diminution de 1 % de l'hypothèse	s. o.	(82)	(4)	s. o.	(8)	s. o. ¹		
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	s. o.	105	5	s. o.	11	s. o. ¹		

¹ Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque avait comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

Montants comptabilisés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>		
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Autres actifs			
Régimes de retraite principaux	95 \$	– \$	– \$
Autres régimes de retraite ¹	–	9	52
Autres régimes d'avantages du personnel ²	9	6	4
Total des autres actifs	104	15	56
Autres passifs			
Régimes de retraite principaux	145	516	161
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	553	557	551
Autres régimes de retraite ¹	833	919	673
Autres régimes d'avantages du personnel ²	416	401	330
Total des autres passifs	1 947	2 393	1 715
Montants nets comptabilisés	(1 843) \$	(2 378) \$	(1 659) \$

¹ Le 31 décembre 2014, certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été fusionnés. Pour l'exercice considéré, les actifs et les passifs ont été inclus au poste Autres régimes de retraite. Auparavant, ces actifs ou passifs étaient inclus au poste Autres régimes d'avantages du personnel.

² Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans l'état du résultat global consolidé.

Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercice clos les</i>		
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite principaux	490 \$	(371) \$	193 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	33	26	6
Autres régimes de retraite ²	1	(266)	280
Autres régimes d'avantages du personnel ³	23	(57)	32
Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	547 \$	(668) \$	511 \$

¹ Les montants sont présentés avant impôt.

² Le 31 décembre 2014, certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été fusionnés. Pour l'exercice considéré, les écarts actuariels ont été inclus au poste Autres régimes de retraite. Auparavant, ces écarts actuariels étaient inclus au poste Autres régimes d'avantages du personnel.

³ Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

NOTE 26 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit.

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	1 881 \$	1 450 \$	1 619 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	(6)	31	(114)
Total de l'impôt exigible	1 875	1 481	1 505
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent(e) à la naissance et au renversement des différences temporaires	(372)	37	(398)
Effet des variations des taux d'imposition	(1)	1	8
Recouvrement d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporaires déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours de périodes antérieures	8	(11)	(2)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	13	4	22
Total de l'impôt différé	(352)	31	(370)
Total de la charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé	1 523	1 512	1 135
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – État des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	(1 279)	(623)	(699)
Impôt différé	414	(269)	(221)
	(865)	(892)	(920)
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	14	(9)	(17)
Impôt différé	51	(4)	40
	65	(13)	23
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	723	607	238
Impôt exigible			
Fédéral	53	413	353
Provincial	61	284	245
Étranger	496	152	191
	610	849	789
Impôt différé			
Fédéral	220	(72)	(4)
Provincial	134	(44)	(5)
Étranger	(241)	(126)	(542)
	113	(242)	(551)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	723 \$	607 \$	238 \$

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015		2014		2013	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 409 \$	26,3 %	2 385 \$	26,3 %	1 970 \$	26,3 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(319)	(3,5)	(321)	(3,5)	(253)	(3,4)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(556)	(6,1)	(489)	(5,4)	(487)	(6,5)
Divers – montant net	(11)	(0,1)	(63)	(0,7)	(95)	(1,3)
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	1 523 \$	16,6 %	1 512 \$	16,7 %	1 135 \$	15,1 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé¹

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	737 \$	582 \$
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	7
(Produit) charge différé(e)	65	30
Prêts détenus à des fins de transaction	124	124
Avantages du personnel	714	695
Régimes de retraite	114	367
Pertes pouvant être reportées en avant	260	256
Crédits d'impôt	399	357
Divers	322	123
Total des actifs d'impôt différé²	2 754	2 541
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	664	524
Immobilisations incorporelles	404	287
Goodwill	78	9
Total des passifs d'impôt différé	1 146	820
Actifs d'impôt différé nets	1 608	1 721
Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	1 931	2 008
Passifs d'impôt différé ³	323	287
Actifs d'impôt différé nets	1 608 \$	1 721 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 21 millions de dollars au 31 octobre 2015 (18 millions de dollars au 31 octobre 2014), dont un montant de 11 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 décembre 2014) devrait expirer dans au plus cinq ans.

³ Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	2015				2014 ¹			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	(155) \$	– \$	– \$	(155) \$	(25) \$	– \$	– \$	(25) \$
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	(12)	–	–	(12)	(16)	–	–	(16)
(Produit) charge différé(e)	(35)	–	–	(35)	13	–	–	13
Prêts détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	7	–	–	7
Goodwill	12	–	57	69	2	–	–	2
Avantages du personnel	(27)	8	–	(19)	(5)	(2)	–	(7)
Pertes pouvant être reportées en avant	(4)	–	–	(4)	57	–	–	57
Crédits d'impôt	(42)	–	–	(42)	3	–	–	3
Autres actifs d'impôt différé	(193)	–	(6)	(199)	202	–	(4)	198
Valeurs mobilières	(124)	264	–	140	(13)	(76)	–	(89)
Immobilisations incorporelles	117	–	–	117	(95)	–	–	(95)
Régimes de retraite	111	142	–	253	(99)	(191)	–	(290)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	(352) \$	414 \$	51 \$	113 \$	31 \$	(269) \$	(4) \$	(242) \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2015. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 48 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (37 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

NOTE 27 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre, et tient compte de l'effet du dividende en actions, mentionné à la note 21, sur le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque, comme s'il était appliqué rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 813 \$	7 633 \$	6 350 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 849,2	1 839,1	1 837,9
Résultat de base par action (en dollars)	4,22	4,15	3,46
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 813	7 633	6 350
Effet des titres dilutifs			
Titres de Fiducie de capital II – série 2012-1	–	–	3
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	7 813 \$	7 633 \$	6 353 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 849,2	1 839,1	1 837,9
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	4,9	6,2	5,7
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (en millions)	–	–	1,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 854,1	1 845,3	1 845,1
Résultat dilué par action (en dollars)¹	4,21 \$	4,14 \$	3,44 \$

¹ Pour les exercices clos les 31 octobre 2015, 2014 et 2013, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 28 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Litiges	Restructuration ¹	Obligations liées à la mise hors service d'immobili- sations	Divers	Total
Solde au 1 ^{er} novembre 2014	168 \$	55 \$	68 \$	66 \$	357 \$
Ajouts	172	733	–	96	1 001
Montants utilisés	(179)	(261)	–	(79)	(519)
Montants non utilisés repris	(11)	(47)	(1)	(22)	(81)
Écarts de conversion et autres	16	6	3	4	29
Solde au 31 octobre 2015, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	166 \$	486 \$	70 \$	65 \$	787 \$
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ²					313
Solde au 31 octobre 2015					1 100 \$

¹ Comprend les provisions pour les contrats de location déficitaires.

² Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives, y compris des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable, bien qu'il soit possible que la Banque subisse des pertes additionnelles et que les pertes réelles puissent être très différentes des estimations actuelles. La Banque croit que la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c.-à-d. celles qui ne sont ni probables ni peu probables), en sus des provisions, pouvant découler des procédures judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, allait de néant à environ 389 millions de dollars au 31 octobre 2015. Cela représente la meilleure estimation de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'une estimation. Les procédures ne pouvant pas faire l'objet d'une estimation par la Banque à l'heure actuelle, comme les procédures qui ne sont qu'à un stade préliminaire ou dont les montants réclamés ne sont pas déterminés, n'ont pas été prises en compte. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, plusieurs incertitudes sont rattachées à ces procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, notamment le risque que les approbations externes requises à l'égard d'un règlement en particulier ne soient pas accordées. Il est donc possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales procédures administratives à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les tribunaux étatiques et fédéraux de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler (RRA), de Fort Lauderdale, en Floride.

Le 11 juillet 2013, le plan de liquidation de la faillite de RRA a été homologué par la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district sud de la Floride et comprend une ordonnance d'interdiction de poursuite (l'ordonnance d'interdiction) en faveur de TD Bank, N.A. Deux causes civiles, l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.*, et l'affaire *Razorback Funding, LLC, et al. v. TD Bank, N.A. et al.*, ont été expressément exclues de l'ordonnance d'interdiction, toutefois ces deux causes sont maintenant réglées.

Bien que l'ordonnance d'interdiction puisse empêcher d'autres recours civils, TD Bank, N.A. ou la Banque font l'objet ou pourraient faire l'objet d'autres procédures judiciaires ou administratives liées à la fraude commise par Rothstein, dont l'issue est difficile à prévoir. Pareilles procédures pourraient donner lieu à des jugements, des règlements, des injonctions ou d'autres décisions défavorables pour TD Bank, N.A. ou la Banque.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A.* (D. Mass.); *Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); *Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.); *Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.); *Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); et *Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs aux ententes de règlement ont été versés aux membres du groupe formant les recours collectifs en juin 2013; et une deuxième distribution aux membres du groupe admissibles des indemnités résiduelles a été versée en octobre 2014. La Cour conserve sa compétence à l'égard des membres du groupe et des distributions.

TD Bank, N.A. a par la suite été nommée défenderesse dans onze recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent : *King, et al. v. TD Bank, N.A. f/k/a Carolina First Bank* (D.S.C.); *Padilla, et al. v. TD Bank, N.A.* (E.D. Pa.); *Hurel v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (D.N.J.); *Koshgarian v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (S.D.N.Y.); *Goodall v. The Toronto-Dominion Bank and TD Bank, N.A.* (M.D. FL.); *Klein et al. v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); *Ucciferri v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); et *Austin v. TD Bank, N.A.* (D. Conn.); *Robinson v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire *Robinson n° 60469*); *Robinson v. TD Bank N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire *Robinson n° 60476*); et *Mingrone v. TD Bank, N.A.* (E.D.N.Y.). Dans l'affaire *King*, le recours vise aussi à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010. La Banque Toronto-Dominion a également été nommée défenderesse dans les poursuites *Hurel*, *Koshgarian* et *Goodall*, et a par la suite été mise hors de cause dans l'affaire *Hurel*. Toutes les poursuites ont été consolidées afin de regrouper les mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de la Caroline du Sud. Le 19 juin 2015, les requérants ont déposé une demande de recours collectif modifiée consolidée, qui vise l'ensemble des poursuites consolidées à l'exception de l'affaire *Mingrone* et de l'affaire *Robinson n° 15-60476*. Le 21 juillet 2015, la demande de recours collectif visant l'affaire *Mingrone* a été rejetée. La Banque Toronto-Dominion n'a pas été nommée défenderesse dans la demande de recours collectif modifiée consolidée. TD Bank N.A. a présenté une requête en rejet d'une partie de la demande de recours collectif modifiée consolidée.

Litige Gevaerts

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *Gevaerts, et al. v. TD Bank, et al.*, un prétendu recours collectif devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride, portant sur un présumé stratagème frauduleux de 223 millions de dollars orchestré par M^{me} Deborah Peck, ancienne cliente de la TD Bank, N.A., entre autres.

Le 5 novembre 2015, la Cour a approuvé le règlement entre TD Bank, N.A. et les requérants. Les procédures contre TD Bank, N.A. seront rejetées avec préjudices aux termes du règlement.

Recours collectifs portant sur les frais d'interchange

Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *1023916 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont Visa Canada Corporation (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement, les réseaux) ainsi que la TD et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa ou MasterCard pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes, la règle de non-discrimination et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais des commerçants. Les recours comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés au nom des commerçants membres du groupe formant le recours collectif. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants du recours que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision a été rendue le 19 août 2015. Tant les requérants que les défenderesses ont obtenu en partie gain de cause par suite de leur appel respectif.

Litige Stanford

La Banque Toronto-Dominion a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, un recours collectif devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

Le Official Stanford Investors Committee, un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par La Banque Toronto-Dominion le 21 avril 2015. La Cour a établi un échéancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif. La requête de certification du recours collectif a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les

requérants ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête en rejet de poursuite de la Banque de la dernière requête modifiée dans sa totalité a été déposée entièrement le 18 août 2015.

La Banque Toronto-Dominion a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les coliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. Les parties ont l'intention de tenir une conférence sur la situation afin de fixer un calendrier pour instruire l'affaire des coliquidateurs ainsi que l'affaire Dynasty.

RESTRUCTURATION

Pour l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. Au cours de l'exercice 2015, la Banque a entrepris un examen de sa restructuration et a comptabilisé au deuxième trimestre de 2015 des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) et des frais de restructuration supplémentaires de 349 millions de dollars (243 millions de dollars après impôt), montant net, au quatrième trimestre de 2015. Les frais de restructuration engagés au cours de l'exercice 2015 visaient à réduire les coûts et à gérer les dépenses de manière durable afin d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Ces mesures comprenaient la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers et l'examen de l'organisation, et elles étaient principalement liées à la dépréciation d'actifs, à la résiliation de contrats de location, aux indemnités de départ et à d'autres charges de personnel.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» dans la présente note.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	21 046	18 395
Lettres de crédit documentaires et commerciales	330	207
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	40 477	32 456
Durée initiale de plus de un an	90 803	67 913
Total	152 656	118 971

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2015, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 133 millions de dollars (76 millions de dollars au 31 octobre 2014).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel et mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 917 millions de dollars pour 2016; 874 millions de dollars pour 2017; 801 millions de dollars pour 2018; 718 millions de dollars pour 2019; et 4 756 millions de dollars pour 2020 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 31 millions de dollars pour 2016; 24 millions de dollars pour 2017; 12 millions de dollars pour 2018; 10 millions de dollars pour 2019; et 29 millions de dollars pour 2020 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (0,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 1,0 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

Actifs affectés en garantie et sûretés

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	4 997 \$	4 594 \$
Prêts	66 602	63 293
Valeurs mobilières	71 228	65 318
	142 827	133 205
Actifs de tiers ¹		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	150 120	131 600
Moins : sûretés qui ne sont pas réaffectées	(51 012)	(47 101)
	99 108	84 499
	241 935	217 704
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés²		
Dérivés	3 005	2 871
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	70 011	56 857
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	32 511	23 987
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	36 303	40 899
Titrisation	33 169	39 581
Obligations sécurisées	22 071	16 355
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	4 137	3 925
Gouvernements et banques centrales étrangers	8 462	6 273
Autres	32 266	26 956
Total	241 935 \$	217 704 \$

¹ Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

² Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 34,1 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (26,8 milliards de dollars au 31 octobre 2014) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

Actifs vendus avec recours

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la juste valeur des hypothèques rachetées par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 29 millions de dollars (84 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014). Pour plus de renseignements sur la participation de la Banque auprès du Fonds, se reporter à la note 10.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à s'assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties.

Au 31 octobre 2015, le notionnel total des options vendues était de 101 milliards de dollars (95 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des

réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou affectées en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	21 046 \$	18 395 \$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	207	267
Total	21 253 \$	18 662 \$

NOTE 29 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2015, des prêts de 340 millions de dollars avaient été accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées (266 millions de dollars au 31 octobre 2014).

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2015	2014	2013
Avantages du personnel à court terme	22 \$	27 \$	25 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3	1	2
Paielements fondés sur des actions	31	37	32
Total	56 \$	65 \$	59 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 24.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

1) TRANSACTIONS AVEC TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (0,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 0,8 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 95 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (80 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 70 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est lié au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 points de base (pdb) sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2015, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 79 millions de dollars (103 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 140 millions de dollars (104 millions de dollars au 31 octobre 2014).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a payé 124 millions de dollars (122 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014; 128 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013) pour ces services. Au 31 octobre 2015, le montant à payer à Symcor s'établissait à 10 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2014).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2015 et 31 octobre 2014.

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES

En date du 1^{er} novembre 2013, la Banque a révisé ses secteurs d'exploitation, et aux fins de la présentation de l'information de gestion, elle présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Une certaine tranche du goodwill se rapportant à l'ancien secteur Gestion de patrimoine et Assurance a été partagée à la juste valeur relative entre les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis lorsque les secteurs ont été réalignés. Les résultats par secteur des périodes antérieures au réalignement des secteurs ont été retraités en conséquence.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD}, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent des Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont constatés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats par secteur

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercices clos les 31 octobre

	2015				
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 781	\$ 7 011	\$ 2 295	\$ (363)	\$ 18 724
Produits (pertes) autres que d'intérêts	9 904	2 414	631	(247)	12 702
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	887	749	18	29	1 683
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 500	–	–	–	2 500
Charges autres que d'intérêts	8 407	6 170	1 701	1 795	18 073
Résultat avant impôt sur le résultat	7 891	2 506	1 207	(2 434)	9 170
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 953	394	334	(1 158)	1 523
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	376	–	1	377
Résultat net	5 938	\$ 2 488	\$ 873	\$ (1 275)	\$ 8 024
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	360,1	\$ 347,3	\$ 343,5	\$ 53,5	\$ 1 104,4
					2014
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 538	\$ 6 000	\$ 2 210	\$ (164)	\$ 17 584
Produits (pertes) autres que d'intérêts	9 623	2 245	470	39	12 377
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	946	676	11	(76)	1 557
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 833	–	–	–	2 833
Charges autres que d'intérêts	8 438	5 352	1 589	1 117	16 496
Résultat avant impôt sur le résultat	6 944	2 217	1 080	(1 166)	9 075
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 710	412	267	(877)	1 512
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	305	–	15	320
Résultat net	5 234	\$ 2 110	\$ 813	\$ (274)	\$ 7 883
Total de l'actif au 31 octobre ¹ (en milliards de dollars canadiens)	334,6	\$ 277,1	\$ 317,6	\$ 31,2	\$ 960,5
					2013
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 922	\$ 5 173	\$ 1 982	\$ (3)	\$ 16 074
Produits (pertes) autres que d'intérêts	8 860	2 149	428	(252)	11 185
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	929	779	26	(103)	1 631
Indemnités d'assurance et charges connexes	3 056	–	–	–	3 056
Charges autres que d'intérêts	7 754	4 768	1 542	1 005	15 069
Résultat avant impôt sur le résultat	6 043	1 775	842	(1 157)	7 503
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 474	269	192	(800)	1 135
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	246	–	26	272
Résultat net	4 569	\$ 1 752	\$ 650	\$ (331)	\$ 6 640
Total de l'actif au 31 octobre (en milliards de dollars canadiens)	312,1	\$ 244,5	\$ 269,3	\$ 36,1	\$ 862,0

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre
	2015			2015
	Total des produits	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Total de l'actif ¹
Canada	20 224 \$	6 625 \$	5 361 \$	623 061 \$
États-Unis	10 140	2 040	1 802	417 186
Autres pays	1 062	505	861	64 126
Total	31 426 \$	9 170 \$	8 024 \$	1 104 373 \$
			2014	2014
Canada	19 642 \$	6 314 \$	5 106 \$	554 036 \$
États-Unis	8 363	1 579	1 284	324 865
Autres pays	1 956	1 182	1 493	81 610
Total	29 961 \$	9 075 \$	7 883 \$	960 511 \$
			2013	2013
Canada	18 013 \$	5 220 \$	4 234 \$	518 247 \$
États-Unis	7 205	1 023	864	262 679
Autres pays	2 041	1 260	1 542	81 095
Total	27 259 \$	7 503 \$	6 640 \$	862 021 \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

NOTE 31 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs et les passifs viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion conformément aux exigences d'IFRS 7.

Risque de taux d'intérêt¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux							
	31 octobre 2015							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et autres	16,5 \$	28,1 \$	0,7 \$	45,3 \$	– \$	– \$	0,3 \$	45,6 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,8	5,6	8,7	15,1	24,3	16,6	39,2	95,2
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1,0	0,2	0,7	1,9	1,2	1,2	0,1	4,4
Disponibles à la vente	1,4	6,4	3,5	11,3	45,7	31,3	0,5	88,8
Détenus jusqu'à leur échéance	–	1,2	7,1	8,3	53,0	13,2	–	74,5
Valeurs mobilières prises en pension	5,5	63,5	15,2	84,2	–	–	13,2	97,4
Prêts	21,9	227,5	63,3	312,7	184,0	33,7	13,9	544,3
Divers	86,0	–	–	86,0	–	–	68,2	154,2
Total de l'actif	133,1	332,5	99,2	564,8	308,2	96,0	135,4	1 104,4
Passif et capitaux propres								
Dépôts détenus à des fins de transaction	–	29,0	43,2	72,2	0,5	0,5	1,6	74,8
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,6	0,2	0,6	1,4	–	–	–	1,4
Autres dépôts	237,8	76,0	44,3	358,1	104,8	32,5	200,2	695,6
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	0,5	0,3	0,8	7,0	3,2	–	11,0
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	38,8	–	–	38,8	–	–	–	38,8
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,6	53,9	0,3	54,8	–	–	12,4	67,2
Passifs de titrisation au coût amorti	–	8,8	2,9	11,7	8,5	2,5	–	22,7
Billets et débiteures subordonnés	–	1,0	–	1,0	7,4	0,2	–	8,6
Divers	73,9	–	–	73,9	–	–	43,4	117,3
Capitaux propres	–	–	–	–	2,0	0,7	64,3	67,0
Total du passif et des capitaux propres	351,7	169,4	91,6	612,7	130,2	39,6	321,9	1 104,4
Position nette	(218,6) \$	163,1 \$	7,6 \$	(47,9) \$	178,0 \$	56,4 \$	(186,5) \$	– \$

31 octobre 2014

Total de l'actif	123,9 \$	278,4 \$	113,4 \$	515,7 \$	249,3 \$	70,2 \$	125,3 \$	960,5 \$
Total du passif et des capitaux propres	311,3	142,4	66,0	519,7	121,1	34,2	285,5	960,5
Position nette	(187,4) \$	136,0 \$	47,4 \$	(4,0) \$	128,2 \$	36,0 \$	(160,2) \$	– \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars canadiens)

	Aux							
	31 octobre 2015							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens	(172,3) \$	118,9 \$	34,6 \$	(18,8) \$	113,0 \$	11,3 \$	(110,6) \$	(5,1) \$
Monnaie étrangère	(46,3)	44,2	(27,0)	(29,1)	65,0	45,1	(75,9)	5,1
Position nette	(218,6) \$	163,1 \$	7,6 \$	(47,9) \$	178,0 \$	56,4 \$	(186,5) \$	– \$

	31 octobre 2014							
Dollars canadiens	(186,1) \$	109,7 \$	25,5 \$	(50,9) \$	103,2 \$	9,9 \$	(49,5) \$	12,7 \$
Monnaie étrangère	(1,3)	26,3	21,9	46,9	25,0	26,1	(110,7)	(12,7)
Position nette	(187,4) \$	136,0 \$	47,4 \$	(4,0) \$	128,2 \$	36,0 \$	(160,2) \$	– \$

NOTE 32 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹		Instruments de crédit ^{2,3}		Instruments financiers dérivés ^{4,5}		<i>Aux</i>
	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2015	31 octobre 2014	
Canada	68 %	72 %	40 %	48 %	35 %	34 %	
États-Unis ⁶	31	27	55	48	25	23	
Royaume-Uni	–	–	1	1	16	18	
Autres pays européens	–	–	3	2	18	18	
Autres pays	1	1	1	1	6	7	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	561 \$	492 \$	153 \$	119 \$	63 \$	53 \$	

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2015 : immobilier, 9 % (9 % au 31 octobre 2014).

² Au 31 octobre 2015, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 153 milliards de dollars (119 milliards de dollars au 31 octobre 2014), y compris des engagements de crédit totalisant 131 milliards de dollars (100 milliards de dollars au 31 octobre 2014), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2015 : institutions financières, 17 % (17 % au 31 octobre 2014); pipelines, pétrole et gaz, 10 % (9 % au 31 octobre 2014); énergie et services publics, 9 % (9 % au 31 octobre 2014); alimentation, boissons et tabac, 7 % (3 % au 31 octobre 2014); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2014); gouvernements, entités du secteur public et éducation, 6 % (8 % au 31 octobre 2014); automobile, 6 % (6 % au 31 octobre 2014); services professionnels et autres, 6 % (5 % au 31 octobre 2014).

⁴ Au 31 octobre 2015, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 63 milliards de dollars (53 milliards de dollars au 31 octobre 2014). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 74 % du total au 31 octobre 2015 (85 % au 31 octobre 2014). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 19 % du total au 31 octobre 2015 (11 % au 31 octobre 2014). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

⁶ Les titres de créance classés comme prêts représentaient moins de 1 % au 31 octobre 2015 (1 % au 31 octobre 2014) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1 776 \$	1 639 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	42 483	43 773
Valeurs mobilières ²		
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	39 136	30 899
Autres titres de créance	10 165	9 019
Droits conservés	38	48
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	59 916	31 707
Autres titres de créance	26 443	28 724
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	43 667	34 119
Autres titres de créance	30 783	22 858
Valeurs mobilières prises en pension	97 364	82 556
Dérivés ³	107 120	93 863
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	212 245	198 815
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	134 693	122 714
Cartes de crédit	29 101	24 570
Entreprises et gouvernements	166 379	130 387
Titres de créance classés comme prêts	1 923	2 423
Engagements de clients au titre d'acceptations	16 646	13 080
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 996	17 130
Autres actifs	4 199	3 542
Total de l'actif	1 046 073	891 866
Instruments de crédit ⁴	152 656	118 971
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	239 839	197 829
Total du risque de crédit	1 438 568 \$	1 208 666 \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

² Excluent les titres de capitaux propres.

³ Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse et des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 11.

⁴ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 28.

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-après présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services de détail aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard et sur la notation de risque interne de la Banque.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2015							Aux
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 % ²	100 % ³	150 %	Total
Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	– \$	– \$	24 010 \$	– \$	2 901 \$	386 \$	4 \$	27 301 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	847	317	5 154	–	32 302	79	294	38 993
Cartes de crédit	–	–	–	–	21 258	–	180	21 438
Entreprises et gouvernements	11 279	5 190	–	–	3 891	73 087	717	94 164
Titres de créance classés comme prêts	–	134	–	–	–	7	–	141
Total des prêts	12 126	5 641	29 164	–	60 352	73 559	1 195	182 037
Détenus jusqu'à leur échéance	1 646	41 994	–	–	–	–	–	43 640
Valeurs mobilières prises en pension	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	2	–	2
Autres actifs¹	12 710	527	–	1	–	–	–	13 238
Total de l'actif	26 482	48 162	29 164	1	60 352	73 561	1 195	238 917
Instruments de crédit hors bilan	382	2 516	–	–	461	25 776	–	29 135
Total	26 864 \$	50 678 \$	29 164 \$	1 \$	60 813 \$	99 337 \$	1 195 \$	268 052 \$

31 octobre 2014

Prêts								
Prêts hypothécaires résidentiels	– \$	– \$	21 374 \$	– \$	2 090 \$	255 \$	3 \$	23 722 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	244	336	4 187	–	26 597	73	262	31 699
Cartes de crédit	–	–	–	–	17 041	–	127	17 168
Entreprises et gouvernements	6 689	2 164	–	–	3 444	54 286	838	67 421
Titres de créance classés comme prêts	–	307	–	–	–	7	–	314
Total des prêts	6 933	2 807	25 561	–	49 172	54 621	1 230	140 324
Détenus jusqu'à leur échéance	–	34 872	–	–	–	–	–	34 872
Valeurs mobilières prises en pension	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	2	–	2
Autres actifs¹	9 063	490	–	1	–	–	–	9 554
Total de l'actif	15 996	38 169	25 561	1	49 172	54 623	1 230	184 752
Instruments de crédit hors bilan	–	1 711	–	–	301	20 386	–	22 398
Total	15 996 \$	39 880 \$	25 561 \$	1 \$	49 473 \$	75 009 \$	1 230 \$	207 150 \$

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

² Selon la notation de risque interne de la Banque, 70 % des expositions de détail avaient une cote «risque faible» ou «risque normal» et 30 % avaient une cote «risque élevé» ou «défaut» au 31 octobre 2015 (respectivement 68 % et 32 % au 31 octobre 2014).

³ Selon la notation de risque interne de la Banque, 38 % des expositions au risque de crédit autre que de détail avaient une cote «qualité supérieure» et 62 % ont une cote «qualité inférieure» au 31 octobre 2015 (respectivement 33 % et 67 % au 31 octobre 2014).

Les tableaux ci-après présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de risque pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI avancée) de l'Accord de Bâle III. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de risque fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Le classement des notations de risque des actifs autres que de détail et des actifs de détail soumis à l'approche NI avancée tient compte des garanties données, le cas échéant, ce qui entraînerait un classement de l'exposition en fonction de la notation de risque interne du garant. Les notations de risque qui suivent pourraient ne pas être mises en corrélation directe avec les états «Ni en souffrance ni douteux», «En souffrance mais non douteux» et «Douteux» présentés à la note 8, Prêts, prêts douteux et provision pour perte sur créances, en raison du transfert des risques liés aux garanties susmentionnées, et de certaines expositions à des prêts qui demeurent soumises à l'approche standard. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumises à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>
					31 octobre 2015
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ²	98 583 \$	– \$	– \$	– \$	98 583 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	21 392	30	–	–	21 422
Entreprises et gouvernements	32 933	32 194	1 054	161	66 342
Titres de créance classés comme prêts	1 356	163	113	207	1 839
Total des prêts	154 264	32 387	1 167	368	188 186
Détenus jusqu'à leur échéance	30 810	–	–	–	30 810
Valeurs mobilières prises en pension	86 801	10 563	–	–	97 364
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 039	7 326	273	6	16 644
Autres actifs³	29 617	160	–	–	29 777
Total de l'actif	310 531	50 436	1 440	374	362 781
Instruments de crédit hors bilan	71 725	10 300	340	19	82 384
Total	382 256 \$	60 736 \$	1 780 \$	393 \$	445 165 \$

31 octobre 2014

Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ²	108 027 \$	– \$	– \$	– \$	108 027 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	22 888	31	–	–	22 919
Entreprises et gouvernements	27 973	28 288	664	162	57 087
Titres de créance classés comme prêts	1 686	148	112	213	2 159
Total des prêts	160 574	28 467	776	375	190 192
Détenus jusqu'à leur échéance	22 105	–	–	–	22 105
Valeurs mobilières prises en pension	73 730	8 826	–	–	82 556
Engagements de clients au titre d'acceptations	6 911	6 067	100	–	13 078
Autres actifs³	34 698	50	–	–	34 748
Total de l'actif	298 018	43 410	876	375	342 679
Instruments de crédit hors bilan	59 661	8 047	97	7	67 812
Total	357 679 \$	51 457 \$	973 \$	382 \$	410 491 \$

¹ Certains chiffres comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

² Comprennent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autres que de détail selon l'approche NI avancée.

³ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2015					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ²	43 920 \$	36 169 \$	4 684 \$	1 572 \$	144 \$	86 489 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	31 290	28 953	10 322	4 223	268	75 056
Cartes de crédit	2 564	2 398	2 354	1 407	54	8 777
Entreprises et gouvernements ³	545	3 193	2 232	999	54	7 023
Total des prêts	78 319	70 713	19 592	8 201	520	177 345
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	58 822	12 571	3 379	916	4	75 692
Total	137 141 \$	83 284 \$	22 971 \$	9 117 \$	524 \$	253 037 \$

31 octobre 2014

Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ²	33 083 \$	27 519 \$	4 876 \$	1 518 \$	167 \$	67 163 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	27 768	26 496	10 254	4 006	269	68 793
Cartes de crédit	2 417	2 238	2 286	1 411	50	8 402
Entreprises et gouvernements ³	487	3 023	2 179	1 085	67	6 841
Total des prêts	63 755	59 276	19 595	8 020	553	151 199
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	54 143	11 836	3 088	835	4	69 906
Total	117 898 \$	71 112 \$	22 683 \$	8 855 \$	557 \$	221 105 \$

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

² Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autres que de détail selon l'approche NI avancée.

³ Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

NOTE 33 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cible.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III.

Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Ils comprennent également des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, d'autres immobilisations incorporelles et l'excédent d'éléments de fonds propres (p. ex., les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 sont composés principalement d'actions privilégiées. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés et de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Bâle III institue un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier a remplacé le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres du BSIF à compter du 1^{er} janvier 2015. Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF. Les principaux éléments du calcul du ratio

comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan, des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec encore plus de précision que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs des Services bancaires de détail aux États-Unis.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Cette ligne directrice repose sur le cadre de «Bâle III – Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires», publié par le CBCB. Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 %, 8,5 % et 10,5 %. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les facteurs scalaires se sont établis respectivement à 64 %, 71 % et 77 %.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2015	<i>Aux</i> 31 octobre 2014 ¹
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	37 958 \$	30 965 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ²	9,9 %	9,4 %
Fonds propres de catégorie 1	43 416 \$	35 999 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ^{2, 3}	11,3 %	10,9 %
Total des fonds propres ⁴	53 600 \$	44 255 \$
Ratio du total des fonds propres ^{2, 5}	14,0 %	13,4 %
Ratio de levier ⁶	3,7	s. o.
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres ⁷	s. o.	19,1

¹ Les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte des incidences des normes et des modifications de normes IFRS pour 2015.

² La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres a reporté au 1^{er} janvier 2014 le début de l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC), qui sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour les troisième et quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les facteurs scalaires se sont établis respectivement à 64 %, 71 % et 77 %.

³ Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.

⁴ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

⁵ Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.

⁶ Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

⁷ Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

Pour le calcul du ratio de levier (comme dans le cas du multiple de l'actif par rapport aux fonds propres utilisé précédemment), le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires concernant la mise en œuvre des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

NOTE 34 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2015.

NOTE 35 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES¹

(en millions de dollars canadiens)

			Au 31 octobre 2015
			Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal²	Description	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales	1 628 \$
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	595
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 757
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 321
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	Services financiers	8
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire	45
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers	145
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	40 310
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	25
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	59
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt et de dépôt	11 632
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	1 728
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille	19 696
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	2 056
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	12
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	2 408
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
International			
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	Courtage direct international	49
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	678
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	1 051
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	6 683
TD Ameritrade Holding Corporation ³	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille	219
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier direct	
Thirdco II Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille de placement	133
TD Asset Administration UK Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières étrangères	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	215
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	1 242
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Banque commerciale	1 170

¹ À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Au 31 octobre 2015, la participation indirecte comme présentée de la Banque s'établissait à 41,54 % (40,97 % au 31 octobre 2014) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débetures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2015, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 66,2 milliards de dollars (48,5 milliards de dollars au 31 octobre 2014), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée à la note 9 et à la note 28.

Outre les participations ne donnant pas le contrôle présentées à la note 21, il n'y a aucune restriction importante sur la capacité de la Banque à accéder aux actifs ou à les utiliser ni sur sa capacité à régler les passifs des filiales au sein du groupe en raison de droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle.

NOTE 36 : ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Rachat dans le cadre normal des activités

Comme il a été autorisé par le conseil d'administration le 2 décembre 2015, la Banque a annoncé qu'elle prévoyait lancer une offre publique de rachat dans le cadre normal des activités afin de racheter jusqu'à 9,5 millions de ses actions ordinaires à compter de décembre 2015, sous réserve de l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto. Le moment et le montant de tout rachat en vertu de l'offre sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation, et seront à la discrétion de la direction d'après divers facteurs, notamment les conditions de marché et l'adéquation des fonds propres.

ANNEXE 99.4

RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE DISTRIBUTION ET RATIO FONDS PROPRES/ACTIF^{1, 2, 3}

	<i>Trois mois clos les</i>				<i>Exercices clos les</i>		
	31 octobre 2015	31 juillet 2015	30 avril 2015	31 janvier 2015	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013
<i>Rendement de l'actif – comme présenté⁴</i>	0,65 %	0,83 %	0,71 %	0,80 %	0,75 %	0,83 %	0,76 %
<i>Rendement de l'actif – rajusté⁵</i>	0,77	0,84	0,83	0,83	0,81	0,86	0,82
<i>Ratio de distribution – comme présenté⁶</i>	53,0	42,7	52,2	43,1	47,3	44,3	46,9
<i>Ratio de distribution – rajusté⁷</i>	44,5	42,3	44,5	41,8	43,3	43,0	43,5
<i>Ratio fonds propres/actif⁸</i>	6,0	5,9	5,8	5,8	5,9	5,8	5,9

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, au besoin, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015.

² Calculés selon l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

³ Les résultats financiers de la Banque sont dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels. La Banque désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées «résultats rajustés» afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer son rendement global. Se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» des états financiers consolidés de 2015 de la Banque (www.td.com/francais (onglet investisseur)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés et rajustés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

⁴ Quotient du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

⁵ Quotient du résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

⁶ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

⁷ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

⁸ Quotient du total des fonds propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif moyen total.

ANNEXE 99.5

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars canadiens)

					31 octobre 2015	31 octobre 2014
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dépôts ^{1, 2}	613 457 \$	44 939 \$	27 913 \$	10 297 \$	696 606 \$	503 851 \$
Passifs de titrisation ³						
Passifs de titrisation à la juste valeur	791	3 555	2 593	3 136	10 075	10 875
Passifs de titrisation au coût amorti	11 588	5 008	3 539	2 552	22 687	24 925
Billets et débiteures subordonnés ³	–	–	–	8 637	8 637	7 785
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	34	34	30
Passifs liés aux entités structurées	–	1 650	1 750	–	3 400	5 046
Paiements d'intérêts contractuels ^{4, 5}	2 713	3 628	2 336	20 492	29 169	28 764
Engagements en vertu de contrats de location simple	917	1 675	1 383	4 091	8 066	6 734
Engagements en vertu de contrats de location-financement	31	35	18	22	106	119
Ententes de services de réseau	15	–	–	–	15	40
Guichets automatiques	115	41	15	–	171	265
Technologie de centre d'appels	32	61	–	–	93	111
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	184	144	42	7	377	322
Total	629 843 \$	60 736 \$	39 589 \$	49 268 \$	779 436 \$	588 867 \$

¹ Comme les dépôts à vue et les dépôts sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées être à moins de un an.

² Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base si les dépôts font l'objet d'une relation de couverture. Les paiements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

³ Les montants sont présentés sur une base non actualisée.

⁴ Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débiteures subordonnés et le papier commercial adossé à des actifs fondés sur les taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

⁵ Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débiteures subordonnés sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2015 de la Banque pour plus de renseignements.

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 29 janvier 2015.

Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit aux actionnaires

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 2 décembre 2015 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2015 et 2014, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2015.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 2 décembre 2015 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-196343),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-200741),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-197364),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-101026),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
- 10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
- 11) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 3 décembre 2015

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Bharat Masrani, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fautive ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 3 décembre 2015

(signé) *Bharat Masrani*

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Colleen Johnston, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 3 décembre 2015

(signé) Colleen Johnston

Colleen Johnston
Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et
Communications et chef des finances

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Bharat Masrani, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 3 décembre 2015

(signé) *Bharat Masrani*

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2015, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 3 décembre 2015

(signé) Colleen Johnston

Colleen Johnston
Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et
Communications et chef des finances